Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17527 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE --

VENDREDI 1er JUIN 2001

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE DES LIVRES

■ Etonnants voyageurs

■ Clemenceau journaliste

Le jugement qui accable Roland Dumas

● L'ancien ministre a été condamné à six mois de prison ferme ● En profitant des sommes versées par Elf à Christine Deviers-Joncour, il a « résolument franchi les limites de la loi pénale » ● Il en a tiré « avantages » et « bénéfice personnel » ● Les juges écartent sa « complicité » dans les détournements

DE LOURDES peines d'emprisonnement ont été infligées, mercredi 30 mai, aux principaux acteurs de l'affaire Dumas. Estimant que l'ancien ministre des affaires étrangères avait *« résolument franchi les limites de la loi pénale »*, les juges de la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris ont condamné Roland Dumas à trente mois de prison, dont deux ans avec sursis, et 1 million de francs d'amende. *« Il convient de tenir compte des fonctions qu'il a occupées dans la vie de l'Etat et dans le monde judiciaire »*, ont indiqué les magistrats pour justifier la sévérité de la sanction prononcée contre l'ancien avocat, familier de François Mitterrand, qui avait dû démissionner du Conseil constitutionnel, en 2000, sous la pression de l'enquête judiciaire. Le jugement, dont *Le Monde* publie les principaux extraits, souligne dans ses attendus que M. Dumas a *« bénéficié d'avantages »* et *« retiré un bénéfice personnel »* d'une partie des sommes versées par Elf à sa compagne, Christine Deviers-Joncour. Toutefois, les juges ont écarté l'accusation de *« complicité »* dans les détournements poursuivis. Bénéficiaire directe de ces sommes, dont le montant avoisine 64 millions de francs, Mme Deviers-Joncour a été condamnée à trois ans de prison, dont 18 mois avec sursis. L'ancien PDG d'Elf-Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent, et celui qui était son bras droit, Alfred Sirven, sont les plus lourdement sanctionnés : trois ans et demi de prison ferme pour le premier ; quatre ans pour le second. Interpellé aux Philippines au mois de février, alors que le procès était déjà ouvert, M. Sirven avait refusé de s'expliquer devant le tribunal. Les dénégations de M. Le Floch-Prigent, avant et après le retour forcé du fugitif, n'ont pas convaincu les juges, qui ont attribué les malversations poursuivies à une « stratégie commune » des deux hommes à la tête de la compagnie pétrolière, entre 1989 et 1993.

Lire pages 8 et 9 et notre éditorial page 18

► www.lemonde.fr/elf

France Télécom et Cegetel (Vivendi) devaient obtenir des licences pour le téléphone du futur

L'AUTORITÉ de régulation des télécommunications (ART) devait attribuer, jeudi 31 mai en fin de matinée, à France Télécom et Cegetel (Vivendi Universal), seuls candidats en lice, les deux premières licences de téléphonie mobile de troisième génération (UMTS). Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a un mois pour valider ce choix. Le gouvernement n'a pas l'intention de se dépêcher pour décider si un second tour d'attribution doit intervenir, avec éventuellement un rabais pour les nouveaux, mais aussi les anciens candidats. Aucune décision ne devrait intervenir avant l'élection présidentielle de 2002. Une baisse trop rapide du coût des licences aurait un effet inattendu sur les finances publiques, l'Etat perdant de l'argent au lieu d'en gagner.

Lire page 19

► www.lemonde.fr/umts

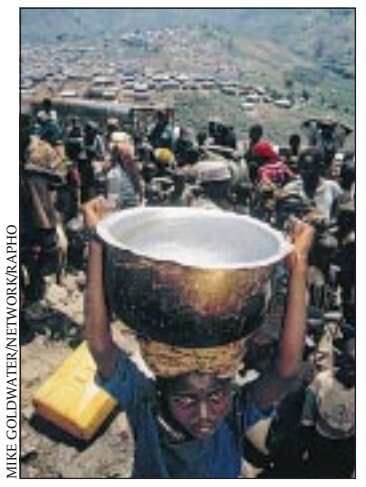

MIKE GOLDWATER/NETWORK/RAPHO

PAR BERNARD-HENRI LÉVY

Les damnés de la guerre

3. Fin de l'Histoire à Bujumbura ?

Et si, comme les individus, les pays se suicidaient ? De retour du Burundi, pays saisi d'une rage d'autodestruction, miné par l'affrontement entre rebelles hutus et armée tutsie, Bernard-Henri Lévy nous pose cette question. Troisième épisode de l'enquête de l'écrivain sur les guerres oubliées. p. 14 et15

4 000 chômeurs de moins en avril

LE NOMBRE de demandeurs d'emploi a très légèrement baissé en avril. Selon les statistiques publiées, jeudi 31 mai, par le ministère de l'emploi, on comptait 4 000 chômeurs de moins en avril, soit une diminution de 0,2 % par rapport à mars, le taux de chômage restant inchangé (8,7 % de la population active). Après les très fortes baisses de l'automne 2000, ces chiffres confirment le ralentissement de la décrue. Le principal syndicat des personnels de l'Agence nationale pour l'emploi fait état de pratiques conduisant à gonfler artificiellement le nombre d'offres d'emplois et de chômeurs ayant été embauchés grâce à l'agence, afin de respecter les objectifs de sa direction.

Lire page 6

Le président mexicain veut offrir un « kit de survie » à ses compatriotes émigrés

MEXICO
de notre correspondant

Les Mexicains candidats à l'émigration aux Etats-Unis, légale ou clandestine, pourront recevoir un « kit de survie » offert par les autorités et contenant du sérum physiologique, des vaccins antivenin, des aliments déshydratés et même des préservatifs. Baptisée ironiquement *« cajita feliz »* (la petite boîte du bonheur), cette « trousse d'urgence » devrait être distribuée dans les aéroports, terminaux d'autobus ou postes-frontières. Elle est destinée avant tout à venir en aide aux illégaux qui prennent des risques considérables, comme traverser à pied le désert de l'Arizona ou franchir à la nage le rio Bravo. Pour l'instant, ce n'est encore qu'un projet sur lequel travaille le Bureau présidentiel pour les Mexicains de l'étranger, un organisme nouveau créé par le président Vicente Fox, qui a voulu par cette innovation démontrer l'importance qu'il accorde au problème de l'émigration.

Craignant que cette initiative ne soit interprétée aux Etats-Unis comme un encouragement à l'émigration clandestine, le responsable du Bureau pour les Mexicains de l'étranger, Juan Hernandez, en a d'ailleurs nié l'existence dans un premier temps. Mais un peu plus tard, il a indiqué que Mexico n'avait pas l'intention de *« faire marche arrière »*. *« Les Mexicains qui vont aux Etats-Unis reviennent avec le sida, la tuberculose ou l'hépatite »*, a-t-il déclaré au quotidien *Reforma*. *« L'été prochain,* a ajouté Juan Hernandez, *des centaines de Mexicains vont mourir en essayant de franchir la frontière, et il est urgent pour nous de défendre leurs droits et de garantir leur santé. »*

Quelques jours à peine après cette déclaration, quatorze Mexicains ont été retrouvés morts dans le désert de l'Arizona, où ils avaient erré pendant cinq jours sur près de 50 kilomètres, pratiquement sans eau et sans nourriture, sous une chaleur atteignant parfois 44 °C. Faisant partie d'un groupe de vingt-huit personnes, leurs corps ont été ramenés au Mexique le 30 mai. Ils avaient été abandonnés sans pitié par leurs passeurs, appelés *« coyotes »* ou *« polleros »* au Mexique, où ils sont, selon des statistiques officielles, organisés en une centaine de groupes distincts faisant payer leurs services jusqu'à 1 000 dollars (1 175 euros) par personne.

Cette tragédie est venue rappeler que, chaque année, plus de trois cents Mexicains meurent en voulant réaliser leur « rêve américain » et fuir la pauvreté qui, dans leur pays, frappe 40 % d'une population d'environ 100 millions d'habitants. Malgré les nombreuses mises en garde, diffusées régulièrement à la télévision, l'attrait reste extrêmement fort. Par an, quelque 350 000 personnes en moyenne émigrent aux Etats-Unis, dont les deux tiers de manière clandestine.

Le président Vicente Fox rêve de transformer l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena) qui le lie aux Etats-Unis et au Canada en une zone de libre circulation des personnes. Il a multiplié les requêtes auprès du président George W. Bush pour atténuer l'attitude, jusqu'à présent essentiellement répressive, des autorités américaines à l'égard des clandestins, qui représentent plus du quart des 18 millions de Mexicains vivant aux Etats-Unis. Il a indiqué récemment qu'il négociait avec M. Bush la légalisation de ses quelque 4 millions de compatriotes résidant illégalement aux Etats-Unis.

André Renaud

AFP

INDONÉSIE

« Gus Dur » ne veut pas partir

Alors que les partisans du président Abdurrahman Wahid avaient envahi le Parlement, les députés indonésiens ont voté mercredi la convocation de l'Assemblée consultative du peuple (MPR) en vue de le destituer. Celui qu'on appelle « Gus Dur » continue de s'accrocher au pouvoir et ses fidèles de manifester (*photo*). p. 4

► www.lemonde.fr/indonesie

Poutine s'empare de Gazprom

ALEXEÏ MILLER

APRÈS UN AN de guerre de tranchées, Vladimir Poutine a congédié le patron de Gazprom, la première entreprise russe, pour le remplacer par un de ses proches collaborateurs, Alexeï Miller.

Lire page 2

► www.lemonde.fr/russie

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 601 - 7,50 F

Marché de l'Art:
initié ou victime?

Le marché de l'art enfin transparent pour tous grâce à l'information !

Aujourd'hui, vous pouvez placer une partie de votre épargne sur le marché de l'art et concilier enfin placement de confiance, art de vivre et plaisir de constituer un vrai patrimoine défiscalisé (isf).

La banque de données www.artprice.com propose une information unique au monde sur le marché de l'art.

Ces données économétriques, financières et historiques, d'une forte valeur ajoutée pour les investisseurs, collectionneurs et amateurs face à une décision concrète d'achat, de vente ou d'estimation d'une œuvre d'art, normalisent le marché (gestion de patrimoine, banque, assurance) et contribuent ainsi à sa transparence...

artprice.com
leader mondial de l'information sur le marché de l'art

artprice.com au Nouveau Marché (7478) I Groupe Serveur S.A.S. 598 539 000 FR
Une participation du groupe Bernard Arnault (Agafin)

POINT DE VUE

Le temps des projets

par Laurent Fabius

DANS moins d'un an, l'élection présidentielle. On ne comprendrait pas certains épisodes de la vie politique actuelle – tournées papillonnantes à droite, divisions préoccupantes à gauche – si on négligeait ce calendrier. Je voudrais me situer ici sur un autre terrain, celui du contenu. Et essayer de répondre à la question centrale qui devrait, tôt ou tard, mobiliser notre pays : quel projet pour la France des années 2002-2007 ? Tout en précisant, au cas où des esprits obligeants s'interrogeraient, qu'on peut parfaitement réformer au présent, comme je m'y attache sous l'autorité amicale du premier ministre (baisse des impôts, passage à l'euro, réforme de l'épargne salariale, nouveau code des marchés, développement des technologies nouvelles, possible nouvelle constitution budgétaire, simplification de l'action en matière de commerce et d'artisanat, réforme-modernisation du ministère, etc.), et réfléchir, ainsi que nous y invite le Parti socialiste, à la suite.

Car tout ne sera évidemment pas possible d'ici un an. Pour des raisons pratiques : le calendrier parlementaire n'est pas extensible à l'infini. Pour des raisons politiques : certaines réformes majeures ne pourront être accomplies qu'après un nouveau choix clair des Français. Afin d'être comprises et soutenues, les réformes nécessaires devront être inscrites dans une dynamique d'ensemble. Sans vraie perspective, il n'existe pas de modernisation réussie. Notre projet devra donc énoncer à la fois les axes qui donneront cohérence et sens à notre action future et les chantiers prioritaires à engager lors de la prochaine législature.

Cette méthode va à l'encontre, je le reconnais, de deux courants politiques à la mode. D'abord, la prime à l'émotionnel. Au nom d'un principe de proximité développé jusqu'à la caricature, la tendance est de paraître sans cesse plus en phase avec nos concitoyens. On songe à Molière : *« Un peu d'ostentation vaut mieux que beaucoup de réalité cachée et la montre donne comme un second être. »*

Lire la suite page 16

Laurent Fabius *est ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.*

D. R.

SCIENCES

Les guetteurs de pollution

Puces de mer, moules, vers ou cloportes (*photo*) deviennent des sentinelles antipollution. En surveillant la santé de ces animaux ou des végétaux, les scientifiques peuvent identifier les substances chimiques responsables des atteintes au milieu naturel. L'intérêt de la biosurveillance, dont nous proposons un état des lieux avec la revue *Nature* et *El Pais,* est qu'elle fournit un enregistrement continu de l'environnement. p. 25

International	2	Tableau de bord	22
France	6	Aujourd'hui	25
Société	8	Météorologie-Jeux	28
Carnet	12	Culture	29
Régions	13	Guide culturel	31
Horizons	14	Kiosque	32
Entreprises	19	Abonnements	32
Communication	21	Radio-Télévision	33

RUSSIE **Le patron du géant gazier russe Gazprom, Rem Viakhirev, qui régnait sur l'entreprise depuis 1992, a été écarté, mercredi 30 mai, de la direction. Il a été remplacé par le vice-ministre de l'énergie, Alexeï Miller, proche de Vladimir Poutine. ● REM VIAKHIREV, surnommé le *« général du gaz »,* était très critiqué et soupçonné de s'être enrichi comme d'autres dirigeants en détournant des actifs du groupe, qui était secoué par une série de scandales. ● GAZPROM fournit un tiers du gaz consommé en Europe. Son premier client est l'Allemagne, suivie de l'Italie et de la France. L'Etat russe est son principal actionnaire, mais les besoins de financement sont estimés à 50 milliards de dollars sur dix ans. ● À NADYM, dans l'extrême nord de la Russie, la vie tourne autour de l'exploitation de trois grands gisements, qui assurent 15 % de la production totale du groupe.**

Vladimir Poutine impose un de ses proches à la tête de Gazprom

Rem Viakhirev, qui régnait depuis près de dix ans sur le premier groupe gazier au monde, et qui est soupçonné de malversations financières, a été mis à l'écart, mercredi 30 mai. Il est remplacé par un fidèle du président. Une décision économique et politique bien accueillie par les investisseurs

MOSCOU
de notre correspondant

Au terme d'une année de guerre de tranchées, Vladimir Poutine l'a emporté par une offensive éclair. Rem Viakhirev, soixante-six ans, patron de Gazprom depuis 1992, a été congédié, mercredi 30 mai, lors de la réunion du conseil d'administration. Il est remplacé par un proche collaborateur de M. Poutine, Alexeï Miller, trente-neuf ans. Cette décision a étonné les milieux d'affaires russes. Les actions de Gazprom à la Bourse de Moscou gagnaient en quelques heures 5 %.

Par cette nomination, le Kremlin prend le contrôle de la première entreprise russe – l'état en détient 38 % des actions - et, selon les analystes, montre sa détermination à réformer cet immense monopole.

Ces derniers jours, peu de spécialistes penchaient pour l'hypothèse d'un renvoi de M. Viakhirev, dont le mandat expirait le 31 mai. Une formule transitoire était envisagée : M. Viakhirev serait reconduit pour six mois, un an, ou *« encadré »* par de nouveaux directeurs dits *« réformateurs »*. Bien peu pensaient que le président russe prendrait le risque politique d'affronter directement une direction du groupe soudée autour de son patron et dont l'agressivité est proportionnelle à l'immensité des scandales financiers qui la menacent. *« Cette nomination est plus importante qu'un changement de gouvernement »*, a noté le libéral Boris Nemtsov.

NOMINATION D'UN PÉTERSBOURGEOIS

Il y a quelques semaines, un économiste notait qu'*« être président de la Russie, c'est tenir le Kremlin et Gazprom »*. Car Gazprom n'est pas seulement le premier producteur mondial de gaz, la première entreprise russe (16 milliards de dollars de chiffre d'affaires, 300 000 employés), pesant 8 % du PIB russe et 25 % des recettes fiscales de l'Etat fédéral. C'est une arme politique de premier plan : la *« diplomatie du gaz »* organise les relations de la Russie avec les anciens pays de l'URSS (Ukraine, pays baltes, Biélorussie en particulier); elle organise également les relations entre Moscou et les régions russes, qui se voient fournir du gaz à des prix très bas, de dix fois inférieurs aux prix européens.

M. Viakhirev, élevé dans la nomenklatura industrielle soviétique puis installé à la tête de Gazprom par l'ancien premier ministre Viktor Tchernomyrdine, monnayait sa puissance politique à deux conditions : ne pas engager de réformes structurelles d'un groupe fortement intégré, comptant environ trois cents filiales ; ne pas poser de questions sur une gestion où l'opacité et les soupçons de corruption massive décourageaient tout investisseur. Propriétaire d'une centaine de journaux régionaux et de quatorze télévisions locales, devenu actionnaire principal du groupe Media-Most de Vladimir Goussinski, Gazprom s'était, lors de la campagne législative de 1999, mis au service du maire de Moscou, Iouri Loujkov, et de l'ancien premier ministre Evgueni Primakov.

Son ralliement dès janvier 2000 à Vladimir Poutine, sa prise de contrôle de la chaîne privée NTV, principale opposante au Kremlin, n'ont pas pour autant permis à M. Viakhirev de sauver son empire. Vladimir Poutine s'est directement impliqué dans ce dossier, allant, mercredi, jusqu'à téléphoner au conseil d'administration du groupe, puis recevant, dans la soirée, les principaux protagonistes. M. Viakhirev paraît avoir réussi à échanger son départ contre la garantie que les dessous financiers du groupe ne seraient pas portés sur la place publique. *« Il faudrait le décorer pour l'œuvre qu'il a accomplie »*, a jugé Mikhaïl Kassianov, premier ministre. La présidence du conseil d'administration devrait revenir à l'ancien baron, lors de l'assemblée des actionnaires du 29 juin, même si la fonction est d'abord honorifique. *« L'expérience de M. Viakhirev doit être bien utilisée »*, a noté Vladimir Poutine.

A trente-neuf ans, Alexeï Miller, que personne n'envisageait à ce poste, présente comme principale caractéristique d'avoir grandi sous l'aile de Vladimir Poutine. *« Sa seule vraie qualification est sa totale loyauté au président »*, note un financier. Vice-ministre de l'énergie depuis un an, M. Miller a travaillé de 1992 à 1996 comme adjoint de M. Poutine alors chargé des relations économiques extérieures de la ville de Saint-Pétersbourg. Né dans la capitale du Nord, diplômé de l'institut économique et financier de Leningrad, le nouveau patron de Gazprom était demeuré à Saint-Pétersbourg avant d'être appelé par le Kremlin en 1999.

Pourra-t-il s'imposer à un comité de direction largement tenu par les hommes de Rem Viakhirev ? Il est considéré comme étant un proche d'un autre Pétersbourgeois, German Gref, ministre du développement économique, et stratège des réformes des monoples naturels.

François Bonnet

Le premier groupe gazier au monde

● **La production :** Gazprom est le premier groupe gazier au monde, avec 25 % de la production mondiale, une part huit fois plus importante que le numéro deux, Shell. Mais, faute d'investissements, sa production est en baisse : 523 milliards de mètres cubes en 2000, contre 565 en 1996.

● **Les actionnaires :** l'Etat russe demeure l'actionnaire principal avec 38 % des parts. Employés et management contrôlent 31 % du groupe. Avec 4 %, l'Allemand Ruhrgas est le premier des actionnaires étrangers, qui détiennent en tout 5,5 % des actions. Les onze membres du conseil d'administration se répartissent ainsi : 5 représentants de l'Etat, 4 de la direction du groupe, 2 des actionnaires étrangers.

● **Les revenus :** le marché intérieur russe est le premier débouché de Gazprom. Mais les impayés et les très bas prix qui y sont pratiqués font que la majorité des recettes du groupe proviennent de l'exportation et du marché européen. 21 % seulement de la facture gazière russe a été payée en espèces en 1999.

● **Les pays importateurs :** Gazprom fournit un tiers du gaz consommé en Europe. Son premier client est l'Allemagne, suivie de l'Italie puis de la France (27 % du gaz consommé en France).

Un « petit îlot de communisme » sur les terres du Grand Nord, autour de trois gisements

NADYM
(territoire autonome des Iamalo-Nenets)
de notre envoyée spéciale

Ici, quand on parle du reste de la Russie, on dit : *« Là-bas sur la terre », « sur la grande terre »*. Comme tous ceux qui vivent dans l'extrême nord de la Russie, les habitants de Nadym – ville du gaz surgie du néant il y a trente ans, juste en dessous du cercle polaire – ont du mal à se sentir tout à fait terriens. A seulement trois heures et demie de vol de Moscou, atterrir sur la « terre de Nadym » (comme l'annonce une banderole à l'aéroport), c'est se poser sur une autre planète : recouverte de neige et de glace en hiver quand les températures sont en dessous de – 50 °C ; infestée de moustiques durant les deux mois d'été, alors que se découvrent les lacs et les marécages ; et tout entière administrée par le géant Gazprom.

Pour visiter Nadym et ses environs, impossible d'échapper aux excursions de groupe organisées par Nadym-Gazprom, filiale régionale qui exploite, sur le territoire autonome des Iamalo-Nenets, trois grands gisements de gaz – 15 % de la production totale de Gazprom – et autour de laquelle tourne l'essentiel de la vie économique, sociale et culturelle du district. *« Ici vous êtes aux sources de Gazprom »*, lance en guise d'introduction Viktor Kononov, son directeur.

C'est à la fin des années 1960 que géologues et ingénieurs du Komsomol (jeunesses communistes), venus de toute l'URSS, prirent possession de ces contrées désertes où de gigantesques gisements de gaz venaient d'être localisés. Dans l'urgence, on installa les pionniers à Nadym. De 1949 à 1953, les lieux abritaient quelques baraques de zek (prisonniers du Goulag), le long d'une voie de chemin de fer construite sur ordre de Staline. On les rasa pour élever, en 1971, une cité moderne. Au même moment, la terre des Nenets, « petit peuple » nomade éleveur de rennes, était confisquée, creusée de trous. Dès 1972, la *« découverte du siècle »*, le gisement Medvejie – 1,7 trillion de mètres cubes de gaz – donnait le coup d'envoi d'une fièvre de l'or bleu dans toute la région de Tioumen.

LA VIE EN VASE CLOS

Trente ans plus tard, il reste de ce passé bouillonnant une ville proprette de 48 000 habitants, posée sur la toundra. Des barres d'immeubles gris, comme partout en Russie, perdues dans l'immensité. Pangody, le premier bourg, lui, construit au pied du gisement Medvejie, est à 120 kilomètres, une heure d'hélicoptère. La vie en vase clos avec Gazprom, le seul vrai pouvoir, s'organise. L'école n° 1 ? La maison de la culture et ses soirées dansantes du samedi soir ? Le palais des mariages ultra-moderne ? Le kilo de tomates à 30 roubles, soit le même prix qu'à Moscou ? Tout cela est, peu ou prou, redevable au géant gazier.

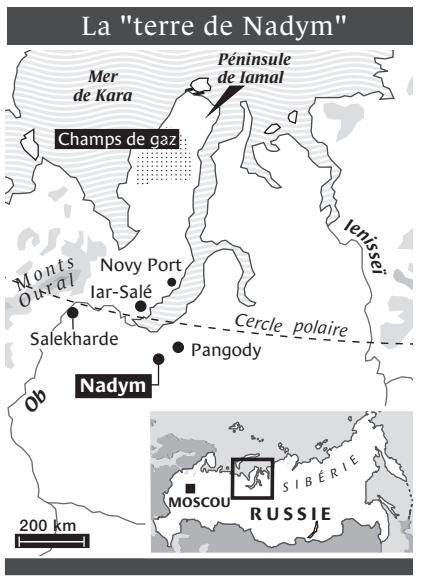

« SYNDROME POLAIRE »

Depuis quatre ans, les habitants de Nadym ont même le droit de prier dans une petite église blanche que tout visiteur étranger se doit d'admirer. *« Alexis II, patriarche de toutes les Russies, est venu deux fois en personne pour la bénir »*, explique Valeri Antonov, du service de presse. *« Merci à Nadym-Gazprom pour sa générosité »,* souffle un groupe de femmes. La ville a une autre fierté : un Musée des ressources de la nature, où se côtoient herbiers de la toundra, perroquets et cochons d'Inde vivants, gamelles de prisonniers du Goulag et costumes traditionnels de Nenets.

Selon les responsables locaux de Gazprom, Nadym et sa jumelle, le bourg de Pangody, sont encore capables d'attirer la « jeunesse ». *« Ici le salaire moyen dépasse 10 000 roubles* [360 dollars contre 85, en moyenne, en Russie]. *Les congés payés sont de deux mois l'été et les femmes travaillent une heure de moins. Nous avons conservé un petit îlot de communisme »,* explique Anatoli Alexandrov, président du syndicat de Pangody. *« Il n'est pas facile de trouver du travail sur la grande terre et, aujourd'hui, 200 jeunes diplômés attendent d'être embauchés par Nadym-Gazprom »*, assure cet ancien milicien, arrivé du Kazakhstan en 1984.

L'exploitation de deux autres gisements, Ioubileïnoié en 1992 et Iamsoveïskoié en 1997, a compensé la chute de la production à Medvejie. Dans l'usine flambant neuve de compression et de retraitement de gaz qui jouxte le gisement de Ioubileïnoié, un jeune spécialiste, Dmitri Dachkov, âgé de trente ans, ingénieur en chef, hésite à répondre aux questions sociales. Il confie toutefois que les nouveaux arrivants sont moins bien lotis que lors de son arrivée, en 1992. Anatoli Alexandrov, président du syndicat, s'inquiète du nombre croissant de travailleurs de Nadym-Gazprom, *« enlisés »* dans le Grand Nord. Ceux qui ont dépassé les dix ans réglementaires, au-delà desquels le « syndrome polaire » – bouquet de maladies – s'aggrave. Le programme de relogement en Russie centrale, en grande partie financé par Gazprom, fonctionne pourtant à peu près. *« Mais,* souligne M. Alexandrov, *beaucoup hésitent à partir. Ailleurs, ils n'ont souvent rien : ni contacts, ni famille, ni travail. »*

Agathe Duparc

Le dépeçage d'un empire

MOSCOU
de notre correspondant

« Chaque année, 2 à 3 milliards de dollars disparaissent de Gazprom par la corruption, le népotisme ou le simple vol », accusait dernièrement Boris Fiodorov, un ancien ministre des finances, nommé l'an dernier au conseil d'administration du groupe au titre de représentant des actionnaires minoritaires et étrangers.

Endetté à hauteur de 12 milliards de dollars, ne parvenant pas à enrayer la chute de sa production, Gazprom a été régulièrement dénoncée pour *« l'opacité »* de sa gestion. C'est une formule diplomatique résumant les soupçons d'un pillage en règle de la première entreprise russe par sa direction. M. Viakhirev et ses proches, mais aussi l'ancien premier ministre Viktor Tchernomyrdine, qui a organisé la privatisation, auraient organisé le dépeçage de l'empire en transférant ses actifs ou ses marchés les plus rentables à des sociétés amies ou contrôlées en sous-main.

La première affaire tient aux relations entretenues entre Gazprom et le groupe Itera. Enregistré dans une zone off-shore, ce holding aux cent trente filiales s'est imposé en quelques années comme le septième groupe gazier mondial, vendant 85 milliards de mètres cubes de gaz à l'étranger.

Itera serait contrôlée par des directeurs de Gazprom qui siphonnent ainsi le chiffre d'affaires et les bénéfices en devises. En avril, Itera contre-attaquait en rendant publique la liste de ses actionnaires. *« Ni Gazprom ni ses dirigeants ne sont actionnaires d'Itera »,* était-il affirmé. Hélas, les actionnaires présentés sont essentiellement des sociétés, dont plusieurs off-shore, ce qui laisse entières les interrogations.

TRANSFERTS DES ACTIFS

Un autre scandale a éclaté avec la publication de documents dans le quotidien allemand *Frankfurter Rundschau* montrant comment des actifs pesant plusieurs milliards de dollars avaient été transférés à des proches des dirigeants. La société Interprocom, enregistrée à Budapest, a ainsi été transférée gratuitement à une société, Horhat, dont 90 % des actions furent achetées en 1998 – et pour la somme totale de 2,50 dollars ! – par le fils de M. Tchernomyrdine, les filles de M. Viakhirev et de son adjoint, M. Sheremet.

Le fils de M. Viakhirev, Iouri, qui dirige Gazpromexport, la filiale gérant les exportations vers l'étranger, est également impliqué dans une opération semblable portant sur une « banque de poche » du groupe, ÆB. Plusieurs audits du groupe, dont un mené par la Cour des comptes russe, sont en cours. Mais le labyrinthe de sociétés, passant par les principales zones off-shore de la planète, empêchera sans doute d'atteindre cette « transparence » promise par le nouveau patron d'un groupe qui a aujourd'hui besoin d'attirer des dizaines de milliards de dollars d'investissements.

F. Bt

Ankara assouplit sa position sur la coopération OTAN-UE

A Budapest, la Turquie a laissé entendre qu'elle n'entraverait plus le lancement de la défense européenne

BUDAPEST
de notre envoyé spécial

Le blocage maintenu depuis des mois par la Turquie sur les *« arrangements permanents »* entre l'Alliance atlantique et l'Union européenne (UE), qui tient de facto en otage la mise en œuvre d'ici à 2003 de la défense européenne, est en train de se relâcher. Devant la presse de son pays, Ismail Cem, ministre turc des affaires étrangères, parle même d'*« accord de principe »*. Lord Robertson, le secrétaire général de l'Alliance atlantique, se contente d'évoquer des *« signaux positifs »*, tandis qu'Hubert Védrine et Joschka Fischer, respectivement ministres français et allemand des affaires étrangères, continuent de demander à la Turquie de cesser son obstruction, estimant qu'elle est contre-productive pour un pays qui souhaite adhérer un jour à l'UE.

La « question turque » a été l'un des sujets dominants de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'OTAN, qui s'est achevée mercredi 30 mai à Budapest. Lors des discussions entre chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN, qui se retrouvent le 13 juin, à Bruxelles, les Européens espèrent que le président Bush exercera à cette occasion une pression décisive sur le premier ministre turc, Bülent Ecevit. Pourquoi Ankara fait-il preuve d'une telle obstination ? Les diplomates turcs soulignent que sur les seize scénarios de crise qui justifieraient une intervention de la force européenne de réaction rapide de 60 000 hommes – prévue par l'*« objectif global »* de l'Initiative européenne de défense –, treize affecteraient l'environnement géopolitique de la Turquie.

« DROIT DE REGARD »

D'où les revendications en forme de veto (les décisions à l'OTAN sont à l'unanimité) d'Ankara. En substance : « Nous ne sommes pas n'importe quel pays de l'OTAN. Nous devons avoir un droit de regard sur l'accès des Européens aux ressources de l'Alliance. » La Turquie prend prétexte de son statut un peu privilégié dans l'Union de l'Europe occidentale (le « bras armé » de l'UE, dont l'existence militaire a été virtuelle), pour exiger d'être associée de la même façon aux décisions des Quinze.

Ankara se fonde notamment sur le traité de Washington d'avril 1999, qui prévoit que les alliés européens non membres de l'UE seront associés aussi pleinement que possible *« sur la base des arrangements de consultation existant au sein de l'UEO »*. M. Cem souligne que son pays n'autorisera pas les Européens à utiliser les forces turques au service de l'OTAN si ceux-ci ne lui permettent pas de participer aux décisions concernant leur emploi. Les Européens rappellent, pour leur part, que le traité de Washington a été suivi par celui de Nice, en décembre 2000, lequel prévoit une large *« consultation »* des pays partenaires.

La « question turque » est d'autant plus complexe qu'Ankara ne dit pas toute la vérité : la Turquie redoute que l'Union décide de lancer, sans les moyens de l'OTAN (ce qui la priverait d'émettre des réserves), une opération dont elle serait exclue à la demande de la Grèce, dans une région hautement sensible comme la mer Egée ou les environs de Chypre. Des émissaires britanniques et américains se sont relayés à Istanbul pour expliquer comment les dispositions de Nice entreront en vigueur.

Les autorités turques commencent à se montrer plus réceptives. M. Cem souhaite que soit prévue une *« participation active »* de la Turquie dans le mécanisme de consultation de l'UE. Jusque-là, les Européens n'ont pas de raison de penser que Washington se sert des objections d'Ankara pour retarder la mise en œuvre de la défense européenne, un projet qui ne suscite pas l'enthousiasme du Pentagone. A toutes fins utiles, M. Védrine a mis les points sur les « i » : *« Les Européens ne laisseront pas ce projet être bloqué, sous quelque prétexte que ce soit. »*

Laurent Zecchini

► www.lemonde.fr/turquie

De vraies consultations entre Washington et ses alliés

Les discussions, à Budapest, entre les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN sur le projet américain de défense antimissile ont-elles été tendues, au risque de créer une *« division »* au sein de l'Alliance ? A lire les comptes rendus de la presse anglo-saxonne, on serait tenté de le croire. Tel n'est pas l'avis de Lord Robertson, le secrétaire général de l'OTAN, qui, interrogé mercredi 30 mai par *Le Monde*, a qualifié de *« totale absurdité »* une telle thèse, d'autant plus, a-t-il ajouté, qu'il n'y a pas eu *« la moindre proposition américaine sur la table »*.

Cette version est confirmée au Quai d'Orsay, où l'on considère que *« la réunion a abouti à de bonnes conclusions »*, que *« le rôle de la dissuasion a été rappelé »* et que *« tout cela augure de la poursuite d'un dialogue confiant et constructif avec Washington »*. Elle est aussi celle de Colin Powell, le secrétaire d'Etat américain, satisfait des *« vraies consultations »* avec les alliés. – *(Corresp.)*

Le durcissement turc sur la question chypriote risque de devenir un casse-tête pour les Quinze

Ankara réclame la reconnaissance de deux Etats indépendants

Les dirigeants civils et militaires d'Ankara multiplient les mises en garde contre une adhésion à l'Union européenne de la République de Chypre – seul Etat internationalement reconnu mais qui, depuis l'occupation du nord de l'île par l'armée turque en 1974, ne peut exercer sa souveraineté que sur la partie sud, où vit la communauté chypriote grecque. Le président turc propose un divorce à l'amiable, *« à la tchécoslovaque »*.

ISTANBUL
de notre correspondante

Rejetant la solution fédérale prônée pour Chypre par les Nations unies, le premier ministre turc Bülent Ecevit a suggéré un divorce à l'amiable, *« à la tchécoslovaque »*, pour les communautés turque et grecque qui se partagent l'île méditerranéenne. *« Les Tchécoslovaques se sont serré la main et se sont séparés. Ils poursuivent maintenant chacun leur propre voie, sans problème*, a fait valoir le chef du gouvernement turc ; *pourquoi déploie-t-on autant d'efforts pour réunir deux peuples à Chypre qui ont des différences de langage, de religion et de nationalité ? »*

Alors que la République de Chypre, représentée par son gouvernement grec et seul Etat chypriote internationalement reconnu, avance à grands pas en direction de l'Union européenne, la Turquie durcit le ton. *« Si l'administration chypriote grecque est admise au sein de l'Union européenne en tant que représentante de toute l'île, ceci ouvrira la voie à des troubles sérieux »*, a récemment averti Ismail Cem, le ministre turc des affaires étrangères. Rejetant tout compromis, le Conseil national de sécurité turc a réitéré, le 28 mai, la position d'Ankara : *« Un accord acceptable pour les deux parties à Chypre dépend de la reconnaissance de l'égalité souveraine des deux Etats sur l'île. »* La communauté internationale tente depuis près de trois décennies de convaincre les deux camps de former une fédération. La République turque de Chypre du Nord (RTCN, autoproclamée), dirigée par Rauf Denktas, avait décidé, à la fin de l'année dernière, avec l'appui d'Ankara, d'abandonner une série de négociations indirectes menées sous l'égide de l'ONU. Rauf Denktas affirme qu'il ne reprendra pas les pourparlers tant que la partie turque de l'île, au nord, n'est pas reconnue officiellement comme un Etat indépendant.

Ce problème pourrait devenir un casse-tête pour l'Union européenne dans les mois à venir. Günter Verheugen, Commissaire européen chargé de l'élargissement, a récemment affirmé que la question chypriote menaçait l'élargissement de l'Union et constituait le plus grand obstacle à l'intégration de la Turquie. Les autorités d'Ankara, pour qui Chypre est une cause nationale, n'excluent pas la possibilité d'annexer la RTCN, avec laquelle elles ont des relations de plus en plus proches, si les Chypriotes grecs entrent dans l'Union européenne.

RÉSISTANCE AU DIALOGUE

Le récent verdict de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a condamné la Turquie pour diverses violations commises à la suite de l'intervention armée de 1974, n'a fait qu'envenimer l'atmosphère et renforcer la résistance au dialogue des nationalistes turcs. *« La décision de la Cour européenne ne reflète pas les réalités de Chypre »*, a déclaré M. Ecevit.

En 1998, la Turquie avait déjà refusé de payer des dommages à une réfugiée chypriote grecque, comme l'y avait condamné la Cour. Ankara, qui maintient une présence militaire de 30 000 hommes sur l'île, affirme que la RTCN est un Etat indépendant et que la Turquie ne peut dès lors être tenue pour responsable d'aucune violation.

Les Chypriotes turcs ne sont pas unanimes sur la position à adopter. L'été dernier, une dispute avait éclaté entre le commandant militaire turc de l'île et Mustafa Akinci, ministre de la RTCN, qui voulait placer la police et les pompiers sous contrôle civil et avait remis en question l'influence des militaires turcs.

La semaine dernière, la coalition au pouvoir dans le nord s'est effondrée en raison de différends sur la solution au problème du statut de l'île. C'est donc sans le Parti de libération communautaire, dirigé par Mustafa Akinci, que le premier ministre Dervis Eroglu formera son nouveau gouvernement – vraisemblablement plus nationaliste, plus proche des vues de Rauf Denktas, et dès lors inflexible sur une question à laquelle l'Union européenne va bientôt se trouver confrontée.

Nicole Pope

Selon Bruxelles, les Européens doivent se protéger du réseau Echelon

LES ENTREPRISES européennes, mais aussi les simples particuliers devraient davantage protéger la confidentialité de leurs communications et les crypter, selon l'auteur d'un rapport sur le système anglo-saxon d'écoute Echelon, Gerhard Schmid (député allemand du groupe socialiste).

M. Schmid, qui rendait compte des conclusions d'une enquête de la commission du Parlement européen créée en 2000 sur le réseau Echelon, a expliqué, mercredi 30 mai, à Bruxelles, que les interceptions concernent la transmission d'informations par des groupes installés sur plusieurs continents, les vidéoconférences par satellite ou les liaisons câblées des multinationales et la communication à la maison mère par leurs filiales des négociations menées sur d'éventuels marchés. Le réseau Echelon regroupe les activités, à travers le monde, des services de renseignement américains, britanniques, canadiens, australiens et néo-zélandais. A ce jour, aucun des cinq Etats concernés n'a reconnu que ce système d'écoute pouvait être utilisé dans des affaires commerciales et économiques.

« Le risque d'être entendu est très élevé, a estimé le député, dont le rapport sera discuté en septembre à Bruxelles. *L'existence de ce système ne fait plus de doutes et les entreprises doivent s'en protéger. »*

La position officielle américaine, selon le député européen, est que l'interception des communications, effectuée sur la planète par les Etats-Unis, a pour objectif de lutter contre la grande criminalité internationale et de vérifier qu'il n'existe pas de *« distorsions de concurrence liées à la corruption »* susceptibles d'entraver l'activité des entreprises américaines. Si un tel cas de corruption était constaté, l'ambassadeur américain dans le pays concerné démarcherait les autorités locales, mais les entreprises américaines ne seraient pas informées. – *(AFP.)*

ACCOR

145 000 COLLABORATEURS

HÔTELLERIE
3 500 hôtels
90 pays

Sofitel, Novotel, Mercure, Ibis, Etap Hotel, Formule 1, Motel 6 et Red Roof Inns...

ACCORhotels.com

SERVICES
12 millions de consommateurs quotidiens
31 pays

Ticket Restaurant, Clean Way, Childcare Vouchers Top Premium

ACCORservices.com

► *Agences de voyages*
► *Casinos*
► *Restauration*
► *Services à bord des trains*

ACCOR.com

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 29 MAI 2001

A l'occasion de l'Assemblée Générale Mixte de ses actionnaires, réunie à Paris le 29 mai 2001, Accor a rappelé sa position de **leader européen et groupe mondial** dans ses deux grands métiers internationaux, l'**Hôtellerie** et les **Services**.

En 2000, Accor a enregistré une **progression à deux chiffres pour la septième année consécutive**, avec un résultat net en croissance de 27 % à € 447 millions. Le bénéfice net par action a augmenté de 17,5 %.
L'Assemblée Générale a approuvé le versement **d'un dividende net de € 1,00** (€ 1,50 avec avoir fiscal), en hausse de 11,1 %. Le taux de distribution du bénéfice est de 44,3 % et le rendement global du dividende est de 3,3 %. Le versement aura lieu le 14 juin 2001.
Accor s'est fixé pour **objectifs 2001-2005** de maintenir une croissance annuelle moyenne à deux chiffres de son résultat avant impôt et de doubler son bénéfice net par action en 5 ans (sur la base d'un bénéfice net par action de € 2,28 en 2000).

► Stratégie dans l'Hôtellerie : développement et rentabilité

Dans l'**Hôtellerie**, les moteurs de la croissance reposent sur :
– les fondamentaux favorables du secteur : en Europe, la croissance de la demande est supérieure à celle de l'offre ; elle est aujourd'hui équilibrée aux États-Unis dans l'hôtellerie économique, tandis que le tourisme international continue sa forte expansion à long terme,
– la poursuite du développement dynamique de Accor en Europe et dans les grandes métropoles mondiales, sur toute la gamme du 1 au 5 étoiles,
– l'amélioration de la profitabilité grâce aux économies d'échelle et aux nouvelles technologies.

► Stratégie dans les Services : croissance vigoureuse et fort potentiel

Dans les **Services**, le développement rapide et rentable s'appuie sur :
– la croissance interne et le développement géographique,
– la diversification de produits favorisant la productivité et la motivation des salariés,
– une migration technologique avec le passage du ticket vers la carte électronique et internet.

► Activité à fin avril 2001

En Europe, le revenu par chambre disponible (RevPAR) à fin avril est en hausse de 7,4 % pour l'hôtellerie d'affaires et de loisirs et de 8,7 % pour l'hôtellerie économique ; le RevPAR pour l'hôtellerie économique aux États-Unis augmente de 3,0 %.
Le volume d'émission des services est en progression de 14,0 % à périmètre et change constants.

Retransmission vidéo de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 29 mai 2001 sur : **www.accor.com/finance**
Service Relations Actionnaires 0811 01 02 03 (prix appel local)

En Indonésie, le collège électoral est convoqué en vue de destituer le président

A Djakarta, les députés ont voté, par 365 voix contre 4, en faveur d'une session spéciale de l'Assemblée consultative du peuple afin qu'elle se prononce sur le sort du chef de l'Etat, Abdurrahman Wahid, accusé de corruption. Mais celui-ci refuse de démissionner au profit de la vice-présidente

Les députés indonésiens ont voté, mercredi 30 mai, à une écrasante majorité, la convocation d'une réunion de l'Assemblée consultative du peuple (MPR) qui pourrait conduire, dans les deux mois, à la destitution du président Abdurrahman Wahid, élu le 20 octobre 1999. Même si les partisans du chef de l'Etat ont envahi, mercredi, l'enceinte du Parlement, les violences ont été limitées à Djakarta, comme dans le reste du pays. La crise politique n'est cependant pas réglée, le président refusant de démissionner au profit de sa vice-présidente, Megawati Sukarnoputri. La fille de l'ancien président Sukarno avait progressivement pris ses distances avec l'actuel chef de l'Etat. Ouléma tolérant et érudit, M. Wahid continue de se croire le seul à même de réduire le fossé entre nationalistes et islamistes, tout en évitant la sécession de provinces séparatistes. A Washington, le département d'Etat a appelé à *« une solution de la crise politique »*, en précisant que les Etats-Unis sont *« prêts à soutenir toute résolution passant par des moyens constitutionnels et pacifiques »*.

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

Alors que le président Abdurrahman Wahid régalait ses invités du sommet du G 15 des pays émergents dans un salon de l'hôtel Hilton, mercredi 30 mai en soirée, les députés indonésiens, réunis trois cents mètres plus loin, lui ont fait un sort peu amène. A l'issue d'un débat tumultueux, mais par 365 voix contre 4, l'Assemblée nationale (DPR) a voté la convocation d'une session spéciale du collège électoral présidentiel, connu sous le nom d'Assemblée consultative du peuple (MPR). Le MPR signifiera probablement au chef de l'Etat, après l'avoir entendu, que son temps est révolu et qu'il devra céder sa place à la vice-présidente Megawati Sukarnoputri.

En séance, les députés du Parti du réveil de la nation (PKB), la formation de M. Wahid, se sont battus pour reporter le scrutin avant de quitter la salle sans en attendre le déroulement. A l'extérieur, deux mille partisans du président sont parvenus à franchir un premier cordon de police et se sont installés sur les pelouses du Parlement. Mais, face à un deuxième barrage formé par une brigade anti-émeutes dont les membres avaient reçu l'ordre de tirer en dernier recours, ils n'ont rien pu faire d'autre qu'exprimer leur rancœur et négocier leur évacuation en fin de journée. Les jeux étaient donc faits au Parlement.

Même si la présidence de M. Wahid chancelle, la crise n'est pas pour autant réglée. La réunion du MPR doit avoir lieu le 7 août, au plus tard. Elle sera chargée de se prononcer sur un rapport d'exercice du président. Si ce rapport est rejeté, M. Wahid sera invité à l'amender. Un deuxième vote aura alors lieu et, s'il est négatif, le chef de l'Etat sera destitué. Le sens des votes du MPR ne fait guère de doute : ce collège est composé des cinq cents députés de l'Assemblée nationale et de deux cents autres délégués, pour l'essentiel régionaux. Les partisans de M. Wahid ne contrôlent, au mieux, que 10 % de ces voix.

Testée pour la première fois, la procédure est toutefois longue et complexe. En outre, si la Constitution indique clairement que la vice-présidente remplace le président en cas d'incapacité, elle est plus floue dans l'hypothèse d'une destitution. Le MPR devra-t-il voter une troisième fois pour élire Megawati ? La loi fondamentale ne le dit pas. Plusieurs semaines semées d'embûches vont enfin s'écouler d'ici à la réunion du collège électoral présidentiel.

« LA PATIENCE ET LE CALME »

Malgré la mort par balle d'un manifestant, mercredi, dans l'Est javanais, bastion de M. Wahid, les forces de l'ordre ont contrôlé la situation. Le port de Surabaya, principale agglomération dans l'est de Java, a été verrouillé par les forces de sécurité. Le calme a été rétabli à Pasuruan, après des attaques d'églises. Plusieurs villes de la région ont connu des manifestations parfois violentes mais sporadiques. Hasyim Muzadi, l'ouléma qui a succédé à M. Wahid à la tête du Nahdlatul Ulama – la plus grande association musulmane d'Indonésie – a dénoncé les attaques contre les lieux de culte et les écoles liées à d'autres mouvements ou d'autres religions.

Surtout, après avoir rencontré les chefs des forces armées et de la police, le super-ministre de la sécurité, Susilo Bambang Sudhoyono, a mis en garde contre toute action ou tout propos *« provocateurs »*. *« En cas d'émeute orchestrée par un dirigeant ou si un dirigeant laisse une émeute se dérouler, la personne en question sera tenue pour légalement responsable »*, a averti ce ministre auquel le président Wahid avait demandé, lundi, de prendre les mesures nécessaires pour *« restaurer l'ordre »*. Ce qui ne manque pas de piment quand les seuls fauteurs de troubles ont été, jusqu'à nouvel ordre, des partisans du président.

Le bain de sang a cependant été évité. L'une des banderoles déployées, mercredi, devant le Parlement par des fidèles du président Wahid affichait pourtant un message explicite, en référence aux interdits de l'islam : *« Le sang du cochon est haram* [prohibé] *mais le sang d'Amien et d'Akbar est 100 % halal* [permis] *»*. Amien Rais, adversaire le plus déterminé de M. Wahid, est président du MPR, tandis qu'Akbar Tandjung, président du DPR, dirige le Golkar, l'ancien parti de Suharto. La police a affirmé que des manifestants avaient été payés, à Djakarta, de 25 000 à 50 000 roupiahs la journée (de 20 à 40 francs) et, dans l'Est javanais, bastion de M. Wahid, entre 5 000 à 50 000 roupiahs, ce qui a réduit peut-être l'ampleur de leur détermination. Faute d'instructions, selon l'un des chefs des supporteurs du président, ces derniers sont repartis de Djakarta sans faire de vagues.

Le chef de l'Etat n'a pas réagi fortement au vote des députés. Selon Akbar Tanddjung, président de l'Assemblée nationale, il *« dispose d'encore un peu de temps pour survivre à une session spéciale »* du MPR, à condition qu'il *« s'amende »* et accomplisse des *« progrès significatifs »* dont la nature n'a pas été précisée. Mais Wahid pourrait aussi continuer de flirter avec l'idée de proclamer l'état d'urgence pour peu que la situation dégénère. Pour l'instant, il se borne à prêcher *« la patience et le calme »* en répétant qu'il refuse de démissionner. Et le ministre des affaires étrangères, Alwi Shihab, a estimé qu'un *« compromis »* est encore *« possible »*.

Cette partie d'échecs djakartanaise peut paraître d'autant plus surréaliste qu'une guerre contre des séparatistes dans la province d'Atjeh (Sumatra) fait de nouveau une demi-douzaine de victimes par jour, que le procès de la direction d'un mouvement indépendantiste papou en Irian Jaya se poursuit, ou que des éléments inconnus tentent de rallumer le conflit religieux qui sourd à l'archipel des Moluques. L'action gouvernementale est paralysée par la crise entre le président et le Parlement depuis maintenant quatre mois et l'économie, qui s'était redressée en 2000, menace de plonger.

Jeudi 31 mai en matinée, le calme régnait dans l'Est javanais et à Djakarta, où l'on spéculait surtout sur la prochaine sortie d'un chef de l'Etat dont la crédibilité semblait largement minée et l'emprise sur la situation fortement entamée.

Jean-Claude Pomonti

► www.lemonde.fr/indonesie

Un pays plongé dans une période d'incertitudes

CARACTÉRISTIQUES

NATURE DU RÉGIME	**Présidentiel**
SUPERFICIE	**1 919 000 km²**
POPULATION	**212,2 millions**
LANGUES	**indonésien (off.), 200 langues ou dialectes**
ETHNIES	**Javanais** (45%), **Sundanais** (14%), **Madurais** (7,5%), **Malais** (7,5%), **autres**(26 %)

ÉCONOMIE • 2000

PNB	**119,5 milliards de $**
PNB/HAB.	**580 $**
TAUX D'INFLATION (1998)	**2 %**
TAUX DE CHÔMAGE (1998)	**15-20 %**
EXPORTATIONS	**48 milliards de $**
IMPORTATIONS	**24 milliards de $**
MONNAIE	**roupie indonésienne**
RELIGIONS	**Musulmans** (88%), **protestants** (5%), **catholiques** (3%), **hindous** (2%), **bouddhistes**(1 %), **autres** (1%)

Source : Bilan *Le Monde*

Les groupuscules gauchistes en ligne de mire

Le général Surojo Bimantoro, chef de la police nationale, a déclaré mercredi qu'en cas de *« provocations »*, il s'en prendrait à Budiman Soedjatmiko, le chef d'un petit mouvement radical en contact avec le Parti du réveil national (PKB) du président Wahid. Emprisonné du temps de Suharto, M. Budiman avait été libéré par Abdurrahman Wahid. Le général Bimantoro a également cité la syndicaliste Indah Sari et l'universitaire Thamrin Amal Tomagola. *« Si des émeutes ont lieu, ces personnes seront les premières arrêtées »*, a-t-il dit.

De son côté, le général Sutanto, inspecteur général de la police dans l'est de Java, a estimé que la violence était le fait d'une *« troisième partie »*. Introduite dans le vocabulaire des années Suharto, cette expression fait souvent allusion à la « subversion communiste » dans un pays où le communisme est interdit depuis 1966. – *(Corresp.)*

PROFIL

Mme SUKARNOPUTRI, PLUS QU'UNE HÉRITIÈRE

Megawati Sukarnoputri est adulée, et le phénomène dépasse largement les îles de Java et de Bali, où elle a ses racines. En juin 1999, lors des premières élections libres depuis quatre décennies, son mouvement, le Parti démocrate indonésien de lutte (PDI-P), a remporté le tiers des suffrages et devancé largement le Golkar, une formation s'appuyant pourtant sur l'administration encore en place et qui a été, pendant un quart de siècle, le relais politique de l'autocratique Suharto.

Se voyant alors présidente, Mme Sukarnoputri avait été très déçue, quatre mois plus tard, quand un collège électoral présidentiel lui avait préféré Abdurrahman Wahid. Elle avait dû se contenter de la vice-présidence dans un duo qui n'a pas fonctionné. Echaudée, elle est depuis restée sur ses gardes, ne voulant pas être tenue pour responsable d'une gestion sur laquelle elle n'a aucune prise. Tout indique aujourd'hui qu'elle devrait succéder à son vieil allié.

La fille aînée de feu Sukarno n'a pas toujours eu la vie facile. Après une enfance dans les palais présidentiels, son univers s'est défait quand l'armée s'est retournée contre son père en 1965. Elle avait alors dix-huit ans. Son premier mari, un pilote de l'armée de l'air, s'est tué dans un accident d'avion en 1970 après lui avoir donné deux enfants. Sa deuxième union, avec un diplomate égyptien, a été annulée sur-le-champ. En 1973, elle a épousé Taufik Kiemas, son mari actuel, homme d'affaires de Sumatra, dont elle a eu un troisième enfant.

Elue député en 1987, Megawati Sukarnoputri ne s'engage vraiment en politique qu'en 1993, quand le Parti démocrate indonésien (PDI), l'une des trois formations autorisées par Suharto, la porte à sa présidence. Suharto la chasse de la direction du PDI et fait prendre d'assaut, le 27 juillet 1996, le siège de ce parti à Djakarta au prix de cinq morts et de vingt-trois disparus. Mme Sukarnoputri devient ainsi le symbole de la résistance à un autocrate vieillissant. Légaliste, s'opposant à toute violence, elle attend son heure. En janvier 1998, cinq mois avant le limogeage de Suharto, elle condamne le régime et le pillage des ressources du pays par la famille régnante.

Au côté de M. Wahid, un ami d'enfance, elle trouve de moins en moins ses marques. Découragée par le comportement erratique du président, elle se réfugie dans un silence désapprobateur. Dans la cacophonie ambiante, ce silence tranche favorablement : ceux qui la connaissent ne doutent pas de la fermeté, de la patience et de la capacité à s'organiser d'une femme de principes, dont la défense de l'unité indonésienne – héritage paternel – arrive au premier rang.

Face à la paralysie croissante des institutions et du gouvernement, Mme Sukarnoputri est contrainte d'organiser la suite sans attendre, s'il le faut, la fin en 2004 du mandat de M. Wahid. Mais elle ne veut ni créer un précédent ni affaiblir l'institution présidentielle, à un moment où l'Histoire semble la rattraper et où l'héritière a l'intention d'imposer sa marque.

J.-C. P.

Le déclin de « Gus Dur », ou la défaite de l'autorité morale au contact de la politique

DJAKARTA
de notre envoyé spécial

L'élection d'Abdurrahman Wahid à la présidence, le 20 octobre 1999, avait été saluée, en Indonésie, comme la victoire de la raison et un pas vers l'apaisement. Après une trentaine d'années de régime autocratique et même si elle s'était réalisée au prix d'une entourloupette de dernière minute dont la populaire Megawati Sukarnoputri avait été la victime, l'arrivée d'un ouléma modéré et érudit avait été accueillie avec soulagement. Impulsif mais tolérant, Abdurrahman Wahid allait offrir une bouffée d'air frais. Dix-neuf mois plus tard, sa présidence est au bord de la banqueroute et l'homme esseulé semble prêt à tout pour se maintenir au pouvoir, au risque de provoquer le chaos. Comment a-t-on pu en arriver là ?

Les adversaires du chef de l'Etat ne sont pas les seuls à lui reprocher sa façon de gouverner puisque même l'un de ses proches collaborateurs a reconnu publiquement, voici quelques mois déjà, son *« incompétence »*. Alors que les crises s'aggravaient à demeure, le président s'est rendu dans plus de cinquante pays, où il a usé peu à peu son large crédit international. Ces absences ne l'ont pas empêché de multiplier les interventions et les commentaires dans tous les domaines sans prévenir ses ministres. Avec des jugements à l'emporte-pièce, notamment à l'encontre de sa *« petite sœur »* Megawati, publiquement qualifiée de *« stupide »*. Le dédain du président pour l'économie a été évident et ses capacités à déléguer et à écouter fort limitées.

En dépit d'une cécité virtuelle et de deux attaques cardiaques, son emploi du temps est demeuré surchargé et indiscipliné, ainsi qu'il l'avait fait pendant ses quinze années à la présidence du Nahdlatul Ulama – l'association musulmane que son grand-père avait fondée. Comme si Abdurrahman Wahid n'avait jamais vraiment su changer de présidence.

PARTISAN DE LA LAÏCITÉ DE L'ÉTAT

Mais si le président, que tout le monde appelle *« Gus Dur »*, l'oncle Dur, a de sérieux torts, beaucoup lui ont mené la vie très rude. Dominant l'administration et l'armée, l'ancienne nomenclature du régime de Suharto a réduit systématiquement sa marge de manœuvre. Ses tentatives pour traîner devant la justice Suharto et ses enfants se sont heurtées à un mur. Sa volonté de dialoguer avec les séparatistes à Atjeh ou en Irian-Jaya a été contrecarrée par des militaires qui n'envisagent que la manière forte. Elu par une coalition d'intérêts bien divers, il s'est laissé imposer, dès le début, un gouvernement hétéroclite et peu solidaire. Enfin, les membres d'une Assemblée nationale qu'il a traitée un jour de *« jardin d'enfants »* ont voulu imposer un système parlementaire inconsistant alors que la Constitution indonésienne est d'inspiration présidentielle.

Raison ou prétexte, l'Assemblée s'est emparée de deux scandales financiers qui ont éclaboussé la présidence l'an dernier pour faire chuter M. Wahid. Au lieu de calmer le jeu, ce dernier a jugé la manière irrecevable et s'est opposé à tout dialogue avec le Parlement, ce qui lui a valu une première motion de censure en février puis une deuxième trois mois plus tard.

A-t-il estimé qu'il pouvait à la fois affronter des généraux rétifs et un Parlement hostile ? Ferme partisan de la laïcité de l'Etat, *« Gus Dur »* s'est sans doute convaincu qu'il est le seul à pouvoir réduire le fossé entre nationalistes et islamistes dans un pays qui compte plus de 80 % de musulmans. Il a répété que sa conduite de l'Etat est l'unique moyen de prévenir la sécession de quelques provinces. Mais le manœuvrier s'est retrouvé, peu à peu, dans le fond d'une trappe. Qu'il n'ait rien fait pour s'assurer le soutien de Megawati Sukarnoputri, la personnalité la plus populaire du pays, a largement contribué à sceller son sort.

Les fortes convictions de *« Gus Dur »* lui ont probablement fait perdre le contact avec la réalité. Il a laissé descendre dans la rue des fidèles qui le considèrent comme un intouchable. Il a envisagé d'imposer la loi martiale et n'y a renoncé que lorsque les militaires ont refusé de l'appliquer. Quand il a offert, voilà dix jours, de confier la direction de son gouvernement à Mme Sukarnoputri, il a laissé dire que, si la vice-présidente acceptait ce compromis, elle échouerait assez vite pour que l'opinion demande au président de reprendre les choses en main. Aimant les bons mots, « Gus Dur » a dit un jour que le premier président de l'Indonésie, Sukarno, était fou de femmes, que le second, Suharto, était fou d'argent, que le troisième, Habibie, était fou tout court et que le quatrième, lui-même, rendait les autres fous.

S'il ne s'était pas impliqué directement en politique, Wahid serait resté l'un des personnages les plus écoutés du vaste archipel. Mais le démon de la politique l'a démangé. Il y a laissé son autorité, peut-être son humour. Entre le rassurant ouléma de 1999 et le président qui s'accroche aujourd'hui au pouvoir que peut-il rester de commun ?

J.-C. P.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE EXTRAIT DES MINUTES SECRETARIAT - GREFFE

Par arrêt définitif du 3 février 2000, la 5ème Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, a déclaré **WEALE Ian,** né le 17.02.1955 à LONDONDERRY (IRLANDE), demeurant 13, Bd Richard Wallace 92200 Neuilly sur Seine coupable de PUBLICITE MENSONGERE OU DE NATURE A INDUIRE EN ERREUR, infraction prévue par les articles L.121-1, L.121-5, L.121-6 AL.1 CODE DE LA CONSOMMATION et réprimée par les articles L.121-6, L.213-1 CODE DE LA CONSOMMATION. L'a condamné à UN AN D'EMPRISONNEMENT AVEC SURSIS ET MISE A L'EPREUVE PENDANT TROIS ANS ET 50.000 F D'AMENDE. La Cour a en outre ordonné : 1) La publication de cet arrêt par extrait dans les journaux : VAR MATIN, NICE MATIN, LE MONDE. Pour extrait conforme, délivré à Monsieur le Procureur Général, sur sa réquisition. P/LE PROCUREUR GENERAL. P/LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9ème Chambre (section A) de la Cour d'Appel DE PARIS du 16 mars 1999 **GONZALEZ CASTRILLO Roberto** né le 23 Décembre 1957 à Aviles (ESPAGNE) de Moises GONZALEZ et de CASTRILLO Léonor demeurant 24 rue Villebois Mareuil 93300 AUBERVILLIERS a été condamné à 1 an d'emprisonnement avec sursis, pour fraude fiscale (soustraction frauduleuse à l'établissement et au paiement de la TVA exigible au titre de la période du 01/01/1993 et 31/05/1996 et de l'impôt sur le revenu dû au titre des années 1993-1994 et 1995) et omission de passation d'écritures dans les documents comptables. La Cour a, en outre ordonné, aux frais du condamné 1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans : le Journal Officiel de la République Française, le Figaro, le Monde. 2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune d'AUBERVILLIERS (93300). Pour extrait conforme délivré à Monsieur le Procureur Général sur sa réquisition Pour LE GREFFIER EN CHEF.

LES ELECTIONS LEGISLATIVES EN BULGARIE

*auront lieu le **17 juin 2001**. Les citoyens bulgares en France peuvent voter à cette date de 7 h 00 à 19 h 00 à l'Ambassade de Bulgarie, 1, av. Rapp, 75007 Paris, ou à la Représentation permanente de la République de Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, 22, rue Fischart, 67000 Strasbourg. Inscription par téléphone, fax ou e-mail.*

Pour information :
***01 45 51 85 90** (Paris) ou **03 88 61 95 29** (Strasbourg).*

Jacques Gautier
Bijoux d'art
VERNISSAGE JEUDI 7 JUIN 2001

36, rue Jacob 75006 Paris
Tél/fax 01 42 60 84 33

Le Liban sud à l'heure du redéploiement des casques bleus des Nations unies

Allégée, la Finul ne surveillera plus une zone, mais la ligne qui sépare la région d'Israël

Présente au Liban sud depuis vingt-deux ans, la Force intérimaire de l'ONU pour le Liban (Finul) prépare sa reconfiguration un an après le retrait des forces israéliennes. Elle a déjà démantelé plus de la moitié de ses cent cinquante-deux positions dans l'ancienne zone occupée et se prépare à en édifier de nouvelles le long de la ligne qui sépare Israël du Liban. Les habitants du Sud dressent le bilan de sa présence.

YATAR (Liban sud)
de notre envoyée spéciale

Depuis que, il y a plusieurs jours, les casques bleus népalais de la Force intérimaire de l'ONU pour le Liban (Finul) ont évacué leurs positions à Yatar, Abou Ali Soueidane a repris possession de la colline sur laquelle ils avaient installé l'un de leurs postes d'observation. Il inspecte les lieux, constate qu'ils ont bouché le puits, attend des réparations de la Finul, fait une évaluation des pertes et profits de sa présence et tente d'entrevoir l'avenir.

REPORTAGE

« Grâce aux casques bleus, nous avons découvert l'électronique, la musique... »

Sur recommandation de Kofi Annan, le secrétaire général des Nations unies, le Conseil de sécurité doit entériner, fin juillet, un allégement et une reconfiguration des casques bleus, un peu plus d'un an après le retrait de l'armée israélienne de la bande qu'elle occupait depuis 1978 en territoire libanais. Les Népalais, qui avaient installé sept postes d'observation dans le village de Yatar, ont déjà plié bagage.

Fin juillet, les effectifs de la Finul devraient passer de 5 800 à l'heure actuelle à 4 500, c'est-à-dire revenir à leur nombre d'avant le retrait israélien. Deux nouveaux allégements sont prévus en 2002, qui porteraient leurs effectifs à 2 000 fin juillet. Simultanément, et alors que jusqu'à maintenant ils surveillaient toute la zone anciennement occupée par l'Etat juif, ils vont prendre position sur la seule *« ligne bleue »* qu'ils ont eux-mêmes délimitée pour séparer Israël du Liban, en attendant le tracé définitif de la frontière internationale. Les autorités libanaises souhaitent pour leur part que les effectifs de la Finul soient maintenus à 4 500, aussi longtemps que le contentieux avec Israël n'aura pas été définitivement réglé, ce qui est loin d'être le cas. Cette question figurait à l'ordre du jour des entretiens du chef de l'Etat libanais, Emile Lahoud, lors de sa visite d'Etat à Paris, les 28 et 29 mai.

Le départ des casques bleus ne fait ni chaud ni froid à certains habitants de Yatar. *« Ils ne faisaient qu'observer et n'ont jamais empêché des agressions israéliennes »*, dit un jeune homme. Plus politisé, et donc plus informé de la véritable mission impartie à la Finul, Abou Ali Soueidane est d'un avis différent. Il ne *« déplore »* ni ne *« se félicite »* du départ des casques bleus. *« Ils ont rempli leur mandat et accompli au moins deux choses essentielles,* dit-il. *Ils ont confirmé la libanité de la terre et en ont été les garants et ils ont été les relais aux yeux du monde de la réalité de ce qui se passait ici et de l'agressivité d'Israël. »*

Abou Ali Soueidane sait également gré à la Finul d'avoir financièrement aidé des écoles, *« comme ici à Yatar, où ils ont également créé un terrain de foot. C'est positif »*, souligne-t-il. Il aurait souhaité voir l'armée libanaise se déployer dans la région pour y garantir la paix civile, mais *« bon, pour des raisons que l'on peut comprendre, l'Etat ne veut pas le faire.*

Et puis, il y a bien quelques postes de gendarmerie dans la région et des patrouilles mixtes de gendarmes et des commandos de l'armée ». « Si vous allez du côté du quartier général de l'ONU à Naqourah [sur la côte], *dites-leur que j'attends toujours des réparations pour ce puits, là, qu'ils ont bouché ».*

« TOUTE UNE VIE »

Pour ce qui le concerne – et sans doute pour nombre d'agriculteurs du Liban sud –, le problème est ailleurs : ce sont les pertes financières subies du fait de l'hypothèque de leurs biens pour y installer les casques bleus.

« Ici, explique-t-il montrant d'un geste ample l'étendue de son champ, *je cultivais du tabac et cela me rapportait entre 2 millions et 3 millions de livres libanaises* [un peu moins de 1 500 dollars] *selon les années. L'Etat libanais, qui paie le loyer de la terre pour les casques bleus, ne m'en a offert que le dixième. Ils sont venus arpenter le terrain et n'ont tenu compte que des seuls 2 000 mètres carrés sur lesquels était érigé le poste d'observation des casques bleus, alors même que ceux-ci avaient entouré de barbelés les 4 500 mètres carrés du terrain. Aujourd'hui, c'est cela mon problème. »*

Un peu plus à l'ouest se dresse une importante position du bataillon irlandais de la Finul. Leur départ est prévu en octobre, et Tayssir Daqiq l'envisage avec inquiétude. Propriétaire d'un commerce où il vend un peu de tout – CD, jeux et gadgets électroniques, bijoux et breloques, parfums, produits d'artisanat... –, il s'attend à une chute vertigineuse de ses recettes.

« Nous allons perdre quelque six mille touristes, dit-il. *C'est vrai que le pouvoir d'achat varie d'un bataillon à l'autre, que celui d'un Irlandais n'est pas le même que celui d'un Ghanéen, mais globalement, c'est principalement de leurs achats que nous vivions. » « Je peux vous assurer que sur les quelque deux cents commerces qui comptaient essentiellement sur eux dans la région, il ne restera plus qu'une vingtaine,* ajoute M. Daqiq. *Cela se répercutera sur notre niveau de vie et jusqu'à nos fournisseurs à Beyrouth. Sans oublier que grâce à eux nous avons découvert des tas de choses, l'électronique, la musique... Ils ont aidé les écoles, les orphelins... Et les employés libanais de la Finul, que vont-ils devenir ? »*

« Et puis, enchaîne-t-il, plus lyrique, *vingt-trois ans de présence, c'est toute une vie. J'en connais certains personnellement. Je connais leurs familles, je sais comment ils vivent... »*

Mouna Naïm

Décès de Fayçal Husseini, haut responsable palestinien

KOWEÏT. Fayçal Husseini, responsable de l'OLP en charge du dossier de Jérusalem, est décédé d'une crise cardiaque, jeudi 31 mai, au Koweït, ont annoncé des responsables palestiniens. M. Husseini était le premier responsable palestinien à effectuer une visite au Koweït depuis la brouille de la guerre du Golfe au cours de laquelle la centrale palestinienne avait soutenu l'Irak. Il devait assister jeudi à un congrès du Comité populaire de lutte contre la normalisation avec Israël, basé à Koweït.

Fayçal Husseini était né à Bagdad en 1940, après que son père, Abdel Kader Husseini, représentant d'une famille illustre de Jérusalem, eut été expulsé de Palestine par les Britanniques pour avoir mené, avec d'autres, la grande révolte arabe de 1936. Abdel Kader Husseini avait été tué en 1948 lors de la guerre qui devait aboutir à la création de l'Etat d'Israël. – *(AP, AFP.)*

Skopje serait disposée à satisfaire certaines revendications albanaises

SKOPJE. Le premier ministre macédonien Ljubco Georgievski a annoncé, mercredi 30 mai, à la télévision nationale, un *« probable changement »*, dans les mois à venir, de la Constitution macédonienne, une des principales revendications de la minorité albanaise. Le chef du gouvernement envisage d'*« abandonner le préambule de la Constitution, ou* [d']*annoncer la création d'une seconde nation constitutive* [et] *d'une seconde langue officielle ».*

C'est le premier geste aussi clair fait par le gouvernement en direction de la minorité albanaise depuis l'apparition, cet hiver, de l'Armée de libération nationale (UCK). Autre signe de conciliation, le président, Boris Trajkovski, a proposé d'amnistier une partie des rebelles albanophones, à l'exclusion de ceux qui ont organisé et dirigé l'insurrection et de ceux coupables d'avoir tué des soldats macédoniens. – *(AFP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS/GOLFE : les forces américaines stationnées** à Bahreïn et au Qatar ont été mises en état d'alerte renforcée, mercredi 30 mai, après que quatre membres présumés du réseau d'Oussama Ben Laden eurent été reconnus coupables dans les attentats contre deux ambassades américaines en Afrique en 1998, a indiqué un responsable du Pentagone sous couvert d'anonymat. Selon lui, les troupes américaines déployées en Arabie saoudite avaient déjà été mises en état d'alerte plus élevé avant que le tribunal de New York ne prononce, mardi, son verdict dans cette affaire. La décision concernant les émirats de Bahreïn et du Qatar a été prise en raison *« de renseignements, ainsi que du verdict »*, a dit ce responsable, ajoutant qu'avec *« ces deux éléments combinés, il fallait être prudent ».* Par ailleurs, les talibans au pouvoir à Kaboul ont réitéré, mercredi 30 mai, qu'ils ne livreraient pas Oussama Ben Laden, contre lequel, affirment-ils, les Etats-Unis ne leur ont donné aucune preuve de culpabilité. Un porte-parole du ministère de l'information a jugé *« injuste »* la condamnation à New York. – *(AFP.)*

■ **FRANCE/AFRIQUE DU SUD : Lionel Jospin est arrivé,** jeudi 31 mai, au Cap pour une visite de deux jours. Le premier ministre est accompagné d'Hubert Védrine (affaires étrangères), de Jean Glavany (agriculture) et de François Huwart (commerce extérieur), ainsi que d'une délégation de chefs d'entreprise. Un entretien est prévu avec le président Thabo Mbeki et une rencontre avec Nelson Mandela. – *(AFP.)*

les prix fondus de l'été

croisières à prix cools
avion compris
LA GRECE 4 700 F 716,51 €
CROISIERE EN CAIQUE UNE SEMAINE
EN CABINE DOUBLE ET EN DEMI PENSION
LA MEDITERRANEE 5 675 F 865,15 €
CROISIERE EN PAQUEBOT 6 JOURS
EN CABINE DOUBLE INTERIEURE STANDARD
EN PENSION COMPLETE
HORS EXCURSIONS, BOISSONS ET POURBOIRES
REDUCTION DE 50 % POUR LES 2e, 3e ET 4e PERSONNES
PARTAGEANT LA MEME CABINE SUR TOUS LES DEPARTS

séjours en Paladien à prix calmes
séjours une semaine en chambre double
LES ARCS 2 290 F 349,11 €
HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION TRANSPORT NON COMPRIS
MONTPELLIER 2 530 F 385,70 €
HOTEL RESIDENCE PALADIEN EN DEMI PENSION TRANSPORT NON COMPRIS
LA TUNISIE 2 645 F 403,23 €
HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION AVION COMPRIS
LE MAROC 3 625 F 552,63 €
HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION AVION COMPRIS
LA MARTINIQUE 4 450 F 678,40 €
HOTEL CLUB PALADIEN AVEC PETITS DEJEUNERS AVION COMPRIS
LA GUADELOUPE 4 700 F 716,51 €
HOTEL CLUB PALADIEN AVEC PETITS DEJEUNERS AVION COMPRIS
LA REPUBLIQUE DOMINICAINE 6 260 F 954,33 €
HOTEL CLUB LABEL PALADIEN TOUT COMPRIS AVION COMPRIS
LA REUNION 6 500 F 990,92 €
HOTEL CLUB PALADIEN EN DEMI PENSION AVION COMPRIS

vols à prix légers
aller retour départ de Paris
BARCELONE 1 059 F 161,44 €
ROME 1 130 F 172,27 €
VENISE 1 170 F 178,37 €
LA CORSE 1 181 F 180,04 €
SHANNON 1 188 F 181,11 €
REYKJAVIK 1 644 F 250,63 €
MONTREAL 2 462 F 375,33 €
FORT DE FRANCE 2 914 F 444,24 €
POINTE A PITRE 2 914 F 444,24 €
LA REUNION 3 794 F 578,39 €
TAHITI 5 737 F 874,60 €

NOUVELLES FRONTIERES
nouvelles-frontieres.fr
Voyager ça fait avancer

PRIX TTC PAR PERSONNE
DEPART DE PARIS
A CERTAINES DATES
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE
TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE,
SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS

c'est l'affaire d'un coup de fil
N° Indigo 0 825 000 825
0,98 F TTC / MN

EMPLOI **Pour le deuxième mois consécutif, la baisse du chômage a donné des signes d'essoufflement. Le nombre de demandeurs d'emploi n'a reculé que de 4 000 en avril (– 0,2 %) pour atteindre 2 075 400, selon les statistiques publiées, jeudi 31 mai, par le ministère de l'emploi. ● LES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES sont en recul de 2 % (et de 10,2 % sur un an). ● L'ANPE aurait tendance à gonfler artificiellement le nombre de ses offres d'emploi et celui des chômeurs ayant retrouvé un emploi grâce à ses services, selon le SNU, syndicat majoritaire à l'agence. La direction juge ces pratiques *« très marginales »*. ● LE DÉBAT sur la modernisation sociale voit s'opposer, au sein de la majorité, plusieurs définitions du licenciement économique, recouvrant des conceptions différentes des marges de souplesse offertes aux employeurs en matière de gestion de leurs effectifs.**

Le chômage continue à reculer, mais de moins en moins vite

Selon les chiffres publiés, jeudi 31 mai, par le ministère de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué de 4 000 en avril par rapport à mars. Après les très fortes baisses de l'automne 2000, ce ralentissement de la décrue accroît les incertitudes sur l'évolution de l'activité économique

CELA se confirme : la baisse du chômage donne des signes d'essoufflement. En avril, et pour le second mois consécutif, selon les statistiques publiées, jeudi 31 mai, par le ministère de l'emploi et de la solidarité, le nombre de demandeurs d'emploi n'enregistre qu'une faible décrue, diminuant seulement de 4 000 pour atteindre 2 075 400 en données corrigées des variations saisonnières. Le recul n'est ainsi que de 0,2 % par rapport à un chiffre du mois de mars déjà un peu anémique puisqu'il avait affiché une baisse ténue de 0,6 % par rapport à février. Certes, sur un an, le recul est de 332 900, soit une baisse de 13,8 %. Certes, en incluant les chômeurs qui ont pu exercer une activité réduite, le résultat d'avril est un peu meilleur : le nombre total de demandeurs d'emploi recule de 1 % par rapport au mois précédent et s'élève à 2 502 700. Pour autant, un troisième indicateur, le taux de chômage calculé au sens du Bureau international du travail (BIT), envoie lui aussi des signes de stagnation. A 8,7 % (contre 9,9 % il y a un an), il demeure inchangé par rapport au mois de mars.

« Ces résultats, qui traduisent globalement une moindre diminution du chômage que les mois précédents, restent néanmoins positifs », se réconforte le ministère de l'emploi dans un communiqué. Les services d'Elisabeth Guigou font, par ailleurs, valoir que la diminution du nombre de chômeurs de longue et de très longue durée (plus de deux ans), qui bénéficient notamment du programme « Nouveau départ » de l'ANPE, ne se dément pas (-1,2 % en un mois, -24,4 % sur un an). Fin avril, ils étaient 664 000, représentant ainsi 32 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Le ministère souligne également que la situation de toutes les catégories de demandeurs d'emploi, quels que soient leur âge ou leur sexe, continue à s'améliorer. En avril, cette amélioration a profité aux femmes, aux 50 ans et plus et aux 25-49 ans alors que l'effectif des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté très légèrement. Sur un an, il baisse toutefois de 13,2 %.

RECUL DES INSCRIPTIONS

Après l'annonce d'une série de plans sociaux et alors que le débat sur les mesures antilicenciements fait rage, la ligne des entrées à l'ANPE pour cause de licenciement économique n'affiche pour le moment aucune dégradation de la situation. En données corrigées des variations saisonnières, cette catégorie d'entrées à l'ANPE est même en recul de 2 % en avril par rapport au mois précédent et de 10,2 % sur un an. Le nombre d'inscriptions à l'ANPE – tous motifs confondus – est en repli de 4,2 % en avril, et seules les inscriptions consécutives à des fins de mission d'intérim augmentent légèrement. Les sorties de l'ANPE sont, elles aussi, moins nombreuses. Et les reprises d'emploi diminuent de 6,8 % en avril, après avoir déjà régressé de 8,6 % en mars.

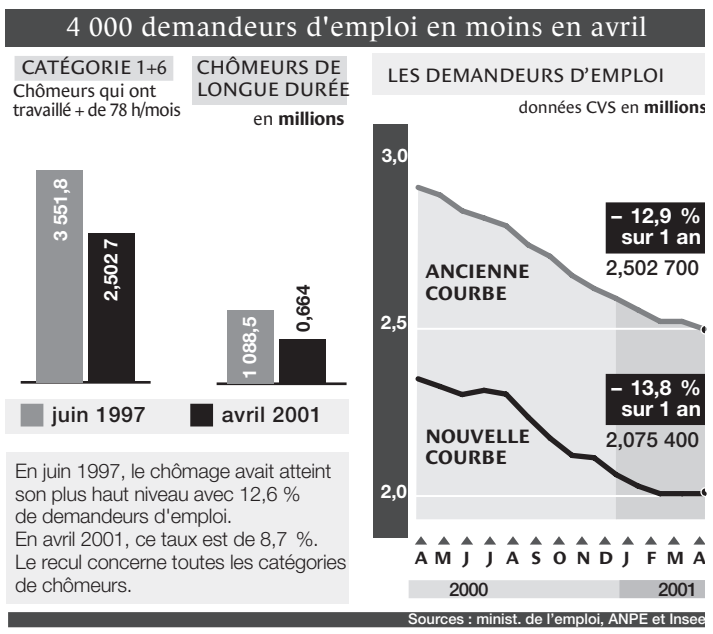

Avec la moindre performance d'avril se dessine néanmoins un environnement plus incertain quant à la poursuite – à rythme soutenu – de la décrue du chômage. Le ministère fait donc savoir qu'il n'entend pas lever le pied. Il table, pour maintenir l'effort, sur les mesures en faveur des plus défavorisés contenues dans son programme de lutte contre les exclusions, sur la relance de la dynamique des créations d'emploi avec le passage aux 35 heures dans les entreprises de moins de vingt salariés à partir de janvier 2002 et sur la mise en œuvre des plans d'actions personnalisés proposés à partir du 1er juillet 2001 à tout demandeur d'emploi dans le cadre de la nouvelle convention Unedic. Il y a quelques jours, Mme Guigou a assuré que le nombre de demandeurs d'emplois *« passera sous la barre des 2 millions avant la fin de l'année »*.

Reste que le chiffre d'avril, parce qu'il affiche une quasi-stagnation, ne peut qu'alimenter les interrogations sur un éventuel fléchissement de l'activité. Il y a une semaine tout juste, le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, qualifiait de *« décevant »* et d'*« un peu surprenant »* le chiffre de la croissance au premier trimestre. Sur les trois premiers mois de l'année, le produit intérieur brut n'a, en effet, progressé que de 0,5 %, quand l'Insee tablait, quelques mois plus tôt, sur 0,8 %. M. Fabius a reconnu que la croissance française pourrait être *« légèrement en dessous »* des prévisions du gouvernement si la tendance du premier trimestre se poursuivait.

A ceci s'ajoute la légère révision à la baisse des prévisions d'investissement pour 2001 dans l'industrie telles qu'elles ressortent de la dernière enquête Insee auprès des chefs d'entreprise (*Le Monde* du 30 mai). Sans oublier une conjoncture européenne qui se fait plus difficile puisque la plupart des pays de la zone euro semblent commencer à ressentir les effets du ralentissement économique aux Etats-Unis. Bref, pour le gouvernement, les indicateurs se font plus fragiles.

Caroline Monnot

Les astuces de l'ANPE pour gonfler ses offres et améliorer le nombre de chômeurs placés

LES RÉSULTATS de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) sont-ils surévalués ? En 2000, l'établissement public a recueilli 3,2 millions d'offres d'emploi (+ 6,6 % par rapport à 1999), dont 87 % ont été satisfaites, comme l'indique son rapport annuel d'activité. Ces chiffres sont en partie contestés par le Syndicat national unitaire (SNU), majoritaire parmi les salariés de l'agence, qui s'est récemment alarmé, dans des lettres envoyées à la direction et dans des tracts diffusés parmi les salariés, de la pérennité d'*« un système pernicieux et très ancré »* à l'ANPE : celui du *« bidouillage des chiffres »* du service public de l'emploi, soumis par sa tutelle, le ministère de l'emploi, à *« des objectifs démesurés au mépris de la manière dont ils seront atteints »*.

Pour 2001, les 18 000 employés de l'ANPE ont reçu pour mission de collecter 3,1 millions d'offres, dont 66 % doivent être satisfaites par l'agence, et de faire baisser de 1,2 million le nombre de chômeurs de plus d'un an. Ces objectifs sont assortis de primes (3 000 francs en moyenne), versées aux agents en fonction des résultats obtenus localement et sur le plan national. S'ils sont inférieurs aux objectifs, les primes diminuent ou sautent. Instaurée sous la direction de Michel Bon (1993-1995), cette politique « managériale » est toujours en vigueur. Certains directeurs d'agence fixent même des objectifs individuels à leurs salariés, ce qui constitue, pour le SNU, *« une ouverture flagrante sur les dérives »*.

MISES EN RELATION FICTIVES

La première de ces « dérives » concerne une pratique *« très répandue »*, affirme Christophe Moreau, chef d'équipe dans une agence des Hauts-de-Seine et secrétaire départemental du SNU. Elle consiste à obtenir auprès des entreprises ayant déposé une offre à l'ANPE le nom des personnes qu'elles ont finalement recrutées par d'autres biais que celui de l'établissement public (bouche à oreille, petites annonces, candidatures spontanées...). Une fois le nom connu, l'agence peut alors le rajouter à la liste de ses demandeurs d'emploi et comptabiliser après coup son recrutement comme s'il résultait d'une « mise en relation » effectuée par son intermédiaire entre le demandeur et l'entreprise.

Sur les listings de l'ANPE, cette pratique est *« facilement détectable »*, indique M. Moreau, car les noms des demandeurs d'emploi ainsi *« récupérés »* ne sont pas assortis de leur numéro individuel d'identification national. Or celui-ci doit être systématiquement mentionné, précise le règlement de l'ANPE, pour que soit comptabilisée comme une mise en relation positive (MER +) l'*« embauche d'un candidat présenté directement par l'agence sur une offre enregistrée »*. Certaines agences peu scrupuleuses ne prennent même pas la peine de se procurer le nom des personnes recrutées sans leur intermédiaire : *« Il arrive que des mises en relation soient faites sur un simple X, un Dupont, ou encore avec des noms piochés dans l'annuaire »*, assure Philippe Barriol, conseiller dans une agence du Val-d'Oise et secrétaire départemental du SNU.

« OFFRES BIDON »

Il arrive cependant qu'une « MER + » soit comptabilisée alors qu'aucune demande n'a été déposée par l'employeur ! Dès qu'un recrutement est connu, l'offre d'emploi correspondante est alors créée de toutes pièces avant d'être aussitôt déclarée satisfaite et annulée dans la foulée. Certains secteurs d'activité affectés par un fort turn-over, comme l'hôtellerie ou la restauration, *« servent souvent d'alibi pour faire du chiffre »*, explique M. Moreau.

Dans le sud des Yvelines, les filiales d'un grand groupe de restauration collective employant une quinzaine de personnes en moyenne font régulièrement appel à l'ANPE pour trouver une dizaine d'« extras » par an. Mais, dans les fichiers de l'agence locale de Versailles où sont traitées toutes les demandes liées au secteur de la restauration, ce sont entre 80 et 300 offres provenant de chacune de ces filiales qui sont enregistrées artificiellement au cours de l'année, avant d'être aussitôt annulées, tous les postes ayant été pourvus par des demandeurs d'emploi souvent inconnus de l'ANPE. *« L'agence ne contrôle que les demandes, jamais les offres »*, déplore M. Moreau, qui a rassemblé au fil des mois une liste similaire d'*« offres bidon »*. Parfois, l'agence se contente d'enregistrer des offres qu'elle trouve dans les petites annonces de la presse locale ou sur les listings d'agences d'intérim.

NOMBRE DE RADIATIONS

Certaines des « dérives » dénoncées par le SNU ont une incidence directe sur les chiffres de l'emploi. Pour faire baisser le nombre de chômeurs de longue durée – une des priorités du gouvernement –, une pratique efficace consiste à augmenter leur taux de radiation en organisant régulièrement des convocations collectives de chômeurs, auxquelles les plus démotivés finissent par ne plus se rendre. *« On n'a pas d'emploi à leur proposer. On les convoque pour qu'ils ne viennent pas »*, résume Annette Dubois, conseillère dans une unité de reclassement à Paris.

BASCULER LES CHÔMEURS

Militante au SNU, celle-ci explique aussi comment quelques questions habilement posées suffisent parfois à faire basculer des chômeurs dans des catégories qui ne sont pas comptabilisées dans le chiffre « officiel » du chômage *(lire ci-contre)*. Le demandeur d'emploi, surtout si c'est une femme, accepterait-il un poste à temps partiel ou un emploi d'intérimaire, à défaut – ou en attendant – d'un emploi à temps plein ? Une réponse affirmative l'écarte alors de la catégorie 1, la seule prise en compte pour mesurer le taux de chômage.

La direction de l'ANPE ne conteste pas l'existence de *« pratiques iconoclastes »*, mais en souligne le caractère *« très marginal »*. *« C'est l'arbre qui cache la forêt »*, déplore Alain Jecko, directeur général adjoint, assurant que l'ANPE *« ne construit pas ses résultats par des bidouillages »*. Dans tous les cas, poursuit-il, la responsabilité de tels actes, si elle venait à être prouvée, ne peut être qu'individuelle et sévèrement sanctionnée. M. Jecko revendique, en revanche, la *« mise sous pression »* du réseau par un *« management serré »* sur les objectifs que *« la société attend de nous »*.

Alexandre Garcia

Huit catégories

● **Catégorie 1 :** chômeurs immédiatement disponibles (même s'ils travaillent jusqu'à 78 heures par mois) cherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée. Elle seule sert de « baromètre » mensuel.
● **Catégorie 2 :** chômeurs immédiatement disponibles cherchant un CDI à temps partiel.
● **Catégorie 3 :** chômeurs immédiatement disponibles cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier.
● **Catégorie 4 :** chômeurs non immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDD ou d'un CDI, à temps plein ou partiel.
● **Catégorie 5 :** personne en activité, mais à la recherche d'un autre emploi.
● **Catégorie 6 :** chômeurs non immédiatement disponibles (activité de plus de 78 heures par mois) cherchant un CDI à temps plein.
● **Catégorie 7 :** chômeurs non immédiatement disponibles cherchant un emploi à durée indéterminée et à temps partiel.
● **Catégorie 8 :** chômeurs non immédiatement disponibles cherchant un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier.

Des définitions et des conceptions divergentes du licenciement économique

LA DÉFINITION du licenciement économique figure aujourd'hui au cœur du débat qui oppose le gouvernement à trois des partenaires de la majorité plurielle – communistes, Verts et chevénementistes. Ce n'est pas la première fois. Mais l'annonce, au mois de mars, de suppressions d'emplois dans des grands groupes comme Danone ou Marks & Spencer a déclenché, lors de la discussion du projet de loi de modernisation sociale, une véritable bataille sémantique et technique. Avant le vote du texte, prévu le 13 juin, une nouvelle façon de parvenir à un accord va être tentée. Chacune des définitions défendues jusqu'ici par les différentes composantes de la gauche plurielle révèle cependant des conceptions bien différentes du droit social.

● **Le point de départ.** Constitue aujourd'hui un licenciement pour motif économique, selon la loi du 2 août 1989, renforcée en 1992 (article L-321-1 du code du travail), le licenciement *« effectué par un employeur pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification substantielle du contrat de travail, consécutive NOTAMMENT à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques »*. C'est cet adverbe, « notamment », et la recherche de solutions de substitution qui ont, en particulier, nourri la crise.

● **Les propositions du gouvernement et du PS**. En s'appuyant sur la jurisprudence liée au licenciement économique, plusieurs versions ont été proposées par le président de la commission des affaires sociales, Jean Le Garrec, et le rapporteur du texte, Gérard Terrier. La première a fait long feu : elle remplaçait la terminologie de l'actuelle définition par *« consécutive à des difficultés économiques, à des mutations technologiques ou à des réorganisations destinées à préserver la compétitivité de l'entreprise concernée »*. La seconde, calquée exactement sur le même modèle, remplaçait le mot *« compétitivité »* par les *« capacités de développement »*. L'adverbe supprimé laissait, selon ses auteurs, *« ouvertes d'autres possibilités* (...) [Il] *ne permet pas un encadrement législatif suffisant* (...) *et fait peser sur le juge une responsabilité trop lourde de la réalité et du sérieux de la cause invoquée par l'employeur* (...). *La loi doit prévoir, pour mieux l'encadrer, une troisième cause possible »*.

Faute d'adhésion des autres composantes de la majorité à ces définitions, le gouvernement et le PS se sont finalement résolus à ne rien changer du tout. Sous l'impulsion de l'inspecteur du travail Gérard Filoche, membre du bureau national du PS, 28 députés socialistes ont cependant soutenu un autre amendement visant à supprimer l'adverbe « notamment ». Selon eux, sa présence autorise des licenciements *« si la réorganisation est nécessaire à la sauvegarde de l'activité de l'entreprise, c'est-à-dire, bien souvent, à des licenciements de convenance »*. *« Cette notion de compétitivité »*, poursuivaient-ils dans l'exposé des motifs de leur amendement, *« est trop souvent utilisée pour camoufler une recherche de meilleurs profits »*.

● **Les Verts.** Présenté par Marie-Hélène Aubert, l'amendement des écologistes supprimait, sans exposé des motifs, l'adverbe.

● **PCF.** En plus du fameux « notamment », les communistes ont rédigé une tout autre définition destinée à remplacer l'actuelle, qui ne *« répond pas aux nécessités nouvelles et aux besoins de protéger les salariés »*. A la place, ils ont proposé : *« consécutive* (...) *à des difficultés économiques qui n'ont pu être surmontées par tout autre moyen que la réduction des coûts salariaux, soit à des mutations technologiques indispensables à la pérennité de l'entreprise et dès lors que l'entreprise n'a pas recours au travail intérimaire ou à la sous-traitance pour exécuter des travaux qui pourraient l'être par le ou les salariés dont le poste est supprimé »*.

Derrière ce combat de mots, c'est la conception même du licenciement économique qui est en jeu. Malgré la disparition du mot « notamment », les propositions du gouvernement laissaient ouvertes des marges de souplesse aux employeurs. Pour la Gauche socialiste, les Verts et le PCF, il s'agissait bien, en revanche, d'interdire, dans les grands groupes, ce que d'aucuns appellent les « licenciements boursiers » des grandes entreprises, destinés à augmenter la rentabilité de leurs activités.

Isabelle Mandraud

OSP
PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE
LE JEUDI 21 JUIN 2001 À 9 H
Sur la Côte d'Azur dans un village pittoresque à moins de 30 minutes de l'aéroport
UNE TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ de 19 240 m² environ, comprenant :

MAISON DE MAÎTRE de caractère sur 3 niveaux composée de 10 pièces principales, 3 salles de bains, 2 salles d'eau lingerie, cave et dépendances, **MAISON DE GARDIEN BÂTIMENTS ANNEXES** avec **3 GARAGES** et **2 ABRIS VOITURES, PISCINE** avec pool house, jardin d'agrément paysagé
à LE ROURET (A.-M.) 6, chemin du Billadou
MISE À PRIX : 2 000 000 de F (DEUX MILLIONS DE FRANCS)
Consignation obligatoire pour enchérir
Visites : Vendredi 8 juin 2001 et mercredi 13 juin 2001 de 14 h 30 à 16 h
Renseignements : SCP HANNEQUIN - KIEFFER - MONASSE & Associés
Société d'Avocats au Barreau de GRASSE
1/3, avenue des Frères-Olivier, ANTIBES
Tél : 04 93 34 88 40 – 04 93 34 40 90 – Fax : 04 93 34 08 80
06

Jacques Chirac est pressé par ses amis de reprendre l'offensive dans le débat sur son immunité

MM. Juppé, Sarkozy, Balladur et Madelin lui conseillent de réunir une commission de juristes

Après le dépôt, par les socialistes, d'une proposition de loi constitutionnelle visant à réformer le statut pénal du président de la République, plusieurs dirigeants RPR, de même que M. Madelin, conseillent à Jacques Chirac de nommer une commission chargée de réfléchir à une réforme du statut juridique de tout l'exécutif. Les députés UDF ne devraient finalement pas voter la proposition PS, vue d'un bon œil par M. Bayrou.

LAISSER PASSER l'offensive du Parti socialiste sur le statut juridique du président de la République, en adoptant la formation de la tortue comme le faisaient les soldats romains, protégés de tous côtés par leurs boucliers ? Ou faire mouvement, et de quelle manière ? C'est la question qui se pose désormais dans le camp chiraquien. C'est la question qu'a posée Jean-Louis Debré, mercredi 30 mai, lors de la réunion du groupe RPR de l'Assemblée nationale.

En réponse à Nicole Catala et Pierre Lellouche, députés de Paris, adeptes de la tortue, qui ont invoqué Montesquieu et la séparation des pouvoirs, Nicolas Sarkozy est intervenu pour expliquer que, bien sûr, le président de la République n'est pas un citoyen ordinaire, que, bien sûr, il fallait repousser la proposition de loi socialiste, mais que, pour autant, il ne fallait pas rester immobile. L'ancien secrétaire général du RPR avait du reste plaidé dans le même sens, la veille, lors d'un entretien avec Jacques Chirac, au cours duquel il avait même fait valoir les avantages qu'il y aurait à reprendre l'initiative.

« RÉFLEXION SEREINE »

Cela tombait bien : Alain Juppé défendait la même thèse dans un entretien au *Monde* du 31 mai. Le maire de Bordeaux, qui avait reçu M. Chirac, dans sa ville, quatre jours plus tôt, a affirmé devant le groupe qu'il fallait engager *« une réflexion sereine »*, s'inspirant des exemples étrangers, et, pourquoi pas, nommer une commission de sages, à l'image de la « commission Vedel », formée en 1993 par François Mitterrand pour proposer un toilettage des institutions. Edouard Balladur puis Patrick Devedjian, ancien avocat de M. Chirac, ont plaidé dans le même sens. Le député des Hauts-de-Seine imagine même que le président de la République et/ou le premier ministre pourraient nommer une commission de *« grands juristes »*, chargée de proposer une réforme du statut juridique de l'ensemble de l'exécutif, voire des titulaires d'un mandat parlementaire, qui serait mise en œuvre après l'élection présidentielle. A l'Elysée, le secrétaire général de la présidence de la République, Dominique de Villepin, défend la même idée, mais rien n'indique que le chef de l'Etat soit déjà convaincu par ces différents interlocuteurs.

A vrai dire, c'est Alain Madelin qui, le premier, avait formulé cette proposition, dimanche 27 mai sur France 3. Le président de Démocratie libérale, candidat potentiel à l'élection présidentielle, a renchéri, mercredi, lors d'un déplacement à Nîmes. *« L'inertie du président de la République me met mal à l'aise »*, a-t-il confié, en ajoutant qu'*« il serait bon que Jacques Chirac prenne une initiative »*. M. Madelin s'est prononcé, de nouveau, pour la création d'*« une commission de grands juristes, codésignés par le président de la République et le premier ministre, qui ferait rapidement une proposition de consensus, de façon à sortir cette question du débat présidentiel »*. *« On pourrait ainsi déboucher sur une solution qui aurait l'aval de tous les candidats à l'élection présidentielle, ce qui nous permettrait de sortir de ce climat un peu glauque et fétide »*, a ajouté le député d'Ille-et-Vilaine, qui juge par ailleurs *« malencontreux »* l'avis du 22 janvier 1999 du Conseil constitutionnel étendant le privilège de juridiction du président de la République à l'ensemble de ses actes.

De leur côté, les centristes ont renoncé, mercredi, lors d'une réunion du comité exécutif de l'UDF, à présenter leur propre réforme de l'article 68 de la Constitution, d'ici au 12 juin, date de l'examen en séance de la proposition de loi socialiste. La veille, quelques députés proches du président de l'UDF, François Bayrou, avaient évoqué la perspective d'une proposition de loi plus large, visant non seulement le chef de l'Etat, mais aussi le premier ministre et les membres du gouvernement. Mercredi matin, une majorité de participants a préféré inscrire la réforme dans le cadre du projet pour 2002. Chacun y trouve ainsi son compte : les chiraquiens sont soulagés de ne pas apparaître à la remorque des socialistes, et les « bayrouistes », tel Dominique Paillé (Deux-Sèvres), jugent qu'un tel thème sera *« plus dévastateur »* pour M. Chirac pendant la campagne. M. Bayrou a d'ailleurs averti ses troupes : *« On n'évitera pas le débat dans l'opinion. »* Seul le député européen Jean-Louis Bourlanges s'est déclaré favorable au texte du PS. Maurice Leroy, député de Loir-et-Cher, ne participera pas au vote. *« Le texte du PS vise à décoller le sparadrap Montebourg qui colle au doigt de Jospin. Laissons les socialistes régler entre eux leurs problèmes ! »*, a-t-il ironisé.

Philippe Douste-Blazy, lui, était absent. Après un déjeuner avec Jean-François Copé, secrétaire général adjoint du RPR chargé du projet d'alternance, le président du groupe UDF a agacé certains de ses collègues en annonçant, dans l'après-midi, que *« le groupe UDF votera contre »* la proposition socialiste, avant même que les députés centristes en aient débattu.

Service France

► www.lemonde.fr/chirac-affaires

Les « montebourgiens » persistent et signent

Non, ils ne regrettent rien. Une dizaine de députés socialistes, signataires de la motion d'Arnaud Montebourg (PS, Saône-et-Loire) visant à renvoyer Jacques Chirac devant la Haute Cour de justice, se sont réunis autour de M. Montebourg, mercredi 30 mai, dans les salons Mars de la rue Saint-Dominique, à Paris.

Faut-il maintenir la motion – qui a jusqu'à présent recueilli 31 signatures –, alors que la proposition de loi du PS modifiant le statut pénal du président de la République sera examinée à l'Assemblée nationale, mardi 12 juin ? « Oui ! », ont répondu les participants, parmi lesquels Jean Codognès (Pyrénées-Orientales), Monique Collange (Tarn), René Mangin (Meurthe-et-Moselle) et Yvette Roudy (Calvados), tandis que Michèle Rivasi (app. PS, Drôme), absente, faisait connaître son souhait de poursuivre la démarche engagée. Les députés ont souligné que le texte du PS *« ne règle pas »* la question de la prescription, en avril 2002, de l'une des accusations portées contre M. Chirac.

Des députés socialistes pressent le gouvernement d'améliorer la CMU

Ils ont reçu le renfort de parlementaires de droite

LE GOUVERNEMENT résiste, la députée insiste. Chargée du suivi de la couverture maladie universelle (CMU), Odette Grzegrzulka (PS, Aisne), réclame l'intégration dans le dispositif de nouveaux bénéficiaires au moment où d'autres devraient en sortir. Sinon, a-t-elle estimé mercredi 30 mai, en présentant son troisième rapport sur le sujet devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, *« il en ressortirait, dans les faits, une véritable CMU à "deux vitesses" »*.

Le 30 juin, en effet, le bénéfice de la CMU, qui concernait au 31 mars *« exactement 5 169 929 »* personnes, aurait dû s'arrêter pour un million d'entre elles, celles dont les revenus dépassent le plafond de ressources fixé, depuis le 11 janvier 2001, à 3 600 francs par mois. La majorité de ces sorties s'expliquent par la fin de l'attribution automatique de la CMU, votée en juillet 1999, à tous ceux qui bénéficiaient antérieurement de l'aide médicale gratuite (AMG) gérée par les départements. Dans une dizaine d'entre eux, cette aide était en effet supérieure. Dans un souci d'apaisement, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, a annoncé, le 15 mai, le maintien dans le dispositif de ces personnes jusqu'au 31 décembre 2001.

Loin de calmer les esprits, ce report irrite. *« Autant dire que nous sommes partis dans cette voie jusqu'aux élections présidentielles »*, proteste ainsi Mme Grzegrzulka. Car d'un autre côté, pour 52 francs de plus par mois, les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) et du minimum vieillesse sont aujourd'hui exclus de la CMU, qui assure une couverture complémentaire santé gratuite. *« Cette situation n'est pas acceptable »*, affirme le rapporteur, qualifiant la proposition du gouvernement de *« fausse bonne solution »*. Ceci *« aurait pour effet de créer une rupture du principe d'égalité »* au détriment des plus pauvres, écrit-elle.

La députée ajoute : *« Certains départements comme le Var ou la Charente-Maritime, qui ont décidé d'anticiper la sortie des anciens bénéficiaires de l'AMG, ont commencé à mettre en place des systèmes locaux pour compenser les effets de seuil. Si cela n'est pas encadré, nous allons repartir vers des inégalités géographiques, c'est-à-dire le contraire du principe de la CMU. »*

Face aux arguments financiers avancés par le ministère de l'économie, qui chiffre à 3 milliards de francs supplémentaires l'intégration des titulaires de minima sociaux, Mme Grzegrzulka estime à *« pas plus de deux milliards »* le coût de l'intégration des 1,2 million de personnes bénéficiaires de l'AAH ou du minimum vieillesse. Ce coût serait en partie compensé par la sortie, à terme, des anciens titulaires de l'AMG.

Surtout, ajoute-t-elle, le budget de la CMU, estimé à l'origine à 9 milliards pour 6 millions de bénéficiaires potentiels est aujourd'hui loin d'être utilisé : 5,7 milliards ont été dépensés pour 5 millions de personnes. Et selon les dernières estimations présentées dans son rapport, la population des personnes âgées de plus de 60 ans est sous-représentée en comparaison des jeunes, notamment des moins de 20 ans (41,9 % des « CMUistes » contre 20,4 % pour l'ensemble des assurés).

Pour le gouvernement, le problème est complexe. La position de Mme Grzegrzulka est en effet largement partagée par des députés de droite comme de gauche mais également au Sénat. Les sénateurs communistes ont ainsi déposé un amendement, examiné mercredi avec bienveillance par la commission des affaires sociales, pour attribuer la CMU aux bénéficiaires de minima sociaux. L'opposition est tout aussi critique. *« Tous les minima, ça ne passera pas mais je soutiens la démarche de Mme Grzegrzulka pour l'AAH et le minimum vieillesse car le plafond actuel constitue un couperet inacceptable. Nous l'avons dit dès le départ »*, déclare Charles Descours (RPR, Isère), membre du conseil de surveillance du fonds de financement de la CMU.

Isabelle Mandraud

Pour M. Kouchner, la situation des urgences « n'est pas satisfaisante »

Plusieurs services d'urgence des hôpitaux publics étaient en grève, jeudi 31 mai. Le ministre de la santé, Bernard Kouchner, a reconnu, mercredi à l'Assemblée nationale, que la situation des urgences n'est *« pas satisfaisante »*. Il a rappelé *« l'enveloppe supplémentaire de plus de 300 millions de francs »* offerte par les agences régionales d'hospitalisation et *« la création de 100 postes de praticiens hospitaliers et de 70 postes de praticiens adjoints »*. Il a assuré qu'il faudrait encore *« faire des sacrifices financiers »* et *« coordonner »* le travail avec les *« praticiens de ville »*.

Mercredi, le président de la République recevait à déjeuner une vingtaine de praticiens hospitaliers. Soulignant que la réforme de 1996 engagée par le gouvernement Juppé lui paraissait *« dans l'ensemble être bien rentrée dans la vie des hôpitaux »*, Jacques Chirac a appelé à la création d'un observatoire national de la démographie médicale.

Maxime Gremetz dément avoir été désavoué par Robert Hue

UNE CRISE ? Quelle crise ? Les protestations de Maxime Gremetz, destitué de sa fonction de porte-parole du groupe communiste sur le projet de loi de modernisation sociale, au profit d'Alain Bocquet (*Le Monde* du 31 mai), émeuvent peu la Place du Colonel-Fabien. *« On est face à une situation nouvelle, très importante, il est assez naturel que le président du groupe prenne les choses en main »*, expliquait-on, mercredi 30 mai, à la direction du PCF. *« Il n'y a pas de crise, ni dans le groupe ni ailleurs »*, ajoutait un proche de Robert Hue. *L'Humanité* du 31 mai ne souffle mot de l'affaire.

Dans l'après-midi, M. Bocquet, qui avait déjà rencontré la ministre de l'emploi et de la solidarité pour faire *« un état des lieux »* des positions de chacun sur les licenciements, s'est montré avare de commentaires : *« Je m'occupe du dossier à la demande de mon groupe. Je m'en occupais déjà, mais il semblerait que, maintenant, il faut évoluer »*, s'est-il contenté de déclarer. C'est donc M. Bocquet qui mènera les discussions avec le gouvernement d'ici au 13 juin, date prévue pour le vote solennel sur la loi de modernisation. Selon lui, un accord est possible sur *« un ou deux points du texte »*, une nouvelle définition des licenciements économiques et *« un meilleur contrôle »* des représentants des salariés sur les plans sociaux.

Le PCF, engagé dans une partie à haut risque, ne veut pas s'en remettre à un député engagé dans un parcours solitaire. Le parti a peu apprécié le pas de deux du député de la Somme, louant les capacités d'ouverture d'Elisabeth Guigou après son entrevue avec la ministre, le 21 mai au soir, pour déchanter le lendemain matin au vu des amendements du gouvernement (*Le Monde* du 24 mai). L'attaque frontale de M. Gremetz contre les amendements des sénateurs communistes sur les licenciements avait achevé d'agacer la direction du parti.

« LE DOSSIER, C'EST MOI QUI LE CONNAIS »

L'intéressé ne décolérait pas, mercredi après-midi, devant l'AFP. *« Qui peut décider que je ne suis plus le porte-parole ? Le dossier, c'est moi qui le connais, pas Bocquet ! »*, a pesté le député, en dénonçant par avance des *« arrangements sociaux-démocrates »* entre Robert Hue et Lionel Jospin. Jeudi matin, le député minimisait ces propos : *« Vous me connaissez, j'ai fait une répartie en plaisantant »*, déclarait-il au *Monde*, niant farouchement avoir été désavoué. *« Dans le groupe, tout le monde s'est félicité de la façon dont le dossier avait été conduit. C'est notre osmose dans le travail qui a contraint à accepter le report »*, précise M. Gremetz, qui ajoute : *« Compte tenu de la nouvelle situation, sur proposition de Robert Hue et avec mon accord, pour que l'on respecte le groupe, il est normal de mettre dans la balance l'autorité du président du groupe. »* Au reste, c'est lui qui recevra, le 7 juin, *« les salariés des entreprises victimes de plans de licenciement pour examiner les amendements du groupe et vérifier avec eux qu'ils correspondent à ce qu'ils attendent »*.

Jeudi matin, le groupe n'avait manifesté aucune solidarité particulière avec M. Gremetz. La plupart de ses collègues s'étaient montrés, les jours précédents, moins virulents que lui face au gouvernement. Six d'entre eux, maires sortants, ont été battus aux élections municipales, ce qui donne à réfléchir à tous dans la perspective des législatives de juin 2002.

B. G.

La compétition s'aigrit chez les Verts pour l'élection présidentielle

Dominique Voynet ne dissimule plus sa préférence pour Alain Lipietz contre Noël Mamère

UNE SÉVÈRE explication a eu lieu, mercredi 30 mai, entre les deux candidats qui restent en lice pour les primaires des Verts à la présidentielle, Noël Mamère et Alain Lipietz. Le député de Gironde, qui s'était félicité du bon climat du premier tour – il avait obtenu 42,7 % des voix, et M. Lipietz 25,6 %, le 18 mai – est exaspéré par la tournure que prend le second tour. Le député européen, persuadé qu'il est *« le meilleur candidat pour rassembler les Verts »*, a publié une liste de signatures de soutien au bas d'un texte intitulé *« douze raisons de choisir Alain Lipietz »*.

Ce texte est signé notamment par des fidèles de Dominique Voynet, comme Denis Baupin, Yves Cochet, Eric Alauzet, Gérard Borvon, mais aussi par le chef de file du courant Autrement les Verts, Martine Billard, ou encore par Yves Contassot. M. Lipietz, qui n'était pas soutenu officiellement par le courant « voynétiste », Ouverts, fait aussi circuler sur Internet une lettre de Mme Voynet, que *« Dominique autorise à diffuser »*. La ministre, qui s'était refusée à prendre position publiquement, y dément qu'elle soutienne M. Mamère. En ce qui concerne le second tour, *« il est "Ouvert" (!),* écrit-elle. *Alain doit faire sa campagne sans arrière-pensées. Il n'y a pas de "deal" répartissant les rôles* (...). *Quelle que soit ma préférence intime, qui est, je crois, connue de tous, je ferai loyalement la campagne du candidat que les Verts auront choisi. »*

LA SIGNATURE DE RENÉ DUMONT

M. Lipietz se prévaut également de la signature de René Dumont, candidat écologiste à l'élection présidentielle de 1974, où il avait recueilli 1,32 % des voix. Le député européen, qui a tenu à rencontrer tous les candidats éliminés au premier tour, assure aussi qu'Alice Crété (12,5 % des voix) et Yves Frémion (8,2 %), le soutiennent, *« même s'ils ne le feront pas publiquement »*. *« Etienne Tête* [9,7 %] *votera pour moi aussi »*, assure M. Lipietz. *« Tout le monde se regroupe autour de ma candidature »*, estime-t-il, jugeant le résultat final *« très ouvert »*.

Cette chasse aux voix agace beaucoup le maire de Bègles, qui doit débattre avec M. Lipietz à Lille, le 11 juin, sur les terres de Marie-Christine Blandin, chef de file de Maison verte. Pour l'instant, ni elle, ni son « associé » Stéphane Pocrain n'ont exprimé de préférence. Ils se sont contentés d'interpeller M. Mamère sur le cumul des mandats, question chère aux plus puristes des Verts. *« Il y longtemps que j'ai dit que je ne ferai pas plus de trois mandats à Bègles. Ceux qui voteront en 2007 pour la première fois auront dix-huit ans et n'auront connu que moi »*, calcule M. Mamère. En revanche, il souhaite se représenter aux élections législatives en 2002 et caresse l'espoir, si les Verts ont un groupe, de le présider. *« Je ferai mon choix au lendemain des législatives en fonction des possibilités de voir un Vert élu à Bègles »*, dit-il.

Le député de Gironde se lasse aussi – alors Mme Voynet avait promis d'observer une stricte neutralité – de voir que les avatars de la primaire des Verts circulent jusqu'au plus haut niveau de la gauche plurielle. Lors d'une réunion restreinte du groupe RCV (radical, citoyen, Vert) de l'Assemblée, M. Chevènement s'est amusé, gentiment, en s'adressant à M. Mamère. *« Nous avons parlé de toi, au dîner de la majorité, tu as servi de hors-d'œuvre, de mise en bouche »*, a raconté le président du Mouvement des citoyens. Mme Voynet ayant fait état de son penchant pour M. Lipietz, le député de Belfort a rapporté : *« Comme la table était composée pour l'essentiel d'anciens marxistes, c'est Alain Lipietz qui a eu la préférence ! »*

Cette boutade n'a guère inquiété M. Mamère. La réticence de Mme Voynet à accepter que les Verts empruntent pour financer leur campagne, en tablant sur un résultat au-dessus de 5 %, le gêne davantage. *« Si je pensais que l'on pouvait faire 5 %, j'y serai allée moi-même »*, lui a répondu la ministre.

Béatrice Gurrey

DÉPÊCHES

■ **IVG : le Parlement a définitivement adopté, mercredi 30 mai, le projet de loi** portant de dix à douze semaines le délai légal de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) par un ultime vote à l'Assemblée nationale. Le texte contient également des dispositions sur la contraception et donne un cadre légal à la stérilisation à visée contraceptive.

■ **DÉMOCRATIE SOCIALE : Nicole Notat prône *« l'ouverture d'un chantier*** *sur la démocratie sociale »* dans un entretien publié jeudi 31 mai par *Les Echos*. La secrétaire générale de la CFDT estime que ce dossier *« doit évidemment se discuter entre l'Etat, les syndicats et le patronat »*. *« Nous serons cependant très attentifs à ce que les partenaires sociaux et les salariés ne soient pas les otages de surenchères politiques »*, ajoute Mme Notat qui, par ailleurs, rappelle son attachement à la réforme de la représentativité des syndicats.

■ **MAGISTRATURE : le Parlement a définitivement adopté, mercredi 30 mai**, le projet de loi visant à faciliter le déroulement de la carrière des magistrats. L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité et dans les mêmes termes le texte adopté par le Sénat. Ce projet permet d'augmenter le nombre de postes disponibles dans les échelons hiérarchiques élevés de la magistrature et facilite la mobilité géographique.

■ **SÉCURITE QUOTIDIENNE : le Sénat a adopté en première lecture, mercredi 30 mai,** le projet de loi sur la sécurité quotidienne en y apportant de profondes modifications sur le rôle des maires, la délinquance des mineurs et le commerce des armes. Le groupe des centriste a voté le texte avec les élus RPR et les Républicains et Indépendants. Le projet devrait être réexaminé par l'Assemblée nationale dans le courant du mois de juin.

■ **OUTRE-MER : le Parlement a adopté, mercredi 30 mai, un texte autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances** pour adapter et actualiser le droit outre-mer, avec un vote unanime de l'Assemblée nationale. Le Sénat s'était déjà prononcé en faveur du texte le 3 mai. Les habilitations concernent notamment l'organisation des transports intérieurs et permettront au gouvernement de prendre des mesures sociales à Mayotte dans le cadre du nouveau statut de cette collectivité.

AFFAIRES La onzième chambre du tribunal correctionnel de Paris a condamné, mercredi 30 mai, Roland Dumas à six mois de prison ferme, deux ans avec sursis et 1 million de francs d'amende pour *« recel d'abus de biens sociaux »*. ● LE TRIBUNAL a estimé qu'en profitant de l'argent illégalement perçu du groupe Elf-Aquitaine par sa compagne, Christine Deviers-Joncour, l'ancien ministre des affaires étrangères avait *« résolument franchi les limites de la loi pénale »*. ● LES BÉNÉFICES directs dont il a profité sont évalués à 800 000 francs par les juges, qui ont écarté sa *« complicité »* dans les détournements effectués. ● L'EX-PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, est condamné à trois ans et demi d'emprisonnement, presque autant qu'Alfred Sirven, qui écope de quatre ans ferme. ● CHRISTINE DEVIERS-JONCOUR est condamnée à trois ans de prison dont dix-huit mois avec sursis.

La justice inflige à Roland Dumas une peine de six mois de prison ferme

En profitant des sommes versées à sa compagne, Christine Deviers-Joncour, au préjudice du groupe Elf, l'ancien ministre des affaires étrangères a « résolument franchi les limites de la loi pénale », estime le tribunal. L'ancien PDG d'Elf-Aquitaine, Loïk Le Floch-Prigent, est condamné à trois ans et demi d'emprisonnement

UN À UN, à l'appel de leur nom, ils se sont levés et, à l'exception de deux d'entre eux – relaxés – se sont rassis, mine abattue. Loïk Le Floch-Prigent, l'ex-PDG d'Elf, qui disait n'avoir rien vu et se retrouve condamné, légèrement moins que son ancien bras droit, Alfred Sirven, volontairement absent, détenu à la prison parisienne de la Santé. Gilbert Miara, l'homme d'affaires affable, que son avocat présentait comme *« un personnage rapporté »*. Christine Deviers-Joncour, l'ex-maîtresse de l'ancien ministre, qui avait espéré *« le pardon judiciaire absolu »*. Et Roland Dumas, le dernier des appelés, main gauche calée dans la poche de son veston, canne à la main droite, raide comme un supplicié.

PROCÈS

A peine la présidente de la onzième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, Sophie Portier, lui signifie-t-elle qu'il est condamné à deux ans et demi de prison dont six mois ferme, le reste assorti du sursis, et 1 million de francs d'amende, l'ancien président du Conseil constitutionnel tombe sur sa chaise, comme une masse, puis se retourne vers son avocat. *« J'ai pas compris »*, aurait-il dit. Ou a-t-il déjà trop compris ?

Dans l'épais jugement qui est distribué aux parties dans le prétoire transformé en étuve, il est écrit, en guise de conclusion, que l'ancien avocat, ancien député, ancien ministre des affaires étrangères, ancien juge constitutionnel, a *« résolument franchi les limites de la loi pénale »* en se rendant coupable d'un *« recel d'abus de biens sociaux »* au préjudice du groupe pétrolier Elf, évalué, pour la part le concernant, à 800 000 francs. Sa peine, comme toutes les autres peines prononcées, est inférieure cependant aux réquisitions du parquet, qui réclamait contre lui deux ans ferme (*Le Monde* du 21 mars).

Il convient, précisent les juges, *« de tenir compte dans l'appréciation du quantum de la peine des fonctions qu'il a occupées dans la vie de l'Etat et dans le monde judiciaire, lesquelles n'ont pu qu'aiguiser sa conscience du contenu de la règle de droit »*. Un rappel sec à la loi, autant qu'à la morale publique : *« La connaissance toute particulière* [...] *qu'il a eue du caractère illicite de la fortune acquise par Christine Deviers-Joncour grâce à son passage chez Elf aurait dû lui interdire d'en tirer le moindre avantage. »*

« UN RÔLE MAJEUR »

Cependant, le tribunal a fait la part des choses. Roland Dumas est relaxé des faits de complicité d'abus de biens sociaux qui lui étaient reprochés et qui, s'il avait été reconnu coupable, aurait fait de lui un protagoniste plus actif dans les délits sanctionnés.

A chacun, le tribunal a en effet distribué son rôle dans cette affaire de gros sous, estimant finalement que 64 311 410 francs avaient été abusivement soustraits des caisses du groupe pétrolier. *« Un rôle majeur »* pour Alfred Sirven tout d'abord, qui, selon les juges, *« a immédiatement perçu les avantages personnels qui pouvaient être retirés de la proximité de Roland Dumas et de Christine Deviers-Joncour »* et a été, toujours selon les juges, à l'origine de l'embauche par Elf de celle-ci et du versement tant des salaires et avantages que de deux commissions litigieuses, en 1991 et 1992, de 14 et 45 millions de francs. Un rôle conforté par Loïk Le Floch-Prigent, qui, *« afin de satisfaire leurs intérêts personnels communs »*, *« a laissé son bras droit* [...] *user des facilités offertes par un grand groupe pour héberger des salariés de complaisance »* et *« a permis à ce dernier d'opérer des détournements selon une procédure* [de versement de commissions] *impliquant nécessairement son accord »*.

Ainsi les juges n'ont-ils accordé aucun crédit à la thèse de Christine Deviers-Joncour, selon laquelle elle avait mené une activité de communication, exercée dans une totale confidentialité, et tout entière tournée vers la personne du ministre des affaires étrangères. *« L'embauche, en 1989, de Christine Deviers-Joncour, sans qualification professionnelle ni expérience des affaires, ne s'explique que par la relation qu'elle entretenait avec Roland Dumas »*, estime le tribunal.

Cependant, les juges ont écarté l'idée que l'ancien ministre ait pu donner quelques instructions précises pour favoriser l'embauche de son ancienne compagne, bien que, notent-ils, *« il n'ait jamais été avare d'interventions destinées à permettre à ses amis ou proches d'obtenir des emplois »*. *« La thèse selon laquelle l'embauche de Mme Deviers-Joncour aurait été le prix à payer en contrepartie du soutien apporté à la nomination de Loïk Le Floch-Prigent, ne peut qu'être écartée »*, disent-ils. *« Rien ne permet d'affirmer que Roland Dumas soit intervenu dans le processus officiel de nomination et que son "poids" ait compté. »*

De même, s'*« il ne peut être exclu,* selon eux, *qu'il ait été décidé de devancer les souhaits de Roland Dumas, dans le but de s'attirer ses faveurs, et de voir grandes ouvertes les portes du Quai d'Orsay »*, ces instructions éventuelles *« ne sont pas certaines »*, et rien ne vient démontrer que M. Dumas ait pu connaître, par avance, la nature complaisante du travail proposé. *« Ce n'est qu'au cours des mois postérieurs à cette embauche, estiment-ils, que* [l'ancien ministre] *a pu constater que les avantages matériels consentis à sa maîtresse étaient inversement proportionnels à la consistance de son emploi. »*

« UN BÉNÉFICE PERSONNEL »

C'est sur cette connaissance progressive des avantages consentis à sa maîtresse, dont lui-même a profité par le biais de plusieurs repas, de cadeaux – achat de bottines, de statuettes antiques – que l'ancien président du Conseil constitutionnel, précisément, voit sa condamnation pour *« recel »* scellée : *« S'il n'a pas exigé ni même réclamé l'embauche de Christine Deviers-Joncour,* indiquent les juges, [Roland Dumas] *n'a pas pour autant ignoré que le motif de cette embauche résidait dans leur proximité affective. »* M. Dumas savait donc que *« les rémunérations manifestement importantes qui lui étaient versées n'étaient pas justifiées »*. En conséquence, l'ancien ministre *« a bénéficié d'avantages, que l'on pourra certes qualifier de minimes au regard de ses propres ressources, mais en sachant qu'ils ne pouvaient avoir été financés que par des rémunérations indues »*.

Sur un même raisonnement, les juges ont rejeté l'idée que les deux importantes commissions versées à Christine Deviers-Joncour, dont l'une via un compte de Gilbert Miara, aient pu correspondre, pour la première, à la compensation d'un travail de lobbying mené pour assurer la nomination de Loïk Le Floch-Prigent à la tête du groupe pétrolier – la fameuse « clé en or » qu'aurait proposée Alfred Sirven pour abriter les amours du ministre – et, pour la seconde, à un autre lobbying en lien avec l'affaire des frégates vendues à Taïwan. Ils ont, de même, rejeté l'idée que Roland Dumas ait pu intervenir dans le premier de ces deux versements.

En revanche, observant que l'argent de ces commissions avait servi à acheter le somptueux appartement de la rue de Lille, les juges ont estimé que Roland Dumas avait toutefois, au titre du *« recel »*, *« retiré un bénéfice personnel* [de cet appartement], *devenu en quelque sorte son propre lieu de réception »*. Des conclusions rejetées, mercredi 30 mai, par les défenseurs de l'ancien ministre, qui ont annoncé que leur client faisait appel, de même que tous les autres condamnés.

Jean-Michel Dumay

Cinq condamnations et deux relaxes

● **Alfred Sirven**, ancien directeur des affaires générales d'Elf Aquitaine : quatre ans de prison et 2 millions de francs d'amende pour *« abus de biens sociaux »* et *« complicité d'abus de biens sociaux »*.

● **Loïk Le Floch-Prigent**, ex-PDG d'Elf Aquitaine : trois ans et demi de prison et 2,5 millions de francs d'amende pour *« abus de biens sociaux »*.

● **Christine Deviers-Joncour** : trois ans de prison, dont dix-huit mois avec sursis, et 1,5 million de francs d'amende pour *« recel d'abus de biens sociaux »*.

● **Gilbert Miara**, homme d'affaires : dix-huit mois d'emprisonnement et 1 million de francs d'amende pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »*.

● **Roland Dumas**, ancien président du Conseil constitutionnel et ancien ministre des affaires étrangères : trente mois de prison, dont deux ans avec sursis et 1 million de francs d'amende pour *« recel d'abus de biens sociaux »*.

● **André Tarallo**, ancien directeur de l'exploration-production, puis des hydrocarbures, chez Elf, a été relaxé.

● **Jean-Claude Vauchez**, ancien administrateur chez Elf Aquitaine International (EAI) a été relaxé.

● **Les condamnés** devront en outre solidairement verser 64 311 410 francs à Elf Aquitaine, partie civile, la solidarité étant limitée à 800 000 francs pour Roland Dumas.

« Il convient de tenir compte des fonctions qu'il a occupées dans la vie de l'Etat et dans le monde judiciaire »

Voici les principaux extraits du jugement rendu par la onzième chambre du tribunal de Paris.

● **La nomination de Loïk Le Floch-Prigent**

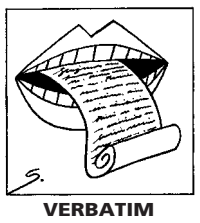

VERBATIM

Il n'est certes pas clairement démontré que Loïk Le Floch-Prigent se soit cru redevable à l'égard de Roland Dumas de sa nomination à la tête du groupe en raison du soutien qu'il lui aurait apporté et que l'embauche de Christine Deviers-Joncour en ait été le prix ;

il n'est en revanche pas douteux qu'Alfred Sirven *[...]* se soit livré à une intense action de lobbying en faveur de Loïk Le Floch-Prigent, ne négligeant aucun cercle d'influence ; c'est vraisemblablement à la faveur de cette campagne qu'Alfred Sirven a appris la proximité des liens entre Roland Dumas et Christine Deviers-Joncour et mesuré les avantages qu'on pouvait en retirer ;

Loïk Le Floch-Prigent n'a pu ignorer les efforts constants ainsi déployés par Alfred Sirven *[...]* ; l'hypothèse selon laquelle Alfred Sirven aurait décidé, dès son arrivée à la tête du groupe, de le *« trahir »* en se livrant à son insu à des embauches ne devant servir qu'à ses propres intérêts ne peut être retenue ; même s'il n'a pas tenu à connaître le détail des avantages qui ont été consentis à Christine Deviers-Joncour, Loïk Le Floch-Prigent a adhéré à la proposition d'embaucher Christine Deviers-Joncour qui lui a été faite par Alfred Sirven ;

● **Les cadeaux à Roland Dumas**

Il ne ressort pas de la procédure que la liaison de Roland Dumas et Christine Deviers-Joncour se soit traduite par une réelle et constante cohabitation ; Roland Dumas a toujours disposé de plusieurs résidences *[...]*. Christine Deviers-Joncour, qui a successivement demeuré rue Robert-Estienne puis rue de Lille, a entretenu, à compter de l'été 1990, une autre liaison avec Gilbert Miara ; il est par ailleurs établi que Roland Dumas a disposé de revenus importants ; *[...]*

il n'est donc nullement reproché à Roland Dumas d'avoir été *« entretenu »* par Christine Deviers-Joncour, la prévention s'étant attachée à rechercher s'il n'avait pas tiré quelque bénéfice des sommes perçues d'Elf par Christine Deviers-Joncour ; *[...]*

S'agissant des bottes Berlutti, on ne peut que constater que Roland Dumas ne justifie pas de leur remboursement ; pour les repas, la comparaison entre les notes réglées par Roland Dumas et Christine Deviers-Joncour au restaurant Le Pichet, proche du quai d'Orsay, où ils se sont fréquemment rendus, révèle que le premier n'a réglé que 20 000 francs et la seconde 293 000 francs ;

il paraît donc établi que Roland Dumas a bénéficié d'avantages, même minimes au regard de son propre train de vie *[...]* ;

● **L'emploi de complaisance de Christine Deviers-Joncour**

Roland Dumas n'est pas parvenu, malgré les efforts qu'il a déployés de concert avec Christine Deviers-Joncour, à donner une quelconque consistance au rôle de messager occulte qui aurait été dévolu à cette dernière *[...]*. Sachant que, grâce à lui, Christine Deviers-Joncour avait bénéficié d'un emploi de complaisance, *[il]* n'a pas ignoré que les rémunérations manifestement importantes qui lui étaient versées n'étaient, de même que l'appartement de fonction et autres avantages, pas justifiées ;

Roland Dumas n'a pas soutenu au cours de la procédure avoir cru ou su que Christine Deviers-Joncour disposait d'autres ressources, se gardant bien notamment d'évoquer celle pouvant provenir d'une activité de lobbying dont il s'est dit totalement étranger ; il convient d'en conclure que Roland Dumas a bénéficié d'avantages, que l'on pourra certes qualifier de minimes au regard de ses propres ressources, mais en sachant qu'ils ne pouvaient avoir été financés que par des rémunérations indues ;

● **Les intérêts communs d'Alfred Sirven et Loïk Le Floch-Prigent**

La responsabilité pénale de Loïk Le Floch-Prigent est mise en cause du chef d'abus de biens sociaux au titre des deux versements de 14 278 000 francs et de 8 250 000 dollars qui ont crédité les comptes suisses de Christine Deviers-Joncour et Gilbert Miara ; l'information et les débats, levant toute ambiguïté, ont démontré que ces deux versements avaient été opérés via la filiale Elf Rivunion, sous couvert du règlement de commissions, et avaient été comptabilisés comme tels ; *[...]* il est très révélateur que Loïk Le Floch-Prigent, qui s'est attaché à démontrer qu'il avait été étranger au circuit de détournement mis en œuvre, n'ait pas tenu à développer la thèse selon laquelle sa confiance aurait pu être abusée ; *[...]* il sera observé que les déclarations d'André Tarallo selon lesquelles chacune des commissions versées faisait l'objet de discussions portant tout à la fois sur les développements à en attendre et sur l'identité des bénéficiaires rendent aussi peu vraisemblable la thèse de la trahison que celle de l'erreur ;

[...] au vu de ces éléments concordants, il convient de conclure que Loïk Le Floch-Prigent, dont on rappellera la proximité constante avec Alfred Sirven, a permis à ce dernier d'opérer des détournements selon une procédure impliquant nécessairement son accord ; Loïk Le Floch-Prigent ne prétendant pas être atteint de confusion mentale, il sera considéré qu'il a laissé faire Alfred Sirven, en sachant que ce dernier servait tout autant ses propres intérêts que les siens ;

● **Les 45 millions de francs reçus par Mme Deviers-Joncour**

Il n'est pas crédible qu'elle ait imaginé que les 45 millions de francs qui lui ont été versés aient pu provenir des économies personnelles d'Alfred Sirven ; en effet, les précautions prises pour faire encaisser les fonds, dans un premier temps sur un compte Miara, et l'attitude de dénégation totale qu'elle a adoptée au début de la procédure, et qui ne saurait s'expliquer par la seule crainte d'un éventuel redressement fiscal, démontrent qu'elle a parfaitement eu conscience de l'origine illicite de ces fonds, ayant déjà pu constater, à l'occasion du premier versement, la liberté totale dont disposait Alfred Sirven pour se servir de la trésorerie du groupe ;

● **Ce que savait Roland Dumas**

Roland Dumas n'a évidemment pas ignoré que Christine Deviers-Joncour, à laquelle il avait été donné carte blanche pour choisir l'appartement répondant à ses convenances, et qui a continué à l'occuper, sans que cette circonstance ne provoque la moindre inquiétude de sa part, plusieurs années après l'expiration des contrats de travail, en était la réelle propriétaire ; il l'a d'autant moins ignoré que seuls les liens qu'il a entretenus avec Christine Deviers-Joncour, alors qu'il était ministre d'Etat, expliquent que celle-ci ait bénéficié non seulement d'embauches mais de cet avantage tout aussi indu ;

Roland Dumas ne s'est pas plus interrogé sur l'origine des économies substantielles lui ayant permis de financer, après septembre 1993, les charges liées à l'appartement ainsi que son train de vie, incluant notamment le coût de nombreuses réceptions ;

● **L'application de la loi pénale**

La présente procédure a mis en lumière les conditions dans lesquelles 65 millions de francs ont été versés par le groupe Elf, sans contrepartie, à Christine Deviers-Joncour, révélant par là-même les libertés qui ont été prises par les dirigeants avec la trésorerie de l'entreprise ; Alfred Sirven, qui a immédiatement perçu les avantages personnels qui pouvaient être retirés de la proximité de Roland Dumas et de Christine Deviers-Joncour, a été à l'origine de l'entrée dans le groupe de cette dernière et a suscité les versements dont elle a bénéficié ; en raison du rôle majeur qui a été le sien, il lui sera fait l'application la plus rigoureuse de la loi pénale, le prononcé d'une mesure de sûreté s'imposant pour prévenir toute velléité de fuite ;

Loïk Le Floch-Prigent, qui a laissé « son bras droit », afin de satisfaire leurs intérêts personnels communs, user des facilités offertes par un grand groupe pour héberger des salariés de complaisance et se servir de l'opacité d'une procédure de versement de commissions préservant, pour des motifs à l'évidence non exclusivement commerciaux, l'anonymat des réels titulaires des « comptes bénéficiaires », sera également condamné à une peine d'emprisonnement ferme ;

Christine Deviers-Joncour, qui apparaît dans la présente affaire être la bénéficiaire quasi exclusive des détournements, a été, manifestement, un maillon destiné, en raison de ses liens avec Roland Dumas, à servir les intérêts des dirigeants dans des entreprises leur étant personnelles et extérieures au groupe Elf ; elle sera condamnée à une peine d'emprisonnement pour partie assortie du sursis ;

Gilbert Miara, dont le rôle plus secondaire s'est révélé particulièrement efficace dans l'aide qu'il a apportée à la mise en œuvre des détournements et à leur emploi, et qui a fait chèrement rémunérer ses services, sera condamné à une peine d'emprisonnement ferme ;

Roland Dumas a résolument franchi les limites de la loi pénale ; la connaissance toute particulière, puisque liée à sa propre personne, qu'il a eue du caractère illicite de la fortune acquise par Christine Deviers-Joncour grâce à son passage chez Elf, aurait dû lui interdire d'en tirer le moindre avantage ; il convient de tenir compte, dans l'appréciation du quantum de la peine, des fonctions qu'il a occupées dans la vie de l'Etat et dans le monde judiciaire, lesquelles n'ont pu qu'aiguiser sa conscience du contenu de la règle de droit ; il lui sera fait en conséquence une application pour partie ferme de la loi pénale.

Cinq ministres déjà condamnés à de la prison ferme

Jacques Médecin, secrétaire d'Etat au tourisme de 1976 à 1978, a été condamné en 1992 à un an ferme pour délit d'ingérence, à deux ans de prison ferme en 1995 pour abus de confiance, et à trois ans et demi de prison ferme, en 1995, dans l'affaire dite de la Serel. Bernard Tapie, ministre de la ville en 1992 et 1993, a été condamné à un an de prison ferme en 1995 dans l'affaire OM-VA – peine ramenée à 8 mois ferme en appel –, à 6 mois ferme en 1996 dans l'affaire du *Phocéa* et 18 mois ferme en 1997 dans l'affaire des comptes financiers de l'OM. Alain Carignon, ancien ministre de l'environnement puis de la communication, a été condamné en 1996 à quatre ans de prison ferme pour corruption. Jean-Michel Boucheron, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, a été condamné deux fois, en 1997 puis en 1999, à deux ans de prison ferme. Enfin, Maurice Papon, ancien ministre du budget de 1978 à 1981, a été condamné à dix ans de réclusion criminelle en 1998 pour complicité de crimes contre l'humanité.

ECOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE LILLE, MEMBRE DE LA CONFÉRENCE DES GRANDES ECOLES

Vous avez un Bac +2 et 3 années d'expérience professionnelle...

... vous voulez valoriser vos acquis par une formation compatible avec une activité salariée (horaires adaptés).

ESC Lille vous permet d'accéder à son diplôme dans le cadre de la formation continue, ESC Potentiels : diplôme de second cycle visé par l'Etat niveau Bac +5, le même diplôme qu'en formation initiale... en 2 ans à Lille ou à Paris.

Contacts : Annick Dubray et Patrick Audebert - e.mail : desc@esc-lille.fr www.esc-lille.fr

179, rue de Charonne 75011 PARIS Tél. : 01 44 64 03 64 Fax : 01 44 64 03 65

Avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE Tél. : 03 20 21 59 93 Fax : 03 20 21 59 91

ESC LILLE Ecole Supérieure de Commerce de Lille

www.studiopouan.fr

Devant le tribunal correctionnel, Gérard Colé admet avoir perçu des rémunérations occultes

L'ancien PDG de la Française des jeux est poursuivi pour abus de biens sociaux

Jugé par le tribunal correctionnel de Nanterre (Hauts-de-Seine), Gérard Colé, l'ancien PDG de la Française des jeux, a reconnu, mercredi 30 mai, l'existence de fausses factures qui lui ont permis de bénéficier d'une rémunération occulte pendant qu'il était, à l'Elysée, conseiller pour l'image de François Mitterrand. *« Je plaide coupable de A à Z »* , a-t-il indiqué à l'audience, expliquant qu'il avait cédé à la facilité.

DEVANT le tribunal correctionnel de Nanterre, Gérard Colé, l'ancien PDG de la Française des jeux, poursuivi d'abus de biens sociaux, doit répondre de 19 fausses factures émises par sa société de communication TPS, pour un montant de 765 000 francs au préjudice de la société d'achat publicitaire Carat, entre 1984 et 1989. A cette époque, M. Colé n'était pas à la présidence de la Française des jeux mais conseiller en image de François Mitterrand. En 1984, l'image du président de la République était « *même désastreuse* », se souvient M. Colé. « *Il nous* [a] *rappellé, Jacques Pilhan et moi-même. Il* [savait] *bien que nous n'avions pas été étrangers à son élection.* » M. Colé a accepté ce poste à la condition d'être bien payé. Lors d'un entretien, il a expliqué au président qu'il en avait assez « *de s'être sacrifié à la cause du PS, payé à coup de SMIC* ». Il estimait que son salaire de 17 000 francs, versé par le Service d'information et de diffusion (SID), organisme dépendant de Matignon, était insuffisant. M. Mitterrand renvoie alors M. Colé à son directeur de cabinet, Jean-Claude Colliard.

A l'époque, certains conseillers du président étaient rémunérés par l'Elysée, d'autres par les grandes entreprises publiques : Air France, la RATP, la SNCF, « *Air France étant la plus prisée à cause des billets d'avions gratuits* », ajoute le prévenu. Selon M. Colé, M. Colliard avait « *dans son portefeuille quelques jokers, comme la société Carat* ». Devant le tribunal, le prévenu l'accuse de l'avoir invité à utiliser sa société, TPS, alors en sommeil, pour adresser chaque trimestre une facture de 45 000 francs à Carat, qui, selon lui, voulait entretenir de bons rapports avec le nouveau pouvoir. « *Colliard était un camarade de combat. Il était qualifié en droit. Je me disais que ce n'étais pas quelque chose de bien grave. J'ai eu cette faiblesse de ne pas exiger une rémunération normale pour un travail normal au sein de la légalité républicaine.* » M. Colé perçoit en outre une somme de 4 000 francs mensuels tirée du fonds des primes de cabinet.

Interrogé comme témoin, M. Colliard, aujourd'hui membre du Conseil constitutionnel, a démenti les allégations de M. Colé. « *Si nous avions demandé à des entreprises publiques de prendre en charge le salaire de certains de nos collaborateurs, cela ne nous venait pas du tout à l'esprit de le faire avec une entreprise privée* .» Selon lui, une simple prime de cabinet suffisait pour compléter le salaire de M. Colé. « *Il estimait que sa valeur méritait une rémunération plus importante que ce qu'il percevait. Appelons ça le choc de culture entre le privé et le public* », a ajouté M. Colliard.

UN « DÉLIT INDISCUTABLE »

L'avocat de M. Colé, Me Jacques Maisonneuve, s'étonne que les dirigeants de Carat, les frères Gros, n'aient pas prévenu la présidence de la République que la société rémunérait un de ses collaborateurs. M. Colliard se souvient avoir déjeûné plusieurs fois avec Gilbert Gros, « *nous avons sympathisé* ». Mais il affirme n'avoir appris l'existence des relations entre M. Colé et Carat qu'en 1995, lors d'une interview de l'ancien président de la Française des Jeux dans le *Journal du dimanche*. Pour M. Colliard, Gilbert Gros n'avait pas besoin de se rapprocher du nouveau pouvoir, « *il avait d'autres amis dans l'entourage de François Mitterrand* ». M. Colé écoute M. Colliard : « *Il me navre. Il me fait mal, il se fait mal aussi.* »

Quand il accède au poste de PDG de la Française des Jeux, M. Colé choisit Carat pour l'achat d'espaces publicitaires, pour un budget de 350 millions de francs mais uniquement « *parce que cette société était la mieux disante* ».

Aujourd'hui, M. Colé reconnaît que ces fausses factures constituent un « *délit indiscutable* » et qu'il a cédé à la facilité. « *Je plaide coupable de A à Z.* » Quand le président Hayat l'interroge sur sa propension à détenir d'importantes sommes d'argent dans son coffre, il dit qu'il fait « *partie de ces ploucs qui aiment avoir des espèces* ». Quand au reste, il considère qu'on a accru l'idée qu'il a été mis à la tête du Loto « *pour pomper les caisses et amener des valises à Mitterrand* ». « *Je m'attendais à des médailles et je suis couvert de plumes et de goudrons.* »

Dominique Le Guilledoux

Derrière M. Le Floch-Prigent, la condamnation d'un « système »

LA CONDAMNATION sévère de Loïk Le Floch-Prigent marque un tournant dans le traitement judiciaire des affaires Elf. En soulignant longuement, dans leur jugement, la « *proximité* » de l'ancien PDG du groupe pétrolier avec Alfred Sirven et en invoquant l'existence, derrière les malversations poursuivies, d'une « *stratégie commune* » aux deux hommes, les juges ont manifestement écarté la thèse d'une organisation parallèle dont M. Sirven aurait été le chef, hors la connaissance de son supérieur et ami. « *J'ai été trahi* », avait avancé M. Le Floch-Prigent au cours des débats, qui s'étaient ouverts en l'absence de son ancien bras droit, en fuite aux Philippines. L'arrestation du fugitif, le 2 février, et son retour en plein procès, avait rendu impossible la poursuite de cette stratégie.

L'autre axe de la défense de l'ancien PDG d'Elf était sa méconnaissance du détail des commissions versées. « *Il ne faut jamais perdre de vue que j'étais le PDG de la première entreprise industrielle française et que, par la force des choses, je ne pouvais pas m'occuper des détails* », affirmait-il aux juges dès le 12 décembre 1996, deux semaines avant la fin de sa détention provisoire. « *Je n'exclus donc pas que certaines des commissions mises à jour dans la présente instruction aient pu servir* [la] *politique nécessaire d'Elf, sans que je puisse l'affirmer avec certitude, n'étant pas en charge de l'intendance.* »

Au cours d'un interrogatoire ultérieur, le 3 avril 1997, il déclarait, devant l'accumulation des sorties de fonds suspectes : « *Le propre des commissions et le propre des intermédiaires, c'est de faire en sorte que la compagnie ne sache pas à qui la commission a été versée.* » Puis encore, le lendemain : « *J'ignorais ces pratiques si elles ont existé.* » Cette version minimaliste n'a convaincu ni les juges d'instruction ni la juridiction de jugement.

A l'audience de l'affaire Dumas, l'ancien directeur financier d'Elf est venu expliquer – ainsi qu'il l'avait fait, en parallèle, dans l'instruction de l'affaire Elf – le « *système des commissions* » au sein du groupe pétrolier, avec son opacité volontaire vis-à-vis de l'extérieur et ses mécanismes de contrôle internes, reposant sur l'intégrité des – rares – responsables habilités à ordonner et à effectuer de tels versements. La signature du président du groupe était indispensable, a-t-il affirmé, pour permettre la sortie des fonds. A la barre, M. Le Floch-Prigent l'a confirmé. Cette franchise l'a condamné.

DES MONTANTS ÉNORMES

Derrière ce jugement semble, de fait, se dessiner la condamnation d'un autre « système » : celui mis en place sous la présidence de M. Le Floch-Prigent, reposant sur un groupe de cadres dirigeants nommés par lui – dont la plupart sont aujourd'hui poursuivis pour avoir perçu, sur des comptes personnels en Suisse, d'importantes sommes soustraites à la compagnie pétrolière. L'énigmatique M. Sirven évoluait au centre de ce réseau, mais rien ne permet d'affirmer qu'il en était le concepteur, ni encore moins le chef.

Les montants énormes qui ont circulé – et pour certains disparu – par ces filières ont été proportionnels à ceux utilisés par le groupe dans ses activités pétrolières. Pilier de la compagnie et longtemps maître de ses filiales africaines, André Tarallo – lui aussi poursuivi mais relaxé dans l'affaire Dumas – avait observé que le montant annuel des commissions versées par Elf avait crû de 100 millions à 1 milliard de francs par an « *sous le second septennat de François Mitterrand* ». Dans toutes les autres instructions en cours, M. Le Floch-Prigent sera encore interrogé sur leur destination.

H.G.

Les quatre volets de l'affaire Elf encore à l'instruction

SURGI à la fin de 1997, au détour de l'enquête sur les détournements commis, entre 1989 et 1993, au préjudice du groupe Elf Aquitaine, l'épisode impliquant Roland Dumas et Christine Deviers-Joncour est le premier volet des affaires Elf à avoir été soumis au tribunal. Bien d'autres sont encore en cours d'instruction – confiée aux juges Eva Joly, Laurence Vichnievsky et Renaud Van Ruymbeke.

● **L'affaire Bidermann** : c'est par elle que tout a commencé. L'enquête porte sur les aides allouées par Elf (787 millions de francs) au groupe textile de Maurice Bidermann, ami personnel de Loïk Le Floch-Prigent. Des mouvements financiers suspects ont été mis au jour, passant par Hongkong, la Suisse et les Etats-Unis. Un appartement à Londres a été acquis *via* les comptes de l'industriel, au profit de l'ex-femme de M. Le Floch-Prigent. Cette dernière a aussi perçu quelque 18 millions de francs sur un compte suisse, au début de 1996, soit au moment où l'enquête des juges entrait dans sa phase décisive.

● **Les commissions d'Elf :** au total, les enquêteurs français et suisses estiment à quelque 3 milliards de francs les sommes soustraites au groupe pétrolier, sous couvert de commissions pétrolières et d'investissements immobiliers. Principal animateur de ces filières financières, Alfred Sirven disposait d'une galaxie de comptes bancaires en Suisse, au Luxembourg, au Liechtenstein, en Autriche, à Monaco, aux îles Vierges... Une part importante de ces fonds a été convertie en argent liquide (240 millions de francs), dont les destinataires restent inconnus. Les enquêtes sur les rachats de la compagnie espagnole Ertoil (1991) et de la raffinerie allemande de Leuna (1992) ainsi que les commissions versées dans l'ombre de ces transactions sont également incluses dans cette instruction.

● **Les salariés d'EAI :** président de la filiale genevoise Elf Aquitaine International (EAI), Alfred Sirven a organisé le versement de salaires occultes à une série de « *chargés de mission* » parmi lesquels figuraient plusieurs hommes politiques – de second plan – et des collaborateurs et proches de François Mitterrand et de Charles Pasqua.

● **Les frégates de Taïwan** : le groupe Thomson a déposé une plainte pour « *tentative d'escroquerie* », en 1997, contre un réseau d'intermédiaires – dissimulant M. Sirven, Mme Deviers-Joncour et M. Miara – qui prétendaient obtenir une commission de 160 millions de francs sur la vente des navires, en 1991. Cette enquête ne vise pas les autres commissions, estimées à quelque 3 milliards, qui ont été versées par Thomson en marge de ce contrat.

Biarritz
Bordeaux
Cannes
Lille
Lyon
Marseille
Montpellier
Mulhouse
Nantes
Neuilly
Nice
Rennes
Strasbourg
Toulouse
Paris

Exclusivement réservé aux clients de la Banque NSMD, voici un site de gestion privée très privé.

www.e-veteris.com

POUR ACCOMPAGNER SES CLIENTS DE MANIÈRE TOUJOURS PLUS PERSONNALISÉE DANS LA GESTION DE LEUR PATRIMOINE, LA BANQUE NSMD A CRÉÉ POUR EUX LE SITE E-VETERIS. EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ, E-VETERIS.COM PERMET OUTRE DE CONSULTER SES COMPTES ET CONTRATS D'ASSURANCE-VIE, D'ACCÉDER AUX ANALYSES DES SPÉCIALISTES DE LA BANQUE NSMD, DE RÉALISER DES TRANSACTIONS BANCAIRES ET BOURSIÈRES ET DE DIALOGUER AVEC SON GÉRANT DE FORTUNE, QUI DEMEURE L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR LA GESTION DE PATRIMOINE. CONTACT : 01 56 21 96 77

BANQUE NSMD
membre du groupe ABN·AMRO

DEPUIS 300 ANS, NOUS DONNONS DES RACINES À VOTRE ARGENT.

TBWA\CORPORATE - © S.Guérand

Prison ferme requise contre les principaux pourvoyeurs du peloton en « pot belge »

Les coureurs ont décrit leur dépendance au dopage

POITIERS
de notre envoyé spécial

La procureur de la République de Poitiers, Myriam Denors, a requis, mercredi 30 mai, devant le tribunal correctionnel, des peines de prison ferme à l'encontre des principaux pourvoyeurs des « pots belges », vendus notamment au sein des pelotons de cyclistes amateurs de la région Poitou-Charentes entre 1988 et 1999. Au total, quarante personnes sont soupçonnées d'avoir acquis, détenu, transporté et cédé des fioles de ce cocktail médicamenteux, composé essentiellement d'amphétamines, enfreignant ainsi les lois sur le dopage et les stupéfiants (*Le Monde* du 30 mai). Importé de Belgique et de Pologne, ce produit était utilisé en intraveineuse par des cyclistes qui, à l'audience, ont affirmé n'en avoir jamais fait usage dans des compétitions, mais uniquement lors des entraînements, des critériums et à l'occasion de fêtes.

PROCÈS

Suspectés d'avoir écoulé à eux deux plus de 700 unités de ce « pot belge », Claude Deschamps et Jacques Guillendou, anciens coureurs amateurs aujourd'hui à la retraite, sont menacés de trois ans d'emprisonnement dont deux ferme. La représentante du ministère public a requis la peine la plus élevée – cinq ans de prison ferme –, à l'encontre de Mieczyslaw Korycki, absent du procès et considéré comme le principal animateur de la filière polonaise. Des peines de huit mois avec sursis à deux ans ferme ont été requises contre d'autres prévenus impliqués dans cette filière.

Mme Denors a, en revanche, fait preuve de mansuétude pour les coureurs. Contre ceux qu'elle a qualifiés de *« toxicomanes revendeurs »* et qui, à ses yeux, méritent *« un avertissement sérieux »*, elle a réclamé de la prison avec sursis, sans proposer de quantum. Pour les autres, présentés comme des *« dealers »* en raison des quantités écoulées, elle a suggéré des peines d'emprisonnement variant de dix mois avec sursis à dix-huit mois dont six ferme.

L'affaire du « pot belge » est, pour la procureur, *« le dossier de tous les dangers, où l'on découvre des pratiques anciennes et fort répandues, transmises comme des secrets de famille, dont personne n'est dupe, mais qui empoisonnent la vie de tous »*. Elle a dénoncé les *« motivations pas si claires »* des coureurs, tentés par *« la solution de facilité pour compenser un manque d'entraînement ou la recherche de sensations fortes »*. Si elle n'a pas contesté la part de responsabilité des instances dirigeantes du cyclisme, elle a néanmoins estimé que *« le système ne pouvait vivre que par ceux qui l'animaient et l'entretenaient »*. Evoquant les dangers du « pot belge » pour la santé, Mme Denors a indiqué que les coureurs et ceux qui les approvisionnaient en ont fait *« un usage qui s'apparente à un jeu de roulette russe »*. *« On bascule vite du dopage à la toxicomanie »*, a-t-elle soutenu.

« ILS ONT CÉDÉ AUX SORCIERS »

Au cours des débats, la majorité des coureurs avaient raconté la situation de dépendance dans laquelle ils s'étaient retrouvés. Agé de quarante-sept ans au moment de son interpellation, en mars 1999, Alain Courtial, ancien amateur de haut niveau, avait reconnu avoir dépensé 500 000 francs pour se fournir en « pot belge » alors même que sa carrière de cycliste était terminée. Pour son avocat, Me Stéphane Mesonès, cette toxicomanie dans laquelle avaient sombré les coureurs est une circonstance atténuante, d'autant que les pratiques de dopage étaient, à l'en croire, déjà anciennes. *« Les coureurs n'ont pas une responsabilité pleine et entière mais une responsabilité partagée »*, a-t-il expliqué, avant de s'interroger sur le rôle des dirigeants de la Fédération française de cyclisme (FFC) : *« A cette époque, la lutte contre le dopage a-t-elle été ce qu'elle aurait dû être ? Evidemment non. »*

« Ces jeunes sont ici parce qu'ils y ont été obligés par la mécanique mise en place dans le cyclisme », a précisé Me Jean Damy, conseil de trois coureurs. Au-delà de la responsabilité éventuelle des instances dirigeantes du cyclisme, l'avocat a replacé l'affaire dans le contexte d'un sport pratiqué par des passionnés, dont *« le public attend des exploits »*. *« Il y a aussi les sponsors, ces marchands du temple qui ont besoin que la compétition soit dure et que les sportifs se donnent à fond »*, a-t-il poursuivi. Selon lui, la logique même du cyclisme, *« où l'on autorise des sportifs à courir 150 courses par an »* devait inéluctablement conduire au dopage. *« Face à cette pression, ils ont cédé aux sorciers, aux dealers et leur responsabilité est donc extrêmement réduite. »*. Le tribunal devait rendre son jugement jeudi 31 mai, en fin de journée.

Acacio Pereira

Marylise Lebranchu veut cibler et harmoniser la répression pénale de la délinquance routière

Une circulaire livre aux procureurs un guide échelonnant les réponses judiciaires selon la gravité des faits

Face au bilan alarmant des accidents de la route et aux disparités de la répression, la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a adressé une circulaire aux procureurs, rendue publique le 30 mai, qui vise à harmoniser la politique pénale en la matière. Elle souhaite un usage effectif du *« délit de grand excès de vitesse en récidive »* et le recours à la qualification de *« mise en danger délibérée d'autrui »* pour les comportements les plus dangereux.

LE MINISTÈRE de la justice a décidé de reprendre en main la question de la délinquance routière. Alors que la répression pénale en matière de sécurité routière est très disparate d'un département à l'autre, voire d'un tribunal à l'autre, la chancellerie tente aujourd'hui d'apporter une réponse unifiée à cette délinquance de masse. Une circulaire de politique pénale générale, portant sur la *« lutte contre l'insécurité routière »*, a ainsi été adressée par la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, aux 181 procureurs de France. Rendu public mercredi 30 mai, ce texte vise à *« harmoniser les pratiques répressives sur l'ensemble du territoire national »*, *« cibler en priorité les comportements les plus dangereux »* et *« améliorer l'information des victimes et de leurs proches »*, en cas d'accident ayant entraîné des morts ou des blessés graves.

Alors que la France affiche toujours un bilan alarmant en matière de sécurité routière (7 643 tués en 2000, contre 3 423 en Grande-Bretagne, en 1999), les tribunaux ont commencé depuis quelques années à durcir leur répression en cas de délits routiers. En 1999, 133 559 condamnations ont été prononcées par les tribunaux pour des délits liés à l'usage du volant, soit un tiers de l'ensemble des infractions jugées en France chaque année. Une large majorité de ces condamnations (81 %) relevaient de conduites en état alcoolique. 9 709 condamnations ont ainsi été prononcées pour des homicides invontaires ou des blessures involontaires, dont 45 % avec une circonstance aggravante d'alcoolémie.

Pour autant, la répression est loin d'être uniforme. Un même automobiliste ayant roulé en état d'ébriété se verra ainsi condamné à une peine d'emprisonnement dans 96 % des cas dans les Pyrénées-Orientales ou en Haute-Vienne, contre 3 % des cas en Loir-et-Cher. La même infraction entraînera une peine d'amende dans 68 % des cas en Haute-Saône et une peine de substitution (comme un travail d'intérêt général) dans 88 % des cas en Corse-du-Sud (*Le Monde* du 10 juin 2000).

Pour remédier à ces disparités judiciaires, la circulaire édicte une série de principes directeurs. En premier lieu, la chancellerie souhaite un usage effectif du *« délit de grand excès de vitesse en récidive »*, entré en vigueur le 18 juin 1999. Cette infraction, qui rend passible de trois mois de prison tout conducteur ayant commis un second excès de vitesse de plus de 50 km/heure, n'a donné lieu qu'à 12 condamnations en 2000. La chancellerie recommande d'accélérer le traitement judiciaire des premières constatations d'excès de vitesse, et de ne pas attendre l'inscription de ces condamnations au casier judiciaire pour constater l'état de récidive.

ATTENTION ENVERS LES VICTIMES

Le ministère demande également aux procureurs de recourir à la qualification de *« mise en danger délibérée d'autrui »*, délit passible d'un an d'emprisonnement et de 100 000 francs d'amende, pour les comportements *« les plus dangereux »*. Sont spécialement visés les courses entre automobilistes organisées par de jeunes conducteurs ou l'emprunt d'autoroutes à contre-sens dans un but *« récréatif »*. Des poursuites pour *« mise en danger »* sont également possibles en cas de dépassement par la droite ou de conduite à vitesse très excessive au mépris des signaux d'arrêt, par des conducteurs sans permis ou en état alcoolique.

Tout en prenant acte des nombreuses initiatives des parquets en matière d'alternative aux poursuites (stages de sensibilisation au risque routier, séances vidéo organisées avant la tenue des audiences), la circulaire édicte un guide précis pour les procureurs, échelonnant les réponses judiciaires – des stages alternatifs à la citation devant le tribunal correctionnel –, en fonction de la gravité des faits. Elle recommande notamment aux parquets l'usage de la *« composition pénale »* en matière de conduite en état alcoolique, qui permet aux procureurs de proposer une alternative aux poursuites à la personne sous le contrôle d'un juge du siège. En ce sens, la chancellerie souhaite développer les enquêtes de personnalité et les séances de prise en charge sanitaire, en cas de repérage d'une alcoolo-dépendance.

Parce que la délinquance routière fait fi des frontières judiciaires, le ministère demande aux parquets proches des grands axes de s'associer, notamment pour la mise en œuvre de contrôles routiers sur de grandes portions d'autoroutes. Enfin, la chancellerie invite à plus d'attention envers les victimes d'infractions routières, qui devront être reçues personnellement par les procureurs, notamment lorsqu'un classement sans suite est envisagé à la suite d'un accident mortel, dans lequel la responsabilité du conducteur n'est pas en cause.

Cécile Prieur

La justice en accusation pour avoir placé sur écoute l'avocat d'un sans-papiers

LA JUSTICE a commis une faute et elle l'a reconnu avec force, mercredi 30 mai, devant la première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris. Cette juridiction avait été saisie par Christophe Moysan, avocat à Tours, et son épouse, qui s'estimaient victimes d'un *« fonctionnement défectueux du service de la justice »*.

L'affaire avait commencé en octobre 1997. A l'époque, Bendehiba Selamnia, un Algérien sans papiers, cherchait, pour régulariser sa situation, à épouser une compatriote résidant en France en toute légalité. Mais le maire qui devait célébrer la cérémonie suspecta un mariage de complaisance et alerta le procureur de la République de Tours. Le 10 novembre 1997, celui-ci saisit le juge d'instruction Xavier Rolland pour qu'il ouvre une enquête. On soupçonnait Bendehiba Selamnia d'avoir notamment soutiré de l'argent à sa « promise » et d'avoir exercé des pressions sur elle pour qu'elle l'épouse.

Une semaine plus tard, le magistrat demanda que le cabinet et le domicile de Christophe Moysan, avocat du sans-papiers algérien, soient placés sur écoute téléphonique. La surveillance dura du 20 novembre au 10 décembre 1997. Quarante-deux cassettes furent versées au dossier. Christophe Moysan en apprit l'existence dans des conditions rocambolesques (*Le Monde* du 23 juillet 1998). Mais l'avocat ne fut jamais poursuivi ; mieux, le 10 septembre 1998, la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Orléans prononça la nullité des écoutes pratiquées, au motif qu'elles violaient les droits de la défense. Quant à Bendehiba Selamnia, qui passa huit mois en détention provisoire, il fut condamné pour *« séjour irrégulier »* à deux mois de prison avec sursis (*Le Monde* du 29 mars 2000), avant d'être... régularisé par la préfecture d'Indre-et-Loire !

LA NOTION DE « FAUTE LOURDE »

Mercredi, les époux Moysan assignaient donc l'Etat devant une juridiction civile pour obtenir réparation. *« Toute la difficulté dans cette affaire est de savoir si l'erreur d'un juge constitue une faute lourde du service public de la justice »*, a insisté le président, Jean-Claude Magendie. Que disent les textes et la jurisprudence ? D'abord, le secret professionnel de l'avocat est un droit absolu, mais il peut ne plus jouer lorsqu'un avocat est soupçonné d'avoir participé à une infraction. Or *« aucun élément du dossier ne permettait de penser que Me Moysan avait quelque chose à se reprocher »*, a souligné Me Jean-Michel Sieklucki, l'un de ses conseils. En prescrivant des écoutes téléphoniques, le juge Rolland a manié *« le marteau-pilon »* sans motif valable, selon Me Sieklucki. Ensuite, en matière judiciaire, la *« faute lourde »* a notamment été définie par un arrêt de la Cour de cassation comme étant celle *« commise sous l'influence d'une erreur tellement grossière qu'un magistrat soucieux de ses devoirs n'y eût pas été entraîné »*. Les écoutes ordonnées par Xavier Rolland correspondent à cette définition, a estimé Me Henri Leclerc, l'autre avocat de Christophe Moysan.

Me Xavier Normand-Bodard, l'avocat de l'agent judiciaire du Trésor public (qui représente l'Etat), a contesté cette analyse en invoquant une récente décision de la Cour de cassation (*Le Monde* du 26 février) qui aurait, selon lui, modifié la façon dont la responsabilité de l'Etat peut être engagée en matière judiciaire. Pour qu'il y ait faute lourde, a-t-il plaidé, le service public de la justice *« dans sa globalité »* doit avoir commis des faits *« traduisant son inaptitude »* à remplir sa mission.

« Raisonnement réducteur », a rétorqué Me Leclerc. Le juge Rolland a été l'auteur d'une *« atteinte injustifiée et injustifiable des droits de la défense*, a enchaîné Pierre Dillange, premier substitut. *Nous sommes en pleine définition de la faute lourde, nous y sommes de façon primaire »*, a-t-il conclu. Pour le premier substitut, Christophe Moysan a subi un préjudice moral qui va au-delà de sa seule personne : il atteint tout un corps professionnel et des principes fondamentaux du droit. Pierre Dillange a donc requis une peine symbolique et demandé que l'Etat verse 1 franc de dommages et intérêts au couple Moysan. Jugement le 11 juillet.

Bertrand Bissuel

Le réflexe pour s'informer

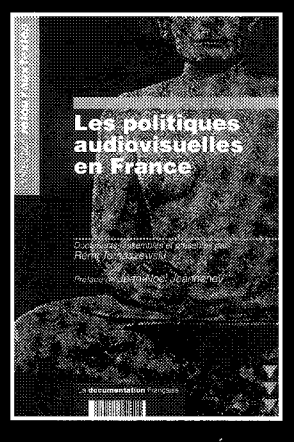

Les politiques audiovisuelles en France
Documents rassemblés et présentés par Rémy Tomaszewski
Préface de Jean-Noël Jeanneney
La Documentation française
Collection Retour aux textes
864 pages, 55 € - 360,78 FF
à paraître le 15 juin

Sécurité et risques alimentaires
Jeanne Grosclaude
La Documentation française
Collection Problèmes politiques et sociaux
180 pages, 12,20 € - 80,03 FF

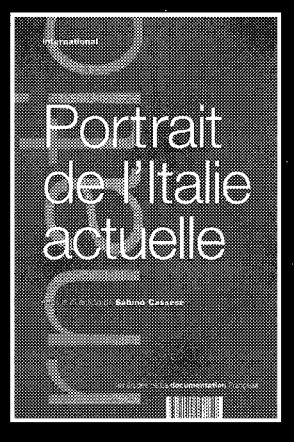

Portrait de l'Italie actuelle
Sous la direction de Sabino Cassese
Collection Les études de La Documentation française
184 pages, 12,50 € - 81, 99 FF

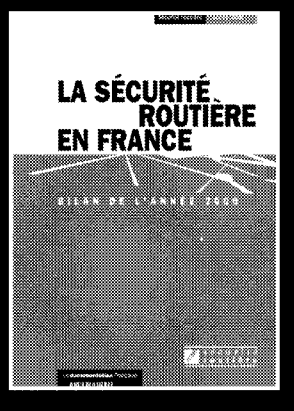

La sécurité routière en France : bilan de l'année 2000
Jean Chapelon
Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière
148 pages, 11 € - 72,16 FF

Commande et paiement en ligne www.ladocfrancaise.gouv.fr

29-31, quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 15 70 00
Télécopie 01 40 15 72 30
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)

La documentation Française

Mort d'un policier renversé par une voiture à Paris

UN MOTARD DE LA POLICE NATIONALE est mort, jeudi 31 mai, vers 3 h 45 du matin, après avoir été renversé par une voiture à l'angle du boulevard Masséna et de l'avenue d'Ivry, dans le 13e arrondissement de Paris. Trois personnes ont été interpellées dans la nuit par la brigade de répression du banditisme (BRB). L'une d'entre elles – un jeune homme d'une vingtaine d'années –, soupçonnée d'être le conducteur du véhicule qui a provoqué la mort du policier, était encore en garde à vue, jeudi, en début de matinée. Les deux autres ont été mises hors de cause. Les enquêteurs semblaient pencher pour la thèse d'un accident, bien qu'ils ne disposent d'aucun témoin direct des faits. La victime, âgée de quarante-cinq ans, était en poste à la direction départementale de la sécurité publique du Val-de-Marne. Le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, et le préfet de police, Jean-Paul Proust, se sont rendus sur les lieux.

Mise en examen dans l'affaire du ranch des Collines noires

LA JEUNE FILLE de dix-neuf ans, retrouvée blessée au côté du corps sans vie d'un adolescent de quinze ans, tué dans la nuit du 22 au 23 mai dans un centre équestre de Barcillonnette (Hautes-Alpes), a été mise en examen, mercredi, pour *« assassinat »* et écrouée. *« A la fin de sa garde à vue, elle a reconnu les faits, mais elle n'a pas expliqué pourquoi ; son discours est très confus »*, a expliqué le procureur de la République de Gap (Hautes-Alpes). Originaire de Marseille, Virginie Balsamo préparait une formation d'équitation. Ce ranch des Collines noires abritait un centre d'accueil pour quatre jeunes en difficulté, dont l'adolescent retrouvé mort. Virginie avait également effectué, dans le passé, un séjour dans ce centre avant de rejoindre le ranch. L'avocat de la jeune fille a précisé que sa cliente *« avait présenté de multiples versions des faits au cours de son audition »* et qu'elle est *« dans un tel état de choc, que cela nécessite des investigations médicales les plus poussées »*.

Baisse du nombre de candidats au baccalauréat en 2001

631 429 CANDIDATS sont inscrits pour l'édition 2001 du baccalauréat. L'enseignement général, qui regroupe 52,55 % des candidatures, accuse cette année un recul des inscrits de 4 %, tandis que l'enseignement professionnel attire 2,2 % de candidats supplémentaires (17,82 % de l'effectif global). Pour le bac technologique, le nombre de candidats a baissé de 1 % (29,63 % de l'effectif). L'âge des inscrits va de 14 à 77 ans : le doyen présente un bac professionnel maintenance automobile dans l'académie de Paris. 483 002 élèves de première passeront les épreuves anticipées de français. Dans les sections littéraire et économie-social, ils se soumettront en outre pour la première fois à des épreuves anticipées d'enseignement scientifique. En métropole, les épreuves se tiendront du 11 au 19 juin pour les bacs généraux et techniques et du 25 au 28 juin pour les bacs professionnels.

Le plan de sauvetage de la Mutuelle des étudiants avalisé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION de la Mutuelle des étudiants (MdE) a voté, mercredi 30 mai, le plan de sauvetage préparé depuis un mois sous la houlette du gouvernement (*Le Monde* du 15 mai) portant sur 145 millions de francs sur trois ans. Il s'agit, selon Eric Chenut, président de la Mutuelle, *« d'une reconnaissance de la mutualité étudiante »*. Les remises de gestion versées par la CNAM à la mutuelle, qui gère par délégation la Sécurité sociale de 640 000 étudiants, vont passer de 290 à 305 francs par affilié pour les deux prochaines années. Cette mesure exceptionnelle, qualifiée de *« victoire »* par l'Unef-ID, représentera 20 millions de francs. La CNAM consent de surcroît 28 millions de francs d'avances (remises de gestion, carte Vitale et CMU). Les mutualistes émettent des titres participatifs à hauteur de 72 millions de francs (Fédération nationale de la mutualité française : 35 millions ; MGEN : 13 millions ; Matmut : 23 millions ; Fédération des mutuelles de France : 1 million). Enfin, la mutuelle devra réduire ses coûts de 25 millions de francs.

M. Kouchner réclame le renforcement de la sécurité sanitaire des cosmétiques

INTERVENANT, mardi 29 mai, sur le thème de la sécurité sanitaire des produits cosmétiques devant l'assemblée générale de la Fédération des industries de la parfumerie, Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, a affirmé qu'il était *« indispensable que les autorités sanitaires aient connaissance de la composition des produits, avant la mise sur le marché et avant la survenue de problèmes de sécurité »*. Le ministre a rappelé l'existence d'un programme d'inspections pour l'année 2001 afin de vérifier la mise en œuvre des mesures de réduction du risque d'encéphalopathies spongiformes transmissibles. Il a également engagé les industriels de la parfumerie *« à rechercher des alternatives »* aux éthers de glycol, *« couramment utilisés dans de nombreux produits cosmétiques : crèmes pour le visage et le corps, shampoings et aux produits capillaires... »*. Une partie de ces éthers de glycol est d'ores et déjà interdite du fait de leur toxicité chez l'animal.

DÉPÊCHES

■ **POLLUTION : des procédures de recommandation ont été déclenchées dans plusieurs villes de France à la suite de pics d'ozone,** mercredi 30 mai. L'agglomération toulousaine, Aix-en-Provence et le pourtour de l'étang de Berre, ainsi que Nîmes ont enregistré des taux supérieurs à 180 microgrammes par mètre cube.

■ **GUERRE D'ALGÉRIE : la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a porté plainte** avec constitution de partie civile, mardi 29 mai, contre le général Aussaresses pour *« crime contre l'humanité »*, auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal de Paris. Une première plainte simple de la FIDH avait été classée sans suite, le 17 mai, par le parquet de Paris.

■ **JUSTICE : cinq policiers impliqués dans une interpellation musclée ayant entraîné la mort d'un jeune boxeur zaïrois,** fin 1998 à Tourcoing (Nord) (*Le Monde* du 14 novembre 1998), risquent de dix à douze mois de prison, selon les réquisitions du parquet général de la cour d'appel de Douai (Nord) en date du 30 mai. Seuls deux des prévenus avaient été condamnés en première instance. Le parquet de Lille avait fait appel du jugement.

■ **ÉTHIQUE : Noëlle Lenoir a été nommée, mardi 29 mai, à la présidence du groupe européen d'éthique des sciences et des nouvelles technologies**. Cet organe consultatif attaché à la Commission européenne doit rendre un avis sur l'utilisation des cellules souches humaines et la brevetabilité des inventions qui en découlent.

L'éducation nationale veut améliorer l'accueil des élèves qui viennent d'arriver en France

Le nombre de ces « primo-arrivants », près de 25 000 aujourd'hui, ne cesse d'augmenter

On compte actuellement 24 731 enfants ou adolescents venus de l'étranger pour être scolarisés en France. Ce nombre, en progression constante, (+ 50 % en Ile-de-France sur la dernière année), a alimenté les débats des premières *« Journées nationales »* consacrées aux *« élèves nouvellement arrivés en France »*. Les enseignements de langue et culture d'origine (ELCO) sont appelés à se fondre dans le service public d'éducation.

ILS ARRIVENT désormais *« en flot continu »* sur toute l'année scolaire, de plus en plus âgés, et de plus en plus souvent seuls : les « primo-arrivants », ces enfants ou adolescents venus de l'étranger frapper aux portes de l'école en France, sont au nombre de 24 731 actuellement. Leur nombre ne cesse de progresser : en Ile-de-France, il a crû de 50 % sur la dernière année, soit 1 500 jeunes environ.

Ces chiffres, encore partiels, fournis par l'éducation nationale – une enquête plus complète est annoncée pour juillet –, ont été scrutés, mardi 29 et mercredi 30 mai, par les participants aux premières « Journées nationales d'étude et de réflexion sur la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France », organisées à Paris par le ministère. Le sujet, a rappelé Jack Lang en ouvrant ces travaux, *« est d'importance et d'actualité »*.

Au début de l'année 2000, en effet, lors des grèves qui ont réuni parents et enseignants de l'académie de Montpellier, ces enfants se sont invités dans le débat sur la carte scolaire : *« L'une des spécificités fortes de l'académie est de voir arriver un nombre de plus en plus important d'enfants non francophones »*, notait l'inspection générale, dans un rapport commandé alors par Claude Allègre (*Le Monde* du 26 février 2000). L'académie compte 1 200 élèves étrangers, dont 757 dans le seul département de l'Hérault. Paris, qui scolarise 2 134 nouveaux arrivés, contre 1 783 l'an passé, a connu de ce point de vue une rentrée scolaire tendue. L'académie a dû ouvrir douze nouvelles classes d'accueil en cours d'année dans les écoles, les collèges ou les lycées, et en prévoit sept autres à la rentrée 2001. Dans les collèges de Seine-Saint-Denis, le nombre de ces classes a été doublé en trois ans.

Le système éducatif compte ainsi 1 264 structures (classes d'initiation pour non-francophones, classes pour enfants non scolarisés antérieurement...), contre une centaine en 1970. *« Malgré cet effort, tous les besoins ne sont pas encore couverts »*, a souligné M. Lang. Le ministre prône l'ouverture de classes d'accueil dans *« des établissements d'excellence »*, à l'instar de l'expérience – suspendue pour des raisons matérielles – du lycée Henri-IV à Paris. Il entend aussi mieux faire fonctionner l'existant. Les 23 centres de formation et d'information pour la scolarisation des enfants de migrants (Cefisem), laissés sans boussole depuis 1989, sont appelés à mieux coordonner leur action.

DANS LE DROIT COMMUN

Surtout, l'éducation nationale veut intégrer davantage les primo-arrivants dans le droit commun de la scolarité : un jeune de douze ans qui ne parle pas le français mais a été scolarisé dans son pays doit pouvoir suivre les cours d'éducation physique, de mathématiques ou d'anglais avec les autres, explique-t-on Rue de Grenelle. A la maternelle, il doit être directement accueilli dans des classes ordinaires.

Par ailleurs, les enseignements de langue et culture d'origine (ELCO), délivrés par des maîtres étrangers à 86 685 élèves issus de l'immigration, sont appelés à se fondre dans le service public d'éducation. Les accords signés au cours des années 1970 avec huit pays (Portugal, Italie, Tunisie, Espagne, Maroc, Yougoslavie, Turquie et Algérie), qui ont pris en charge les enseignants et le contenu des cours de leur langue nationale, vont être revus.

Dès la prochaine rentrée, la quasi-totalité des ELCO accueillant des ressortissants étrangers devra être délivrée hors du temps scolaire. D'ici cinq ans environ, les ELCO devraient se transformer en cours de langue vivante classiques, sous la houlette de l'éducation nationale, et ne plus être réservés aux enfants de l'immigration. L'étude de l'arabe ou du portugais sera ainsi maintenue dans le temps scolaire si le ministère déniche des intervenants qualifiés et si l'on peut offrir aux élèves la possibilité de poursuivre la langue au collège. Une gageure. Les ELCO algériens, marocains et tunisiens accueillent 41 000 élèves arabisants dans les écoles primaires. Mais seuls 6 000 collégiens et lycéens continuent cet apprentissage, souvent faute d'une offre adéquate.

Nathalie Guibert

► www.lemonde.fr/education

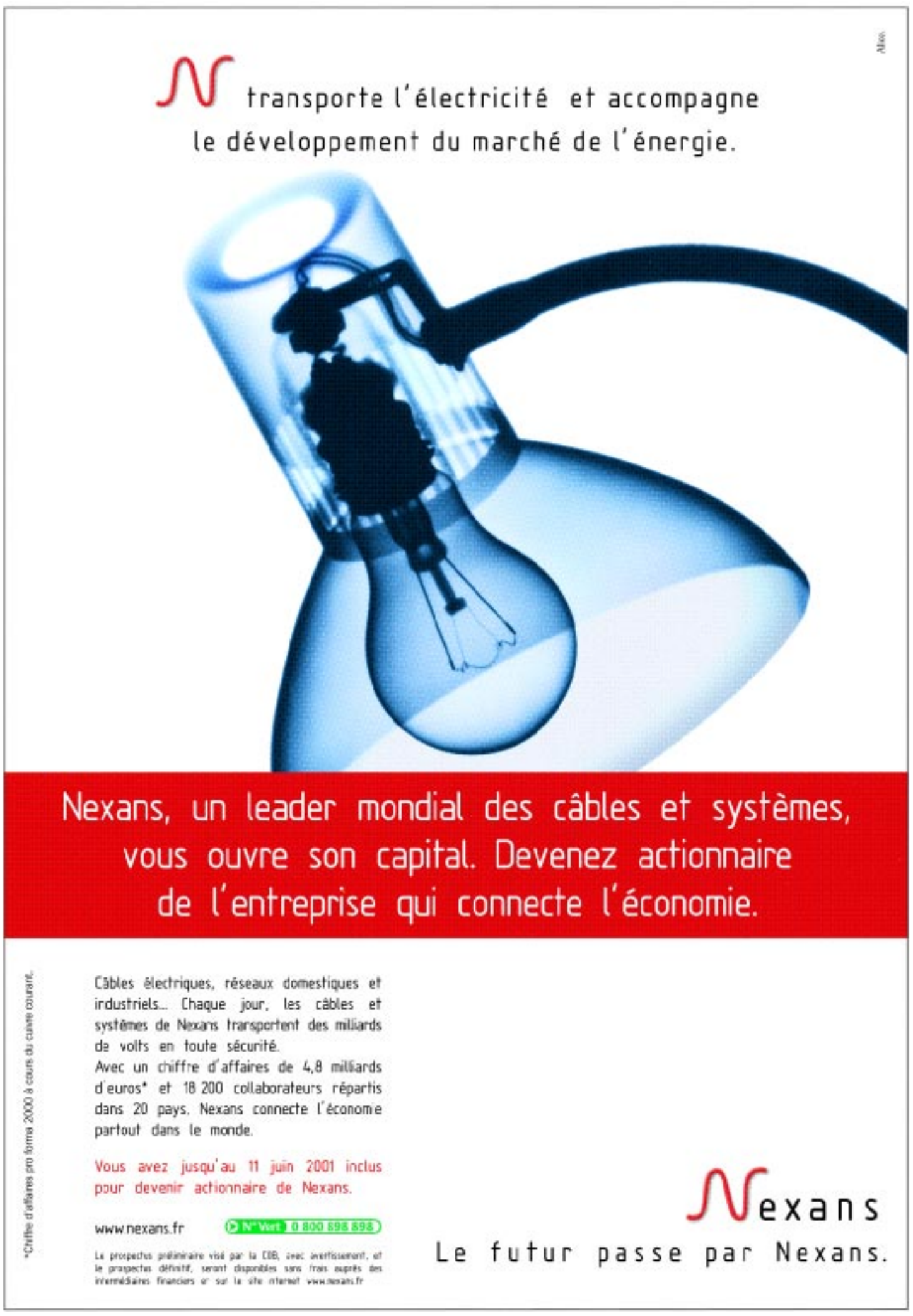

DISPARITIONS

Francisco Varela

La vocation des sciences biologiques

FRANCISCO VARELA, biologiste, est mort lundi 28 mai à Paris. Né au Chili en 1946, Ph. D. de biologie de l'Université Harvard, directeur de recherche au CNRS, cet esprit universel appartenait à cette génération de scientifiques qui a eu le privilège d'être jeune dans les années 1960, c'est-à-dire à une des périodes de grande créativité dans la communauté scientifique chilienne.

Dès son adolescence, Francisco Varela a eu la vocation du travail intellectuel, principalement pour les sciences biologiques. Ses premières expériences, en tant que jeune étudiant, ont eu lieu auprès d'éminents scientifiques chiliens, tels Juan Vial et Joaquin Luco, qui lui donnent le goût pour la neurobiologie.

L'influence de Humberto Maturana est décisive dans son apprentissage de jeune chercheur. Il poursuit une formation en dehors de la science traditionnelle et pénètre ainsi dans l'univers d'une pensée de l'organisation des systèmes vivants : l'autopoièse. Sa réflexion philosophique – inspirée de Ortega y Gasset, Sartre, Teilhard de Chardin, Husserl, Heidegger, Merleau-Ponty – lui permet de mieux comprendre l'expérience de la vie. Il accède à la nature sociale de la science à travers l'histoire philosophique des sciences avec Alexandre Koyré, Georges Canguilhem et Gaston Bachelard.

Les travaux d'Heinz von Foerster ont joué un rôle fondamental dans le développement de ses réflexions, principalement dans la compréhension du monde de la cybernétique, les modèles et les idées autour de la systémique.

C'est par toutes ces réflexions d'ordre épistémologique que Francisco Varela se forgea un esprit universel, devenant l'un des biologistes les plus complets. L'un de ses champs de réflexion les plus originaux demeure la compréhension du *« psychisme de l'univers »* – ou comment *« l'exprit peut se relationner avec l'univers »* – que Varela résumait par la métaphore d'une *« synchronie neuronale »*. C'est à l'étude d'une *« biologie de la conscience »* qu'il s'est consacré à la fin de sa vie, notamment à travers une méthode dite *« magnéto-encéphalographie »*, celle-ci consistant à enregistrer la forme selon laquelle les différents groupes de neurones cérébraux se synchronisent en fractions de secondes, à un moment où l'on prend conscience de quelque chose. Ces travaux ont été publiés en 2000 dans la revue *Nature* et largement commentés.

Enfin, chez cet esprit universel, il y avait aussi une pensée profondément humaniste, résultant d'une rencontre avec la philosophie bouddhiste. L'originalité de ses idées et leur implication en biologie de la conscience, mais aussi en sciences cognitives, épistémologie et sciences humaines, laissent un chantier inachevé pour les jeunes générations des chercheurs à l'échelle internationale.

Alfredo Pena-Vega
Chercheur au Centre d'études transdisciplinaires (Ehess-CNRS)

Jacques Martin Vaskou

Le fondateur de l'Union bouddhiste de France

L'UNIVERSITAIRE Jacques Martin Vaskou, fondateur de l'Union bouddhiste de France (UBF), est mort d'une crise cardiaque, dimanche 20 mai. Né le 30 juillet 1948 à Lyon, ce docteur en physique était disciple du maître Sakya Tridzin et spécialiste du bouddhisme Theravada (ou « école des anciens »). Il a joué un rôle majeur dans l'intégration du bouddhisme en France, en rassemblant dans sa fédération, créée en juin 1986, 80 % des pagodes, centres et instituts représentant les différentes tendances du bouddhisme implantées sur le sol français (certains courants marginaux, comme la Sokka Gakkai, n'en faisant pas partie).

L'Union bouddhiste de France s'était donné pour but, à sa fondation, *« d'obtenir, pour les bouddhistes de toutes les obédiences, une réelle représentativité auprès des pouvoirs publics et d'œuvrer à représenter le bouddhisme comme l'un des grands courants spirituels de l'humanité, dans le respect de la diversité de ses traditions »*. Ce programme ambitieux allait se réaliser rapidement, puisque l'UBF obtenait, en 1987, deux sièges d'administrateurs aux caisses d'assurance-maladie et vieillesse des cultes (Camac et Camavic), et que la première congrégation religieuse bouddhiste était reconnue légalement l'année suivante.

En 1997, l'émission télévisée du dimanche matin, *Voix bouddhistes*, était confiée à l'UBF. Jacques Martin Vaskou en était le producteur. Il était également professeur de physique à l'université de Compiègne. Par une curieuse coïncidence, le secrétaire général de l'UBF, Bernard Lebeau, est mort lui-aussi dimanche 20 mai, à l'âge de soixante-seize ans, des suites d'une longue maladie. La France compterait environ 500 000 bouddhistes, dont 150 000 Français, qui ne sont pas issus de la « diaspora » asiatique.

Xavier Ternisien

NOMINATIONS

DÉFENSE

Le vice-amiral d'escadre **Jean-Louis Battet** a été nommé, par le conseil des ministres de mercredi 30 mai, chef d'état-major de la marine nationale, en remplacement de l'amiral Jean-Luc Delaunay, qui atteint la limite d'âge de son rang fin juin. Jean-Louis Battet prend ses fonctions le 1er juillet avec le rang et l'appellation d'amiral. Il était à ce jour major général de la marine (le numéro 2 de la haute hiérarchie de cette armée). A ce poste, il sera remplacé par le vice-amiral Alain Oudot de Dainville, élevé au rang et à l'appellation de vice-amiral d'escadre.

[Né le 14 juin 1944 à Bihorel (Seine-Maritime), ancien élève de Navale, breveté de l'Ecole supérieure de guerre navale, Jean-Louis Battet a successivement commandé l'aviso-escorteur *Jean-Moulin* (1981-1982), le pétrolier-ravitailleur *Durance* (1984-1985), puis la frégate *De Grasse* (1990-1992). Entre-temps, il occupe diverses fonctions d'état-major. Il est ensuite auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale (Ihedn) et au Centre des hautes études militaires (CHEM). En 1995, il est conseiller-marine à la délégation générale pour l'armement (DGA). Promu contre-amiral en 1996, il est nommé adjoint au directeur des affaires stratégiques (DAS) au ministère de la défense. En 1998, il commande la zone maritime de l'océan Indien depuis le bâtiment *Var*. Il est promu vice-amiral en 1999. En septembre 1999, il devient major général de la marine et il sera élevé au rang de vice-amiral d'escadre en mars 2000.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 31 mai sont publiés :

● **Emploi :** une loi portant création d'une prime pour l'emploi.

● **Accords internationaux :** un décret portant publication de la convention entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Estonie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 28 octobre 1997 ;

un décret portant publication de la conventioon entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République d'Arménie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion et la fraude fiscales en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 9 décembre 1997.

● **Agriculture :** un décret modificatif relatif aux expériences pratiquées sur les animaux.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

M. Jacques DUPUYDAUBY
et
Mme, née **Patricia de la CUEVA TALEGON,**
sont heureux de faire part de la naissance de

Alvaro,

le 20 mai 2001, à Séville (Espagne).

Mariages

– M. le docteur Philippe GIUSTINIANI et Mme, née Liliane CAUDERAN,
M. le docteur Francis BRISSET et Mme, née Lénaïck BARRA,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Joseph et Anne,

qui sera célébré en la collégiale de la Romieu (Gers),
le samedi 2 juin 2001, à 16 h 30.

36, rue d'Etigny,
32000 Auch,
51, rue Belle-Rade,
59240 Dunkerque,
anneetjoseph@ifrance.com.

Décès

Rose-Marie BAJAC,
née **DECUPPER,**

s'est éteinte paisiblement à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, entourée de sa famille, le 29 mai 2001.

La bénédiction aura lieu le vendredi 1er juin, à 14 heures, en l'église de Dourdan, suivie de l'inhumation au cimetière Montmartre, à 16 heures, 15, rue Rachel, Paris-18e.

Famille Bajac,
29, rue du Rouillon,
91410 Dourdan.

– M. et Mme Charles Nauciel,
leurs enfants et petits-fils,
M. Armand Antébi,
Mme Camille Cori,
ses enfants et ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Paul BLOCH,
née **Yvette ANTÉBI,**
professeur honoraire au lycée Sophie-Germain,

survenu le 20 mai 2001, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

24, av. Théophile-Gautier,
75016 Paris.

paringer

De 4 900 F à 8 500 F

Le corps est votre monture la plus sûre ! Ne le flattez pas, ne le désarticulez pas. Voici un nouvel art de dormir.

Lit double gigogne directoire sur lattes, métal noir. 2 matelas "densiflex" ou laine et crin.

Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.

121, rue du Cherche-midi, 6è - Tél. 01 42 22 22 08
12, rue de la Chaise, 7è - Tél. 01 45 44 10 44

– Mme Bernard Dron,
née Lysiane Delanchy,
son épouse,
Isabelle et Denis Blatrix
sa fille et son gendre,
Victor, Romain, Léo,
ses petits-enfants,
Et toute la famille
ont la grande peine d'annoncer le décès de

M. Bernard DRON,

survenu le 20 mai 2001, à Neuilly-sur-Seine, dans sa soixante-huitième année.

Selon ses dernières volontés, l'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Valéry-en-Caux (Seine-maritime), dans la plus stricte intimité familiale.

64, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.
10, place du Monument,
21540 Blaisy-Bas.

– Laura Enckell,
Pierre, Laurent, Marc, Thomas, Marianne, Marketta
Et leurs familles,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

Ralph ENCKELL,
ambassadeur de Finlande,

survenu le 18 mai 2001, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques ont eu lieu à Helsinki dans l'intimité.

– Le proviseur,
Les professeurs,
Les élèves et l'ensemble de la communauté scolaire du lycée Jean de La Fontaine (Paris-16e),
s'associent à la douleur et à la peine de la famille et des amis de

Catherine GAUTIER,
professeur agrégé d'espagnol,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

décédée, le jeudi 24 mai 2001, dans sa cinquante-troisième année,

dont ils n'oublieront pas la présence chaleureuse, la générosité et le courage.

– Mme Pierre-Noël,
née Anne Ladreyt de Lacharrière,
M. Roger Pierre-Noël,
Ariane et Olivier,
leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 27 mai 2001, de

Mme Gisèle GUERILLON.

Les obsèques ont lieu dans la plus stricte intimité.

69, *bis* avenue de la Belle-Gabrielle,
94130 Nogent-sur-Marne.

– **L'Union bouddhiste de France**
Fédération nationale des associations bouddhistes de France,
L'ensemble de la communauté bouddhique de France,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques MARTIN VASKOU,
président de l'Union bouddhiste de France et professeur d'Université,

survenu dans sa cinquante-troisième année.

La crémation aura lieu le vendredi 1er juin, à 9 h 15, au crématorium du Père-Lachaise (Paris-20e).

UBF- BP 240 Étoile,
75770 Paris Cedex 16.

(*Lire ci-contre*)

– Catherine Lefrançois,
Bruno et Jean-Marc,
ses enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Bernard OFFNER,

survenu le 21 mai 2001.

L'inhumation a eu lieu, dans l'intimité familiale, au cimetière du Montparnasse, où il repose aux côtés de son épouse,

Alice ZEBROWSKA,

décédée le 15 mai 2000.

Cet avis tient lieu de faire- part.

112, rue du Bac,
75007 Paris.

– Pierre Petitgirard a le chagrin de faire part du décès de sa femme

Milène PETITGIRARD,
née **DUPEYROUX,**

survenu le 29 mai 2001.
Il partage sa peine avec toute sa famille et ses amis.

Les obsèques seront célébrées en l'église Saint-Jérôme de Toulouse, le lundi 4 juin, à 14 h 30.

Pierre Petitgirard,
12, rue Deville,
31000 Toulouse.

– Le CREA, Centre de recherche en épistémologie appliquée de l'Ecole polytechnique,
Ses proches collaborateurs,
Jean-Pierre Dupuy, Jean Petitot,
Paul Bourgine, Jean-Michel Roy,
Bernard Pachoud, Michel Bitbol,
Tous ses collègues,
ont la douleur de faire part de la disparition, le 28 mai 2001, de

Francisco VARELA,
membre fondateur du centre,
spécialiste de neurobiologie,
des théories de l'auto-organisation
et de la philosophie de la conscience,
grand savant, grand inspirateur,
grand ami.

– Jacqueline Godet,
directrice du département des sciences de la vie,
Le personnel du département des sciences de la vie,
Les membres de l'unité de neurosciences cognitives et imagerie cérébrale (UPR 640 CNRS-LENA),
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur collègue et ami,

Francisco VARELA,
directeur de recherche au CNRS,
professeur de sciences cognitives
et d'épistémologie à l'Ecole polytechnique,

survenu le 28 mai 2001.

Ils s'associent à la douleur de sa famille.

Diplômé de l'université Harvard en biologie, Francisco Varela était l'un des plus brillants neurobiologistes de sa génération. Ses principaux travaux de recherche ont porté sur l'élaboration d'une théorie du vivant et, plus récemment, sur les mécanismes biologiques de la cognition et de la conscience. Dans une approche universelle de l'expérience humaine, il a su, au cours de ses recherches, établir un dialogue équilibré entre les sciences du vivant, la philosophie et la spiritualité.

Il a publié plus de deux cents articles scientifiques et écrit ou édité quinze livres traduits dans plusieurs langues.

(*Lire ci-contre*)

Anniversaires de décès

– 1er juin 2000, depuis un an déjà,

Liselotte PIGNOT

a quitté sa famille, ses amis, ses collègues et tous ceux dont elle avait souci, laissant le souvenir et l'exemple de son courage, de sa gaîté et de son ardeur à vivre.

Heureux ceux qui sont avides de droiture.

Ponay,
58170 Tazilly.
31, rue Arthur-Diderich,
1060 Bruxelles.

Conférences

L'université Paris-VII - Denis Diderot
propose une série de conférences organisée dans le cadre des
« 30 ans de l'université »

« Génétique :10 ans d'avancées spectaculaires »
par Elisabeth Tournier-Lasserve,
le lundi 11 juin à 18 heures, amphi 24,
2, place Jussieu, Paris-5e.

« Le suicide cellulaire et la sculpture du vivant »
par Jean-Claude Ameisen,
le lundi 25 juin, à 18 heures, amphi 24,
2, place Jussieu, Paris-5e.

« Histoire de la génétique en France »
par Jean Gayon,
le lundi 2 juillet, à 18 heures, amphi 24,
2, place Jussieu, Paris-5e.
www.diderotp7.jussieu.fr

Vendredi 1er juin, de 20 h 15 à 21 h 30 :
« Le symbolisme universel du Saint-Esprit »
Dimanche 3 juin, de 17 h 30 à 19 h 30 :
« Expériences de mort imminente : quelles leçons pour la vie ? »
Loge Unie des Théosophes,
11 *bis*, rue Kepler, Paris-75116.
Entrée libre et gratuite.
Tél. : 01-47-20-42-87
www.theosophie.asso.fr

Cours

Et vous, qu'attendez-vous pour vous initier à l'informatique ?

Un formateur compétent et pédagogue se déplace chez vous pour vous former en bureautique et à Internet (PC ou Mac).

Documentation gratuite
Aldisa : 01-46-67-18-90

Révisez le bac en maths
e-formation (cours, exercices, corrigés) pour terminales S/ES
téléchargez Révisions Actives
http://www.scienceactive.com

Communications diverses

Le Haut Conseil de la francophonie
a le plaisir de vous annoncer que son ouvrage *Sport et francophonie*, publié aux éditions de L'Harmattan et préfacé par Marie-George Buffet, sera présenté à la presse le 6 juin 2001, à 12 heures, au ministère de la jeunesse et des sports, en présence de la ministre, du secrétaire général de la francophonie, Boutros Boutros-Ghali, et du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, Charles Josselin.

La manifestation sera assortie d'une présentation de la délégation française aux prochains Jeux de la francophonie (Ottawa-Hull, 14-24 juillet 2001).

2ème Salon des jeux mathématiques & de la culture mathématique

Jeux mathématiques 2001

du 1er au 4 juin 2001
Place Saint Sulpice, Paris VIème
ouvert de 10 h à 20 h - entrée gratuite

Avec le magazine Tangente l'aventure mathématique

Ateliers interactifs : magie, logique, jeux sur ordinateurs, astronomie, gravure, jeux de société, pliages, découpages, puzzles…
Expositions : rivages mathématiques, Jeux d'hier … aujourd'hui, Expomath.
Défis : Coupe d'Europe Euromath, Logic'Flip, Rallye mathématique de Paris…
Arts et mathématiques : OULIPO, musique (Michel Deneuve), gravure (Paul Kichilov)

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

Chaque samedi
LE MONDE TELEVISION
avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

Le Monde de l'éducation
numéro de juin
30 F / 4,57 €

Dossier spécial :
Bac,
la réforme taboue

● Entretien avec Alain Prochiantz : «L'espèce n'existe pas»
● Culture : le nouveau contre-festival d'Avignon
● Débat : abus sexuels, la psychanalyse est-elle coupable ?
● A qui profitent les devoirs d'été ?

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Le magazine des enseignants qui avancent

Poitiers à la recherche de la concordance des temps

La municipalité travaille à adapter les horaires des services publics, voire privés, aux rythmes des habitants : crèches, transports en commun, mairie... Le campus est disposé à étaler les débuts de cours pour éviter les bouchons qui bloquent la ville chaque matin

POITIERS
de notre envoyée spéciale

Hugo a deux mois. Il a les yeux de son papa, mais il préfère les seins de sa maman. Il se blottit dans son corsage. Et s'assoupit. Il ne sait pas encore qu'il fait partie de la joyeuse ribambelle des pensionnaires privilégiés de « Pigeon vole », la seule crèche de Poitiers qui ouvre jusqu'à 20 heures. Sans cette amplitude horaire, Hugo aurait été trimballé de bras en bras. Delphine, sa mère, est gynécologue et travaille souvent après 18 heures. Michel, son père, est médecin-légiste. Son emploi du temps est tributaire des appels des juges et des gendarmes. A quelques clochers de là, à deux pas de l'église Notre-Dame-la-Grande, dont la façade ressemble à un livre de pierres, la superbe médiathèque François-Mitterrand ouvre ses portes jusqu'à 22 heures deux fois par semaine.

Mais ailleurs, dans son écrin médiéval, la ville reste bien calée sur des rythmes immuables. Les banques ferment toujours à l'heure du déjeuner. La mairie centrale clôt ses services à 17 h 30. La préfecture ferme ses portes à 15 h 30. Apparemment, rien ne bouge... Apparemment seulement. Car la municipalité a décidé de mettre les pendules de la ville aux heures de ses habitants.

Maire depuis 1977, Jacques Santrot (PS) espérait rajeunir son programme de candidat sortant en annonçant, pendant la dernière campagne des élections municipales, la création d'une « agence des temps »... *« Gadget ! »*, ont murmuré certains. Mais une poignée d'élus l'ont pris au mot. La première agence des temps créée en France n'a ni guichet ni bureau. Elle fonctionne en réseau, et est animée par le responsable du pôle recherche et développement de la communauté d'agglomération de Poitiers, Dominique Royoux.

Ce titulaire d'une thèse de géographie urbaine est devenu le grand horloger de Poitiers. Qu'il s'agisse de faire ouvrir les commerçants du centre-ville à l'heure du déjeuner, la médiathèque le dimanche, la poste plus tard le soir, M. Royoux ne s'est fixé aucune limite à son ambitieux projet. L'agence dispose, jusqu'en 2003, de 300 000 francs par an de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar).

De savantes études sur les changements dans la vie des Poitevins ont fait ressortir le décalage entre l'immuabilité des horaires des services publics et privés et les besoins de la population de l'agglomération, soit 130 000 habitants. L'agence a mis en évidence les effets du très fort taux d'activité féminin à Poitiers – autant d'actives que d'actifs – sur les demandes en matière de garde d'enfants : les demandes de garde à temps partiel sont désormais aussi importantes que les demandes à temps plein. *« Les premières victimes du décalage entre les temps collectifs et les temps personnels sont les femmes qui ont des emplois précaires et peu de moyens pour faire garder leurs enfants »*, relève M. Royoux.

L'impact des 35 heures a été largement étudié. Elles ont entraîné une augmentation de la demande d'équipements sportifs et culturels. Elles ont également modifié les déplacements dans la ville. Les heures de pointe se sont réduites tandis que la mobilité s'est accrue tout au long de la journée. Par ailleurs, de plus en plus de salariés concentrent leurs journées au bureau. Du coup, le nombre de Poitevins qui, plutôt que de rentrer chez eux, flânent dans les rues du centre-ville entre midi et 14 heures, à la recherche de commerces ouverts, a augmenté. Enfin, l'agglomération s'est étendue. Les déplacements entre le domicile et le travail sont de plus en plus longs et les flux de transports se sont modifiés. Les travaux de l'agence vont servir de base à la mairie pour remettre à plat les horaires des bus aussi bien que ceux des crèches.

L'agence a organisé des forums dans les quartiers : 35 heures, transports... où les femmes ont pris la parole. Le prochain portera sur le *« temps des pères »*. Elle a aussi pris rendez-vous avec les *« producteurs »* de temps de la ville : la poste, la chambre de commerce, les associations de commerçants. *« Nous voulons leur faire comprendre que changer ses horaires influe sur les rythmes de la ville »*, expose M. Royoux. Mais, à Poitiers, le principal métronome est l'université. Chaque matin, dix mille étudiants se ruent sur le campus pour une « embauche » à 8 heures. Les bus sont pleins à craquer. Les bouchons s'éternisent. Mardi 29 mai, l'agence est parvenue à mettre autour d'une table les représentants des enseignants et des étudiants et les élus de la ville. Engagement a été pris par le président de l'université d'engager des discussions pour qu'à la rentrée prochaine le début des cours s'échelonne entre 8 heures et 8 h 45.

> « Les premières victimes du décalage entre les temps collectifs et les temps personnels sont les femmes »

Au passage, cet étalement des horaires devrait faire gagner de l'argent à la Société des transports poitevins, gérée par la ville. *« Au lieu de multiplier les bus, on va pouvoir faire le même trajet avec le même bus »*, prévoit Catherine Coutelle, maire adjointe chargée de la vie universitaire, du développement économique et de la politique du temps. Elle a bon espoir de convaincre les enseignants d'étaler leur cours sur la semaine plutôt que de les concentrer sur les mardis et les jeudis. L'université devrait réserver le jeudi après-midi aux activités sportives et culturelles.

Convaincre les universitaires était du domaine du possible. Mais vouloir modifier de but en blanc les horaires des services publics eût été irréaliste. *« Sur tous les sujets, on travaille dans la dentelle »*, explique Catherine Coutelle. Plutôt que d'allonger les horaires chaque jour, l'agence milite pour une soirée des services publics une fois par mois. *« Je rêve d'ouvrir la mairie de 18 heures à 20 heures »*, lance Mad Joubert, élue déléguée chargée de l'agence des temps.

Béatrice Charrier, directrice d'un centre socioculturel et membre de l'agence, se bat pour la création de points de services publics dans les quartiers et ouverts le soir où *« on pourrait acheter au même moment sa carte de cantine, sa carte de bus scolaire, inscrire ses enfants à l'école et retirer des livres dans la même soirée »*.

Mais l'extrême gauche (LO-LCR), qui a obtenu près de 10 % des voix aux dernières élections municipales, dénonce par avance le risque de perdre les *« avantages acquis »* pour le personnel communal. Du coup, le maire marche sur des œufs : *« La question du temps est une question de société qui doit mûrir dans la tête des gens »*, dit-il. Et, en matière de *« nocturnes »* des services publics, M. Santrot se garde bien de prêcher le *« grand soir »*.

Béatrice Jérôme

Les villes italiennes multiplient les projets

Cent soixante-dix municipalités ont d'ores et déjà engagé une démarche de gestion du temps

MILAN
correspondance

Omniprésence de la voiture, services publics ouverts uniquement le matin, heures de pointe auxquelles toute la population se déverse sur les bureaux et les écoles : la vie quotidienne est souvent compliquée dans les villes italiennes. Lancée par une loi de 1990 permettant au maire de coordonner les horaires des commerces et des services publics, l'idée de la gestion locale du temps et des espaces a fait son chemin. En mars 2000, une loi impose aux communes de plus de trente mille habitants la nomination d'un responsable du temps et des horaires, ainsi que l'élaboration d'un plan. Aujourd'hui, plus de cent soixante-dix municipalités italiennes sont engagées dans cette dynamique.

Une des initiatives les plus courantes concerne les horaires des services publics. Faire la queue derrière un guichet reste, en effet, un sport national malgré les lois de simplification administrative ! Du coup, la commune de Crémone, en Lombardie, a mis en place le « mercredi du citoyen » : tous les services municipaux, ceux de vingt-sept organismes publics et la poste sont ouverts en continu de 9 heures à 16 h 30. *« Nous sommes en train de réfléchir à l'élargissement de cette journée aux banques notamment »*, explique Marco Maregi, consultant du bureau des temps de la ville. L'initiative s'est également étendue à des villes plus importantes : Rome a maintenant son « jeudi du citoyen » de 9 heures à 17 heures.

Un autre important terrain d'expérimentation concerne les écoles, à l'image de l'expérience engagée à Florence. *« Nous avons commencé par "désynchroniser" les horaires d'entrée et de sortie des écoles, collèges et lycées, de façon à éviter les embouteillages. Parti sur trois zones, le projet s'est aujourd'hui généralisé, et de nombreuses écoles de tous les quartiers y ont adhéré »*, explique Donatella Aterini, responsable du bureau des temps de la capitale toscane. *« Parallèlement, des activités pré et post-scolaires ont été mises en place dans le primaire, de façon à ne pas faire simplement garderie lors des horaires supplémentaires »*, poursuit-elle.

Florence est également pionnière en matière d'ouverture des établissements scolaires aux jeunes, dans les quartiers, en dehors des heures de cours. En association avec le département, le rectorat et les lycées intéressés, la municipalité finance des projets émanant de groupes d'élèves ou de familles favorisant l'utilisation des établissements pour des activités culturelles en fin de journée.

PLAGES D'OUVERTURE ÉLARGIES

Bien que plus difficiles à mettre en place, des projets associant le secteur privé commencent à voir le jour. Milan, qui se vide tous les ans de sa population au mois d'août, édite un guide pour les citoyens qui restent en ville pendant la période estivale (commerces ouverts, manifestations culturelles, services publics, etc.), renvoyant à un numéro vert. Le guide, réalisé avec les associations de commerçants et artisans et la chambre de commerce, est diffusé gratuitement à 150 000 exemplaires. *« Nous venons de démarrer une enquête avec l'Assolombarda, l'association des entreprises de Lombardie, sur les entreprises qui restent ouvertes en août et les problèmes qu'elles rencontrent »*, explique Alessandra De Cugis, directrice du projet temps et horaires à Milan.

De nombreuses communes travaillent sur les horaires d'ouverture des commerces. Bolzano, près de la frontière autrichienne, a ainsi harmonisé... les horaires des coiffeurs ! Ceux-ci sont désormais autorisés à ouvrir neuf heures par jour entre 8 heures et 19 heures ou 20 heures : *« Ceux du centre-ville ont tendance à rester ouverts à l'heure du déjeuner, ceux des quartiers périphériques plus tard le soir »*, explique Ingeborg Bauer-Polo, adjointe aux politiques du temps de la ville.

Bolzano est également en pointe dans la mise en œuvre d'initiatives en liaison avec les partenaires privés : pour réhabiliter sa zone industrielle sans se limiter aux travaux d'urbanisme, la ville a adopté un *« pacte pour la mobilité »* associant largement entreprises, syndicats, commerces et sociétés de transport.

Marie-Noëlle Terrisse

La France tente de combler son retard sur ses voisins européens

POITIERS, mais aussi le Territoire de Belfort, Saint-Denis, le département de la Gironde ont lancé des politiques publiques temporelles. Bientôt, Paris et Lille feront partie du même club. *« Aujourd'hui, avec les 35 heures, c'est la désynchronisation, l'individualisation, le zapping temporel, la semaine de quatre jours »*, affirme Jean-Louis Guigou, patron de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar). En septembre 1999, cette administration a créé un groupe de prospective intitulé « Temps et territoire ». Aujourd'hui, elle finance sept collectivités locales qui ont mis en place des expériences sur les temps sociaux en liaison avec l'Ecole française d'excellence territoriale, dirigée par Pierre Dommergues, qui a introduit en France la réflexion sur le sujet.

Les élus français rattrapent ainsi leur retard sur leurs voisins européens. En Italie, tout a commencé dans les années 1980 avec la mobilisation des mouvements de femmes et des syndicats *(lire ci-contre)*. En Allemagne, Brême a son agence des temps depuis longtemps.

En France, la sortie, en mars, du livre de la philosophe Dominique Méda *Le Temps des femmes* (éditions Flammarion) a nourri les débats sur l'ouverture des crèches et des services publics, à Paris. Le Territoire de Belfort doit ouvrir, en septembre, la Maison du temps et de la mobilité. Le conseil général prévoit d'impulser la mise en place de transports publics à la demande.

La province a pris les devants. Les ministères parisiens suivent. Claude Bartolone, ministre délégué à la ville, et Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, ont demandé à Edmond Hervé, maire (PS) de Rennes, un rapport sur la question, qui sera rendu public le 19 juin. M. Bartolone milite pour que le projet de loi sur la démocratie de proximité, présenté par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, en juin à l'Assemblée nationale, prévoie la consultation des conseils de quartier sur les temps des services publics. Même Matignon s'intéresse au sujet : Lionel Jospin devrait participer, en septembre, à Créteil, à une « conférence du temps ».

B. J.

SOMMIERS - MATELAS
CANAPES - SALONS - CLIC-CLAC
Moins cher chez un détaillant grossiste, recommandé par tous les guides et médaillé d'or de la distribution **"Label NF"**
INCONTOURNABLE
MOBECO
Détaillant grossiste vend aux particuliers sur 5.500 m2 d'exposition toutes les grandes marques aux meilleurs prix :
♦ Sommier - Matelas
toutes dimensions fixes ou relevables :
TRECA - EPEDA - SWISSFLEX - SIMONS - BULTEX - DUNLOPILLO - PIRELLI - etc...
♦ Salons - Canapés - Clic-Clac
fixes ou convertibles :
SUFREN - DUVIVIER - STEINER - COULON -etc...
Pour commander et connaître les prix appeler le 01 42 08 71 00 - 7j/7
Livraison gratuite dans toute la France
MOBECO
♦ 50, avenue d'Italie - Paris 13ème M° Place d'Italie
♦ 247, rue de Belleville - Paris 19ème M° Télégraphe
01.42.08.71.00 - 7 j/7

Quatre arrondissements de Paris se sont portés volontaires pour effectuer un test à l'échelle d'un quartier

PENDANT la campagne des élections municipales, le candidat socialiste à la Mairie de Paris, Bertrand Delanoë, avait promis de créer, dans la capitale, un *« bureau des temps »* directement inspiré de l'expérience milanaise. *« C'est une démarche très positive dont je souhaite que nous nous inspirions pour Paris,* écrivait-il en septembre 2000 dans son livre-programme, *Pour l'honneur de Paris. A travers une concertation large et un dialogue exemplaire, c'est une nouvelle donne que nous visions, dont les Parisiennes seront les premières à ressentir les effets. »*

Une fois M. Delanoë élu maire de Paris, cette volonté s'est traduite par la nomination d'une femme, Anne Hidalgo, au poste de première adjointe, à laquelle étaient aussi confiées deux délégations nouvelles dans l'organigramme de l'Hôtel de Ville : l'égalité hommes-femmes et le *« bureau des temps »*. Le projet est pour l'instant encore embryonnaire. Quatre maires d'arrondissement – trois de gauche, un de droite – se sont portés *« volontaires »* pour un test en grandeur nature sur un quartier, à la rentrée de septembre : les socialistes Jacques Bravo (9e), Annick Lepetit (18e), Michel Charzat (20e) et le RPR René Galy-Dejean (15e) – Mme Hidalgo étant élue d'opposition dans cet arrondissement.

A la mi-juin, les quatre *« territoires tests »* devraient être définitivement arrêtés. Un questionnaire, élaboré par la direction de la vie locale et régionale de la Ville de Paris et adapté à chacun des profils sociologique et économique des quartiers retenus, sera ensuite adressé aux Parisiens y résidant afin de cerner leurs attentes en matière d'horaires des services publics (crèches, écoles, mairie d'arrondissement, équipements sportifs, transports), mais aussi privés (commerces, banques ou cabinets médicaux).

« Il ne s'agit pas de reporter les problèmes de la population sur les employés des services de la Ville ou des commerces de proximité, mais de répondre à des besoins concernant la totalité de la population parisienne », explique Mme Hidalgo. A l'issue d'une rencontre avec les directrices de crèche du 9e arrondissement, le 10 mai, la première adjointe au maire de Paris avait insisté sur la nécessité de lier la réflexion sur *« l'adaptation des horaires au rythme de vie des Parisiens »* à la discussion sur la réduction du temps de travail dans les services municipaux, qui doit commencer au cours du mois de juin avec les organisations syndicales.

Christine Garin

CALVITIE
Le choix de la compétence.

Photo : JP Ducatez
Première clinique en France par le nombre d'interventions esthétiques, **la Clinique du Rond-Point des Champs-Elysées** dispose d'un service spécialisé utilisant toutes les techniques modernes permettant la repousse naturelle de vos cheveux.
Prix étudiés et application stricte des règles de sécurité sont nos principes permanents.
Résultat rapide, discret, efficace.
Conseil gratuit et documentation au
01 53 77 26 00
CRPCE
Clinique d'esthétique du Rond-Point des Champs-Elysées
61, avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS - www.crpce.com

3 LES DAMNÉS DE LA GUERRE

Fin de l'Histoire à Bujumbura ?

Les individus se suicident bien, pourquoi pas les pays ? Le Burundi, dévasté, pillé, vidé par l'affrontement sans merci opposant l'armée gouvernementale tutsie aux rebelles hutus n'est-il pas saisi de cette rage d'autodestruction qui confine à la folie ? Telle est la question posée par Bernard-Henri Lévy au terme de son périple au cœur d'un conflit insaisissable

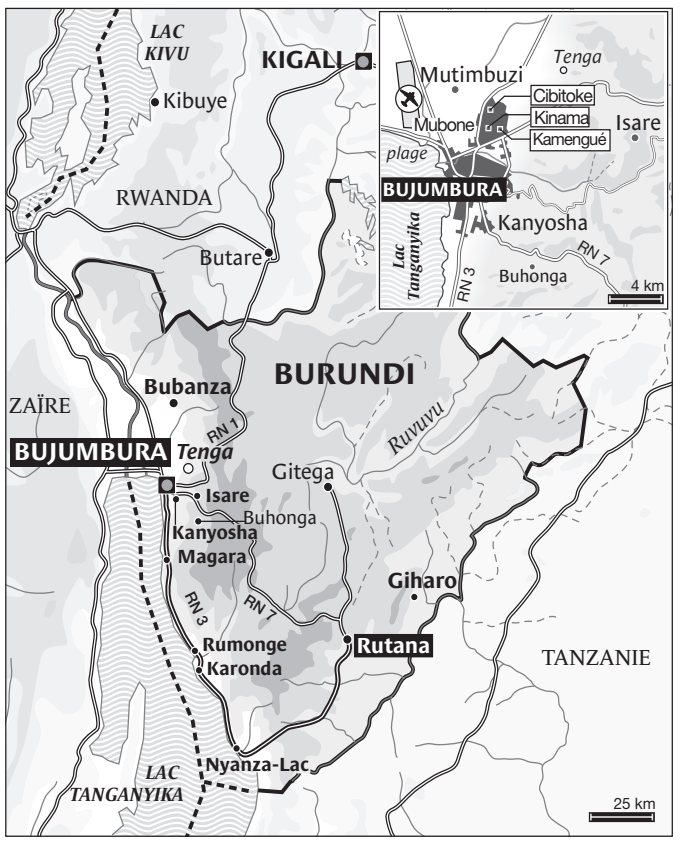

ARRIVÉE à Bujumbura. Ciel blanc de chaleur. Moiteur. Cette odeur, un peu suffocante, si caractéristique des aéroports africains. Et, tout de suite, au nord de la ville, le quartier hutu de Kamengué. La moitié des maisons est détruite, apparemment à l'arme lourde. L'autre moitié est reconstruite, mais avec un mélange de bouts de bois, débris de tissu et de gros carton, plaques de fer blanc ou de plastique bleu encore marqué UNHCR, que la végétation a envahis. Et il règne sur le quartier une atmosphère étrange, mélange de peur, suspicion, espoir abandonné, fatigue : longues files d'hommes et de femmes marchant sans but, le regard vide – je savais, avant de venir, que les populations sans défense étaient, comme au Sri Lanka, comme en Angola, les principales victimes de l'affrontement sans merci qui oppose l'armée gouvernementale tutsie aux milices rebelles hutues, mais je n'imaginais pas que la désolation fût si palpable.

Ce matin, la rumeur court qu'une unité de rebelles se seraient infiltrés dans le quartier et auraient, la nuit dernière, devant l'église des Témoins de Jéhovah, assassiné deux femmes qu'ils auraient prises pour des Tutsies. Alors, les parachutistes sont là. Ils patrouillent. Guidés par trois *« nyumbakumi »*, les chefs de pâté de maisons, ils entrent chez les gens et vident les cabanes suspectes. Mais sans bruit, là non plus. Sans un cri. Un instant, je me dis que c'est la présence d'un étranger qui retient les uns de cogner trop fort, les autres de protester trop haut. Mais non. C'est juste la vie du quartier. Violence et quotidienneté mêlées. La brutalité sèche de la soldatesque d'un côté. Ces femmes qui, de l'autre, continuent, l'une de piler son manioc, l'autre de vendre ses grigris – la troisième, assise à même le sol, presque nue, les seins secs et flasques, d'allaiter un enfant gonflé d'œdèmes et qui grelotte : cette façon qu'ont les femmes de Bujumbura de porter leurs bébés comme des petits cadavres ; ce désespoir mutique et exténué, cette tristesse de monde finissant, qui semblent s'être abattus sur toute une population – le contraire de l'effervescence qui caractérise toutes les villes africaines, même très pauvres, que je connais.

Même sentiment à Mubone, dans la commune de Mutimbuzi. Il n'est, ce quartier, marqué sur aucun plan. Ce n'est même pas un quartier, d'ailleurs, mais un camp. Et ce camp a été créé récemment, un jour où l'armée, préparant une opération de « nettoyage » dans les collines à majorité hutue, a, comme elle le fait toujours, informé les paysans qu'ils avaient vingt-quatre heures pour quitter la zone et se regrouper dans la plaine, près de la caserne ; après quoi elle bloquerait les sentiers qui descendent à la ville, et quiconque aurait, malgré l'avertissement, choisi de rester sur les lieux serait tenu pour complice des rebelles et susceptible, comme eux, d'être abattu à tout moment. Certains, bien entendu, sont restés. Ou n'ont pas été informés de la consigne. Ou ont craint, en obéissant, de se mettre à dos l'autre camp, qui ne les laisserait plus jamais revenir dans leur maison. Alors ils ont été déclarés complices en effet, cibles militaires légitimes, et il y a eu, sur les collines de Nyambuye et Kavumu, plusieurs dizaines de civils tués à bout portant. Mutisme, là encore. Réticence des survivants à raconter. Et une infinie douleur dans les yeux de la centaine d'hommes valides en train de creuser, sous la menace des kalachnikovs, une tranchée géante qui servira de latrines à ciel ouvert. *« Il n'y a plus de camps de regroupés au Burundi »*, m'avait dit, le matin même, Eugène Nindorera, « ministre des droits de la personne humaine ». Eh bien si. En voici un, aux portes de la capitale, dans la poussière et la saleté, au bout de cette piste non carrossable où je suis arrivé par hasard, en cherchant mon chemin entre Cibitoke et Kinama. *« Qui tu es*, aboie un sergent, aussi maigre que les creuseurs, aussi misérable qu'eux, l'uniforme en loques, le crâne galeux ? *Qui tu es ? Tu n'as rien à faire ici ! »* On sent qu'il n'a au monde, ce sergent, que sa kalachnikov neuve, pointée sur l'intrus trop curieux. Et on sent, surtout, qu'il serait inutile d'insister : les regroupés, le voudraient-ils, n'auraient manifestement pas le droit d'en dire davantage. Regroupés, vraiment ? Ou otages ? Ou forçats ?

Kamengué, de nouveau. Mais de nuit. Les soldats sont partis. Ils se sont repliés sur leur cantonnement, à la lisière du quartier et ont, comme chaque soir, cédé le terrain aux Hutus. Et c'est un autre quartier – une autre atmosphère et, donc, un autre quartier – qui prend forme à la faveur de la nuit. Des bruits, maintenant. Des tirs, qui partent des collines. Mais aussi des éclats de voix. Des transistors. Une pétarade de moteur de moto. Une bagarre. Un type qui me propose des filles. Un autre qui me poursuit pour me vendre un disque de Céline Dion. Un autre, frissonnant de fièvre, qu'on amène des montagnes pour le faire soigner au dispensaire. Un groupe de « récupérateurs » qui, pieds nus, casquettes ou chapeaux de brousse sur la tête, vont de maison en maison pour y prendre du ravitaillement. Ou Chez Roméo, paisible tonnelle de tôle et de rondins où l'on ne parlait, l'autre matin, que de foot et de nourriture, où toute la question était de savoir quand la pêche serait ré-autorisée sur le lac et quand le patron recommencerait de servir ses succulents *« ndagala »* frits – la voici transformée en un bruyant forum où, attablés devant des carafes de bière de banane, une dizaine d'hommes discutent de la façon dont on traite, dans l'armée, les Hutus. L'un : *« Il paraît que les officiers battent les soldats hutus. »* L'autre : *« J'ai vu des hommes de troupe tutsis tuer à la baïonnette leur officier hutu. »* Un troisième : *« Le soir, quand on passe devant la garnison, on entend des cris, et des coups, et des chocs sourds et mous, comme quand on tape sur de la viande. »* Il est minuit. Le ton monte. Les esprits s'échauffent. C'est l'heure du couvre-feu, me dit le prêtre qui m'accompagne. Il faut rentrer.

Faustin, lui, est tutsi. Il appartient donc à l'autre ethnie, minoritaire, qui tient les leviers du pouvoir depuis le départ des Belges et vit dans la hantise de la revanche et de la violence hutues : le Rwanda est si proche ! Les deux pays sont si semblables, presque jumeaux ! Comment être tutsi, ici, à Bujumbura, sans avoir sans cesse à l'esprit le précédent de Kigali ? Sa vie, raconte Faustin, a basculé il y a cinq ans, quand on a retrouvé la tête de son père, avec celle de trois soldats de son unité, plantée sur une pique, en bordure d'un champ de caféiers, près de Tenga. Il est parti, ce jour-là, à la recherche du reste du corps. Il a sillonné la région. Interrogé les paysans. Il a même retrouvé le frère d'un des « assaillants » qui lui a tout raconté : l'attaque en pleine nuit ; le massacre ; qu'il y avait dans l'unité, comme dans la plupart des unités, un sous-officier hutu qui a mené les tueurs jusqu'à leurs victimes. Et il a identifié le corps, 10 kilomètres plus loin, dans une décharge, nu, décomposé, avec son numéro matricule enfilé sur un des pieds. Depuis, c'est sa spécialité. On dit même, à Cibitoke, le quartier tutsi où il habite et où je suis venu le rencontrer, que c'est comme un métier. Ce voisin dont on a décapité la femme... Cet autre qui est certain que ce corps sans tête, retrouvé, les testicules lestés d'épingles, sur la rive du lac, près du Safari, la plage chic, est le corps d'un de ses frères... Ce troisième dont le bébé a été étranglé, puis découpé, et dont on a retrouvé les morceaux près de Tenga... C'est lui, Faustin, que l'on vient voir, chaque fois. C'est à lui que l'on s'adresse pour recomposer ces corps déchiquetés. Son métier ? Il me répond, solennel, presque fier : chasseur de cadavres tutsis suppliciés par les démons hutus.

Tenga, enfin. Depuis trois jours que je suis ici, on ne cesse de me parler de Tenga, ce labyrinthe de caféiers et de forêts dont les rebelles hutus semblent avoir réussi à faire, aux portes de la capitale, une inviolable forteresse, avec tranchées, bunkers, stocks d'armes défensives et offensives, mines. Et j'ai donc, ce matin, décidé d'aller y voir. Une voiture tout-terrain, blindée, de l'ambassade de France. Un check point à Kinama, l'autre grand quartier hutu de la ville. Un groupe de soldats, torse nu, kalach en bandoulière, qui tuent le temps, sous un banyan, en jouant aux dominos. Un autre barrage encore, à l'entrée des caféiers – une cordelette, presque un fil, tendue en travers de la route, mais à laquelle on a accroché, pour que les automobilistes ne la ratent pas, des bouts de sac plastique de couleur. Et puis soudain, quelques kilomètres plus loin, sur la route maintenant déserte, une explosion ; une autre, un peu plus proche, qui paraît sortir de terre ; une automitrailleuse dans le fossé ; des soldats, au milieu de la chaussée, affolés, tirant au jugé, droit devant eux ; d'autres, plaqués au sol, à moitié cachés par les plants de café, tirant aussi dans le vide ; d'autres, très jeunes, à bout de souffle, qui sortent du maquis, le visage couvert de boue, pliés en deux, portant une civière ; des grésillements de talkie-walkie ; les hurlements de l'officier ; des rafales d'armes automatiques qui viennent maintenant des deux côtés ; l'image – rêvée ? hallucinée ? – d'une tête terrible, et comme peinturlurée, qui n'est plus celle d'un soldat et me semble jaillir, un court instant, à la pointe roussie des caféiers ; la vérité c'est que tout va très vite et j'ai à peine eu le temps de réaliser ce qui se passait, de fermer ma vitre, de me baisser, que les hommes à la civière sont là, débarquent le chauffeur, se ravisent, le remettent au volant et installent le blessé sur le siège arrière de la voiture, près de moi, allongé. Il a le teint gris. Le souffle court. Il vomit des petits caillots de sang et gémit. Vite, vite, démarrez vite, vous voyez bien qu'il est blessé. Et la voiture redémarre en effet, le chauffeur congolais couché sur son volant : dix minutes après, nous sommes revenus au check point de Kinama, puis à l'hôpital Prince Régent, avec le soldat blessé.

CELA n'a pas été très facile de ressortir de Bujumbura. L'ambassade, échaudée par l'épisode de Tenga, me l'a déconseillé. Mon vieil ami, le colonel français Guy de Battista, ancien de Sarajevo devenu responsable de la sécurité de la mission des Nations Unies pour les droits de l'homme au Burundi, m'a expliqué que, depuis le meurtre, il y a quelques mois, dans un camp de regroupés de la province de Rutana où, justement, je veux me rendre, de la responsable hollandaise du Programme alimentaire mondial, les voitures à fanion blanc des ONG ne sont plus une garantie. En sorte que j'ai fini, tout bêtement, par demander à un taxi de me conduire dans le Sud et le taxi m'a répondu que oui, d'accord, les routes sont bonnes au Burundi – mais à une condition, une seule, à laquelle il tient beaucoup : que nous fassions la route un samedi et, par exemple, aujourd'hui. Pourquoi un samedi ? Parce que les « assaillants génocidaires », ces Hutus du FNL dont le pays entier n'en finit pas de se repasser en boucle les crimes abominables – ce prêtre à qui l'on aurait fait manger son sexe avant de le crucifier..., ces bébés enterrés vivants..., ces enfants empalés, arrosés d'essence et brûlés, dans leur école, par leur directeur même... – sont aussi d'excellents chrétiens, de confession généralement adventiste, qui ne fument pas, ne boivent pas, arrivent dans les villages en chantant des cantiques à tue-tête et considèrent le samedi comme un jour sacré, voué à la prière, où l'on ne doit pas verser le sang. Les habitués des guerres africaines disent que le meilleur moment pour circuler c'est midi car il fait si chaud, tout à coup, que même les combattants font la sieste. Voici un autre moment, spécifiquement burundais : le samedi, toute la journée, parce que c'est jour de relâche pour les « assaillants génocidaires ».

> « Ils ont brûlé deux des nôtres dans des matelas comme celui-ci ; alors, quand on en prend un, hein... poubelle ! poubelle ! »
>
> **Un officier de l'armée burundaise**

En route, donc, pour Rutana. La Nationale 7, la plus directe, qui passe par l'intérieur mais où les militaires, au bout d'une vingtaine de kilomètres, font faire demi-tour aux voitures. La Nationale 3, alors, qui descend le long du lac Tanganyika et sera évidemment plus longue – mais le Burundi est si petit ! Les distances y sont si courtes ! Le chauffeur est sûr, malgré le contretemps, d'être rendu avant 6 heures, qui est l'heure où l'armée rentre dans ses casernes et où la guérilla reprend le contrôle des grands axes. Roche sombre de la montagne, sur la gauche. Herbe et broussaille, sur le lac. Des patrouilles de « bérets rouges » le long de la route et aussi, me semble-t-il, dans les hauteurs. D'autres patrouilles, mais de civils, armés de bâtons, de machettes et de marteaux : vont-ils nous empêcher de continuer ? Non, ils voulaient juste que nous fassions une place à deux d'entre eux et que nous les déposions au village suivant. Bref, une bonne route, c'est vrai. Etonnamment fluide pour un pays à feu et à sang où une maison sur deux, quand elle est restée debout, porte sur sa façade des impacts de tirs. Jusqu'à Nyanza-Lac, la dernière grosse bourgade de bord de lac avant de rentrer dans les terres, où nous sommes bel et bien bloqués – barrière de branches sèches, sacs de sable, casemates en contrebas et un soldat qui m'observe plusieurs minutes, de loin, avant de se décider à approcher. *« Zone de guerre, tu ne passes pas. – Je croyais que le couvre-feu était à 6 heures ? – Ici, c'est 4 heures ; tu ne passes pas. »* Sur quoi s'engage un conciliabule, en kurundi, entre lui et le chauffeur d'où ressort : primo que le chauffeur rebrousse, lui, immédiatement chemin ; secundo que je peux, moi, si je le veux, et moyennant 10 dollars, dormir là, dans la maison de repos de l'unité, en espérant que passe, demain, une autre voiture. Autre palabre pour obtenir de payer les 10 dollars en francs français. Petit problème de susceptibilité quand il s'agit de faire comprendre que j'ai mon sac de couchage et que je n'ai pas besoin de la couverture qu'il me propose. Mais enfin, tout s'arrange. Il ne me reste qu'à attendre.

Réveil à 5 heures. C'est le soldat de la veille. Mais de bonne humeur. *« Tu as de la chance. Il y a un convoi qui arrive. Des renforts pour Rutana. – Pourquoi des renforts ? – Parce qu'on a signalé une infiltration de intagohekas* (littéralement « ceux qui ne dorment jamais », autre nom des miliciens hutus) *qui remontent de la Tanzanie. Et la garnison veut des renforts. »*. Juste le temps d'avaler un verre d'eau bouillie avec un filet de lait en poudre. Et le convoi est là. Un char. Plusieurs canons de campagne, montés sur des Toyota. Un camion à demi-bâché où je distingue, en vrac, des monceaux de fusils et d'armes de poing. Et, juste derrière, un camion découvert où je m'installe au milieu d'une joyeuse cohorte de jeunes gens, presque des enfants : les uns portent des uniformes ; d'autres non ; celui qui semble être le chef, et qui parle le français, est coiffé d'un bonnet de laine blanc sur lequel il a posé son béret ; un autre porte un short kaki effrangé, des bottes et, à même la peau, une veste de flanelle grise trop chaude ; chez tous, mon arrivée provoque une agitation extrême : qui je suis... d'où je viens... s'ils peuvent essayer mes lunettes... mes souliers... l'un, d'ailleurs, les essaie, petits pieds flottant dans mes tatanes, cela fait beaucoup rire les autres, j'ai le plus grand mal à expliquer que c'est ma seule paire, que je ne peux pas la leur donner, et cela les fait redoubler de rire... Ça, les « renforts » ? Sur ça que l'on compte pour repousser l'avancée de « ceux qui ne dorment jamais » ? Et quelle étrange disproportion entre ces stocks d'armes (on dit que ce sont toutes les armées perdues de l'Afrique des Grands Lacs, l'armée de Mobutu, celles d'Amin Dada et de Milton Obote, les ex-FAR rwandais de Habyarimana, englouties par la forêt tropicale, dont les débris, comme après un naufrage, échoueraient dans les zones de guérilla du Congo et du Burundi) – quelle disproportion entre cette puissance de feu et cette troupe de gamins dépenaillés, ébouriffés, turbulents ! Une demi-heure plus tard, nous sommes à Rutana. Et nous n'avons pas croisé l'ombre de la colonne rebelle censée remonter de la Tanzanie. Fausse nouvelle ? Rumeur ? Ou mystère d'une guerre où, comme en Angola, les lignes de front n'en finiraient pas de se déplacer et de glisser ?

Même situation, et même surprise, après Rutana, dans la savane, à quinze kilomètres à vol d'oiseau de la frontière, où l'on m'avait assuré que les rebelles avaient un avant-poste et où c'est, à nouveau, sur une unité tutsie que je tombe. *« Les génocidaires tenaient la position,* m'explique l'officier, sorte d'hercule, tout en gorge et en épaules, qui possède tous les traits que les tenants de la guerre des races prêtent, d'habitude, aux Hutus. *Ils étaient là, oui, sur la butte, depuis deux mois. Ils avaient des armes. Beaucoup d'armes... »* Il montre une mitrailleuse, posée près d'un projecteur de campagne et, plus loin, dans les buissons, à l'abri d'une bâche kaki caoutchoutée, des caisses de munitions et des mortiers.

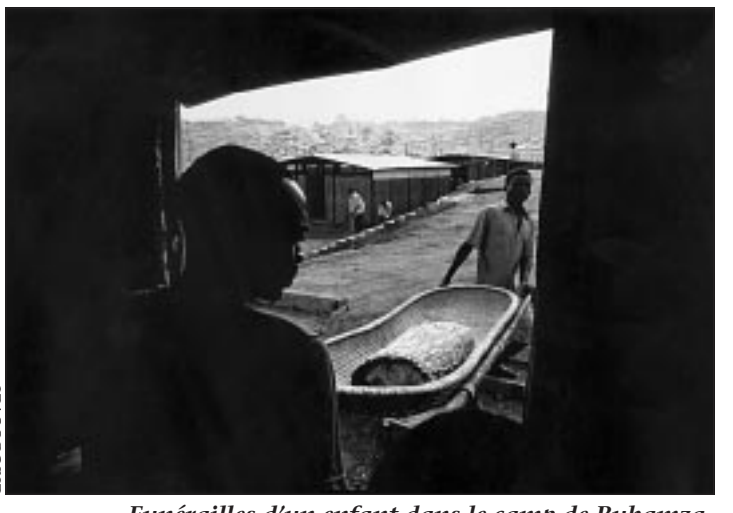

ÉRIC BOUVET

Funérailles d'un enfant dans le camp de Bubamza, près de Bujumbura.

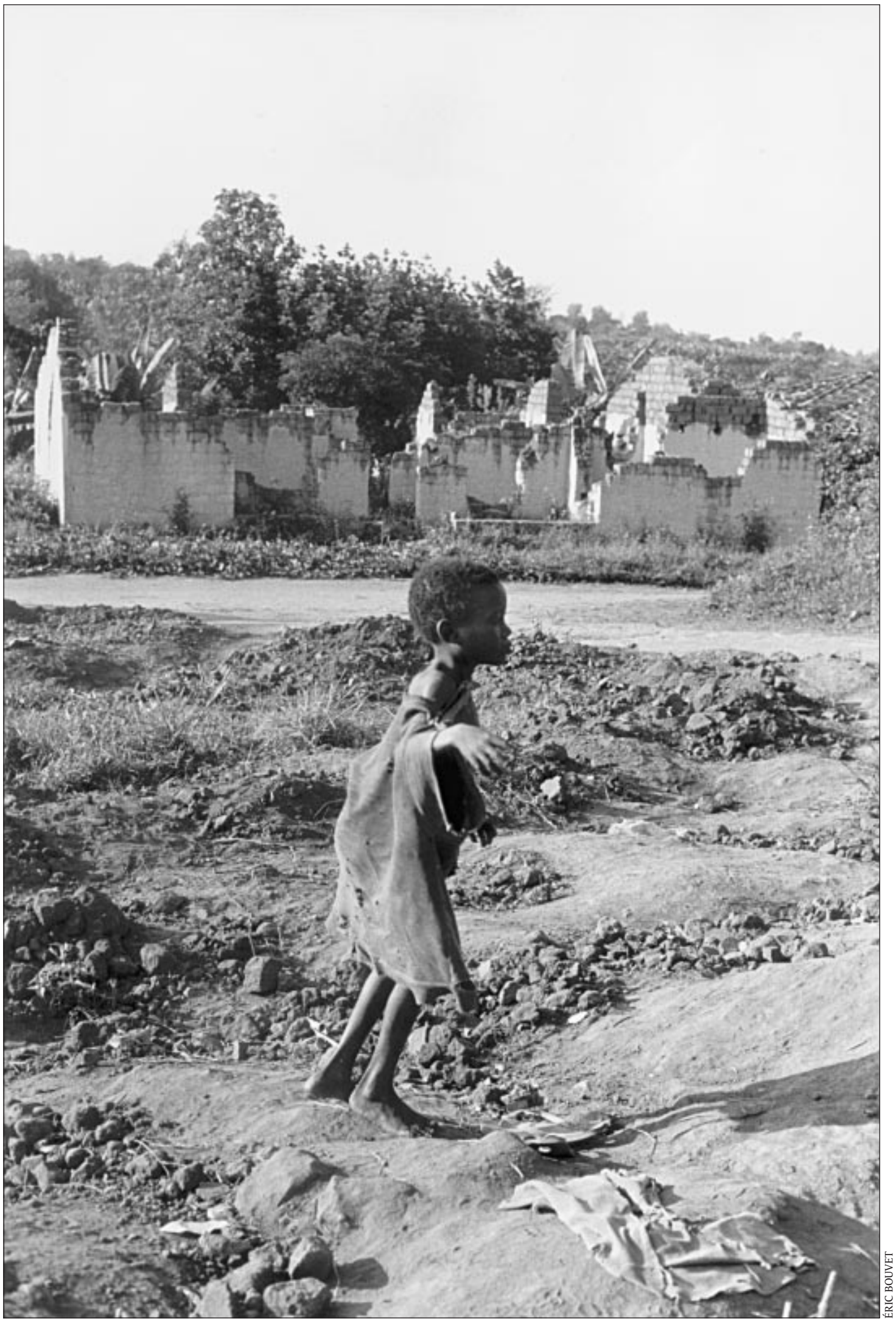

ÉRIC BOUVET

1998. Kayanza, route du Nord vers le Rwanda.

« Mais ils n'avaient pas assez à manger. Alors on a été patients. Et on n'a eu qu'à les cueillir. » Des prisonniers ? Il rit, d'un mauvais rire, dur, insolent. *« Dans cette guerre, personne ne fait de prisonniers. Quand on en a un... »* Il fait, en balançant les deux bras, le geste de jeter un paquet : *« Quand on en a un, quand on a un assaillant qui nous tombe entre les mains, poubelle ! »* Et, voyant ma réprobation, il m'entraîne vers un abri de terre où somnolent deux hommes qui se redressent à son arrivée. *« Regardez ça. »* Il montre un matelas de mousse neuf, encore dans sa housse et, le doigt accusateur, crie : *« Ils ont brûlé deux des nôtres dans des matelas comme celui-ci ; alors quand on en prend un, hein.... »* Il cherche ses mots, semble interroger du regard les deux hommes – mais, rien ne venant, il répète : *« Poubelle ! Poubelle ! »*

Retour, dans la même journée, par la même route, avec un taxi loué à Rutana, vers Bujumbura. Je remarque, cette fois-ci, que tous ceux que je croise sur le bord de la route et qui ne sont ni soldats ni miliciens sont des femmes : où sont les hommes ? cachés ? dans le maquis ? J'observe aussi que nombre d'entre elles, surtout celles qui redescendent vers le sud, portent sur la tête des plaques de tôle empilées : les tôles de leurs maisons, leur dernière richesse, qu'elles vont vendre en Tanzanie ? Revenu au lac, après Nyanza, j'ai la surprise, surtout, de constater que le check point de la veille, celui où j'avais dû m'arrêter, a disparu. Il était là, j'en suis sûr. Je ne rêve pas, il était là. Or je ne le vois plus. Ni les soldats. Ni le barrage. Ni même la hutte où j'ai dormi, et qui s'est volatilisée. Et c'est dix kilomètres plus loin, au nord, là où il n'y avait rien, j'en jurerais, absolument rien, hier matin, que je retrouve le point de contrôle : même barrière de branches sèches, même bloc de béton surmonté de sacs de sable repeints couleur de camouflage, même arrogance paresseuse chez le chef de poste qui ressemble à l'autre comme un frère – et toujours le même mystère de la mobilité de ces fronts qui bougent au gré d'on ne sait quoi. *« Moi je sais, patron,* dit le chauffeur. *C'est les génies de l'air. C'est pour dérouter les mauvais esprits. »* Peut-être, après tout. Peut-être faut-il faire, en la circonstance, la part du diable et des mauvais génies. Guerre de spectres, encore. Guerre de fantômes. Avec risque, je m'en rends bien compte, de la déréaliser, cette guerre. Avec risque d'en faire une guerre si parfaitement spectrale qu'elle en deviendrait insaisissable, aveugle, sans causes clairement assignables, sans enjeux, sans effets : le vieux thème, dont je me suis tellement méfié, de la fameuse « fin de l'Histoire » – ces confins du monde, Kojève disait ces *« provinces de l'empire »*, où n'adviendraient que des ersatz d'événements, sans conséquence, obscurs.

PHYSIQUE d'athlète. Moustache noire et martiale. Regard dur. Cette façon, quand il parle, de battre du pied en mesure. Ce timbre de voix chantant, à la fois doux et légèrement menaçant, qui pourrait dire l'autorité mais, dans cette bâtisse lugubre, fenêtres ouvertes sur la nuit d'orage, me fait l'effet inverse. Le président Buyoya n'est-il pas beaucoup plus seul, fragile, qu'il ne le dit ? Ne tire-t-on pas à la grenade, ce soir même, aux portes de sa résidence, sur la colline de Sororezo ? Et cette garde d'élite entraperçue, en arrivant, sous l'auvent du parking où elle se protégeait de la pluie, ces soldats, emmitouflés dans leurs capotes, qui se sont à peine dérangés pour me contrôler – est-ce avec cela, vraiment, qu'on assure la sécurité d'un président menacé ? *« Les enjeux de cette guerre, dites-vous... Les enjeux... »* Il réfléchit. Tape du pied, mais à vide, comme un métronome déréglé. *« Mon enjeu personnel, en tout cas... Je peux vous dire pourquoi, moi, au lieu de continuer de mener ma vie de chercheur aux USA, j'ai décidé de reprendre ce fauteuil que j'avais déjà occupé de 1987 à 1993. »* Il ferme les yeux. Tape, et du pied, et du poing, comme s'il voulait rassembler des souvenirs, prendre son élan et bien me convaincre que le Burundi n'est pas cette terre exténuée, définitivement crépusculaire, sortie de l'histoire du monde, désorbitée. *« D'abord je veux casser ce mythe de la guerre raciale entre Hutus et Tutsis ; nous sommes le même peuple ; il a fallu les colonisateurs allemands, puis belges, pour construire cette fable d'une race d'éleveurs batutsis, plus proches des Blancs que des Nègres et venus des hauts plateaux éthiopiens pour opprimer les Bahutus. Et puis... »* Panne d'électricité. Un aide de camp apporte une lanterne. Son visage, éclairé par en dessous, ne vit plus que par la mâchoire et la bouche qui tremblent un peu. *« Et puis, je ne veux pas que le Burundi connaisse le sort du Rwanda. Je ne veux, à aucun prix, laisser faire les tenants du Hutu Power qui ont ici, n'en doutez pas, les mêmes intentions qu'à Kigali. Savez-vous combien ils ont tué de Tutsis, à la seule fin de l'année 1993, au moment de l'assassinat du président Melchior Ndadaye ? 200 000 ! Le quart des morts rwandais. C'est donc, que vous le vouliez ou non, un génocide suspendu. »*

Il m'a demandé de l'appeler Luc. Il travaille pour une ONG européenne dans la journée. Il est guérillero la nuit. Et nul, dans sa première vie, ne semble se douter de ces autres activités que, après plusieurs heures de conversation, je finis par reconstituer : incursions nocturnes dans les collines ; passages, par le lac, sur les rives du Kivu, au Congo ; rôle joué, il y a quelques mois, dans la négociation d'un droit de passage, pour les frères ennemis du FDD, à travers les maquis du Bujumbura rural ; bref toute une activité clandestine qui fait de ce quinquagénaire massif, aux yeux intenses, à la barbe en fer à cheval plongeant sur la poitrine, l'un des cadres civils du FNL. Que dit-il de cette volonté génocidaire hutue dont parle Buyoya ? *« Plaisanterie ! »* Il prend à témoin le prêtre qui a organisé notre entretien. *« C'est une sinistre plaisanterie de parler de volonté génocidaire quand on tient, comme lui, tous les leviers du pouvoir. »* Puis éclair de haine et de ruse mêlées dans le regard : *« Vous a-t-il parlé, Buyoya, des 400 civils massacrés par son armée, en août dernier, dans la province de Cankuzo ? Et des 150 morts de Muzuyé, qu'ils ont dû enterrer dans des fosses avant que les ONG ne fassent un scandale ? Et l'église de la Pentecôte de Butaganza ? Est-ce qu'il s'est vanté de ces soldats tutsis qui ont dit aux habitants de Butaganza de se mettre à l'abri dans l'église et qui, une fois qu'ils y ont été, ont cerné l'église, jeté des grenades dedans, y ont mis le feu et ont achevé à la baïonnette ceux qui essayaient de fuir ? »* Horreurs contre horreurs. Victimes contre victimes. Encore que commune volonté – face à l'hypothèse kojévienne d'un affrontement spectral, absurde, sans enjeux, etc. – d'ancrer cette guerre burundaise dans le sol sûr d'une rationalité politique : la menace de génocide pour l'un ; la lutte, pour l'autre, entre exploiteurs tutsis et exploités hutus...

« Les Hutus ont tiré sur l'aéroport. Ils ont touché l'avion de la Sabena. » Quand David Gakunzi, le patron du centre Martin-Luther-King et l'un des rares intellectuels de ce pays qui m'ait donné le sentiment de ne jamais raisonner en termes d'ethnies, quand ce très jeune militant des droits de l'homme, avec son faux air de Bob Marley et sa grosse casquette ronde multicolore retenant son chignon, surgit dans la salle du petit déjeuner de l'hôtel pour m'annoncer la nouvelle, l'information est déjà partout et la ville entière ne bruit que de cet incroyable coup de main. La dernière fois, c'était il y a deux ans, le 1er janvier 1998, quand les « génocidaires » ont fondu sur la garnison de l'aéroport et tué une dizaine de soldats. L'état-major, à l'époque, avait été formel : nous les avons repoussés au-delà de la crête des collines ; la ville, c'est juré, est définitivement à l'abri, désormais, de ce genre de raid meurtrier. Eh bien la preuve est faite que c'était faux. La preuve est faite que l'ennemi peut frapper où il veut, quand il veut, comme il veut. Et même si ce raid-ci n'a pas fait de victime, la ligne Bruxelles-Bujumbura, déjà réduite à un unique vol par semaine, était un des derniers liens du pays avec l'extérieur, et l'attentat a, forcément, une portée symbolique considérable. Emoi, donc, dans la ville. Affolement dans la communauté des expatriés français et belges qui vivaient dans l'illusion d'une guerre qui ne les atteignait pas. Et trouble, plus grand encore, chez les Bujumburais eux-mêmes qui vivent l'attentat d'abord, puis, surtout, presque aussitôt, la décision de la Sabena de suspendre tous ses vols, comme un coup de plus, une punition, une nuit qui tombe sur la ville, la geôle qui se referme, une mise en quarantaine : *« Le diable emporte Buyoya, Luc et les autres,* semblent dire les Européens, *nous décidons de fermer la porte, jeter la clef et nous désintéresser une fois pour toutes de cet indéchiffrable conflit. »* Je reprends la route, l'autre route, celle du Nord, qui me permettra de ressortir du pays par le Rwanda, en laissant derrière moi une capitale sonnée, en état de choc, à bout de nerfs.

Est-ce l'affaire du vol de la Sabena ? Est-ce l'idée, qui me poursuit, de cette ville coupée du monde, isolée, asphyxiée ? Est-ce la fatigue, simplement ? J'ai l'impression qu'à cet autre décor correspond un autre climat et que cette partie nord du pays est plus désolée, déshéritée encore que le sud. Cette fontaine, brisée. Cette autre, 5 kilomètres plus loin, où une centaine de pauvres gens font la queue, des bidons de plastique, des arrosoirs, des calebasses, à la main – patience d'aveugles, immobilité de cadavres. Un cimetière hutu. Un autre, tutsi, avec ses tombes renversées. Une école détruite. Des champs de café brûlés. La route elle-même, les ponts, à demi cassés. Le ventre énorme des enfants. L'odeur diffuse de la charogne. Des villages entiers pillés – il faut être venu ici, oui, dans cette région, pour savoir ce que c'est qu'un village pillé, vraiment pillé, quand il ne reste pas une tuile, pas un morceau de tôle ni de parpaing, pas un poteau dehors, quand la fourmilière humaine a tout gratté, jusqu'à l'os, au-delà. Non plus la ruine, mais le rien. Pire que la guerre, l'après de la guerre, quand la guerre elle-même s'est essoufflée, quand elle a épuisé ses dernières ressources, quand elle a tant tué, tant brûlé, qu'elle est comme ces feux de forêt dont la rage incendiaire ne trouve plus, sur son passage, qu'une terre déserte et qui, pourtant, brûlent toujours. Cette image, qui me vient, d'une bombe d'un nouveau genre qui laisserait debout les choses, et même les hommes, mais les viderait, comment dire ?, de leur positivité, de leur substance. L'image, aussi, de ces trous noirs dont parlent les astronomes : peut-être y a-t-il, en Histoire aussi, des trous noirs ; peut-être y a-t-il, dans la vie des peuples, l'équivalent de ces planètes qui se résorbent et dont la densité croît à mesure qu'elles disparaissent ; peut-être le Burundi est-il un de ces trous noirs – une densité de souffrance infinie pour un lieu raréfié, tassé sur lui-même, en passe de s'effacer (toujours la « fin de l'Histoire » !) de nos paysages réels et imaginaires, de nos écrans politiques, de nos radars. Malraux, dans *Le Temps du mépris* – c'est Kassner, dans son cachot, à la veille de mourir, qui parle : *« La pire souffrance est celle de la solitude qui l'accompagne. »*

Hutus ? Tutsis ? Je suis au bout de la piste. Devant moi, la frontière du Rwanda. Devant le poste-frontière, un embouteillage de femmes, d'énormes ballots sur la tête, qui vont tenter de les vendre de l'autre côté. Peut-être Luc avait-il raison et cette guerre est-elle réductible à une forme particulièrement féroce de lutte des classes. Peut-être est-ce Buyoya qui disait vrai – et n'y aurait-il qu'un doute, n'y aurait-il qu'une infime possibilité que le Burundi soit, un jour, le Rwanda, qu'il faudrait tout faire pour en conjurer le péril. Mais, plus j'avance, plus je progresse sur cette dernière route, et plus s'impose l'idée qu'il y a autre chose encore, un autre mécanisme – qui les impliquerait tous les deux, et tous les autres avec eux, et qui ne serait pas sans relation avec ce délaissement radical. Soit un peuple désespéré. Délaissé, jeté sur son tas de fumier, donc absolument désespéré. Soit une communauté qui, au tragique de sa misère, verrait s'ajouter celui d'y être seule, oubliée de tous, effacée des grands programmes planétaires, rayée des cartes du Tendre politique et de leurs dispositifs compassionnels. Ne peut-on imaginer une sorte de sursaut, alors ? d'onde de rage et de révolte ? Ne peut-on concevoir une colère immense et folle qui, comme toutes les colères impuissantes, se prendrait elle-même pour objet et se retournerait contre soi ? Les individus se suicident bien. Pourquoi pas les pays ? Pourquoi pas une communauté malade, démunie de tout, nation littéralement prolétaire qui n'aurait plus à vendre, sur le marché de l'Histoire universelle, que la montée aux extrêmes de sa propre mort collective et qui, en une sorte de chantage ultime dont elle s'aviserait, mais trop tard, qu'elle n'intéresse personne, déciderait de passer à l'acte ? Un suicide, oui. Une rage d'auto-destruction emportant tout sur son passage. Le cas, peut-être unique, d'un peuple entier monté à l'assaut de son propre pays pour le casser. Il faut autant d'énergie pour mourir que pour vivre.

Peut-être y a-t-il, en histoire aussi, des trous noirs ; peut-être le Burundi est-il un de ces trous noirs – une densité de souffrance infinie pour un lieu raréfié, tassé sur lui-même, en passe de s'effacer de nos paysages réels et imaginaires, de nos écrans politiques, de nos radars

Bernard-Henri Lévy

© Bernard-Henri Lévy/*Le Monde*

PROCHAIN ARTICLE
Les maux de tête de Carlos Castaño

Le temps des projets

Suite de la première page

L'homme politique ne serait plus un éclaireur mais un suiveur, non plus un rassembleur mais un ressembleur. Se développe une sorte de « loft-storisation » de la vie publique : se montrer sympathique, oui ; vraiment agir, non. Outre la dimension de montage qu'elle implique, cette stratégie bute sur une limite qui s'appelle la crédibilité. Crédibilité du bilan, crédibilité des engagements : telle devra être pourtant l'une des qualités essentielles du futur président de la République.

Seconde tendance, la prime à la surenchère. Je pense ici notamment à certaines des tensions qui affectent la majorité plurielle depuis les dernières élections municipales. Ne négligeons pas la qualité du travail accompli ensemble depuis quatre ans. N'oublions pas qu'on ne peut remporter de succès partiel dans une défaite collective.

J'avais écrit dans ces colonnes il y a deux ans : *« Attention, la gauche peut être battue par le poids des impôts »*, et j'avais été largement entendu. Aujourd'hui, je dis : *« La gauche peut gagner, elle doit éviter le risque d'être battue par elle-même ! »* Alors, rappelons cette règle de bon sens : il s'agit non de se diviser, mais de se respecter et de débattre pour proposer un nouveau contrat aux Français ; de faire prévaloir la cohésion et l'imagination sur les idées et les comportements anciens. Bref, diversité mais pas dénigrement.

Dans cet esprit, je souhaite que nous fassions le choix d'une politique réellement durable, c'est-à-dire d'une politique qui dépasse le présent de nos sociétés médiatiques pour s'intéresser à l'avenir de nos enfants et au monde des générations futures. Une telle exigence se retrouve dans des domaines aussi variés que la préservation de l'environnement, la pérennisation des systèmes sociaux, la lutte contre les inégalités ou l'approfondissement de l'Union européenne. Cette politique durable peut se décliner autour de quatre objectifs principaux.

A la pression du marché hors de lui-même, nous devons opposer un modèle de développement que j'appelle l'éco-développement, c'est-à-dire mettre le développement économique en harmonie avec la démarche écologique

D'abord, favoriser l'éco-développement, en résistant à la marchandisation du monde. Ne nous trompons pas de menace : ce qui est véritablement dangereux dans le nouveau capitalisme, ce n'est pas son caractère plus volatile et moins matériel qu'avant, plus financier et moins industriel : ces phénomènes reflètent des mutations technologiques contre lesquelles nous ne pouvons pas grand-chose. En revanche, nous ne devons pas accepter la colonisation par le marché de territoires qui lui étaient autrefois interdits : la culture qui s'uniformise et l'éducation qui se privatise, alors même que les nouvelles technologies devraient permettre une nouvelle démocratisation du savoir ; l'environnement qui se dégrade sous la pression productiviste, le climat menacé, les eaux en danger, les forêts en recul, alors même que nos écosystèmes devraient être perçus comme des biens communs de l'humanité et donc préservés ; le vivant, qu'il s'agisse des semences agricoles ou, pis, du corps humain, qui fait l'objet de tentatives d'appropriation inédites et de manipulations douteuses, alors que sont en jeu le respect des normes éthiques et l'accès à la santé.

A cette pression du marché hors de lui-même, nous devons opposer un modèle de développement que j'appelle l'éco-développement, c'est-à-dire mettre le développement économique en harmonie avec la démarche écologique, par l'affirmation de règles éthiques, sociales et environnementales.

Corollaire, la construction d'une Europe-référence, pour répondre aux excès de la mondialisation et à l'unilatéralisme américain. Les Etats-Unis constituent pour nous un partenaire et un allié naturel. Ils le resteront. Mais, en se construisant et en s'approfondissant, l'Europe devra de plus en plus fonctionner comme un contrepoids à la puissance américaine. Le besoin en est grand, ainsi que le montre la récente hésitation des Américains à ratifier le protocole de Kyoto ou à poursuivre une action internationale contre le blanchiment de l'argent sale et les paradis fiscaux. L'Europe-référence devra montrer au monde un autre visage de la puissance : une puissance qui défend un modèle de civilisation, donc de mondialisation, profondément humaniste ; une puissance internationalement solidaire, notamment envers les pays pauvres. Une puissance qui préserve l'environnement et la sécurité des consommateurs. Une puissance-référence et non une puissance-domination.

Notre troisième objectif doit être le plein emploi, en stimulant la croissance et en consolidant la solidarité. Naturellement, la politique économique ne peut pas maîtriser tous les aléas conjoncturels. Le ralentissement actuel le montre. Toutefois, elle peut l'orienter positivement par une panoplie de mesures adaptées : choisir un bon réglage macroéconomique pour encourager la consommation des ménages et l'investissement des entreprises sans menacer l'équilibre des finances publiques ; soutenir ces nouveaux piliers de la croissance que sont l'innovation technologique et l'attractivité des territoires ; construire une architecture financière internationale plus solide pour prévenir les crises systémiques.

Se développe une sorte de « loft-storisation » de la vie publique : se montrer sympathique, oui ; vraiment agir, non. Outre la dimension de montage qu'elle implique, cette stratégie bute sur une limite qui s'appelle la crédibilité

Ces orientations sont précisément celles du gouvernement français depuis 1997. Il s'agit en somme de créer davantage de richesses pour mieux les répartir. D'où, dans le même mouvement, une politique de solidarité durable : en maîtrisant nos comptes sociaux, particulièrement les dépenses maladie et les retraites, en les équilibrant à long terme, nous garantirons l'avenir de nos politiques de redistribution face aux tentatives de démantèlement et de privatisation. Dépensolâtres et dépensophobes, ces deux archaïsmes symétriques, seront ainsi renvoyés dos à dos. Stimuler la croissance et consolider la solidarité, mobiliser autour de cette ambition tous les partenaires du dialogue social et pas seulement l'action de l'Etat, telle est la clef d'une politique durablement efficace de réduction des inégalités et de plein emploi.

Notre ultime objectif, reprenant tous les autres, sera de répondre aux nouvelles attentes des Français, qui peuvent parfois sembler contradictoires. La demande d'une plus grande liberté personnelle se conjugue avec un besoin accru de protections dans la vie sociale. Un équilibre est à trouver entre l'individuel et le collectif, le privé et le public, le « je » et le « nous ».

Un nouveau triptyque résume ces demandes diverses : la citoyenneté (par l'aspiration à de nouveaux modes de participation aux mécanismes de décision, tant au sein de la sphère politique que de la sphère économique, au niveau national et à l'échelle mondiale) ; la diversité (sans renoncer au principe d'égalité et à l'unité de la République, par une meilleure prise en compte de la diversité des sexes, des choix privés, des générations et des territoires) ; la sécurité (conçue comme un tout, englobant à la fois la sécurité des biens et des personnes, celle des parcours professionnels ainsi que la gestion des risques écologique, sanitaire et alimentaire). La gauche doit se tenir à l'écoute de ces nouvelles revendications pour leur donner corps, le moment venu, à travers des mesures concrètes.

Les objectifs que je viens d'énoncer constituent la clef de voûte philosophique et la matrice politique des réformes que nous devrons engager dès le début de la prochaine législature. Je pense à cinq domaines majeurs dans lesquels le gouvernement a clairement commencé d'agir, rendant possibles des progrès rapides.

Préserver l'avenir de nos retraites. Le puissant mouvement social de l'hiver 1995 l'a montré : en cette matière qui touche au patrimoine social le plus intime des Français, il ne peut pas y avoir de solution imposée à la hussarde. C'est pourquoi l'exécutif s'est efforcé depuis 1997 de parvenir à un diagnostic partagé. Certaines mesures concrètes ont été prises, comme la constitution du fonds de réserve des retraites, déjà doté de plusieurs dizaines de milliards de francs.

Je crois les esprits mûrs pour aller plus loin. Il y a nécessité : le dernier rapport du conseil d'orientation des retraites confirme l'ampleur des déséquilibres à venir, tant pour le régime général que pour ceux des fonctionnaires. Plusieurs directions devront être privilégiées : garder le système de répartition comme socle de la solidarité intergénérationnelle, même s'il peut être complété par telle ou telle disposition ; progresser vers le plein emploi, c'est-à-dire notamment augmenter la participation des salariés âgés au marché du travail, en leur offrant de vraies perspectives au sein de l'entreprise et en prenant en compte leurs cotisations supplémentaires dans le calcul de leur pension ; nous concentrer davantage sur les durées effectives de cotisation et pas uniquement sur l'âge de départ à la retraite, car il est légitime qu'un salarié ayant commencé à travailler à seize ans ne parte pas en retraite au même âge que celui qui est entré sur le marché du travail à trente ans. D'où une souplesse souhaitable des conditions de départ à la retraite. Naturellement, le principe d'équité devra prévaloir entre l'effort de cotisation des salariés du secteur privé et celui des fonctionnaires.

Rendre notre Etat et nos services publics plus simples, plus efficaces et plus réactifs. Les Français sont attachés à l'Etat, qui participe profondément de notre modèle social. Ce n'est pas une raison pour en figer le fonctionnement. Aussi devrons-nous progresser dans plusieurs directions.

La décentralisation : services déconcentrés de l'Etat, communes, intercommunalité, départements, régions, à force d'empilements successifs, la vie locale est devenue opaque et ses centres de décision éclatés ; il s'agira de clarifier les responsabilités, en préservant les missions régaliennes de l'Etat, en affirmant davantage ces deux échelons pertinents que sont l'intercommunalité et les régions.

Autre enjeu : la réforme des administrations ; nous avons engagé le mouvement grâce à une réforme de la procédure budgétaire et par la mise en place de contrats de gestion dans les ministères ; il conviendra de systématiser la culture d'objectifs et de résultats dans tous les services de l'Etat, en nous appuyant sur une conception plus efficace de la dépense publique, assortie d'une gestion dynamique des ressources humaines. Une telle réforme est possible si elle est partagée par les fonctionnaires, au lieu d'être imposée d'en haut par les administrations d'état-major.

Troisième nécessité : poursuivre la modernisation de nos grands services publics en réseau ; à l'avenir, toutes nos entreprises publiques devront pouvoir nouer des alliances internationales sans sacrifier les exigences nationales du service public. Il y va de l'intérêt de ces entreprises, de leurs salariés et des usagers.

Prolonger l'école de Jules Ferry par une éducation, une formation et une culture tout au long de la vie. Malgré des carences évidentes, je ne crois pas que l'augmentation permanente du nombre des personnels suffise à résoudre le problème de l'école. La plupart de nos professeurs sont motivés. Notre système scolaire reste l'un des plus performants au monde. Les élèves sont, dans l'ensemble, conscients des enjeux. Mais la violence scolaire doit être enrayée et l'égalité des chances mieux affirmée ; nos universités et nos grandes écoles doivent relever le défi de l'internationalisation des diplômes.

J'entends déjà certains commentaires : pourquoi, diable, le ministre français de l'économie et des finances réfléchit-il au long terme ? Ne devrait-il pas se concentrer plutôt sur la gestion immédiate du développement économique ? Et puis les élections approchent ; agir ou proposer, il faudrait choisir. Il n'y a, évidemment, aucune contradiction !

En réalité, le véritable problème français est ailleurs : il se situe du côté de la formation continue. Trente ans après la loi fondatrice de 1971, la formation professionnelle profite surtout aux plus jeunes, aux plus qualifiés et aux hommes. Les milliards dépensés le sont parfois en vain. Progresser implique plusieurs séries de mesures : rapprochement du ministère de l'éducation nationale et de celui de l'emploi ; approfondissement du rôle pivot de la région ; systématisation de la validation des acquis ; développement de la mobilité au sein de l'Union européenne (dans le cadre d'un droit individuel à la formation professionnelle, garanti au niveau européen).

La formation en continu devra être complétée par une politique de culture en continu : partout, tout le temps, pour tous, la culture virtuelle doit devenir accessible grâce aux nouvelles technologies, la culture « réelle » par la démocratisation des lieux de savoir, une culture ouverte à tous dans le cadre du temps libéré, des loisirs et de l'allongement de la vie. L'éducation permanente deviendra ainsi la sécurité sociale du XXIe siècle.

Garantir les sécurités quotidiennes des Français. Le gouvernement s'est jusqu'ici efforcé de mieux mobiliser les forces de police et de gendarmerie en mettant en place une police de proximité ; l'effort devra être amplifié. La sécurité est un droit démocratique ; nous devons être fermes avec l'insécurité et fermes avec les causes de l'insécurité.

Deux aspects importants réclament une mise à plat : le rôle des maires dans la définition et la mise en œuvre des politiques de sécurité ; les formes les plus efficaces de prévention de la délinquance, notamment vis-à-vis des mineurs.

Dans ces deux domaines, pourquoi ne pas confier à un expert respecté une mission, sur le modèle de ce que nous avions décidé à l'été 1997 en matière d'immigration et de nationalité ? Cette méthode nous avait permis de « désidéologiser » une question sensible et de légiférer rapidement et durablement.

Dans une Europe à vingt-cinq ou à trente, nous devrons probablement construire une avant-garde, un groupe d'Etats décidés à aller plus loin ensemble, en tout cas développer les coopérations renforcées

La sécurité ne s'arrête pas aux biens et aux personnes, elle doit aussi être environnementale : à l'échelon national il conviendra d'adopter de véritables règles juridiques environnementales, seule façon de contraindre efficacement la décision politique et la pratique administrative ; au niveau européen, la mise en place d'une éco-taxe assortie sans doute d'un marché des émissions peut limiter les pollutions des ménages comme celles des industriels, première étape de la démarche d'une future Autorité européenne de l'environnement ; à l'échelon international, le processus de Kyoto devra être poursuivi. S'agissant de la sécurité sanitaire et alimentaire, il faudra à la fois renforcer la transparence de nos systèmes nationaux de surveillance et mettre en place une véritable autorité sanitaire européenne.

Construire une avant-garde européenne et des coopérations renforcées. Lionel Jospin s'est excellemment exprimé sur l'avenir de l'Europe. Je partage sa vision globale, je veux insister sur un aspect qui me paraît crucial quoique généralement peu souligné. Dans une Europe à vingt-cinq ou à trente, nous devrons probablement construire une avant-garde, un groupe d'Etats décidés à aller plus loin ensemble, en tout cas développer les coopérations renforcées. Dépassant les débats parfois abstraits entre fédéralistes et souverainistes, ces Etats pourront mener à bien des projets concrets : Europe diplomatique et de la défense, stratégie de croissance économique, harmonisation poussée des normes sociales. Nous bâtirons ainsi la tête de pont de l'Europe-référence.

Cela n'empêchera nullement – au contraire – les avancées de l'ensemble de l'Union européenne, lesquelles seront symbolisées et facilitées par la nomination dans chaque gouvernement d'un vice-premier ministre en charge des affaires européennes. Bien sûr, aucun Etat ne devra être exclu a priori d'une telle configuration, qui devra demeurer ouverte. Mais sans cette avant garde, composée au départ par les Etats de l'Eurogroupe, le risque n'est-il pas grand que la dilution soit au rendez-vous de l'élargissement, signant paradoxalement une victoire à retardement de l'Europe de Mme Thatcher ?

Emploi, éco-développement, éducation permanente, équilibre des retraites, Etat modernisé, Europe-référence, voilà donc les points forts d'une politique durable, faite à la fois d'axes structurants et de chantiers concrets. Cette politique de gauche doit pouvoir convaincre et rassembler une majorité de nos concitoyens.

Sans doute ne plaira-t-elle ni à ceux pour lesquels *« le social, voilà l'ennemi »*, ni à ceux pour qui *« la compétitivité, c'est le vol ! »*. Pour les premiers, l'argent privé, désormais mondialisé, est devenu si puissant qu'il ne servirait à rien d'essayer même de le canaliser, de poser des garde-fous à l'économie et à la société : nous devrions nous contenter d'applaudir les hausses du Nasdaq lorsqu'elles se produisent et, à la rigueur, de déplorer les inégalités.

Pour les seconds, l'Etat pourrait tout, il suffirait d'un article de loi pour créer des emplois, pour prendre en charge la vieillesse et la misère, les réalités internationales et techniques se pliant bien entendu obligeamment à la volonté du politique.

Ces deux approches, aussi erronées l'une que l'autre, se répondent, la seconde assurant par son irréalisme même la domination de la première.

La gauche moderne, ce n'est pas cela. Ce sont des valeurs, une synthèse qui, cent ans plus tard et dans un contexte radicalement nouveau, restent proches de la démarche de Jaurès : *« Aller à l'idéal et comprendre le réel. »*

L'idéal d'une plus grande liberté individuelle et collective, d'une plus grande sécurité sous toutes ses formes, d'une plus grande fraternité des efforts, des résultats, des conditions. Tout en inscrivant notre action dans un réel devenu aujourd'hui hypercomplexe, instantané, mondial, menaçant pour l'environnement et réagissant en réseau. Ni cynisme donc, ni angélisme : une volonté de progrès pour tous, assortie des moyens concrets du progrès pour chacun.

J'entends déjà certains commentaires : pourquoi, diable, le ministre français de l'économie et des finances réfléchit-il au long terme ? Ne devrait-il pas se concentrer plutôt sur la gestion immédiate du développement économique ? Et puis les élections approchent ; agir ou proposer, il faudrait choisir. Il n'y a, évidemment, aucune contradiction ! Les Français consommeront, investiront, entreprendront d'autant mieux qu'ils sauront à long terme leur retraite assurée, l'éducation de leurs enfants améliorée, leurs perspectives d'emploi confortées, leur destin collectif clarifié. Et ce temps des projets longs, celui que porte une gauche moderne, ne pourra lui-même prospérer que si les responsables politiques y consacrent leur réflexion et les observateurs leur intérêt.

Les prochaines échéances électorales vont ouvrir en France une période exceptionnelle, cinq ans sans élections majeures. D'où leur caractère particulièrement décisif. Peut-on, dans ce monde blasé de la politique, formuler un vœu ? Que ces échéances soient autre chose que ce que certains, titulaires sur ce point d'incomparables états de services, voudraient qu'elles soient : les championnats de France de la démagogie. Je fais un pari qui est aussi un espoir : celui des candidats qui dira la vérité et traitera les électeurs en citoyens responsables, celui-là gagnera en 2002.

Laurent Fabius

AU COURRIER DU « MONDE »

LE PSYCHIATRE DE « LOFT STORY »

De nombreux psychiatres ont critiqué la participation de leur confrère « consultant » dans l'émission « Loft Story ». Je pense que cette participation est indispensable. Prenons l'hypothèse qu'un des participants se suicide pendant l'émission, ou qu'une fille soit violée. Après une légitime émotion, tout le monde poserait la question : *« N'aurait-on pas pu éviter ces drames ? »* Le rôle du psychiatre est justement de dépister les personnalités fragiles, les dépressifs, les pervers et d'éviter leur participation à de telles exhibitions.

On demande tous les jours à des médecins d'établir des certificats de non contre-indication à telle activité sportive ou telle compétition. La télévision est un sport à hauts risques. Même les professionnels peuvent s'y brûler les ailes. Il ne s'agit plus de savoir si on est pour ou contre ce type d'émissions : pour navrantes qu'elles soient, elles existent et se multiplient. Aujourd'hui, la prévention médicale passe également par la télévision, les professionnels de la santé ont l'obligation morale d'y participer.

Dr Alain Pariente
Paris

L'AVENIR DE M. MILOSEVIC

Monsieur Zoran Djindjic, premier ministre du gouvernement de Serbie, s'est clairement exprimé dans vos colonnes (*Le Monde* du 3 mai) sur l'avenir judiciaire de Milosevic, tel qu'il l'envisage : l'ancien président sera jugé dans son pays, dans un ou deux ans, y compris pour d'éventuels crimes de guerre, son transfert à La Haye n'apparaissant pas nécessaire puisque les tribunaux serbes sont en état de rendre la justice aussi bien que le TPI (...). Et M. Djindjic précise : *« S'il était jugé à La Haye, ce serait perçu comme l'effet des pressions internationales sur la Serbie, et certains estimeraient que c'est une atteinte à la souveraineté, que les charges imputées à Milosevic visent la politique nationale serbe »*. M. Djindjic fournit lui-même la preuve évidente de l'impossibilité de juger Milosevic à Belgrade : les crimes, non seulement de guerre, mais aussi contre l'humanité, commis à l'instigation du régime déchu, furent, comme l'a établi Tadeusz Mazowiecki dès 1992, les instruments de la *« politique nationale serbe »* que bien peu des dirigeants actuels de Belgrade ont condamnée en tant que telle. Comment, avec quels enquêteurs, quels juges, quels témoins, devant quel public, tenir correctement ce procès ?

Maurice Lazar
Paris

Proche-Orient : une chance à ne pas manquer

par Javier Solana

IL faut briser l'engrenage de la violence qui a déjà coûté la vie à plus de 500 personnes depuis l'automne dernier et qui menace la stabilité au Proche-Orient. Je ne vois pas de gagnant dans cette logique mais je crains qu'il n'y ait deux perdants : les Palestiniens, qui voient s'éloigner la perspective de l'Etat auquel ils aspirent ; les Israéliens, qui ressentent une insécurité grandissante.

Les parties et la communauté internationale doivent trouver le chemin de sortie de crise et de retour à la table des négociations. Il existe une base pour cela, mais, pour restaurer la foi dans la paix, il faut saisir cette chance et agir sans délai. J'ai eu l'honneur de faire partie de la commission d'établissement des faits créée au sommet de Charm el-Cheikh en octobre dernier, aux côtés des anciens sénateurs américains George J. Mitchell – qui présidait la commission – et Warren B. Rudman, de l'ancien président turc Suleyman Demirel et du ministre des affaires étrangères norvégien, Thorbjörn Jagland.

Au cours de nos travaux, nous avons rencontré des responsables israéliens et palestiniens et des membres de la société civile. Mais aussi des familles de victimes palestiniennes et israéliennes : toutes partageaient la même douleur, et leurs mots étaient les mêmes.

Malgré la colère qui s'est accumulée dans les deux communautés, il ne fait aucun doute que, dans leur écrasante majorité, les Palestiniens et les Israéliens veulent vivre en paix. Et il n'y a qu'une seule façon d'aboutir à la paix, à la justice et à la sécurité au Proche-Orient : par la négociation. Une négociation fondée sur la mise en œuvre sincère des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est, ni plus ni moins, la base de tout le processus depuis Madrid, il y a dix ans.

La commission d'établissement des faits a maintenant rendu son rapport. La rigueur et l'impartialité de ce travail ont été, je crois, largement reconnues. Surtout, pour la première fois depuis bien longtemps, il existe avec ce rapport une base qui bénéficie d'un soutien international sans précédent. Les recommandations du rapport ont en effet le soutien du secrétaire général de l'ONU, des Etats-Unis, de l'Union européenne et d'autres pays comme la Russie et le Canada. L'Egypte et la Jordanie y retrouvent la philosophie de l'initiative qu'elles avaient présentée il y a quelques semaines, dans un effort positif pour sortir du vide diplomatique.

> Sur la base des recommandations réalistes et équilibrées du rapport de la commission Charm el-Cheikh, un schéma de sortie de crise équitable et sérieux est à portée de main

Et surtout, le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne ont tous deux indiqué qu'ils acceptaient les recommandations du rapport de la commission. Beaucoup de rapports ont été publiés sur cette région. Rarement ils ont eu une telle audience auprès de ceux qu'ils concernent au premier chef.

Ne rien retirer de concret de cette opportunité serait une absurdité politique et une tragédie sur le plan humain. Il faut saisir le fil qui se présente, et avancer.

Car un rapport à lui seul ne peut pas faire de miracles. Ce n'est qu'une base. Il faut maintenant le transformer en plan opérationnel. C'est pour cela que je me suis rendu dans la région la semaine dernière. Il faut un paquet de mesures assorti d'un calendrier. Le principe est accepté par les parties, qui retiennent quatre éléments :

– un cessez-le-feu ;

– une période de consolidation de l'apaisement (*cooling off*) ;

– une période pour reconstruire la confiance ;

– la reprise des négociations, tant sur les questions intérimaires en suspens que sur le statut final.

Il faut que ce plan opérationnel soit adopté rapidement : ce n'est pas une question de mois mais de jours, peut-être de semaines. Sinon, la crise durera. Je l'ai dit à tous les dirigeants de la région. Tous en conviennent.

Il faut bien sûr que les parties prennent sans conditions des mesures immédiates pour sortir du cycle des violences. Il doit y avoir 100 % d'efforts dans ce sens et les dirigeants doivent prendre les mesures nécessaires. Mais je reste convaincu que, pour sortir de la terrible routine des affrontements et des représailles, les parties ont besoin d'une feuille de route précise, claire, qui ramène au processus de paix et aux négociations.

Pour cela, il faut recréer la confiance. La commission Charm el-Cheikh a identifié plus d'une dizaine de mesures. L'une d'elles invite au gel des colonies. Je comprends l'importance que les Palestiniens y attachent : que le nombre des habitants des colonies ait doublé depuis la signature des accords d'Oslo n'a certainement pas contribué à faciliter la recherche d'une paix juste et durable. Les Européens ont toujours mis en garde contre les effets négatifs de cette politique. Je le redis aujourd'hui et je constate qu'une majorité d'Israéliens semble prête à considérer que le gel des colonies peut être dans l'intérêt même de l'Etat hébreu.

Si on dit accepter les recommandations du rapport de la commission d'établissement des faits, comme l'ont fait les dirigeants palestiniens et israéliens, il faut les accepter dans leur ensemble. C'est ainsi, et ainsi seulement, que l'on pourra reconstruire la foi dans la paix qui fait défaut aujourd'hui tant au sein de la nation israélienne qu'au sein de la nation palestinienne. Une perspective politique doit accompagner l'apaisement et en sera le moteur.

Pour briser le cycle des violences et reprendre la recherche de la paix, il faut une nouvelle relation bilatérale qui garantisse la sécurité et les droits de chaque peuple à vivre en paix. La coopération a existé. Elle doit reprendre.

L'Union européenne joue son rôle dans les efforts qui sont faits pour sortir de la spirale de la violence et pour relancer le processus de paix. Depuis Charm el-Cheikh, j'ai été en contact quasi quotidien avec les dirigeants israéliens et palestiniens et arabes. Le représentant spécial de l'Union européenne pour la région, Miguel-Angel Moratinos, est également actif sur place.

L'Union travaille aux côtés de ses partenaires, notamment américains, dans une volonté de faire en sorte que les efforts de chacun se complètent et se renforcent. Une coopération intensive et continue avec Washington est au cœur de nos efforts.

Sur la base des recommandations réalistes et équilibrées du rapport de la commission Charm el-Cheikh, un schéma de sortie de crise équitable et sérieux est à portée de main. Si nous ratons cette occasion, nous devrons encore déplorer des vies inutilement brisées. Et, in fine, la solution de sagesse et de paix sera toujours proche de celle qui est aujourd'hui sur la table.

Pourquoi attendre, quand Israéliens et Palestiniens peuvent compter sur une vaste coalition internationale pour la paix ? Les décisions à prendre demandent du courage. C'est ce qu'attendent les peuples de leurs dirigeants. Et nous sommes prêts, au sein de l'Union européenne, à fournir tout l'appui qui sera nécessaire.

Javier Solana est haut représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Un mur contre la terreur

par Ehoud Barak

LE rapport Mitchell ouvre un nouveau chapitre de l'histoire du conflit au Proche-Orient. Les conditions qu'il met au cessez-le-feu, la période d'apaisement qu'il préconise, les mesures destinées à restaurer la confiance avant de retourner enfin à la table des négociations, constituent un apport positif.

Deux éléments méritent une attention particulière. Le premier est qu'il est exigé un arrêt total, inconditionnel de la violence. Cela, sans atténuation aucune. Le second est qu'Israël ne doit pas, pour sa part, créer d'implantations nouvelles. Mais il ne faut pas non plus empêcher un jeune homme qui rentre du service militaire et veut fonder un foyer de bâtir sa maison à côté de celle de son père. C'est une affaire de mesure et de bon sens, comme tant de choses dans la vie.

La violence, elle, n'est pas affaire de mesure. Elle est, ou elle n'est pas. Et elle doit cesser. Pour les Israéliens, les efforts de paix des dix dernières années s'effondrent. Lorsque Yasser Arafat a, l'été dernier, rejeté la paix au sommet de Camp David, la gauche israélienne a compris que le désir de paix d'Israël et notre empressement à envisager un compromis ne suffisaient pas, à eux seuls, pour qu'on parvienne à un accord. Et la droite a, de son côté, compris que le rêve de voir les juifs vivre dans toute la Judée et la Samarie n'était pas un objectif politique réaliste.

Il nous faut donc une stratégie nouvelle, et ne pas nous contenter d'une succession de mesures tactiques. La stratégie du Likoud de la génération précédente, dont Ariel Sharon fut un grand artisan, consistait à établir des colonies partout, et non pas uniquement dans les territoires indispensables à la sécurité d'Israël. Pour signifier clairement aux Palestiniens que plus ils tarderaient à conclure la paix, plus les termes en seraient contraignants. Cette stratégie a échoué. Elle ne pouvait, en fait, qu'échouer.

> Il nous faut ériger les barrières nécessaires pour empêcher l'entrée de poseurs de bombes suicides et autres agresseurs

Israël doit à présent adopter des mesures pour assurer l'existence à long terme de sa majorité juive. Cela implique de prendre ses distances – même unilatéralement, si nécessaire – par rapport aux Palestiniens et d'établir progressivement des frontières sûres et défendables, délimitées de telle sorte qu'elles englobent plus de 80 % des colons juifs sur plusieurs ensembles d'implantations qui couvriraient quelque 15 % de la Judée et de la Samarie, ainsi que de garantir une large zone de sécurité dans la vallée du Jourdain. Dans les circonstances actuelles, ce processus devra être amorcé de façon unilatérale, mais il nous faut garder la porte grande ouverte à une possible reprise des négociations, si des responsables palestiniens devaient faire la preuve d'une authentique bonne volonté en prenant certaines décisions difficiles.

Les Palestiniens auront pour cela à se montrer de nouveau prêts à honorer les accords, à mettre fin à la violence et à faire face à leurs propres militants extrémistes. Garder la porte ouverte à un nouveau dialogue assurerait à Israël le soutien international dans sa lutte contre le terrorisme.

Hélas ! Le gouvernement Sharon ne semble guère disposé à mener une telle stratégie. A court terme, on peut prévoir davantage de violence, et une escalade dans cette violence ; mais aussi l'intervention de la communauté internationale ; et peut-être un mode d'accord intérimaire dans lequel plus de territoire serait cédé à l'Autorité palestinienne – on achète des périodes d'accalmie, sans s'atteler aux questions qui sont au cœur du conflit.

Pour l'heure, l'administration Bush a raison de poursuivre son effort pour rétablir le calme en s'appuyant sur le rapport de la commission Mitchell. Mais elle doit concevoir une stratégie plus large (comme je crois qu'elle le fera), afin de lutter contre le terrorisme, de défendre la seule démocratie de la région et de maintenir des liens étroits avec les régimes arabes modérés, tout en se préparant à affronter les réfractaires, si nécessaire.

Au final, ainsi que je l'ai dit plus d'une fois à Yasser Arafat à Camp David, les problèmes de notre région ne seront pas résolus par un ange descendu du ciel, mais par des dirigeants qui auront la compétence et le courage de prendre les décisions difficiles, douloureuses, audacieuses qui feront avancer la paix.

Malgré l'amertume et les morts de ces derniers mois, lorsque se présenteront des chefs palestiniens pourvus de ce courage, l'opinion israélienne les acceptera et coopérera vraiment.

Le cadre sera pour l'essentiel celui qu'Arafat a rejeté l'été dernier. Chaque vie israélienne et palestinienne absurdement fauchée depuis lors est une conséquence de son absence de vision de l'avenir.

Ehoud Barak est ancien premier ministre d'Israël.

© New York Times 2001.

(Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize).

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

S'engager sur la qualité quand on gère 185 000 urgences par an,

C'EST BON POUR LA SANTÉ

Générale de Santé a fait figure de pionnier lorsqu'en 1994 le Groupe a adapté la norme industrielle ISO 9002 au secteur de la santé. Etre à l'écoute des clients, déceler leurs attentes, maîtriser et gérer les risques, améliorer la performance... Chacun des 14 000 collaborateurs et des 3 000 praticiens libéraux dans les 157 établissements que compte le Groupe conçoit la qualité comme un outil de management au service de la sécurité, de la confiance et du confort au quotidien des patients. Ce n'est pas un hasard si le dernier classement des meilleures cliniques* a primé 26 établissements Générale de Santé et si 2 de ses cliniques sont arrivées en tête en 1999 et en 2000.

Ce n'est pas non plus un hasard si Générale de Santé accorde une importance stratégique au recrutement et à la fidélisation d'une communauté médicale d'excellence et si elle a mis en place une politique de partenariats avec les écoles d'infirmières. C'est cette politique qui permet d'attirer les meilleures équipes, et lui donne les moyens de proposer à ses clients des plateaux techniques et des diagnostics de qualité. Toute cette démarche a été systématisée dans un programme de labellisation, qui fera l'objet du 1er référentiel en Europe sur les métiers de la santé. Cela garantira l'homogénéité et la cohérence de la prise en charge des patients au sein de tous les établissements portant la marque Générale de Santé.

*Enquête du *Figaro Magazine* du 21 octobre 2000.

www.generale-de-sante.fr

GÉNÉRALE DE • SANTÉ

1ER RÉSEAU D'HOSPITALISATION PRIVÉE EN EUROPE

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Justice ordinaire

VOILÀ donc un des plus hauts dignitaires de la République française condamné, comme un vulgaire malfrat, à une peine de prison ferme. Voilà un ancien ministre des affaires étrangères, un ancien président du Conseil constitutionnel, un intime de l'ancien président de la République traité comme un justiciable ordinaire et jugé par le tribunal correctionnel de Paris comme sont jugés tous les jours des voleurs de voiture, des dealers de haschich ou des braqueurs de supermarché.

Si nul ne saurait se réjouir que Roland Dumas, au terme des procédures d'appel, passe éventuellement six mois derrière les barreaux, il y a sans doute lieu de se féliciter que la justice ne se soit pas comportée à son égard autrement qu'elle ne le fait à l'égard de tous ceux qui passent entre ses mains et que, loin de considérer son brillant parcours professionnel comme une circonstance atténuante, elle l'ait tenu pour une circonstance aggravante : c'est ainsi qu'elle procède lorsqu'elle est appelée à fixer le montant de la peine d'un prévenu, quel qu'il soit.

Certes l'affaire Elf est sans commune mesure avec les délits qui sont soumis habituellement aux tribunaux, elle comporte une dimension politique qui lui confère le statut d'affaire d'Etat. Il n'empêche : s'il est légitime que l'activité publique d'un homme politique ne puisse être jugée que par des tribunaux spéciaux, sa vie privée relève, elle, des lois usuelles et, le cas échéant, des sanctions habituelles. Il est normal qu'elles se soient appliquées à Roland Dumas dès lors que le volet de l'affaire examiné par le tribunal correctionnel portait sur des faits de malversations extérieurs aux fonctions de l'ancien ministre.

Bien des secrets de l'affaire Elf restent à découvrir, et ils ne le seront peut-être jamais. Le rôle obscur joué par l'entreprise pétrolière dans les coulisses de la politique et de la diplomatie françaises ne nous plonge pas seulement dans un univers romanesque passionnant, il suscite aussi de nombreuses questions sur le fonctionnement de l'Etat. Mais ce n'est pas cela qui était en cause dans le procès de Roland Dumas. Ce que le tribunal a jugé, ce sont les actes de la vie ordinaire d'un individu peu ordinaire.

Il n'est pas interdit de tirer de cet événement quelques enseignements pour d'autres investigations en cours, à commencer par celles qui visent l'actuel président de la République. Comme Roland Dumas, Jacques Chirac a soutenu qu'il ne pouvait être entendu que par un tribunal spécial, la Haute Cour de justice, seule habilitée, selon le Conseil constitutionnel, à juger le chef de l'Etat. En l'état actuel du droit et de la Constitution, cette position se défend, au point d'avoir quelques remuants partisans à gauche. Mais, dans la pratique, elle se heurte à la lenteur et à la lourdeur de la procédure, ainsi qu'à l'inévitable climat de politisation qui l'accompagne. Autour du cas Dumas, la justice ordinaire vient de prouver que, loin de souffrir de ces inconvénients, elle n'était pas sans avantages de clarté et de rapidité.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Alain Fourment

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Auschwitz, musée des peuples opprimés

DÉSIREUX DE RAPPELER aux générations futures l'immense saignée de la nation et soucieux de conserver en même temps un témoignage irrécusable des procédés nazis, le gouvernement populaire polonais a décidé que le camp d'Auschwitz deviendrait le musée international des peuples opprimés. Pourquoi faut-il, hélas ! que cette réalisation sacrée ait été l'occasion d'une regrettable profanation ? Car, pour servir une certaine propagande, on a osé profaner le silence auquel avaient droit quatre millions d'êtres humains qui furent exterminés en ce lieu.

Des slogans y développent une thèse unilatérale. On évoque les excès policiers anglais, français, américains ; les camps de concentration de l'Afrique du Sud au temps des Boers, ceux des Indes, ceux de Franco ; on s'étend sur l'impitoyable cruauté de la guerre de Corée, mais il n'est pas question des répressions sauvages dont se sont rendus coupables ici ou là les communistes russes, chinois, vietnamiens, nord-coréens, et l'on se garde bien de montrer les camps de concentration hypocritement baptisés camps de travail, qu'on pourrait actuellement porter à l'actif des gouvernements russe et polonais.

Jusqu'ici la politique avait respecté les cimetières. A Auschwitz on a planté le portrait de Staline dans la chair vivante des suppliciés. A Auschwitz, où le Christ crucifié n'a pas droit de cité, c'est un Christ pensant, les mains appuyées sur une bêche de jardinier, qui depuis des siècles se dresse au carrefour des chemins, un Christ résigné qui n'ose disputer à Staline le titre glorieux de libérateur des peuples.

Charles Favrel
(1er juin 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : http: // www.lemonde.fr

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44–88-46-60
Index du *Monde* : 01-42-17-29-89. *Le Monde* sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Les impatiences des pays baltes

TROIS PETITS PAYS qui n'auraient rien ou presque en commun, sinon un nom générique trompeur, et l'ardent désir de s'arrimer définitivement au monde occidental : telle est sans doute l'impression majeure qu'auront gardée un groupe de lecteurs du *Monde* d'une petite semaine passée à découvrir ces Etats dits baltes. Terres encore largement *incognitae*, même pour un public ouest-européen cultivé et très curieux, ces pays n'ont aucun mal à surprendre, par le spectacle des rues comme par les propos entendus.

A commencer par Vilnius, tout occupée à rendre encore plus pimpante sa jolie vieille ville, régulièrement rénovée depuis maintenant plus de dix ans, pour mieux accueillir, fin mai, l'Assemblée des parlementaires de l'OTAN. Réunion d'autant plus appréciée que la Lituanie n'est pas membre de l'Alliance atlantique, mais brûle d'y être admise. Avec son président venu de Chicago, ses liens étroits, anciens et désormais assumés plus sereinement avec la Pologne, ses innombrables églises catholiques et une minorité russe si petite qu'elle ne lui pose aucun problème, la Lituanie, naguère considérée comme le moins avancé des trois pays baltes, paraît désormais avoir perdu tous ses complexes.

Elle attend que l'Union européenne lui ouvre ses portes, en s'étant elle-même fixé comme objectif l'année 2004, et s'agace discrètement des vastes débats qui semblent préoccuper essentiellement les responsables des Quinze. *« Pour nous, les discussions sur le futur de l'Union européenne sont un peu secondaires par rapport aux négociations sur l'adhésion »*, explique Klaudius Maniokas, un responsable du « comité de l'Europe » constitué auprès du gouvernement lituanien. Autrement, dit l'essentiel est d'en être, et le plus vite possible, pour le reste on verra bien, et cela vaut aussi bien pour l'Union européenne que pour l'OTAN, ces deux organisations qu'un autre responsable, letton cette fois, décrira lui comme autant de *« symboles de l'Europe de première catégorie »*.

Partout, à Vilnius, à Riga, à Tallinn, la présence de ce groupe de quelques dizaines de lecteurs du *Monde* est considérée comme une bonne occasion de plaider la cause des deux adhésions, et les ambassadeurs de France, eux aussi invités à donner leur sentiment, ne semblent pas les moins convaincus. Les difficultés, un niveau de vie encore bien éloigné des standards ouest-européens, apparaissent aussi, et notre groupe de lecteurs ne tarde pas à découvrir la difficulté qu'il peut y avoir à apprécier correctement l'attitude des gens à l'égard de la société où ils vivent. Que retenir des propos d'universitaires lituaniens qui commencent par se plaindre amèrement de leur situation financière et de la dégradation des conditions d'exercice de leur métier – par rapport à l'époque soviétique – avant de conclure qu'ils sont aujourd'hui infiniment plus heureux ?

Certains discours laissent encore plus perplexes. A Riga, dans cette Lettonie encore tout encombrée d'équipements soviétiques surdimensionnés, et aussi d'une minorité russe plus forte qu'ailleurs (900 000 sur 2,4 millions d'habitants), Tatiana Zdanoka, présidente du Parti de l'égalité des droits, sait se faire convaincante quand elle dénonce des pratiques jugées discriminatoires d'un Etat qui a pourtant beaucoup assoupli, récemment, les conditions d'obtention de la citoyenneté lettone pour les « Russes » qui le souhaitent.

Elle s'indigne que les passeports fassent toujours mention de la nationalité (lettone, russe, juive, etc.) des citoyens (même si c'est là l'héritage d'une pratique soviétique, appelée à disparaître prochainement) ; ne comprend pas que l'enseignement supérieur ne soit dispensé qu'en letton dans les universités d'Etat ; n'admet pas d'avoir été déclarée inéligible (parce qu'elle s'est très activement opposée à l'indépendance de la Lettonie), et annonce qu'elle a bon espoir d'obtenir justice devant la Cour européenne de Strasbourg ; affirme que l'économie des pays baltes, comme celle de tout le monde postsoviétique, est *« en ruine »*, qu'il aurait mieux valu suivre le *« modèle chinois »*, c'est-à-dire, si l'on comprend bien, libéraliser l'économie sans toucher à la dictature du parti, et en tout cas maintenir l'URSS.

« EUROPE HISTORIQUE ET MORALE »

Il faut entendre cette vibrante militante des *« droits de l'homme »* dire tout le bien qu'elle pense de Vladimir Poutine, y compris de sa politique en Tchétchénie. Et, poussée dans ses retranchements, suggérer que le pays balte qui a le moins mal réussi est la Lituanie, entre autres *« parce qu'elle a été peu accueillante aux minorités et donc n'a pas ce problème »*. En un mot, il faut suivre les méandres d'un raisonnement qui vous transporte soudain à Moscou pour se dire que les autorités lettones n'ont vraiment pas la tâche facile avec leur minorité russe.

Autre discours passionné, mais d'un tout autre objet, et lui aussi entendu à Riga : celui de Vita Matiss, directrice de l'Association de politique étrangère, une sorte de *« think tank »* letton, qui, dans un français remarquable, dit très précisément le genre de choses qu'on n'aime plus du tout entendre dans les cercles dirigeants ouest-européens : à savoir que *« l'élan, le sens de l'urgence »* qui animaient Robert Schuman et les pères fondateurs de l'Europe, on les trouve désormais du côté de ces pays pour lesquels *« la seconde guerre mondiale ne s'est terminée qu'il y a dix ans »* (au moment de l'écroulement de l'URSS), et non du côté de ces Etats *« prétendus pionniers qui semblent ne voir dans l'élargissement qu'une corvée onéreuse »*. Et d'appeler, comme on n'ose presque plus le faire dans les capitales de pays candidats depuis plus longtemps, *« l'Europe juridique »* à consentir *« un plus grand effort à l'égard de l'Europe historique et morale »*.

« DÉSIR D'EUROPE »

A Tallinn, dans le plus *« nordique »* des trois pays baltes, celui où la présence finnoise et suédoise est la plus visible, le discours est logiquement plus sobre : non que le *« désir d'Europe »* soit moins fort, mais parce que l'Estonie s'est habituée à caracoler dans le peloton de tête des pays candidats, et que pour elle les perspectives sont désormais très réelles. Après avoir assez durement accusé le coup, au lendemain de la crise économique russe, le pays a retrouvé une rapide croissance (plus de 6 % l'an dernier), acquise au prix d'une politique libérale sans concession. Au point que la nécessité de penser, malgré tout, à l'ébauche d'une politique sociale, commence à se faire sentir. La population, après avoir accepté stoïquement de durs sacrifices, commence d'ailleurs à donner de discrets signes d'impatience, qui se manifeste, paradoxalement, par des sondages témoignant d'un beaucoup moins grand enthousiasme à l'égard de l'Europe.

A trop attendre, perdrait-on un peu la foi ? En tout cas, à Tallinn comme ailleurs, on se prend à rêver d'une Commission européenne qui tarde moins à répondre aux questions posées par les candidats, qui soit *« plus précise et plus claire »* dans ses exigences, comme l'explique Harri Tiido, secrétaire général adjoint du ministère des affaires étrangères. Par la même occasion, il écarte les tentations, entretenues de part et d'autre de l'Atlantique, d'une solution de compromis, propre à calmer les *« inquiétudes »* russes, et qui serait « oui » pour l'Europe, mais « non » pour l'OTAN. La sécurité de l'Europe est *« indivisible »*, *« on ne peut pas faire deux potages dans la même marmite »*.

Si tout cela est clair, et fortement argumenté, il reste tout de même une petite zone d'ombre. Engagés séparément dans la course d'obstacles qui doit les conduire, à peu près certainement à l'Europe, et sans doute à l'OTAN, ces trois pays, certes différents à bien des égards, mais au moins unis par cinquante d'histoire *« soviétique »* commune, envisagent-ils sérieusement une adhésion qui ne serait pas simultanée pour eux trois ?

Jan Krauze

Croisades *par Leiter*

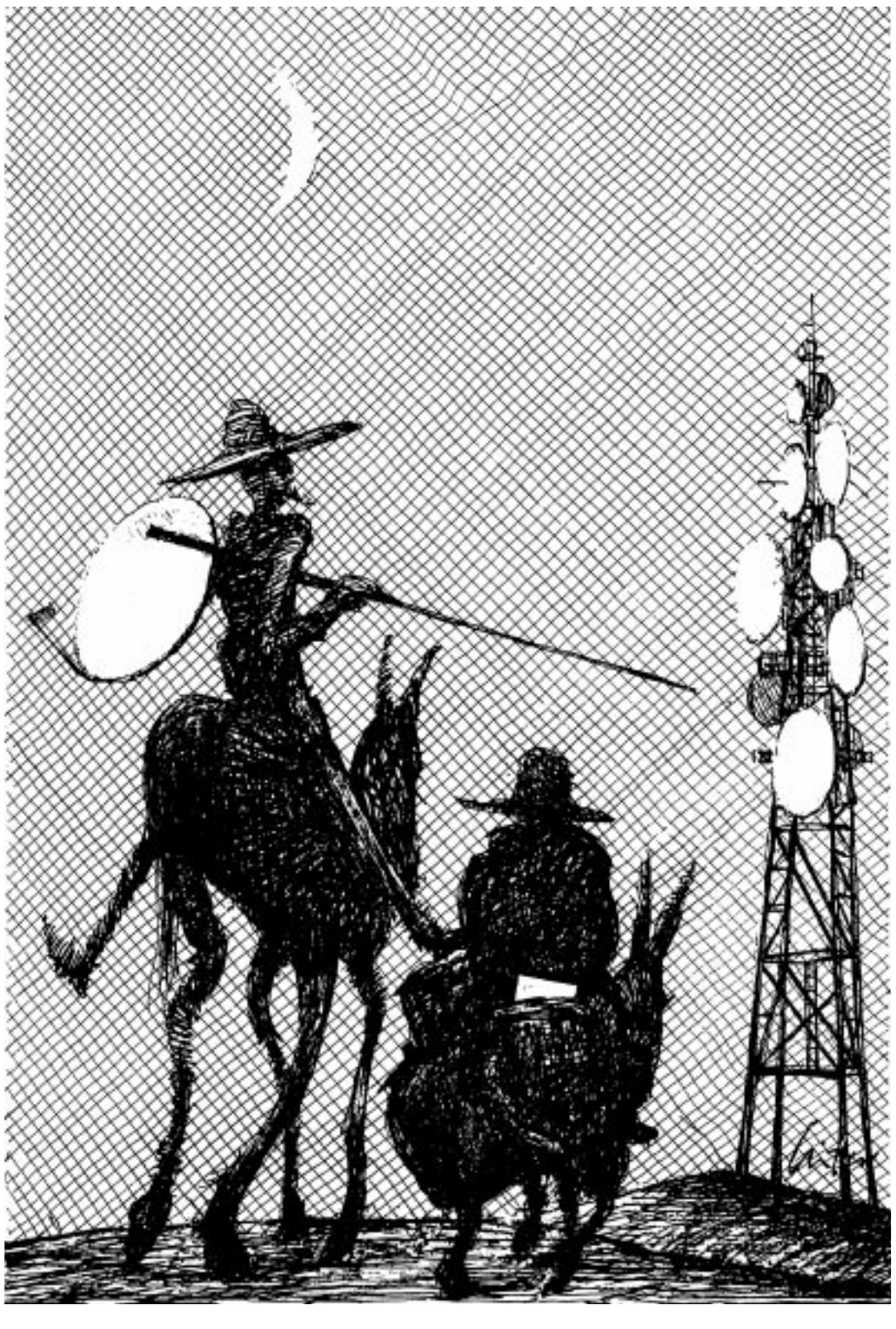

RECTIFICATIFS

« LOFT STORY »

A la suite d'un reportage sur « Loft Story » (*Le Monde* du 19 mai) dans lequel nous évoquions les jets d'œufs, bouteilles et cailloux lancés contre Kenza, l'une des concurrentes, *« par une centaine de jeunes venus à l'appel de la station de radio Skyrock »*, Pierre Bellanger, président de Skyrock, nous précise que cette radio *« n'appelle jamais ses auditeurs à la violence ni contre les personnes ni contre les biens »*.

JEUX OLYMPIQUES

Dans notre article sur la candidature de Pékin aux Jeux olympiques de 2008 (*Le Monde* du 24 mai), il fallait lire : *« Pékin prévoit 32,2 milliards de dollars d'investissements »* [36,7 milliards d'euros], et non pas *« 32,2 milliards de francs »*.

RAVES

Contrairement à ce que nous avons écrit dans les pages « Société » du *Monde* du 24 mai, sous le titre « Le gouvernement choisit la fermeté face au phénomène des "free parties" », René Mangin (député PS de Meurthe-et-Moselle) n'est pas vice-président de l'Assemblée nationale.

OLIVIER GUICHARD

Olivier Guichard, maire de la Baule jusqu'en 1995, a été élu pour la première fois en 1971 – et non en 1973 –, comme nous l'avons écrit dans notre article du *Monde* du 24 mai « Peut-on encore sauver la villa "Les Tôttes" à la Baule ? ».

SANG CONTAMINÉ

Dans une brève sur le volet non ministériel de l'affaire du sang contaminé, nous avons indiqué par erreur, dans *Le Monde* du 31 mai, que la Cour de cassation souhaitait que *« la procédure cesse d'être retardée, afin que les victimes encore en vie ou leurs familles puissent en voir l'issue »*. Il s'agissait, en réalité, de la réaction d'Olivier Duplessis, président de l'Association française des transfusés et partie civile au dossier. La Cour de cassation a renvoyé le dossier devant une nouvelle composition de la chambre d'instruction de la cour d'appel de Paris, qui devra décider d'un renvoi des mises en examen devant un tribunal correctionnel ou une cour d'assises.

TÉLÉCOMMUNICATIONS **L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) devait attribuer, jeudi 31 mai, deux premières licences de téléphononie mobile de troisième génération (UMTS) à France Télécom et à Cegetel (Vivendi Universal).** ● **LE GOUVERNEMENT a maintenant un mois pour valider ce choix. En revanche, pour l'attribution de deux licences complémentaires, avec éventuellement un rabais en faveur des nouveaux candidats mais aussi des deux premiers opérateurs, il entend prendre son temps.** ● **AUCUNE DÉCISION, pour ce second tour, ne devrait être prise avant l'élection présidentielle. Un rabais intervenant trop vite aurait un impact dangereux sur les finances publiques.** ● **DANS TOUTE l'EUROPE, les procédures d'attribution ont buté sur de nombreuses difficultés, du fait de l'éclatement de la bulle spéculative, tout particulièrenet en Allemagne.**

France Télécom et Cegetel obtiennent des licences pour le téléphone du futur

L'Autorité de régulation des télécommunications devait accorder, jeudi 31 mai, son feu vert aux deux seuls candidats sur les rangs pour la téléphonie mobile de troisième génération (UMTS). Le gouvernement ne devrait pas lancer un nouveau concours avant l'élection présidentielle

LE SUSPENSE aura duré jusqu'à la fin. Jeudi 31 mai, jour limite fixé par la procédure, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) devait attribuer deux licences de téléphonie mobile UMTS aux deux seuls candidats en lice, France Télécom d'une part et Cegetel (Vivendi Universal) d'autre part. Le secrétaire d'Etat à l'industrie, Christian Pierret, a maintenant un mois pour avaliser le choix et signer formellement l'attribution. Restent encore deux licences orphelines à attribuer. Dans l'entourage du secrétaire d'Etat, on souligne *« que le second round sera traité le moment venu »*. Pas de précipitation, donc pour ce second tour. Le prix des licences, leur durée et le calendrier seront autant de paramètres qu'il faudra subtilement doser pour attirer de nouveaux candidats et sortir d'une situation de duopole, guère acceptable aux yeux de Bruxelles.

Les discussions n'ont pas manqué d'être intenses au sein du collège de l'ART. Il y a une dizaine de jours (*Le Monde* du 19 mai), la décision n'était toujours pas prise. Il est vrai que les membres du collège et le président de l'ART, Jean-Michel Hubert, ont été confrontés à un véritable casse-tête. Alors qu'ils plaidaient pour l'attribution de licences UMTS quasi-gratuites en France, ils ont été contraints par le gouvernement d'accepter, en juin 2000, une taxation lourde, la redevance étant fixée à 32,5 milliards de francs pour chaque opérateur. Résultat : le 26 janvier, une semaine avant la date limite de dépôt des candidatures, le groupe Suez a créé la surprise en se retirant de la course. Bouygues lui a emboîté le pas cinq jours plus tard. Cette double défection a été vécue comme un véritable camouflet pour le gouvernement, pour qui la manne espérée s'est réduite soudainement de moitié. Elle a été aussi source de perplexité pour l'ART qui n'a reçu *in fine* que deux dossiers de candidature pour les quatre licences à attribuer. La procédure fragilisée allait-t-elle être remise en cause ? Une fois de plus, le gouvernement a réussi à convaincre *in extremis* M. Hubert de ne pas déclarer l'appel d'offres infructueux. Et le principe d'un second tour pour attribuer les deux licences UMTS orphelines a été évoqué.

Les recettes UMTS des Etats européens varient de 0 à 50 milliards d'euros

LICENCES UMTS DÉJÀ ATTRIBUÉES DANS CINQ GRANDS PAYS EUROPÉENS

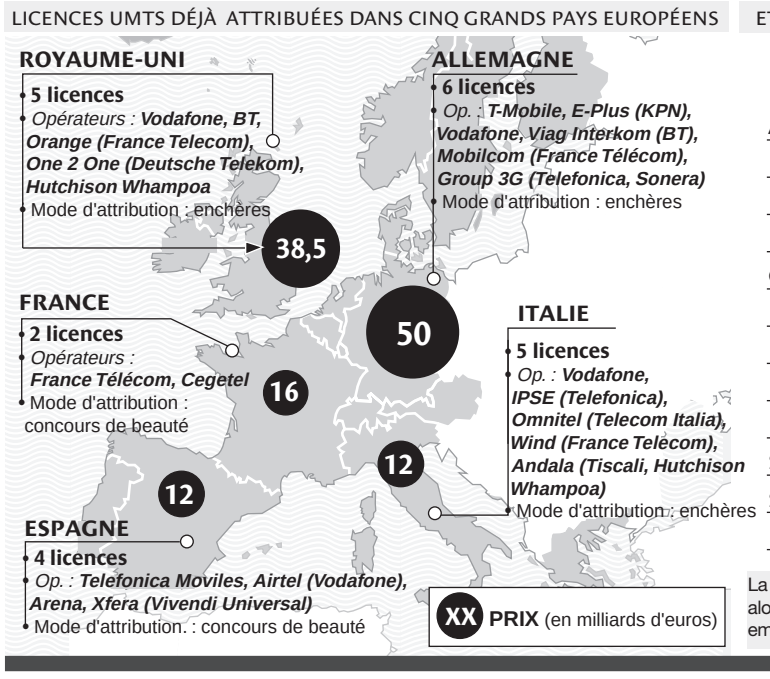

ET DANS LES AUTRES

	Nombre de licences	Recettes pour l'Etat (en millions d'euros)	Mode d'attribution
AUTRICHE	6	832	enchères
BELGIQUE	3	450	concours de beauté
DANEMARK	4	*non attribuées*	enchères
FINLANDE	4	0	concours de beauté
GRÈCE	4	*non attribuées*	enchères
PAYS-BAS	5	2 700	enchères
IRLANDE	4	*non attribuées*	concours de beauté
LUXEMBOURG	4	*non attribuées*	non décidée
NORVÈGE	4	12,5 + 2,5 par an	concours de beauté
SUÈDE	4	0	concours de beauté
SUISSE	4	135	enchères
PORTUGAL	4	400	concours de beauté

La disparité du prix des licences UMTS est grande entre les différents pays européens, alors que les pays nordiques ont opté pour la gratuité, le gouvernement allemand a empoché la somme record de 50 milliards d'euros pour la vente de 6 licences.

Source : Idate

FAILLES JURIDIQUES

Le gouvernement a même poussé l'avantage en déclarant par la voix de Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, que les licences pourraient être attribuées fin mars. Une façon d'expliquer que le résultat de ce concours où seuls deux candidats se déclarent intéressés pour quatre licences était couru d'avance. Loin de répondre à cette injonction, l'ART a choisi d'exploiter jusqu'à son terme le délai imparti par la procédure. Les quatre mois ont été mis à profit pour dépouiller les dossiers : les 32 000 pages de l'acte de candidature de Cegetel livrées à l'ART sous la forme de huit meubles en forme de téléphone mobile, et les 115 000 pages de celui de France Télécom présentées dans des meubles à roulettes de couleur orange. Surtout ce temps a permis d'évaluer toutes les failles juridiques de ce dossier empoisonné.

Certains juristes qui se sont penchés sur la procédure la juge entachée d'irrégularités. Mais de leur côté, les candidats ont fait savoir qu'ils étaient prêts à saisir la justice en cas de report de l'attribution des licences. De même, vis-à-vis de Bruxelles, qui avait fixé pour l'ensemble des pays européens la date butoir du 1er janvier 2002 pour l'ouverture des services de téléphonie mobile UMTS, il était difficile de remettre à plat toute la procédure.

PRINCIPE D'ÉGALITÉ

Reste maintenant à statuer sur le sort des deux licences qui n'ont pas trouvé preneur. Du côté du gouvernement, on milite pour le lancement d'un nouvel appel d'offres après l'échéance de l'élection présidentielle. En effet, si une nouvelle procédure était lancée dans l'immédiat, elle devrait s'accompagner d'un rabais significatif pour attirer de nouveaux candidats. Or, France Télécom et Cegetel n'ont cessé de répéter qu'en vertu du principe d'égalité, ils devraient bénéficier rétroactivement de tout adoucissement du cahier des charges. Une obligation qui pourrait conduire le gouvernement à rembourser un trop perçu sur les premiers versements. Un comble. En jouant la montre, le gouvernement et l'ART espèrent que les conditions économiques seront meilleures et que les incertitudes technologiques qui pèsent sur le marché seront levées. Martin Bouygues, n'a pas dit autre chose lors de la présentation des résultats de l'année 2000 de son groupe : *« Dans deux ans, on sera plus intelligents. Nous voulons du temps pour comprendre »*. D'autant que l'expérience des autres pays européens peut faire école. Partage de réseaux, consolidation, aide financière des Etats, dérogation européenne : plus aucun sujet n'est tabou pour tenter de sortir de l'ornière.

Laurence Girard

Les quatre interrogations que soulève la technologie UMTS

● **Qu'est-ce que l'UMTS ?**

L'UMTS – pour Universal mobile telecommunications system —, autrement dénommée téléphonie mobile de troisième génération, est considérée comme une révolution du marché de la téléphonie mobile. Poussée par les industriels, en particulier les scandinaves Ericsson et Nokia, qui craignaient un tassement de leurs ventes alors que les réseaux GSM couvrent maintenant quasiment l'ensemble du territoire européen, elle a été conçue en totale rupture avec l'existant. Nouvelle bande de fréquences hertziennes, nouveaux réseaux, nouveaux téléphones, nouveaux services, tout est à reconstruire et à réinventer. Les fabricants promettent avec l'UMTS l'entrée de la téléphonie mobile dans l'ère du multimédia.

● **Pourquoi les opérateurs se sont-ils jetés dans une course aux licences ?**

L'intense lobbying des industriels a conduit Bruxelles à imposer à tous les Etats-membres de l'UE d'attribuer des licences UMTS avant le 1er janvier 2002. Cette date arbitraire fixée, toute latitude a été laissée aux différents pays dans le nombre des licences et la manière de les attribuer. Concours de beauté (sélection sur dossier) ou enchères, chacun a fait son choix et les disparités des prix des licences UMTS, entre gratuité et spéculation, a complètement bouleversé le marché. Les opérateurs GSM déjà en place ont tout fait pour décrocher cette précieuse bande de fréquences, gage de continuité de leurs activités. Mais aussi gage d'oxygène alors que leurs réseaux, confrontés à l'accroissement du nombre d'abonnés, risquent à plus ou moins long terme l'asphyxie. Toutefois, cette course aux licences les a conduits à s'endetter lourdement alors même que la technologie UMTS vantée par les industriels est encore dans les laboratoires et les services multimédias sur le papier.

● **Quels nouveaux services pour les consommateurs et à quelle date ?**

Personne n'a aujourd'hui une réponse claire à cette question et ces incertitudes ont contribué à jeter le trouble sur le marché. La technologie UMTS a les travers de ses ambitions. Sa mise au point est un véritable tour de force. Déjà, les promesses initiales sont revues à la baisse. A l'origine, l'accès aux services devait bénéficier d'un débit de 2 Mbit/s, puis ce débit théorique a été divisé par cinq, et même ce niveau ne semble pas acquis. Les premières démonstrations tardent à se mettre en place. L'opérateur japonais, NTT DoCoMo, pionnier en la matière, a retardé le lancement commercial initialement fixé en mai, à octobre. Mercredi 30 mai, il a annoncé mener ses premiers tests avec près de trois mille « cobayes » triés sur le volet. Les opérateurs qui ont payé à prix d'or la licence UMTS s'interrogent donc sur la date réelle de démarrage et évoque maintenant l'horizon de 2003, voire 2004. En attendant, ils espèrent se faire la main et tester l'appétit des consommateurs pour les nouveaux services – de jeux, de localisation, d'information, de téléchargement de musique ou d'images, voire de commerce électronique – en faisant évoluer les réseaux GSM existants. La première étape, le WAP, n'a guère séduit les clients : accès aux services trop lent, déconnexions fréquentes, taille de l'écran des mobiles trop exiguë... la déception a été d'autant plus forte que cet Internet mobile a été survendu. Du coup, les opérateurs préparent très prudemment la seconde étape, le GPRS. Les premiers téléphones GPRS devraient apparaître à l'automne mais seront réservés à une clientèle professionnelle. Le grand public devra attendre début 2002 pour les découvrir.

● **L'UMTS a-t-il déjà un impact sur les offres actuelles ?**

L'endettement des opérateurs et la nécessité de prouver la rentabilité de l'UMTS a un impact immédiat sur le marché. La chasse à l'abonné n'est plus la priorité. Place à la rentabilité. Le revenu moyen par abonné est le nouveau credo. C'est de sa hausse que dépend maintenant le salut boursier des opérateurs. Pour le faire croître, toutes les ficelles sont exploitées : augmentation du prix des communications téléphoniques, disparition des listes des clients qui ne téléphonent quasiment pas et tentative d'accroissement des revenus grâce à de nouveaux services. Pour l'instant, le service qui a le plus de succès est aussi le plus rustique : le SMS, autrement dit l'envoi de mini-messages. Un engouement suscité par le goût des adolescents pour ce mode de communication et qui a pris par surprise les opérateurs.

L. Gi.

Les opérateurs allemands tentent de sortir du guêpier

SI LA TÉLÉPHONIE mobile de troisième génération s'apparente à un fiasco européen collectif, le paroxysme a été atteint en Allemagne. Les opérateurs qui se sont entre-déchirés pour s'offrir une petite bande du spectre hertzien, sont aujourd'hui pris au piège et tentent de trouver une issue.

Le gouvernement allemand, à l'instar de son homologue britannique, a vu dans la vente des licences UMTS une aubaine pour remplir ses caisses. Mieux, le pactole qu'il a récolté en quelques jours en août 2000, a dépassé ses prévisions les plus optimistes. Le nombre de licences pouvait varier de quatre à six, chaque opérateur enchérissant pour des blocs de fréquence. Même si le nombre de candidats était réduit par rapport à la Grande-Bretagne, ils se sont battus pour obtenir une bande de fréquence plus large que celle des concurrents et ils ont perdu. Résultat : six licences ont été attribuées pour un montant record de 50 milliards d'euros (plus de 325 milliards de francs), payables immédiatement.

Les opérateurs ont alors commencé à faire leurs comptes. Et à se poser des questions. Y a-t-il de la place pour six opérateurs mobiles sur le marché allemand ? Un opérateur nouvel entrant a-t-il une chance face à des opérateurs installés qui possèdent un réseau et une base de clientèle ?

« TROP DE PETITS ACTEURS »

La réponse donnée par Michel Bon, PDG de France Télécom, est sans appel : *« Il y a trop de petits acteurs qui ont payé leur licence trop cher. Les opérateurs attendent de savoir si l'autorité de régulation allemande va prendre ou non des décisions, s'ils vont bénéficier d'encouragement financier et s'ils vont être autorisés à revendre la licence »*. L'autorité devrait statuer début juin. Une décision très attendue par France Télécom qui détient 28 % de MobilCom, nouvel opérateur de téléphonie mobile. MobilCom a entamé des discussions avec E-Plus (filiale de l'opérateur néerlandais KPN) pour partager le coût de déploiement des réseaux. Toutes les voies sont explorées mais la consolidation sur ce marché est inéluctable.

L. Gi.

Le budget de l'Etat n'a pas intérêt à l'organisation rapide d'un « second tour »

POUR les finances publiques, la décision de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) sur l'UMTS était d'une importance capitale. Même si, finalement, la contribution des opérateurs du téléphone mobile de troisième génération n'est pas à la hauteur de ses espérances initiales, le gouvernement aura au moins échappé au pire : il ne sera pas contraint de payer pour dédommager France Télécom et Cegetel, les deux candidats qui ont soumissionné en janvier, tandis que deux autres concurrents, Bouygues et le tandem Suez-Telefonica, jetaient l'éponge. L'Etat en aurait été de sa poche si un nouveau concours avait été immédiatement lancé pour tenter d'attribuer les deux licences restantes, avec un rabais pour faire revenir les candidats échaudés.

A la suite des enchères qui avaient rapporté 36,8 milliards d'euros au Trésor britannique, en mai 2000, le gouvernement français s'était lui aussi pris à rêver de la manne du téléphone. Il l'avait fait contre l'avis de l'ART, qui prédisait que l'affaire finirait mal. Mais cet organisme, qui cultive une indépendance farouche, était seul à défendre l'idée d'une quasi-gratuité de l'attribution des licences UMTS. De droite à gauche, c'était l'union sacrée : quoi !... le gouvernement français serait l'un des seuls à ne pas prélever sa dîme sur les richissimes opérateurs de téléphone, promis à une fortune encore meilleure après l'avènement de la nouvelle génération de services mobiles ?

Difficile, pour un gouvernement de gauche, de donner l'impression de faire des cadeaux aux entreprises, et de dilapider le bien public. D'autant que la destination de cette « cagnotte » inespérée était toute trouvée : elle irait alimenter le fonds de réserve des retraites, dont le premier ministre avait promis qu'il atteindrait 1 000 milliards de francs en 2020. A l'heure où le rythme des privatisations ralentissait, l'UMTS était une occasion à saisir.

Restait à définir le montant qui pouvait être prélevé sans étrangler les opérateurs. On décida donc de couper la poire en deux : il n'y aurait pas d'enchères, mais chaque candidat retenu paierait, au total, une redevance de 32,5 milliards de francs (4,95 milliards d'euros) sur quinze ans, durée totale de la licence. Et la moitié de cette somme serait versée dès les deux premières années. Au total, pour les quatre licences en jeu, le Trésor public pourrait donc compter sur 130 milliards de francs (20 milliards d'euros) de recettes, dont 50 % répartis sur les budgets de 2001 et 2002, soit 32,5 milliards de francs pour chacun de ces deux exercices. Somme qui était donc inscrite dans le budget 2001.

DÉFECTION DE DEUX CANDIDATS

Le rêve du gouvernement a failli tourner au cauchemar. La défection de deux des quatre candidats potentiels, lors du dépôt des candidatures en janvier, a déjà réduit de moitié les perspectives de rentrées pour l'année en cours : avec seulement deux opérateurs, l'Etat ne pouvait plus tabler que sur la moitié de cette somme – 16,25 milliards de francs, soit 2,48 milliards d'euros – pour 2001, et autant pour 2002. Première déconvenue.

Deuxième déconvenue : le risque d'un mécontentement de Bruxelles, qui pourrait considérer qu'avec seulement deux opérateurs il n'y a pas concurrence réelle. D'où la tentation, pour se rapprocher du paysage de l'UMTS dans les autres pays européens *(voir le graphique ci-dessus)*, de réduire la facture pour lancer un nouvel appel d'offres, et attribuer les quatre licences espérées.

Pour le gouvernement, c'était la pire des solutions. Dans le schéma actuel (deux licences attribuées), l'Etat doit toucher, dès le mois de septembre, 2,48 milliards d'euros, versés par France Télécom et Cegetel, et autant en 2002, soit au total près de 5 milliards d'euros. Imaginons – hypothèse citée par l'un des opérateurs concernés – que le nouveau prix de chaque licence tombe à 2 milliards d'euros (13,12 milliards de francs au lieu de 32,5 milliards) sur quinze ans, dont la moitié pour les deux premières années. France Télécom et Cegetel auront payé 3 milliards d'euros de trop (près de 20 milliards de francs), somme que l'Etat devra alors – théoriquement, en tout cas – leur rembourser.

Le renvoi à une date ultérieure de l'organisation du « deuxième tour » soulage le gouvernement, qui accuse déjà un *« manque à gagner »* de 2,47 milliards d'euros pour cette année. Mais ce n'est que partie remise. L'Etat repousse les conséquences financières du rabais qui sera nécessairement appliqué pour attirer deux nouveaux opérateurs. Mais c'est un autre gouvernement qui aura à les assumer.

Anne-Marie Rocco

Le PDG de Marks & Spencer France veut reclasser tout le personnel

LE NOUVEAU PDG de Marks & Spencer France, Alain Juillet, a promis, mercredi 30 mai, de trouver d'ici à la fin de l'année un emploi durable à l'ensemble des mille sept cents salariés français touchés par la décision du groupe de distribution britannique de fermer tous ses magasins d'Europe continentale. *« Je suis venu pour reclasser tout le personnel d'ici la fin de l'année »*, a affirmé M. Juillet.

Pour favoriser le maintien de l'emploi pour les salariés, le PDG souhaite une reprise globale des dix-huit magasins français par un autre groupe. *« Le repreneur qui nous donnera le plus de garanties de transfert du personnel aura le plus de chance »*, a-t-il précisé, qualifiant *« l'offre sociale »* de *« point principal »* des négociations futures avec les candidats. Marks & Spencer a reçu des propositions de reprise partielle ou totale de *« plus d'une dizaine »* de groupes dans le monde.

Le laboratoire suisse Roche supprime 3 000 emplois

BOUSCULÉ par les mauvaises performances de sa branche pharmacie et l'entrée surprise de son concurrent Novartis dans son capital, en avril, le groupe pharmaceutique de Bâle (Confédération helvétique) Roche a annoncé mercredi 30 mai la suppression de trois mille postes dans sa division pharmacie au cours des deux à trois prochaines années. Tous les grands sites de production du groupe dans le monde seront touchés. Les activités de recherche seront concentrées sur un nombre de centres réduit.

Le projet de restructuration a pour objectif *« d'améliorer la structure des coûts de la division »*, selon le groupe suisse. L'objectif est de porter la marge bénéficiaire opérationnelle de cette branche à 20 % ou 25 % du chiffre d'affaires, souligne-t-il. En 2000, cette branche a réalisé 17 milliards de francs suisses (11 milliards d'euros) de chiffre d'affaires, soit les deux tiers de l'activité du groupe. Elle emploie 41 400 personnes.

Danone poursuit pour « dénigrement » des sites web appelant au boycottage

RESPECT du droit des marques contre *« atteinte »* à la liberté d'expression : l'audience consacrée aux poursuites engagées par Danone contre les sites Internet ayant appelé au boycottage de ses produits pour protester contre sa politique sociale a donné lieu à une confrontation de principes, lors d'une audience tenue mercredi 30 mai au tribunal de grande instance de Paris. Le groupe agroalimentaire poursuit les sites jeboycottedanone.com et jeboycottedanone.net pour contrefaçon et dénigrement.

Danone réclame 2 millions de francs aux responsables de chacun des sites, qui ont cessé de fonctionner à la suite de précédents jugements en référé leur interdisant d'utiliser le logo de la firme. Les avocats d'Oliver Malnuit, rédacteur en chef à la revue *Technikart,* et du Réseau Voltaire – une association de défense de la liberté d'expression – ont plaidé en faveur du *« droit à l'information »*. De son côté, Danone a estimé que l'initiative de ces sites avait *« porté préjudice »* à sa marque. Le jugement sera rendu le 4 juillet.

Euroclear prône une simplification du système de transactions financières

Pierre Francotte, directeur général, souhaite une fusion avec Clearstream

Dans un entretien au *Monde*, Pierre Francotte, directeur général d'Euroclear Bank et président d'Euroclear France, propose de clarifier le système complexe des transactions financières, ce qui générerait des économies. Il souhaite une fusion avec Clearstream, visée par une information judiciaire au Luxembourg. Il estime que la situation de Clearstream rend cette fusion *« encore plus possible et tout aussi souhaitable »*.

ALORS QUE l'Europe s'apprête à vivre la dernière étape de l'Union monétaire en janvier 2002, les transactions financières seront-elles, elles aussi, simplifiées ? Le système de règlement-livraison, qui consiste à transférer des actifs (titres et espèces) en exécution d'une transaction (vente ou achat) de titres reste actuellement très complexe. Pierre Francotte, directeur général d'Euroclear Bank, et président d'Euroclear France, propose de le clarifier. *« Nous souhaitons une fusion avec Clearstream et voudrions entamer des discusions sur ce thème avec la Deutsche Börse* [actionnaire à hauteur de 50 % de Clearstream] *et la nouvelle direction générale de Clearstream dans les semaines qui viennent afin d'aboutir à une fusion dans les mois à venir »*, explique dans un entretien au *Monde* M. Francotte. *« Une prise de contact a déjà eu lieu au niveau des directeurs généraux »*, note M. Francotte.

Basé à Bruxelles, Euroclear est le grand concurrent de Clearstream (Luxembourg), dont les déboires actuels font l'objet d'une information judiciaire par la justice luxembourgeoise pour blanchiment, abus de biens sociaux, faux et usage de faux (*Le Monde* du 26 mai), pourraient accélérer les choses. *« La situation actuelle chez Clearstream rend cette fusion encore plus possible et tout aussi souhaitable »*, souligne M. Francotte. Le départ d'André Lussi, président de Clearstream, et d'autres dirigeants, suspendus de leurs fonctions le 15 mai par le conseil, pourrait faciliter les négociations. C'est André Roelants, président de la BIL (Dexia), qui assure l'intérim à la tête de Clearstream.

« Un tel mariage permettrait de clarifier le métier complexe du règlement-livraison en Europe », plaide M. Francotte. Ce système, jugé peu transparent, a été mis en lumière dans l'ouvrage *Révélation$*, de Denis Robert et Ernest Backes (*Le Monde* du 27 février), aux éditions Les Arènes, à l'origine de l'ouverture de l'enquête judiciaire. Il existe aujourd'hui vingt-cinq centrales de règlement-livraison en Europe, il y en avait trente-et-une il y a trois ans. Euroclear contrôle quatre établissements nationaux et un international. *« Il pourrait n'y avoir qu'une seule centrale de règlement-livraison au niveau européen d'ici cinq à sept ans »*, affirme M. Francotte, qui considère que *« la fusion entre Cedel et Euroclear est le meilleur moyen de donner de l'élan à la consolidation européenne »*. La fusion d'Euroclear avec Sicovam SA (l'organisme de compensation de la place de Paris), annoncée en septembre, puis concrétisée début 2001, était déjà un pas vers la consolidation en Europe, accélérée par l'arrivée de l'euro. Autre argument qui milite pour un regroupement de Clearstream et d'Euroclear, cette union permettrait *« une réduction plus importante des coûts »*. Comme *« 70 % des coûts des vingt-cinq centrales de règlement-livraison des quinze pays de l'Union Européenne sont localisés dans Euroclear et Clearstream, les économies sont criantes »*, affirme M. Francotte. De plus, les deux groupes réunis offriraient des services de règlement-livraison intégrés pour les transactions effectuées sur les places d'Amsterdam, Paris, Bruxelles, et Francfort. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : une transaction internationale entre deux clients d'Euroclear Bank a un coût d'environ 0,5 euro. Si cette même transaction a lieu entre un client d'Euroclear Bank et celui d'une autre centrale de règlement- livraison, ce coût peut atteindre 5 à 15 euros, explique M. Francotte. Aux Etats-Unis, pour un marché d'une taille équivalente, les coûts sont inférieurs de 50 %. Explication : il existe deux institutions pour l'ensemble des marchés . *« L'objectif est de réduire les coûts de gestion de ces vingt-cinq institutions de 1,2 milliard d'euros par an à 600 millions à 700 millions d'euros. Les réductions de tarifs pour les banques seraient d'au moins 20 à 25 % »*, précise M. Francotte. L'enjeu est de taille puisque le risque est de voir les grandes entreprises européennes qui ont besoin de trouver des capitaux *« être tentés de le faire aux Etats-Unis, où le coût de l'émission est nettement plus faible. »*, ajoute M. Francotte.

« L'APPEL DE BRUXELLES »

L'absence de contrôle de ces organismes ne fait que renforcer la nécessité d'une clarification. *« Il est nécessaire que ces centrales de livraison de titres soient mieux contrôlées et mieux régulées, car leur contrôle est aujourd'hui insuffisant, voire inexistant »*, explique le député Vincent Peillon (PS, Somme), président de la mission parlementaire française sur *« la délinquance financière et le blanchiment des capitaux en Europe »*. Parallèlement à l'initiative d'Attac Bruxelles, plusieurs personnalités viennent de lancer *« l'appel de Bruxelles pour une justice financière internationale »*, cinq ans après *« l'appel de Genève »*, visant à la création d'un espace judiciaire européen. Les signataires de cet appel demandent que les organes de règlement livraison soient *« placés sous le contrôle démocratique d'une organisation de tutelle au niveau européen »*.

Pascale Santi

145 millions de transactions en 2000

Dans l'univers du règlement livraison, Euroclear, basée à Bruxelles, est le grand concurrent de Clearstream, basée à Luxembourg. Cedel (devenu Clearstream en 1999, suite à la fusion avec la société de compensation de la Deustche Börse) est né en 1971 à Luxembourg, et Euroclear, en 1968 à Bruxelles. JP Morgan a été l'initiateur d'Euroclear en 1968, puis la banque américaine s'est désengagée fin 2000.

Aujourd'hui, JP Morgan est l'une des 120 banques internationales actionnaires d'Euroclear ; aucune ne détenant plus de 5 % à 6 % du capital. Sicovam Holding (qui représente les anciens actionnaires de Sicovam SA, l'organe de compensation de la place de Paris), en détient 16,67 %. Euroclear a réalisé 145 millions de transactions en 2000, pour une valeur d'environ 100 000 milliards d'euros. Avec 2 000 clients, Euroclear comptait, à la fin de 2000, 7 400 milliards d'euros d'actifs en dépôt. Les effectifs sont d'environ 2 000 personnes, dont 450 à Paris, 1 400 à Bruxelles et une centaine ailleurs dans le monde.

Volkswagen sanctionné pour avoir interdit des remises sur ses prix

DÉCIDÉMENT, Volkswagen est dans le collimateur de la Commission européenne. Le constructeur automobile allemand a été condamné, mercredi 30 mai, à une amende de 30,96 millions d'euros (203 millions de francs) pour avoir restreint la liberté de ses concessionnaires de fixer les prix des voitures. Volkswagen avait été déjà condamné en octobre 2000 à payer 90 millions d'euros, la plus lourde amende jamais infligée par les autorités de la concurrence à une entreprise. Le groupe avait empêché les réimportations de véhicules d'Italie vers l'Allemagne à des prix avantageux.

Cette fois, l'affaire remonte aux années 1996 et 1997. Le constructeur avait demandé à ses concessionnaires allemands de ne pas accorder de remise sur la nouvelle Volkswagen Passat. Le constructeur avait tenté de justifier ces pratiques pour, prétendait-il, soutenir la rentabilité de ses concessionnaires et préserver l'image de marque de son nouveau modèle, qu'il voulait positionner plus haut dans la gamme. La Commission a estimé que la possibilité de vendre à leur propre prix de revente constitue l'outil le plus important dont disposent les concessionnaires pour se faire concurrence. *« Les mesures avaient pour objet de modifier le comportement commercial des concessionnaires au détriment des consommateurs. Elles étaient destinées à maintenir les prix à un niveau artificiellement élevé sur un marché où les prix des voitures neuves sont déjà parmi les plus élevés d'Europe »*, a expliqué Mario Monti, le commissaire européen à la concurrence, qualifiant l'attitude de Volkswagen d'*« infraction très grave aux règles européennes de la concurrence »*, méritant d'être *« sanctionnée comme il se doit »*. Le premier constructeur européen a décidé de faire appel de cette décision en déposant un recours devant la Cour européenne de justice. *« La fixation des prix était et reste libre. Volkswagen n'a passé aucun accord enfreignant le respect du droit de l'Union européenne. Surtout, le montant de cette amende apparaît excessif »*, a contesté le groupe dans un communiqué.

SYSTÈME DE DISTRIBUTION EN CAUSE

Cette affaire vient nourrir le débat sur la révision de la réglementation organisant la distribution automobile au sein de l'Union européenne (UE). Le système actuel, qui arrive à échéance en septembre 2002, fait l'objet de vives critiques de la part d'associations de consommateurs. Dans un rapport de novembre 2000, la Commission avait elle-même ouvertement mis en cause le règlement, estimant qu'il était trop favorable aux constructeurs, au détriment des consommateurs. M. Monti a fait savoir mercredi que la Commission publierait ses idées sur le futur régime avant la fin de l'année.

Stéphane Lauer

Joaillerie : l'accord LVMH-De Beers prend du retard

LONDRES
de notre correspondant à la City

Mauvaise nouvelle pour Bernard Arnault : la prise de contrôle de la De Beers par la famille Oppenheimer risque de retarder à 2002 l'ouverture de la première bijouterie commune De Beers-LVMH, prévue pour l'automne à New York. Le rachat du groupe sud-africain par la dynastie fondatrice, annoncé le 18 mai, approuvé mardi 29 par les autorité sud-africaines, ne manquera pas de compliquer l'examen par la Commission européenne du fonctionnement du marché diamantaire.

La dynastie Oppenheimer a attendu trois quarts de siècles pour se réapproprier l'empire des pierres précieuses. Aux commandes depuis quatre générations, mais restée actionnaire très minoritaire, elle détient aujourd'hui 45 % du capital du nouveau propriétaire, le consortium DB Investments, aux côtés du conglomérat minier Anglo-American (45 %) et de la Debswana, la compagnie diamantaire du Botswana (10 %).

« Le diamant est éternel » : fidèle à son slogan publicitaire, la De Beers se retire de la Bourse pour mieux se concentrer sur la production et la commercialisation de pierres de feu. Dans le milieu diamantaire, le nom d'Oppenheimer rassure. Nicky Oppenheimer et son fils Jonathan peuvent se targuer, de surcroît, du succès de la récente modernisation de la De Beers, qui contrôle aujourd'hui plus de 60 % du négoce mondial du diamant brut.

RETOUR AUX ÉTATS-UNIS

Formalisation des liens avec ses 120 diamantaires privilégiés, développement dans la taille et la vente en bijouterie, rôle dans la lutte contre les « diamants de conflits », recentrage sur ses points forts (Afrique australe, Canada, Russie) : l'objectif déclaré est de muscler le groupe contre le britannique Rio Tinto et l'australien BHP. Mais il s'agit aussi de faciliter le retour de la société aux Etats-Unis, où le mastodonte des gemmes est indésirable depuis les années 1970, en raison des lois anti-trust. Avec la fin du système de cartel en vertu duquel la De Beers rachetait la totalité de la production mondiale, Nicky Oppenheimer espère convaincre l'administration Bush. L'enjeu est de taille : le marché américain représente la moitié de la demande mondiale de joaillerie.

Reste un obstacle de poids, la double enquête de la Commission européenne sur le fonctionnement du marché diamantaire et sur l'accord avec LVMH. La De Beers a été longtemps protégée des interventions des autorités communautaires par la « sainte-alliance » entre la Belgique (Anvers est la première place de négoce de la planète) et la Grande-Bretagne, siège du bras commercial de la société. Mais au commissaire à la concurrence belge Karel Van Miert a succédé l'Italien Mario Monti, pour qui le diamant est une matière première comme une autre. L'enquête doit déterminer si le contrôle de la De Beers sur la « filière diamants » contrevient aux règles européennes. Or, la levée de l'interdit américain est étroitement lié à la décision européenne, attendue au plus tard pour le 29 août.

Marc Roche

Coup de frein sur les perspectives mondiales de croissance publicitaire

Zenith Media révise à la baisse les prévisions d'investissements des annonceurs, en ne tablant plus que sur une hausse de 2 % à 4 % du marché cette année, contre 6 % initialement. Ce phénomène touche tous les médias et s'explique par la récession dans la nouvelle économie

« LOFT STORY » aura au moins eu le mérite de mettre en lumière la déprime publicitaire que traversent les médias. Malgré des audiences qui font trembler TF 1, M 6 ne parvient pas à remplir complètement les écrans publicitaires de l'émission. Après trois années d'euphorie marquées par des taux de croissance à deux chiffres, le monde des médias et de la publicité se pose des questions, à défaut de s'inquiéter véritablement. *« Il y a incontestablement un trou d'air, mais il faut relativiser : c'est un ralentissement de la croissance, pas une crise »*, souligne Denis Delmas, directeur général de la centrale d'achat d'espaces publicitaires MPG, filiale du groupe Havas Advertising.

Pour les quatre premiers mois de l'année, les chiffres sont en effet décevants avec, notamment, une stagnation des recettes publicitaires de la presse et une chute de celles de la télévision (*lire ci-dessous*). Pire, les experts soulignent que le mois de mai, traditionnellement l'un des plus forts de l'année, sera encore plus mauvais. Sébastien Danet, président de Zenith Media (groupe Cordiant) prévoit que sur l'ensemble de l'année la croissance des investissements devrait se situer entre 2 % et 4 %, ce qui marque un net recul par rapport au précédentes estimations qui tablaient une hausse de 6 %.

ACCÈS DE FAIBLESSE

La morosité du marché ne signifie pas pour autant que la récession menace. *« Il ne faut pas oublier que, pour le moment, nous calculons les évolutions par rapport à un premier semestre 2000 qui était euphorique comme jamais »*, rappelle Sébastien Danet. Si l'on compare les quatre premiers mois de 2001 à la même période de 1999, on constate une progression de l'ordre de 10 % de l'ensemble du marché. Selon M. Delmas, *« il y a d'autant moins de raisons de céder à la panique que les fondamentaux de l'économie française ne sont pas inquiétants, en particulier sur le plan de la consommation. »*

Paradoxalement, le fait que la radio soit particulièrement touchée par cet accès de faiblesse n'est pas un si mauvais signe. *« La radio est effectivement un média de crise sur lequel se reportent les annonceurs parce qu'il est plus souple et permet de s'adapter à la conjoncture. Le fait que la radio soit affectée aujourd'hui montre que nous ne sommes pas en crise. Simplement, un certain nombre de secteurs qui l'utilisaient beaucoup, commme la téléphonie, ont réorienté leurs investissements »*, explique Valérie Debord, chargée de la radio chez MPG.

Malgré ces propos rassurants, le printemps publicitaire est maussade. Les principaux responsables de ce ralentissement sont la nouvelle économie, dont une bonne partie des acteurs a disparu depuis l'année dernière, et la téléphonie qui est entrée dans une phase de développement moins spectaculaire. Au premier trimestre, selon TNS-Secodip, le secteur des téléphones – qui inclut dans la nomenclature de l'institut les fournisseurs d'accès à Internet et les moteurs de recherche – a diminué de 6,2 % ses investissements publicitaires, comparé aux trois premiers mois de 2000. Eric Trousset, directeur du marketing chez TNS-Secodip, souligne que *« pour le seul mois d'avril, le recul sur ce secteur est de 33 %, soit une perte de 150 millions de francs »*.

Les opérateurs de téléphonie mobile ont effectivement changé de stratégie. La quête effrénée des parts de marché qui passait par une surenchère d'offres promotionnelles est terminée. *« Il n'y aura pas de croissance des investissements publicitaires dans le mobile en 2001, en particulier parce que les coûts de recrutement sont extrêmement élevés »*, note Benedict Donnelly, directeur de la communication du groupe Cegetel. A l'exception de l'automobile, dont la croissance en avril s'est élevée à 14,8 % en raison du lancement de nouveaux modèles, les autres secteurs n'ont pas notablement augmenté leurs investissements.

Cet attentisme des annonceurs s'explique en partie par les incertitudes qui pèsent sur le marché américain. Selon Zenith Media, la croissance du marché publicitaire aux Etats-Unis devrait être presque nulle cette année. Or, souligne M. Danet, *« la plupart des grands groupes sont liés d'une manière ou d'une autre aux Etats-Unis, ils gèrent donc leurs investissements avec une grande prudence »*. A cet aspect international s'ajoutent des préoccupations boursières. *« Une proportion non négligeable de patrons estime encore que la publicité est une activité de saltimbanques. Ils ont d'autant moins de scrupules à tailler dans ces lignes budgétaires que cela a un effet immédiat auprès des analystes financiers »*, remarque M. Delmas. De plus, le marché n'a pas été dopé, comme en 2000, par les Jeux olympiques et la Coupe d'Europe des Nations.

Même s'il n'est pas dramatique, le ralentissement actuel a des conséquences sensibles sur l'économie des entreprises de communication. Au cours des trois dernières années, *« les médias, portés par la croissance, ont beaucoup investi, en particulier en se développant dans Internet. Aujourd'hui, ils se retrouvent avec des structures de coûts qui ne correspondent plus à leurs recettes »*, remarque M. Danet. Reste l'espoir que la croissance américaine reparte au deuxième semestre pour envisager une année 2002 plus sereine.

Frédéric Roy

Des recettes variables selon les supports

Selon TNS-Secodip, les recettes publicitaires des quatre premiers mois de l'année en France ont été contrastées selon les médias. Les chiffres donnés représentent les recettes publicitaires exprimées en valeur brute, avant toute remise ou négociation entre l'annonceur et le support.

- **Presse.** 12,8 milliards de francs, soit une augmentation de 0,8 % par rapport aux quatre premiers mois de 2000.
- **Radio.** 3,3 milliards de francs, en augmentation de 11,8 %.
- **Télévision.** 10,1 milliards de francs, soit un repli de 1,7 % par rapport à l'année dernière.
- **Affichage.** 4,3 milliards de francs, en hausse de 8,2 %.
- **Cinéma.** 300 millions de francs, en progression de 22,9 % par rapport à la même période de 2000. Tous médias confondus, les recettes publicitaires brutes en France se sont élevées, entre janvier et avril, à 30,8 milliards de francs, soit une hausse de 2,2 %.

Les sites Internet touchés de plein fouet

***« EN AVRIL**, nous avons fait un très mauvais mois en rentrées publicitaires sur notre site Internet, proches de zéro, contre plus de 200 000 francs en février. »* Christophe Agnus, directeur de la publication de la revue *Transfert*, consacrée aux nouvelles technologies, ne cherche pas à dissimuler l'étendue des dégâts causés par l'effondrement de ce marché. Si tous les sites d'informations en ligne ne sont pas aussi exposés à la conjoncture, la plupart sont affectés par cette baisse. D'après une étude du cabinet Jupiter MMXI publiée fin mai, la majorité des éditeurs européens sur Internet affichent en moyenne plus de 60 % de stocks invendus d'espace publicitaire. Les tarifs en ligne ont baissé de 30 % sur un an.

Les sites d'informations professionnelles affirment mieux s'en sortir que d'autres, parce qu'ils peuvent proposer à leurs annonceurs un lectorat mieux défini. Directeur de publication de l'un d'eux, *01Net*, Jean Weiss, par ailleurs président du Groupe Tests (filiale presse professionnelle de Vivendi Universal Publishing), note que, dans le contexte actuel, *« les annonceurs vont au plus sûr »*. Ces sites ne seraient toutefois pas à l'abri de déconvenues. *« Ils sont aussi touchés parce que, plus que les autres, ils intéressaient le marché des "dotcom" »*, les jeunes pousses de la nouvelle économie, secteur aujourd'hui délabré, note Laurent Maury, directeur des éditions électroniques de *Libération* et ancien de *01Net*.

VALORISER LES CONTENUS

Pour sortir de cette mauvaise passe, les annonceurs et les responsables de sites recherchent de nouveaux formats publicitaires, *« plus interactifs »*, explique Freddy Mini, directeur de publication de ZDNet.fr. Autre idée à l'étude, les opérations spéciales, telles que le sponsoring de rubriques ou la colorisation des pages d'accueil payée par un annonceur.

En attendant la reprise, des titres de presse français, réunis au sein du Groupement des éditeurs de services en ligne (Geste), réfléchissent aux moyens de valoriser les contenus de leurs sites. La vente payante des archives devrait se développer. Autre piste, la vente de contenu aux entreprises pour leur intranet. Par ailleurs, les sites cherchent à mieux définir le profil de leurs lecteurs, afin d'être plus attractifs aux yeux des annonceurs lorsque le marché reprendra.

Antoine Jacob

« Le Parisien » diffère son départ des NMPP

LE PARISIEN a décidé de différer jusqu'au mercredi 6 juin son départ des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP) et la mise en place de son propre réseau de distribution, initialement prévus dans la nuit du jeudi 31 mai au vendredi 1er juin. Les dirigeants du quotidien ont choisi d'attendre l'arrêt de la cour d'appel de Paris, statuant en référé, dans la procédure engagée par la coopérative des quotidiens de la société de distribution Transport presse (TP) qui conteste le principe et les modalités de ce départ.

« Compte tenu de cette date très proche, le groupe Amaury a décidé d'attendre le jugement », indique un communiqué diffusé peu après l'audience de la cour d'appel, mercredi 30 mai. Le premier jugement, rendu le 11 mai, avait rejeté la demande de TP qui a recours aux services des NMPP. Toutefois, les négociations se poursuivent entre le quotidien et les messageries. De son côté, le Comité intersyndical du Livre Parisien (CGT) a de nouveau demandé au groupe Amaury de *« renoncer à sa décision de départ »* et indiqué *« qu'il ne saurait accepter un quelconque passage en force »*.

DÉPÊCHES

■ **INTERNET : Bertelsmann a fait l'acquisition du site américain Myplay.com,** créé en octobre 1999 et qui revendique 6,5 millions d'utilisateurs. Selon le *Financial Times*, le montant de la transaction s'élèverait à 30 millions de dollars (35 millions d'euros). Spécialisé dans le stockage de musique, Myplay.com rejoindra les activités du groupe allemand en matière de distribution de musique, qui viennent d'être regroupées dans une nouvelle entité, BeMusic.

■ **AUDIOVISUEL : le Conseil supérieur de l'audiovisuel a demandé,** mercredi 30 mai, aux dirigeants de M 6 et d'ASP Productions, de *« préciser certaines clauses des contrats »* des participants à l'émission « Loft Story ». Cela concerne notamment la concession de leur image au producteur, la renonciation à engager la responsabilité d'ASP en cas de préjudice moral, physique ou matériel, l'isolement du monde extérieur et le délai de douze heures avant toute sortie volontaire.

■ **RADIO : RMC enrichit sa grille** avec l'arrivée de Jean-Jacques Bourdin, transfuge de RTL, qui orchestrera les matinales, à partir du mardi 5 juin.

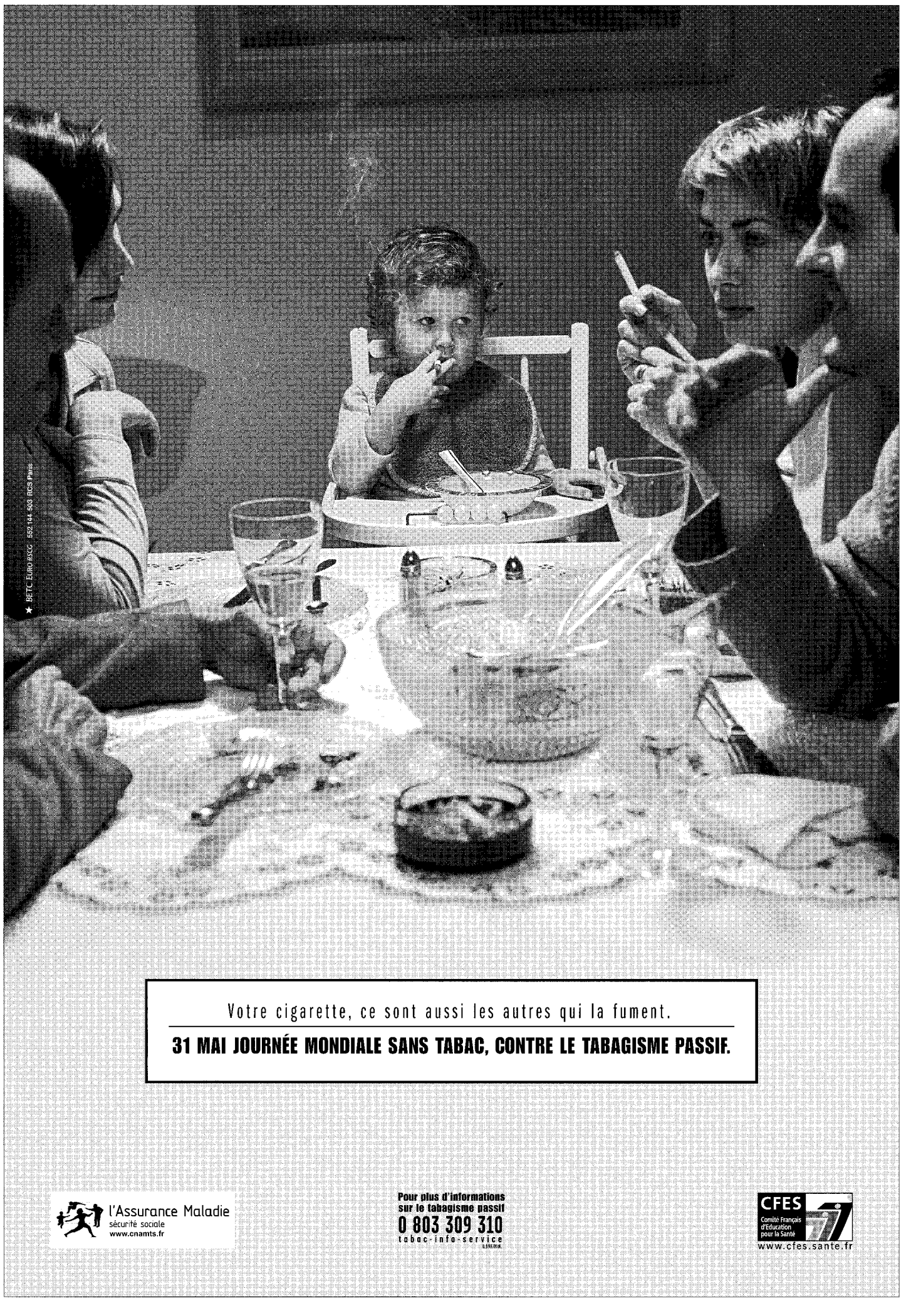

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **VALEO : l'équipementier automobile** a confirmé, mercredi 30 mai, qu'il négociait la cession de sa filiale Filtrauto. L'italien Sogefi, appartenant à la holding CIR de Carlo De Benedetti, serait sur les rangs pour reprendre cette société spécialisée dans la filtration, qui réalise 264 millions d'euros de chiffre d'affaires.

● **VOLVO : le groupe suédois de poids lourds** *« prévoit des réductions de personnel »* pour le deuxième trimestre, en raison du ralentissement de la conjoncture en Europe, a déclaré, mercredi, le patron de Volvo, Leif Johansson. Le groupe prévoit d'utiliser plus de flexibilité, le non-renouvellement de contrats de travail à durée déterminée, et du chômage technique.

● **MICHELIN : le fabricant de pneumatiques a annoncé,** mercredi, la création de 250 à 300 emplois destinés aux personnels licenciés de l'usine Wolber (pneus pour cycles) d'ici fin 2004 à Soisson (Aisne), au sein de deux entreprises de logistique.

● **MOULINEX-BRANDT : Patrick Puy, PDG du groupe d'électroménager,** a indiqué, mercredi, lors de l'assemblée générale, qu'il ne prévoyait pas de retour à l'équilibre avant 2003. Un plan de restructuration, lancé en avril, prévoit la fermeture de cinq usines et la suppression de 4 000 emplois.

● **CHIMIE : l'allemand Bayer et son rival américain DuPont** vont créer une société commune pour la construction d'une usine de 80 000 tonnes qui fabriquera le polymère de base du polybutylène téréphtalate (PBT) en Allemagne, ont-ils annoncé, mercredi.

SERVICES

● **JC DECAUX : le groupe français, numéro un mondial du mobilier urbain,** a annoncé, jeudi 31 mai, son intention d'introduire 20 % à 22 % de son capital au premier marché de la Bourse de Paris. La fourchette indicative de prix de l'action se situe entre 21 et 24,5 euros, ce qui valorise l'ensemble du groupe entre 3,8 milliards et 4,4 milliards d'euros.

● **SODEXHO ALLIANCE : le groupe français de restauration collective** a annoncé, mercredi, qu'il allait céder la participation minoritaire (8 %) qu'il détenait dans Corrections Corporation of America, gestionnaire américain de prisons, estimant que cet investissement n'était plus conforme à son éthique d'entreprise.

● **CONNEX : la filiale de Vivendi Environnement** va recevoir 50 millions d'euros de la part du groupe franco-anglais de transports Go-Via (Go-Ahead et SNCF) pour le transfert anticipé de la licence d'exploitation du réseau ferroviaire South-Central (sud de l'Angleterre).

● **AOM-Air Liberté : la CGT d'Air Liberté a déploré, mercredi,** le refus des députés de constituer une commission d'enquête sur AOM, Air Liberté et Air Littoral, *« décision qui prend plus en compte l'intérêt des actionnaires et des directions d'entreprise que celui des salariés et citoyens de ce pays ».*

● **LA POSTE : un accord entre La Poste française et les Poste Italiane transalpines, dans le domaine du colis express** est *« imminent »,* a indiqué le président de l'entreprise publique française, Martin Vial, dans un entretien publié, jeudi, par le quotidien britannique *Financial Times.*

FINANCES

● **AXA : les discussions entre l'assureur français Axa et la banque allemande Deutsche Bank** en vue d'une coopération dans le domaine de la bancassurance ont échoué, affirme le *Financial Times,* jeudi. Dans un entretien accordé au quotidien, Henri de Castries, président du directoire d'Axa, a minimisé l'importance de ces négociations, qui avaient été rendues publics en mars.

● **ALLIANZ : l'assureur allemand** a réaffirmé, jeudi, qu'il s'attendait à une progression d'environ 13 % de son bénéfice net en 2001 et de 5 % du revenu des primes, à 72 milliards d'euros. Allianz s'attend que le rachat de Dresdner Bank, annoncé fin mars, génère des synergies de coûts de 290 millions d'euros en 2002, de 885 millions en 2005, et de 1,08 milliard à partir de 2006.

● **WACHOVIA-First Union : les deux banques régionales américaines** ont réaffirmé, mercredi, leur intention de mener à bien leur fusion en dépit de l'offre hostile faite par SunTrust sur Wachovia.

EUROPE

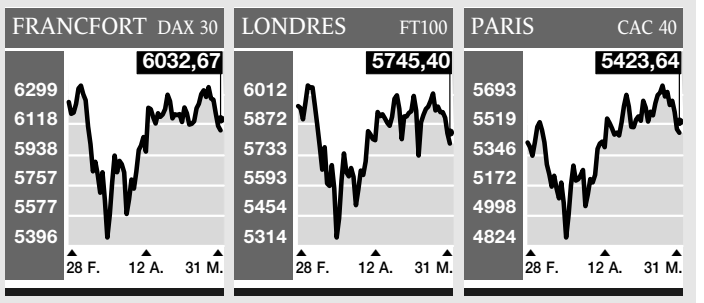

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 31/05	Var. % 30/05	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4390,17	– 0,53	– 8,01
EUROPE	STOXX 50	4219,07	– 0,46	– 7,42
EUROPE	EURO STOXX 324	363,64	– 0,43	– 7,19
EUROPE	STOXX 653	339,47	– 0,40	– 5,65
PARIS	CAC 40	5423,64	– 0,38	– 8,48
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3715,47	– 0,45	– 7,63
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	580,50	– 0,38	– 8,96
BRUXELLES	BEL 20	2795,96	– 0,61	– 7,56
FRANCFORT	DAX 30	6032,67	– 0,14	– 6,23
LONDRES	FTSE 100	5745,40	– 0,89	– 7,67
MADRID	STOCK EXCHANGE	9371,80	– 0,72	2,88
MILAN	MIBTEL 30	38661,00	– 0,41	– 11,57
ZURICH	SPI	7523,80	– 0,47	– 7,52

AMÉRIQUES

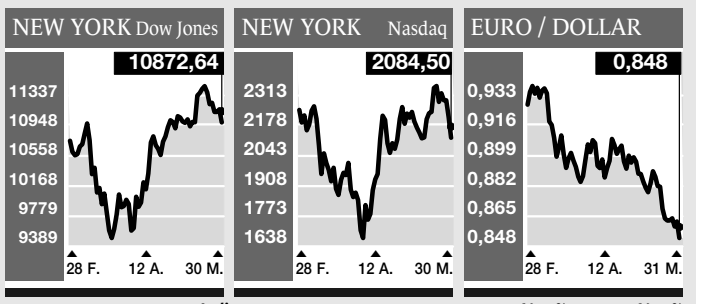

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 30/05	Var. % 29/05	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10872,64	– 1,51	0,80
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1248,08	– 1,57	– 5,47
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2084,50	– 4,18	– 15,63
TORONTO	TSE INDEX	8101,41	– 1,83	– 9,32
SAO PAULO	BOVESPA	14489,36	....	– 5,05
MEXICO	BOLSA	373,82	– 0,94	18,30
BUENOS AIRES	MERVAL	427,92	– 0,53	2,68
SANTIAGO	IPSA GENERAL	109,80	0,13	14,37
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7849,07	– 1,65	15

ASIE - PACIFIQUE

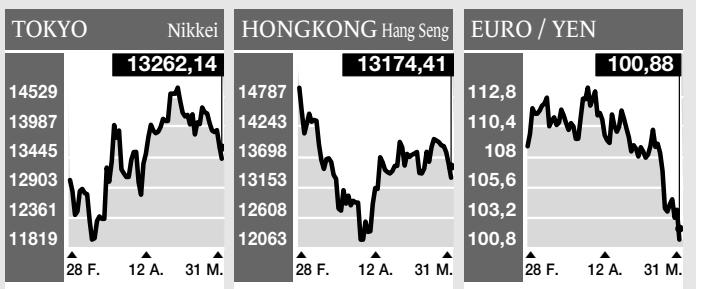

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 31/05	Var. % 30/05	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13262,14	– 1,71	– 3,80
HONGKONG	HANG SENG	13174,41	– 1,83	– 12,73
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1653,75	– 0,54	– 14,17
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	76,09	– 2,86	20,11
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3317,20	– 0,61	5,15
BANGKOK	SET	20,91	– 0,57	12,24
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3615,71	– 1,27	– 8,97
WELLINGTON	NZSE-40	2028,34	– 0,26	6,66

ÉCONOMIE

Hausse de 0,2 % en avril des prix de vente industriels en France

LES PRIX de vente industriels ont augmenté de 0,2 % en avril et affichent une hausse de 2,9 % sur les douze derniers mois. L'indice des prix, hors énergie et agroalimentaire, est resté stable en avril et enregistre une progression de 1,9 % sur un an, selon les chiffres publiés jeudi 31 mai par l'Insee. Les biens intermédiaires ont fléchi de 0,1 % en avril, les biens d'équipement sont restés stables, tandis que les produits de l'industrie automobile ont augmenté de 0,1 % et que les biens de consommation ont progressé de 0,2 %. Mais les plus fortes hausses ont concerné les industries agroalimentaires et les produits énergétiques qui ont bondi respectivement de 0,6 % et 0,7 % en avril et affichent des hausses annuelles de 5,8 % et 4,4 %. Cette évolution mensuelle des produits énergétiques, précise l'Insee, provient de la hausse de 3,4 % des prix des combustibles et carburants, compensée partiellement par la baisse de 6,8 % des prix du gaz à usage professionnel.

■ **Selon Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France,** il n'y a pas de retard français pour la préparation du basculement à l'euro. *« Je n'observe pas qu'il y ait un retard particulier français en ce qui concerne la préparation à l'euro »,* a-t-il déclaré lors d'une table ronde organisée, mercredi, par le quotidien *La Tribune* et les avocats du barreau de Paris.

■ **Le nombre de comptes actifs chez les courtiers** en ligne français a progressé de 1,4 % en avril par rapport à mars, pour atteindre 470 696 comptes, selon les chiffres diffusés mercredi par l'association Brokers On Line. Toutefois, l'activité des clients de l'association, qui regroupe 21 sociétés, a accusé une baisse de 12,8 % d'un mois sur l'autre avec 748 672 ordres exécutés.

■ **ITALIE : l'indice des prix à la production a progressé de 0,2 %** en avril par rapport à mars et augmenté de 4,3 % par rapport à avril 2000, a annoncé, jeudi, l'Institut national italien des statistiques, Istat. Ces chiffres sont proches des prévisions des économistes qui s'attendaient en moyenne à une hausse mensuelle de 0,2 % et à une progression en glissement annuel de 4,2 %.

■ **SUISSE : les prix à la consommation ont augmenté de 0,5 % en mai**, après avoir progressé de 0,3 % en avril, – ils étaient stables à la même époque de l'année dernière –, annonce, jeudi, l'Office confédéral de la statistique. Le taux annuel d'inflation ressort à 1,8 %, contre 1,2 % et 1,6 % en mai 2000.

■ **ÉTATS-UNIS : les stocks américains de pétrole brut** ont reculé la semaine du 21 au 25 mai par rapport à la précédente, tandis que les stocks d'essence et de produits distillés ont progressé, selon les dernières statistiques de l'Institut américain du pétrole (API).

■ **JAPON : les créances douteuses héritées** de la période de la « bulle » financière et immobilière des années 1980 ont été presque éliminées par les banques japonaises, a estimé, jeudi, le ministre des affaires financières Hakuo Yanagisawa. *« Les mauvaises créances générées pendant la période de la "bulle" ont presque toutes été supprimées et elles seront complètement réglées dans un an »*, a affirmé M. Yanagisawa.

■ **L'agence d'évaluation financière américaine Standard & Poor's** (SP) s'est inquiétée, jeudi, des risques de détérioration de la situation déjà très précaire des banques japonaises. Après la publication de résultats en demi-teinte la semaine dernière, SP a estimé que la situation financière des banques *« reste fragile et pourrait se dégrader si la déprime de l'économie devait s'accentuer ».*

■ **Les mises en chantier de logement ont chuté de 7,2 % au Japon en avril** sur un an, à 99 556 unités, après avoir déjà reculé de 1,4 % en mars en glissement annuel, selon le ministère des transports et des infrastructures. Les chantiers d'habitation à usage locatif ont diminué de 1,5 % à 35 391 unités.

■ **GUATEMALA : la production de café guatémaltèque** devrait reculer de 1 million de sacs en 2001 par rapport à la récolte précédente, pour atteindre 5,3 millions de sacs, a annoncé mercredi l'Association nationale du café (Anacafe). Ce recul de la production, associé à la faiblesse des prix sur les marchés internationaux, devrait entraîner une baisse de 300 millions de dollars des revenus tirés du café.

■ **ARGENTINE : le ministre argentin de l'économie,** Domingo Cavallo, s'est montré très optimiste mercredi quant au succès de la conversion de la dette publique argentine, estimant que la réponse de la communauté financière internationale, lundi 4 juin, serait *« positive ».* M. Cavallo a rencontré à New York, mercredi, les représentants des plus grands établissements financiers mondiaux, après des réunions similaires, lundi à Madrid et mardi à Londres.

VALEUR DU JOUR

Alcatel sanctionné pour ses résultats et son échec sur Lucent

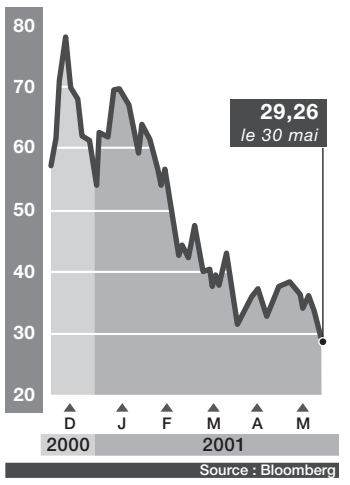

DURE JOURNÉE, mercredi 30 mai à la Bourse de Paris, pour le titre Alcatel : il a terminé la séance à 29,26 euros, en recul de 5,15 %. Les transactions ont porté sur 35,5 millions d'actions, ce qui constitue un record depuis le 18 septembre 1998, date à laquelle l'action avait perdu 40 % de sa valeur en une seule séance. Selon un intervenant cité par Reuters, l'origine de ce net recul doit être attribué à la bizarrerie de la communication de Serge Tchuruk, PDG de l'équipementier : pourquoi le groupe a-t-il émis un *profit warning* (avertissement sur ses résultats) en même temps qu'il annonçait l'échec de son rapprochement avec Lucent ? (*Le Monde* du 31 mai.)

Serge Tchuruk a annoncé qu'il s'attendait à une perte de trois milliards d'euros pour le deuxième trimestre de son exercice. Mais lors d'une conférence de presse, mercredi, il s'est voulu rassurant, affirmant qu'il avait *« des raisons concrètes de penser »* que les résultats du groupe s'amélioreront au second semestre. *« Nous allons bénéficier dans les mois à venir, et probablement dès la fin juin,* (des fruits) *du programme de réduction des coûts que nous avons lancé »,* a-t-il assuré.

Serge Tchuruk a, par ailleurs, lors de cette même conférence, reconnu qu'il avait mésestimé l'ampleur du ralentissement outre-Atlantique et en Europe du Nord : *« Aux Etats-Unis, le ralentissement est réel et plus important que ce que nous avions anticipé. En Europe, le paysage est très contrasté. Alcatel s'en tire bien dans la partie sud, en France, en Espagne, en Italie. Mais le marché est plus difficile au Royaume-Uni, en Scandinavie et aux Pays-Bas. »*

Deux autres éléments ont accentué le pessimisme des opérateurs : la banque d'affaires Merrill Lynch a sévèrement abaissé ses prévisions de bénéfice par action pour Alcatel. Merrill Lynch prévoit une baisse de 40 % pour l'exercice 2001 et de 25 % pour 2002. Morgan Stanley, pour sa part, a affirmé qu'il ne voyait aucun signe de reprise dans le secteur des équipementiers de télécommunications.

François Bostnavaron

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LA BOURSE de Paris a de nouveau perdu du terrain, jeudi 31 mai, au lendemain d'une chute du Nasdaq américain. Après avoir ouvert en baisse de 0,43 %, l'indice CAC 40 des valeurs vedettes cédait 0,49 %, pour afficher 5 417,69 points. L'indice du Nouveau Marché reculait de son côté de 2,38 %, atteignant 1 719,78 points.

FRANCFORT

JEUDI 31 MAI, à l'ouverture, la Bourse de Francfort était en légère baisse. L'indice de référence DAX a cédé 0,09 %, à 6 035,61 points, dans les tout premiers échanges, contre 6 041,22 points mercredi à la clôture.

LONDRES

UN MOUVEMENT de baisse a été enregistré aussi à Londres, à l'ouverture, jeudi 31 mai : l'indice Footsie des cent principales valeurs a diminué de 24 points, pour afficher 5 772,9 points, soit un recul de 0,41 %.

TOKYO

La Bourse de Tokyo s'est fortement repliée pour le second jour consécutif, jeudi 31 mai, ébranlée par la chute du marché américain du Nasdaq et une révision en baisse de la notation d'investissement de grandes valeurs des télécommunications et de la haute technologie. L'indice Nikkei 225 a perdu 231,21 points, soit 1,71 %, à 13 262,14, et le Topix 18,92 points, soit 1,42 %, à 1 310,81.

NEW YORK

LES VALEURS technologiques américaines ont à nouveau décroché, mercredi 30 mai. Les investisseurs ont été effrayés par l'avertissement lancé par le fabricant de serveurs, Sun Microsystems, sur ses résultats, et par des commentaires négatifs sur la conjoncture émanant des présidents des réserves fédérales de Dallas et de Chicago. L'indice Nasdaq a terminé la séance en repli de 4,18 %, pour s'établir à 2 084,50 points. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a fini en repli de 1,51 %, terminant à 10 872,64 points. L'indice Standard & Poor's 500, qui regroupe un plus large éventail de valeurs, a perdu 1,57 %, à 1 248,08 points.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat européens se tendait, mercredi 30 mai, dans les premières transactions. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) française à dix ans s'inscrivait à 5,31 %. Celui du Bund, son homologue allemand, affichait 5,17 %.

MONNAIES

L'EURO connaissait un nouvel accès de faiblesse face au billet vert, mercredi 30 mai, dans les premières transactions. La devise européenne cotait 0,8513 dollar après avoir rebondi à 0,85 dollar. Le yen se stabilisait à 119,18 yens pour 1 dollar, après avoir enregistré de forts gains lors des derniers échanges.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	30/05
COURONNE DANOISE.	7,4567
COUR. NORVÉGIENNE	7,9080
COUR. SUÉDOISE	9,0800
COURONNE TCHÈQUE	34,1360
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6673
DOLLAR CANADIEN	1,3194
DOLLAR HONGKONG	6,6751
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0467
FORINT HONGROIS	253,6500
LEU ROUMAIN	24552
ZLOTY POLONAIS	3,4274

Cours de change croisés

31/05 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,84136	0,84820	0,12932	1,41905	0,55710
YEN	118,85500	.....	100,88500	15,40500	168,81000	66,28500
EURO	1,17897	0,99123	.....	0,15245	1,67240	0,65665
FRANC	7,73305	6,49855	6,55957	.....	10,97015	4,30735
LIVRE	0,70470	0,59240	0,59795	0,09115	.....	0,39265
FRANC SUISSE	1,79500	1,50970	1,52205	0,23215	2,54725	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 30/05	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	4,57	4,43	5,28	5,82
ALLEMAGNE	4,54	4,55	5,15	5,71
GDE-BRETAG.	6,50	5,11	5,22	4,97
ITALIE	4,54	4,53	5,53	6,11
JAPON	0,06	0,41	1,28	2,26
ÉTATS-UNIS	4,09	3,70	5,51	5,85
SUISSE	3,12	3,03	3,50	4,22
PAYS-BAS	4,49	4,53	5,30	5,77

Matières premières

En dollars	Cours 30/05	Var. % 29/05
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1687,50	– 0,15
ALUMINIUM 3 MOIS	1521,50	– 0,23
PLOMB 3 MOIS	476,50	– 0,52
ETAIN 3 MOIS	4920	– 0,20
ZINC 3 MOIS	940,50	– 0,16
NICKEL 3 MOIS	7035	– 0,21
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,48	– 1,21
PLATINE A TERME	166410,00	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	264,75	+ 0,28
MAIS (CHICAGO)	188,75	– 0,66
SOJA TOURTEAU (CHG.)	160	– 0,12
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	964	– 3,89
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 31/05	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	10578	87,35	87,59
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 30/05	Var. % 29/05
BRENT (LONDRES)	28,91	– 0,79
WTI (NEW YORK)	0,28	– 0,88
LIGHT SWEET CRUDE	28,70	– 0,17

Or

En euros	Cours 30/05	Var % 29/05
OR FIN KILO BARRE	10180	– 1,17
OR FIN LINGOT	10200	– 1,92
ONCE D'OR (LO) $	266,40	....
PIÈCE FRANCE 20 F	58	– 1,69
PIÈCE SUISSE 20 F	58,80	– 0,34
PIÈCE UNION LAT. 20	58,80	+ 1,20
PIÈCE 10 DOLLARS US	186	....
PIÈCE 20 DOLLARS US	372,50	....
PIÈCE 50 PESOS MEX.	380	– 0,39

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● A Milan, l'action **Telecom Italia** a terminé, mercredi 30 mai, en recul de 4,86 %, à 11,12 euros, tandis que l'action de sa filiale de téléphonie mobile **TIM** a essuyé une perte de 3,17 %, en cotant 6,91 euros. Le titre de la filiale Internet et édition du groupe, **Seat Pagine Gialle**, a fini en recul de 6,12 %, à 1,09 euros. Enfin, **Olivetti**, la holding qui contrôle le groupe de télécommunications, a vu son action plonger de 9,03 % à 2,155 euros. L'autorité boursière italienne Consob a confirmé avoir ouvert un *« dossier »* concernant Telecom Italia. Selon le quotidien *La Repubblica* de mercredi, la Consob a demandé des éclaircissements sur la prise de contrôle amicale de Seat Pagine Gialle.

● A Amsterdam, le titre de l'assureur néerlandais **Aegon** a reculé de 4,41 %, à 31,25 euros. Aegon va émettre des actions pour une valeur de 1,5 milliard de dollars (1,76 milliard d'euros) afin de financer le rachat de la filiale Direct Marketing du groupe de distribution américain JC Penney.

● A Londres, l'action **Marconi**, à 356 pence, a perdu 9,64 % ; celle de **Spirent** a reculé de 5,98 %, à 267,25 pence. Le titre **Bookham**, à 439,5 pence, s'est replié de 6,79 %. Ces équipementiers de réseaux britanniques ont été affectés par les résultats d'Alcatel.

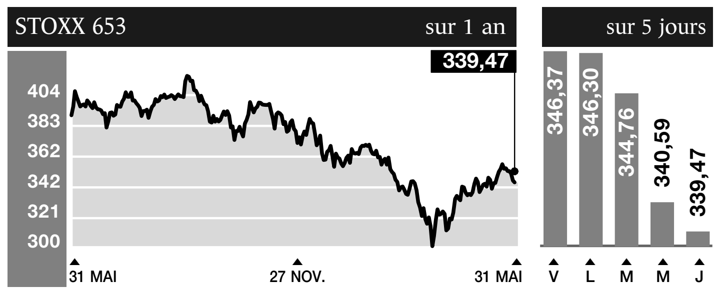

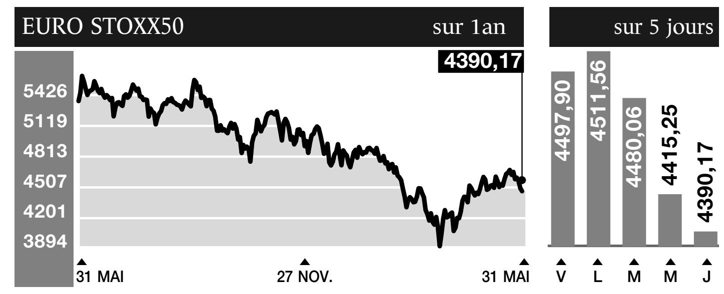

31/05 10 h 20 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 30/05
AUTOLIV SDR	SE	22,19	– 1,71
BASF AG	DE ★	46,80	– 0,21
BMW	DE ★	38,55	– 1,41
CONTINENTAL AG	DE ★	16,55	– 0,30
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	53,20	– 0,75
FIAT	IT ★	26,86	– 1,40
FIAT PRIV.	IT ★	16,79	+ 0,36
MICHELIN	FR ★	41,04	+ 0,71
PEUGEOT	FR ★	326,70	– 0,76
PIRELLI SPA	IT ★	3,45	– 0,86
DR ING PORSCHE	DE ★	377	– 0,26
RENAULT	FR ★	55,60	– 0,27
VALEO	FR ★	51,45	+ 0,88
VOLKSWAGEN	DE ★	57,65	– 0,95
▶ DJ E STOXX AUTO P		242,06	– 0,74

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	20,17	– 0,41
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	22,58	– 1,05
ALL & LEICS	GB	12,63	+ 0,13
ALLIED IRISH BA	GB	21,50	+ 0,39
ALPHA BANK	GR	29,66	– 1,33
B.P.SONDRIO	IT ★	11,25	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	11,17	+ 0,09
BANK OF IRELAND	GB	18,81	– 0,18
BANK OF PIRAEUS	GR	14,74	+ 0,68
BANKINTER R	ES ★	41,05	– 0,39
BARCLAYS PLC	GB	34,50	– 0,67
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	55,10	– 0,90
BBVA R	ES ★	15,94	– 0,44
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	10,08	– 1,18
BCA FIDEURAM	IT ★	12,70	+ 0,32
INTESABCI	IT ★	4,40	– 2
BCA LOMBARDA	IT ★	10,03	+ 0,10
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	19,35	– 0,46
BCA P.MILANO	IT ★	4,86	+ 1,89
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	37	....
B.P.NOVARA	IT ★	7,36	– 1,87
B.P.LODI	IT ★	12,42	– 0,64
BCA ROMA	IT ★	4,42	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	39,26	– 0,83
BCP R	PT ★	4,67	....
BIPOP CARIRE	IT ★	4,42	+ 0,91
BK OF SCOTLAND	GB	12,82	– 2,40
BNL	IT ★	3,80	....
BNP PARIBAS	FR ★	102,20	– 0,58
BSCH R	ES ★	10,94	– 0,36
COMIT	IT ★	6,16	....
COMM.BANK OF GR	GR	52,48	+ 0,69
COMMERZBANK	DE ★	29,45	– 1,01
CREDIT LYONNAIS	FR ★	40,68	– 0,34
DANSKE BANK	DK	18,24	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	89,65	– 1,10
DEXIA	BE ★	173,90	+ 1,52
DNB HOLDING -A-	NO	4,91	+ 0,26
DRESDNER BANK N	DE ★	51,45	+ 1,08
EFG EUROBK ERGA	GR	16,64	– 2,12
ERSTE BANK	AT ★	57,15	+ 1,10
ESPIRITO SANTO	PT ★	15,90	....
FOERENINGSSB A	SE	13,44	– 1,21
HALIFAX GROUP	GB	12,75	– 3,03
HSBC HLDG	GB	14,49	– 0,68
IKB	DE ★	15,90	+ 0,32
KBC BANCASSURAN	BE ★	43,23	+ 0,42
LLOYDS TSB	GB	11,65	– 0,43
MONTE PASCHI SI	IT ★	3,93	– 1,50
NAT BANK GREECE	GR	41	– 1,49
NATEXIS BQ POP.	FR ★	98,75	....
NORDEA	SE	6,55	....
ROLO BANCA 1473	IT ★	18,40	+ 0,05
ROYAL BK SCOTL	GB	26,69	– 0,43
S-E-BANKEN -A-	SE	10,96	– 1
SAN PAOLO IMI	IT ★	16,07	– 0,68
STANDARD CHARTE	GB	15,80	+ 0,21
STE GENERAL-A-	FR ★	70,35	– 0,92
SV HANDBK -A-	SE	16,52	– 0,66
SWEDISH MATCH	SE	5,46	– 0,80
UBS N	CH	173,42	– 1,49
UNICREDITO ITAL	IT ★	5,27	– 0,75
▶ DJ E STOXX BANK P		325,64	– 0,50

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	14,78	+ 0,54
ACERINOX R	ES ★	36,90	+ 0,27
ALUMINIUM GREEC	GR	41	+ 4,43
ANGLO AMERICAN	GB	18,84	+ 0,18
ASSIDOMAEN AB	SE	24,89	– 0,88
BEKAERT	BE ★	41	– 0,97
BILLITON	GB	5,98	– 0,55
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	43,02	+ 0,21
BUNZL PLC	GB	7,42	....
CORUS GROUP	GB	1,15	– 1,43
ELVAL	GR	4,16	+ 0,97
HOLMEN -B-	SE	23,29	– 0,47
ISPAT INTERNATI	NL ★	4,05	– 3,34
JOHNSON MATTHEY	GB	16,68	– 1,18
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	51,01	– 0,08
M-REAL -B-	FI ★	8,65	....
OUTOKUMPU	FI ★	10,10	....
PECHINEY-A-	FR ★	62,90	– 0,55
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,51	– 0,66
RIO TINTO	GB	22,88	– 1,08
SIDENOR	GR	3,46	– 7,49
SILVER & BARYTE	GR	21,08	– 3,13
SMURFIT JEFFERS	GB	2,12	– 3,03
STORA ENSO -A-	FI ★	13,30	+ 1,53
STORA ENSO -R-	FI ★	13,20	+ 1,15
SVENSKA CELLULO	SE	25,22	– 0,22
THYSSENKRUPP	DE ★	16,85	– 1,92
UNION MINIERE	BE ★	48,80	– 0,51
UPM-KYMMENE COR	FI ★	36,80	– 0,54
USINOR	FR ★	14,90	....
VIOHALCO	GR	11,14	+ 1,09
VOEST-ALPINE ST	AT ★	32,72	+ 0,03
WORMS N	FR ★	19,49	– 2,06
▶ DJ E STOXX BASI P		195,01	+ 0,17

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	163,90	+ 1,05
AKZO NOBEL NV	NL ★	49,95	– 0,10
BASF AG	DE ★	46,80	– 0,21
BAYER AG	DE ★	45,80	– 0,87
BOC GROUP PLC	GB	17,61	....
CELANESE N	DE ★	25,80	....
CIBA SPEC CHIMI	CH	70,97	– 0,46
CLARIANT N	CH	332,42	....
DSM	NL ★	43,12	– 0,19
EMS-CHEM HOLD A	CH	4740,36	+ 0,14
ICI	GB	7,32	– 2,22
KEMIRA	FI ★	6,80	....
KON. VOPAK NV	NL ★	26,70	– 0,37
LAPORTE	GB	11,52	....
LONZA GRP N	CH	683,19	– 0,57
NORSK HYDRO	NO	49,70	– 0,63
RHODIA	FR ★	13,77	– 1,50
SOLVAY	BE ★	55,25	+ 0,45
SYNGENTA N	CH	58,29	+ 0,11
TESSENDERLO CHE	BE ★	29,50	– 0,34
▶ DJ E STOXX CHEM P		380,36	– 0,13

CONGLOMÉRATS

D'IETEREN SA	BE ★	198	....
AZEO	FR ★	71,95	....
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	35,30	....
INCHCAPE	GB	7,30	– 0,90
KVAERNER -A-	NO	9,17	– 0,68
MYTILINEOS	GR	7,22	– 0,28
UNAXIS HLDG N	CH	195,06	– 0,83
ORKLA	NO	20,61	– 0,91
SONAE SGPS	PT ★	1	....
▶ DJ E STOXX CONG P		329,98	....

TÉLÉCOMMUNICATIONS

ATLANTIC TELECO	GB	0,46	+ 7,69
BRITISH TELECOM	GB	7,07	– 1,16
CABLE & WIRELES	GB	7,64	– 0,22
COLT TELECOM NE	GB	11,85	+ 1,85
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	24,17	+ 0,29
E.BISCOM	IT ★	86,25	+ 0,12
EIRCOM	IR ★	1,16	– 1,69
ELISA COMMUNICA	FI ★	19,60	– 2
ENERGIS	GB	4,42	– 1,48
EQUANT NV	DE ★	31,50	– 2,17
EUROPOLITAN HLD	SE	8,09	– 0,68
FRANCE TELECOM	FR ★	63,80	– 3,04
HELLENIC TELE (	GR	16,52	+ 0,49
KINGSTON COM	GB	1,98	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	11,14	– 1,33
KPNQWEST NV -C-	NL ★	13,25	– 3,57
LIBERTEL NV	NL ★	11,55	– 2,12
MANNESMANN N	DE ★	122	....
MOBILCOM	DE ★	19,25	+ 1,37
PANAFON HELLENI	GR	7,30	+ 0,83
PT TELECOM SGPS	PT ★	9,54	....
SONERA	FI ★	10,55	– 3,65
SWISSCOM N	CH	283,90	– 0,12
T.I.M.	IT ★	6,89	– 0,29
SONG NETWORKS	SE	3,80	....
TDC -B-	DK	49,08	+ 0,55
TELE2 -B-	SE	43,83	....
TELECEL	PT ★	11,20	....
TELECOM ITALIA	IT ★	11,06	– 0,54
TELECOM ITALIA	IT ★	6,24	+ 0,16
TELIA	SE	6,39	....
TISCALI	IT ★	14,17	+ 0,28
VERSATEL TELECO	NL ★	4,79	– 0,62
VODAFONE GROUP	GB	2,92	– 2,22
▶ DJ E STOXX TCOM P		578,34	– 0,57

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	42,64	– 0,14
ACS	ES ★	31,68	+ 0,09
AGGREGATE IND	GB	1,44	....
AKTOR SA	GR	8,12	....
AMEY	GB	5,76	– 0,57
UPONOR -A-	FI ★	17,75	– 0,28
AUREA R	ES ★	20,58	+ 0,29
ACESA R	ES ★	11,48	+ 0,26
BOUYGUES	FR ★	43,27	– 1,99
BPB	GB	3,85	– 3,33
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	10,72	....
BUZZI UNICEM	IT ★	11,34	+ 0,35
NOVAR	GB	3,09	+ 0,54
CRH PLC	GB	33,62	– 0,10
CIMPOR R	PT ★	25,45	....
COLAS	FR ★	69,05	....
GRUPO DRAGADOS	ES ★	14,61	– 1,28
FCC	ES ★	23,65	– 1,25
GRUPO FERROVIAL	ES ★	19,12	– 1,19
HANSON PLC	GB	8,38	– 0,98
HEIDELBERGER ZE	DE ★	56,40	– 0,70
HELL.TECHNODO.R	GR	7	+ 0,29
HERACLES GENL R	GR	13,88	– 0,14
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	25	– 0,79
HOLCIM	CH	1301,47	....
IMERYS	FR ★	119,70	– 0,25
ITALCEMENTI	IT ★	9,97	+ 0,20
LAFARGE	FR ★	105,90	+ 1,05
MICHANIKI REG.	GR	2,89	– 0,69
PILKINGTON PLC	GB	1,86	– 0,88
RMC GROUP PLC	GB	12,28	+ 0,68
SAINT GOBAIN	FR ★	168,60	+ 0,66
SKANSKA -B-	SE	45,70	+ 0,61
TAYLOR WOODROW	GB	3,24	– 0,51
TECHNIP	FR ★	172,50	– 1,48
TITAN CEMENT RE	GR	43	+ 1,18
VINCI	FR ★	70,50	– 0,14
WIENERB BAUSTOF	AT ★	19,24	– 0,05
▶ DJ E STOXX CNST P		241,78	– 0,05

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	47,76	– 0,71
ADIDAS-SALOMON	DE ★	68,30	– 2,43
AGFA-GEVAERT	BE ★	17,30	– 0,57
AIR FRANCE	FR ★	21,89	– 0,45
AIRTOURS PLC	GB	4,80	– 0,34
ALITALIA	IT ★	1,56	– 1,27
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	11,30	– 0,09
AUTOGRILL	IT ★	13	+ 1,48
BANG & OLUFSEN	DK	36,07	....
BASS	GB	12,92	– 1,64
BENETTON GROUP	IT ★	16,55	....
BERKELEY GROUP	GB	13,58	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,09	– 0,27
BULGARI	IT ★	13,29	+ 0,08
CHRISTIAN DIOR	FR ★	47,98	– 1,07
CLUB MED.	FR ★	76,25	....
COMPASS GROUP	GB	8,68	– 0,38
DT.LUFTHANSA N	DE ★	21,80	– 0,46
ELECTROLUX -B-	SE	16,96	– 2,22
EM.TV & MERCHAN	DE ★	3,05	+ 0,66
EMI GROUP	GB	7,19	– 0,69
EURO DISNEY	FR ★	0,96	....
HERMES INTL	FR ★	166,80	+ 0,24
HILTON GROUP	GB	4,08	....
HDP	IT ★	4,48	+ 0,67
HUNTER DOUGLAS	NL ★	30,10	– 0,66
KLM	NL ★	22,40	+ 0,22
LVMH	FR ★	66,40	– 1,34
MEDION	DE ★	100	+ 0,91
MOULINEX	FR ★	3,92	+ 2,35
NH HOTELES	ES ★	13,87	– 0,07
NXT	GB	6,47	– 10,34
P & O PRINCESS	GB	5,84	....
PERSIMMON PLC	GB	5,63	....
PREUSSAG AG	DE ★	38,05	– 0,39
RANK GROUP	GB	3,77	....
RICHEMONT UNITS	CH	2958,96	– 0,29
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	32,23	+ 0,47
RYANAIR HLDGS	IR ★	12,70	+ 0,79
SAIRGROUP N	CH	81,63	– 1,58
SAS DANMARK A/S	DK	12,87	+ 0,52
SEB	FR ★	59,60	– 0,67
SODEXHO ALLIANC	FR ★	51,60	– 0,77
TELE PIZZA	ES ★	2,31	– 4,55
THE SWATCH GRP	CH	1294,91	– 1,25
THE SWATCH GRP	CH	272,10	– 1,19
THOMSON MULTIME	PA	46,28	– 2,36
J D WETHERSPOON	GB	5,99	– 0,28
WILSON BOWDEN	GB	13,50	....
WM-DATA -B-	SE	4,49	– 3,77
WOLFORD AG	AT ★	17,35	+ 0,12
WW/WW UK UNITS	IR ★	1,13	+ 0,89
▶ DJ E STOXX CYC GO P		142,32	– 0,37

PHARMACIE

ACTELION N	CH	156,70	+ 0,10
ALTANA AG	DE ★	40,40	+ 0,25
ASTRAZENECA	GB	54,33	– 1,33
AVENTIS	FR ★	85,40	– 0,35
BB BIOTECH	CH	86,22	– 0,38
CELLTECH GROUP	GB	19,70	– 1,66
ELAN CORP	IR ★	39,35	– 2,96
ESSILOR INTL	FR ★	321,50	– 0,28
FRESENIUS MED C	DE ★	81,80	– 0,24
GALEN HOLDINGS	GB	14,89	– 0,88
GAMBRO -A-	SE	8,09	– 2,65
GLAXOSMITHKLINE	GB	31,71	– 0,26
H. LUNDBECK	DK	27,31	....
NOVARTIS N	CH	46,68	– 0,42
NOVO-NORDISK -B	DK	215,91	....
NOVOZYMES -B-	DK	25,75	– 0,26
NYCOMED AMERSHA	GB	9,21	– 0,36
ORION B	FI ★	19,50	+ 0,21
OXFORD GLYCOSCI	GB	17,68	+ 0,28
PHONAK HLDG N	CH	3960,14	– 0,66
QIAGEN NV	NL ★	28,80	+ 0,21
ROCHE HLDG	CH	101,95	+ 0,32
ROCHE HOLDING G	CH	8392,34	....
SANOFI SYNTHELA	FR ★	72	+ 0,91
SCHERING AG	DE ★	60,65	– 1,06
SERONO -B-	CH	1051,67	– 2,25
SHIRE PHARMA GR	GB	18,82	+ 0,62
SMITH & NEPHEW	GB	5,41	....
SSL INTL	GB	8,67	– 4,22
SULZER AG 100N	CH	458,96	+ 2,04
SYNTHES-STRATEC	CH	716,63	– 0,64
UCB	BE ★	35,38	– 0,34
WILLIAM DEMANT	DK	36,75	– 0,72
WS ATKINS	GB	13,03	....
ZELTIA	ES ★	12,35	....
▶ DJ E STOXX HEAL		559,29	– 0,26

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,55	– 1,08
BP	GB	10,41	– 0,32
CEPSA	ES ★	13,25	– 0,67
COFLEXIP	FR ★	171,80	– 1,83
DORDTSCHE PETRO	NL ★	57,80	....
ENI	IT ★	7,67	– 0,78
ENTERPRISE OIL	GB	10,51	+ 0,32
HELLENIC PETROL	GR	9	+ 0,45
LASMO	GB	2,99	....
LATTICE GROUP	GB	2,24	....
OMV AG	AT ★	113,01	– 0,87
PETROLEUM GEO-S	NO	13,02	– 2,37
REPSOL YPF	ES ★	21,15	+ 0,19
ROYAL DUTCH CO	NL ★	71,86	+ 0,43
SAIPEM	IT ★	7,24	+ 0,56
SHELL TRANSP	GB	10,28	– 0,16
TOTAL FINA ELF	FR ★	174,60	+ 0,17
IHC CALAND	NL ★	58,75	– 1,18
▶ DJ E STOXX ENGY P		384,34	+ 0,07

(Publicité)

À NOS ABONNÉS

Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances

un seul numéro
0803 022 021
(0,99 F TTC/mn)

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	20,17	– 1,14
ALMANIJ	BE ★	40,64	+ 0,27
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	20,85	– 2,48
BHW HOLDING AG	DE ★	31,20	+ 0,32
BPI R	PT ★	3,19	....
BRITISH LAND CO	GB	8,55	+ 0,39
CANARY WHARF GR	GB	8,70	– 1,13
CATTLES ORD.	GB	4,98	– 1,96
CLOSE BROS GRP	GB	16,52	– 1,97
COBEPA	BE ★	64,50	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	26,65	+ 1,33
CORP FIN ALBA	ES ★	26,38	– 0,08
CS GROUP N	CH	212,76	– 0,46
DEPFA-BANK	DE ★	81,40	+ 0,37
DIREKT ANLAGE B	DE ★	21,85	+ 0,55
DROTT -B-	SE	13	– 0,84
EURAZEO	FR ★	72	– 3,23
FINAXA	FR ★	114	....
FORTIS (B)	BE ★	28,76	– 3,72
FORTIS (NL)	NL ★	29,47	– 0,97
GECINA	FR ★	101	....
GIMV	BE ★	42,50	+ 0,95
GREAT PORTLAND	GB	4,93	– 1,98
HAMMERSON	GB	8,43	+ 0,40
ING GROEP	NL ★	75,60	– 0,13
LAND SECURITIES	GB	14,18	– 0,81
LIBERTY INTL	GB	8,88	– 0,19
MAN GROUP	GB	14,94	– 0,55
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	123,50	+ 0,08
MEDIOBANCA	IT ★	13,06	– 0,31
METROVACESA	ES ★	17,81	+ 0,06
MONTEDISON	IT ★	2,78	– 1,42
PROVIDENT FIN	GB	13,20	....
REALDANMARK	DK	71,08	....
RODAMCO EUROPE	NL ★	44,60	– 0,22
RODAMCO NORTH A	NL ★	48,90	– 0,61
SCHRODERS	GB	16,19	– 0,31
SIMCO N	FR ★	77,80	– 0,06
SLOUGH ESTATES	GB	6,18	....
UNIBAIL	FR ★	189	– 0,26
VALLEHERMOSO	ES ★	7,67	+ 0,66
WCM BETEILIGUNG	DE ★	18,90	+ 0,53
▶ DJ E STOXX FINS P		282,87	– 0,69

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	7,15	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	6,76	– 0,49
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	41,91	– 0,21
BRAU-UNION	AT ★	41,50	+ 0,34
CADBURY SCHWEPP	GB	7,44	– 0,44
CARLSBERG -B-	DK	53,37	+ 0,51
CARLSBERG AS -A	DK	48,28	– 1,12
COCA COLA HBC	GR	15,42	+ 0,26
DANISCO	DK	40,77	– 0,98
DANONE	FR ★	150,40	+ 0,27
DELTA HOLDINGS	GR	7,34	+ 0,27
DIAGEO	GB	12,65	– 1,04
ELAIS OLEAGINOU	GR	21,50	+ 1,90
ERID.BEGH.SAY	FR ★	102,90	+ 1,88
HEINEKEN HOLD.N	NL ★	43,30	....
HELLENIC SUGAR	GR	8,34	– 1,18
KAMPS	DE ★	10,05	+ 0,40
KERRY GRP-A-	GB	22,58	....
KONINKLIJKE NUM	NL ★	48,35	– 0,53
MONTEDISON	IT ★	2,78	– 1,42
NESTLE N	CH	2410,18	+ 0,08
PARMALAT	IT ★	1,82	....
PERNOD RICARD	FR ★	79,50	....
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,60	+ 1,27
SCOTT & NEWCAST	GB	8,62	– 0,19
SOUTH AFRICAN B	GB	8,43	– 1,36
TATE & LYLE	GB	4,23	....
TOMKINS	GB	3,19	+ 1,59
UNILEVER	NL ★	64,25	+ 0,63
UNILEVER	GB	8,85	– 0,74
UNIQ	GB	3,40	....
WHITBREAD	GB	10,41	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		249,20	+ 0,01

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	83,92	....
ADECCO N	CH	700,24	....
AEROPORTI DI RO	IT ★	9,14	....
AGGREKO	GB	8,40	....
ALSTOM	FR ★	35,27	+ 1,06
ALTRAN TECHNO	FR ★	69,10	– 1,50
ALUSUISSE GRP N	CH	826,12	....
ASSA ABLOY-B-	SE	18,01	– 1,21
ASSOC BR PORTS	GB	6,99	....
ATLAS COPCO -A-	SE	23,79	– 1,14
ATLAS COPCO -B-	SE	23,02	– 0,48
ATTICA ENTR SA	GR	8,50	+ 2,16
BAA	GB	9,96	– 0,33
BBA GROUP PLC	GB	4,81	....
BTG	GB	22	– 0,23
CIR	IT ★	1,78	– 0,56
CAPITA GRP	GB	8,12	+ 0,20
CDB WEB TECH IN	IT ★	4,38	– 1,35
CGIP	FR ★	47,67	+ 0,80
COOKSON GROUP P	GB	2,72	....
DAMPSKIBS -A-	DK	8180,56	....
DAMPSKIBS -B-	DK	8998,62	– 1,32
DAMSKIBS SVEND	DK	11989,22	– 1,54
E.ON AG	DE ★	57,50	– 1,37
EADS SICO.	FR ★	22,75	+ 1,47
ELECTROCOMPONEN	GB	10,19	+ 0,33
EPCOS	DE ★	71,70	– 1,51
EUROTUNNEL	FR ★	1,36	– 0,73
EXEL	GB	13,03	– 0,13
XANSA	GB	6,26	– 0,53
GROUP 4 FALCK	DK	133,30	– 0,70
FINMECCANICA	IT ★	1,16	....
FINNLINES	FI ★	25,20	....
FKI	GB	4,03	+ 5,19
FLS IND.B	DK	14,75	– 0,90
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	37,49	+ 0,64
GAMESA	ES ★	25,61	+ 0,04
GKN	GB	12,43	– 0,13
HAGEMEYER NV	NL ★	23,81	– 1,04
HALKOR	GR	4,52	+ 4,15
HAYS	GB	5,30	....
HEIDELBERGER DR	DE ★	60,10	+ 0,17
HUHTAMAEKI VAN	FI ★	28,95	....
IFIL	IT ★	7,69	+ 0,52
IMI PLC	GB	4,18	+ 0,80
INDRA SISTEMAS	ES ★	11,27	– 1,74
IND.VAERDEN -A-	SE	20,15	– 0,54
INVESTOR -A-	SE	14,70	– 1,84
INVESTOR -B-	SE	14,76	– 0,74
ISS	DK	68,13	– 0,20
JOT AUTOMATION	FI ★	1,11	– 4,31
KINNEVIK -B-	SE	26,43	– 0,83
COPENHAGEN AIRP	DK	96,29	+ 0,42
KONE B	FI ★	83	....
LEGRAND	FR ★	236,50	– 0,21
LINDE AG	DE ★	50,30	– 0,20
MAN AG	DE ★	27,70	– 0,54
MG TECHNOLOGIES	DE ★	13,70	– 1,08
WARTSILA CORP A	FI ★	25	....
METSO	FI ★	12,60	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	5,31	....
TELE2 -B-	SE	43,83	....
NKT HOLDING	DK	24,81	+ 0,54
EXEL	GB	13,03	– 0,13
PACE MICRO TECH	GB	8,13	+ 0,62
PARTEK	FI ★	11,55	....
PENINS.ORIENT.S	GB	4,91	– 0,34
PERLOS	FI ★	14,80	– 0,34
PREMIER FARNELL	GB	5,51	....
RAILTRACK	GB	7,14	+ 0,23
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	14,50	– 0,34
RENTOKIL INITIA	GB	3,45	+ 8,90
REXAM	GB	5,06	– 1,61
REXEL	FR ★	78,35	– 0,38
RHI AG	AT ★	21,18	– 0,05
RIETER HLDG N	CH	281,93	– 0,92
ROLLS ROYCE	GB	3,85	+ 0,43
SANDVIK	SE	24,56	– 0,22
SAURER ARBON N	CH	487,80	+ 0,54
SCHNEIDER ELECT	FR ★	70,80	+ 0,21
SEAT PAGINE GIA	IT ★	1,13	+ 3,67
SECURICOR	GB	2,95	+ 2,89
SECURITAS -B-	SE	21,04	– 1,29
SERCO GROUP	GB	7,20	+ 0,93
SGL CARBON	DE ★	44,50	– 1,11
SHANKS GROUP	GB	3,04	....
SIDEL	FR ★	46,90	– 2,29
INVENSYS	GB	2,34	+ 5,22
SINGULUS TECHNO	DE ★	26,49	+ 3,27
SKF -B-	SE	19,49	– 0,84
SMITHS GROUP	GB	14,01	– 0,24
SOPHUS BEREND -	DK	30,17	+ 1,12
SPIRENT	GB	4,38	– 1,12
TECAN GROUP N	CH	1055,60	....
TPI	ES ★	5,25	– 1,87
THALES	FR ★	46,62	+ 0,04
TOMRA SYSTEMS	NO	19,73	– 1,58
TRAFFICMASTER	GB	5,43	....
UNAXIS HLDG N	CH	195,06	– 0,83
VA TECHNOLOGIE	AT ★	36,80	– 0,41
VEDIOR NV	NL ★	15,05	....
VESTAS WIND SYS	DK	56,06	– 0,24
VINCI	FR ★	70,50	– 0,14
VIVENDI ENVIRON	FR ★	48,55	– 1,12
VOLVO -A-	SE	18,06	– 0,30
VOLVO -B-	SE	18,72	– 0,29
▶ DJ E STOXX IND GO P		456,05	– 0,16

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	2,08	....
AEGON NV	NL ★	30,69	– 1,79
AGF	FR ★	67,40	+ 0,07
ALLEANZA ASS	IT ★	12,30	....
ALLIANZ N	DE ★	323,70	+ 1,47
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	33,14	– 0,39
BALOISE HLDG N	CH	1183,45	+ 1,06
BRITANNIC	GB	15,34	– 0,11
CGNU	GB	15,17	– 0,11
CNP ASSURANCES	FR ★	37,15	+ 0,13
CORP MAPFRE R	ES ★	24,40	– 1,01
ERGO VERSICHERU	DE ★	166	+ 0,61
ETHNIKI GEN INS	GR	11,72	– 0,17
EULER	FR ★	54,75	+ 0,37
CODAN	DK	92,53	....
FORTIS (B)	BE ★	28,76	– 3,72
GENERALI ASS	IT ★	33,45	– 1,47
GENERALI HLD VI	AT ★	162,80	+ 0,04
INDEPENDENT INS	GB	1,98	– 15
INTERAM HELLEN	GR	18,94	+ 4,30
IRISH LIFE & PE	GB	13,06	– 0,88
FONDIARIA ASS	IT ★	6,06	– 0,98
LEGAL & GENERAL	GB	2,56	– 0,65
MEDIOLANUM	IT ★	12,94	– 0,31
MUENCH RUECKVER	DE ★	316,66	+ 0,59
SCHW NATL VERS	CH	649,10	– 1
POHJOLA GRP.B	FI ★	25,50	– 0,78
PRUDENTIAL	GB	13,13	+ 0,13
RAS	IT ★	14,50	+ 0,69
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,59	....
SAI	IT ★	16,40	+ 0,24
SAMPO -A-	FI ★	9,95	+ 0,20
SWISS RE N	CH	2271,83	– 0,52
SCOR	FR ★	52,45	+ 1,65
SKANDIA INSURAN	SE	12,39	....
ST JAMES'S PLAC	GB	6,76	....
STOREBRAND	NO	8,73	– 0,72
SWISS LIFE REG	CH	796,62	– 0,16
TOPDANMARK	DK	31,52	....
ZURICH FINL SVC	CH	397,32	....
▶ DJ E STOXX INSU P		384,22	– 0,08

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	11,75	– 1,39
CANAL PLUS	FR ★	3,75	– 0,53
CAPITAL RADIO	GB	12,78	+ 0,92
CARLTON COMMUNI	GB	6,27	– 1,56
DLY MAIL & GEN	GB	13,16	– 0,13
ELSEVIER	NL ★	14	– 1,48
EMAP PLC	GB	13,78	– 0,48
FOX KIDS EUROPE	NL ★	9,30	– 1,06
FUTURE NETWORK	GB	1,18	– 5,33
GRANADA	GB	2,81	– 1,17
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	4,85	– 1,02
GWR GROUP	GB	6,66	+ 0,25
HAVAS ADVERTISI	FR ★	15,30	– 1,29
INDP NEWS AND M	IR ★	2,54	– 0,39
INFORMA GROUP	GB	8,88	....
LAGARDERE SCA N	FR ★	62	+ 0,32
LAMBRAKIS PRESS	GR	9,92	– 2,17
M6 METROPOLE TV	FR ★	33,30	– 8,26
MEDIASET	IT ★	11,07	– 1,34
MODERN TIMES GR	SE	31,33	– 0,87
MONDADORI	IT ★	9,58	+ 0,52
NRJ GROUP	FR ★	19,40	– 1,32
PEARSON	GB	21,31	– 1,91
PRISA	ES ★	13,24	– 1,93
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	19,60	– 2
PT MULTIMEDIA R	PT ★	16	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	36,45	– 1,54
PUBLIGROUPE N	CH	436,66	– 4,17
REED INTERNATIO	GB	9,73	– 1,18
REUTERS GROUP	GB	15,95	– 2,44
RTL GROUP	LU ★	71,60	+ 0,42
SMG	GB	3,52	....
SOGECABLE R	ES ★	24,99	– 0,04
TAYLOR NELSON S	GB	4,22	....
TELEFONICA	ES ★	17,17	– 0,87
TELEWEST COMM.	GB	2,01	....
TF1	FR ★	38,40	– 1,29
TRINITY MIRROR	GB	7,49	– 0,66
UNITED PAN-EURO	NL ★	5,80	– 1,19
UTD BUSINESS ME	GB	11,84	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	75,45	– 0,59
VNU	NL ★	46,01	– 0,22
WOLTERS KLUWER	NL ★	30,40	– 0,26
WPP GROUP	GB	12,87	– 0,64
▶ DJ E STOXX MEDIA P		402,55	– 0,61

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	35,60	– 0,56
ALTADIS	ES ★	14,72	+ 0,20
AMADEUS GLOBAL	ES ★	7,72	+ 0,26
ATHENS MEDICAL	GR	4,98	– 1,97
AUSTRIA TABAK A	AT ★	72,21	– 0,26
AVIS EUROPE	GB	2,54	+ 0,66
BEIERSDORF AG	DE ★	111,60	– 0,80
BIC	FR ★	42,11	+ 0,50
BRIT AMER TOBAC	GB	8,85	– 1,11
CASINO GP	FR ★	101,60	– 0,59
CLARINS	FR ★	86,15	+ 0,76
DELHAIZE	BE ★	65,25	– 1,21
COLRUYT	BE ★	41,93	– 0,17
FIRSTGROUP	GB	5,33	– 2,43
FREESERVE	GB	1,58	....
GALLAHER GRP	GB	7,72	– 0,21
GIB	BE ★	44,02	– 0,23
GIVAUDAN N	CH	316,02	– 0,21
HENKEL KGAA VZ	DE ★	70,50	– 0,28
IMPERIAL TOBACC	GB	12,72	– 0,52
JERONIMO MARTIN	PT ★	8,11	....
KESKO -B-	FI ★	8,75	+ 0,57
L'OREAL	FR ★	75,80	+ 0,40
LAURUS NV	NL ★	8,15	– 2,98
MORRISON SUPERM	GB	3,25	– 0,51
RECKITT BENCKIS	GB	15,31	....
SAFEWAY	GB	6,44	+ 0,52
SAINSBURY J. PL	GB	7,09	– 1,39
STAGECOACH HLDG	GB	1,08	....
TERRA LYCOS	ES ★	9,17	– 0,22
TESCO PLC	GB	4,10	– 3,14
TNT POST GROEP	NL ★	26,16	– 0,34
WANADOO	FR ★	6,73	– 2,75
▶ DJ E STOXX N CY G P		406,64	– 0,21

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	9,31	– 0,36
AVA ALLG HAND.G	DE ★	38,90	....
BOOTS CO PLC	GB	9,43	– 1,56
BUHRMANN NV	NL ★	18,50	– 1,07
CARREFOUR	FR ★	65,50	+ 0,15
CASTO.DUBOIS	FR ★	261,60	+ 0,08
CC CARREFOUR	ES ★	15,41	....
CHARLES VOEGELE	CH	139,65	....
D'IETEREN SA	BE ★	198	....
DEBENHAMS	GB	7,74	+ 0,22
DIXONS GROUP	GB	3,83	– 2,53
GAL LAFAYETTE	FR ★	195	– 1,76
GEHE AG	DE ★	43,40	+ 3,33
GREAT UNIV STOR	GB	9,79	– 1,67
GUCCI GROUP	NL ★	103,10	– 1,58
HENNES & MAURIT	SE	18,83	– 0,87
KARSTADT QUELLE	DE ★	35,50	+ 1,14
KINGFISHER	GB	7,35	+ 0,68
MARKS & SPENCER	GB	4,10	– 0,80
MATALAN	GB	7,60	+ 0,66
METRO	DE ★	45,50	– 1,09
NEXT PLC	GB	15,74	– 0,73
PINAULT PRINT.	FR ★	206,90	+ 0,39
SIGNET GROUP	GB	1,28	....
VALORA HLDG N	CH	206,20	+ 1,13
VENDEX KBB NV	NL ★	15,40	– 0,96
W.H SMITH	GB	8,63	....
WOLSELEY PLC	GB	8,52	– 0,19
▶ DJ E STOXX RETL P		346,91	....

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	96,49	+ 1,46
ALCATEL-A-	FR ★	28,83	– 1,47
ALTEC SA REG.	GR	5,62	....
ARM HOLDINGS	GB	5,69	+ 3,31
ARC INTERNATION	GB	1,59	– 2,04
ASM LITHOGRAPHY	NL ★	27,46	+ 0,59
BAAN COMPANY	NL ★	2,66	....
BALTIMORE TECH	GB	1,08	+ 3,17
BAE SYSTEMS	GB	5,83	– 0,85
BROKAT	DE ★	7,99	+ 1,14
BULL	FR ★	2,84	– 2,41
BUSINESS OBJECT	FR ★	38,32	+ 2,73
CAP GEMINI	FR ★	133,50	– 1,04
COMPTEL	FI ★	11,90	....
DASSAULT SYST.	FR ★	52,90	– 1,95
ERICSSON -B-	SE	7,60	+ 0,73
F-SECURE	FI ★	1,27	– 3,05
FILTRONIC	GB	4,17	– 5,28
FINMATICA	IT ★	21,70	+ 1,59
GETRONICS	NL ★	5,71	– 1,72
GN GREAT NORDIC	DK	12,27	– 4,69
INFINEON TECHNO	DE ★	40,55	+ 1,76
INFOGRAMES ENTE	FR ★	21,52	– 2,40
INTRACOM R	GR	19,78	+ 0,92
KEWILL SYSTEMS	GB	2,12	– 3,76
LEICA GEOSYSTEM	CH	327,83	– 0,99
LOGICA	GB	14,24	– 1,94
LOGITECH INTL N	CH	346,84	– 3,64
MARCONI	GB	5,79	– 1,97
NOKIA	FI ★	33,89	– 1,20
OCE	NL ★	14,50	....
OLIVETTI	IT ★	2,16	....
PSION	GB	2,11	+ 0,79
SAGE GRP	GB	4,65	– 2,10
SAGEM	FR ★	86	– 1,77
SAP AG	DE ★	163,40	+ 0,12
SAP VZ	DE ★	163	– 0,55
SEMA	GB	9,26	....
SEZ HLDG N	CH	665,49	– 4,25
SIEMENS AG N	DE ★	84,20	– 0,94
MB SOFTWARE	DE ★	3,01	– 4,44
SPIRENT	GB	4,38	– 1,12
STMICROELEC SIC	FR ★	42,40	+ 0,95
THINK TOOLS	CH	23,11	– 9,62
THUS	GB	1,03	....
TIETOENATOR	FI ★	32	– 0,99
▶ DJ E STOXX TECH P		613,20	– 0,77

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	9,99	– 0,10
AEM	IT ★	2,71	....
BRITISH ENERGY	GB	4,83	+ 2,83
CENTRICA	GB	4,02	– 0,82
EDISON	IT ★	10,71	– 0,83
ELECTRABEL	BE ★	233,20	– 0,04
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,90	....
ENDESA	ES ★	19,18	– 0,10
ENEL	IT ★	3,71	....
EVN	AT ★	32,15	– 0,31
FORTUM	FI ★	5,25	– 1,69
GAS NATURAL SDG	ES ★	18,52	– 0,16
HIDRO CANTABRIC	ES ★	26,50	– 0,19
IBERDROLA	ES ★	15,15	– 0,20
INNOGY HOLDINGS	GB	3,67	....
ITALGAS	IT ★	9,89	+ 0,20
KELDA	GB	6,34	– 1,55
NATIONAL GRID G	GB	9,13	– 1,79
INTERNATIONAL P	GB	5,21	– 3,98
OESTERR ELEKTR	AT ★	107,86	– 1,03
PENNON GROUP	GB	10,19	– 0,16
POWERGEN	GB	11,97	– 0,14
SCOTTISH POWER	GB	8,40	– 2,32
SEVERN TRENT	GB	11,77	– 0,28
SUEZ	FR ★	35,35	– 1,12
SYDKRAFT -A-	SE	25,88	....
SYDKRAFT -C-	SE	19,27	....
FENOSA	ES ★	20,90	+ 0,24
UNITED UTILITIE	GB	10,86	– 0,46
VIRIDIAN GROUP	GB	11,12	– 0,30
▶ DJ E STOXX PO SUP P		313,05	– 0,64

EURO NOUVEAU MARCHÉ

31/05 10 h 20 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 30/05
AIRSPRAY NV	21,30	– 1,39
ANTONOV	0,42	– 2,33
C/TAC	3,50	+ 11,11
CARDIO CONTROL	2,75	– 0,36
CSS	23,90	....
HITT NV	8,40	– 2,33
INNOCONCEPTS NV	19,25	+ 0,79
NEDGRAPHICS HOLD	8,30	– 0,60
SOPHEON	1,36	– 2,86
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,22	– 12
UCC GROEP NV	6,90	....

BRUXELLES

ARTHUR	5	....
ENVIPCO HLD CT	0,48	....
FARDIS B	18	....
INTERNOC HLD	0,51	....
INTL BRACHYTHER B	9	....
LINK SOFTWARE B	3,60	....
PAYTON PLANAR	0,45	....

FRANCFORT

AIXTRON	115,50	....
AUGUSTA TECHNOLOGIE	20,32	....
BB BIOTECH ZT-D	87,60	....
BB MEDTECH ZT-D	16,90	....
BERTRANDT AG	13,50	– 3,57
BETA SYSTEMS SOFTWA	6,80	....
CEYONIQ	8,60	– 2,27
CE CONSUMER ELECTRO	8,90	+ 3,37
CENIT SYSTEMHAUS	18,50	....
DIALOG SEMICOND	6,95	– 2,25
DRILLISCH	2,76	+ 2,60
EDEL MUSIC	4,50	....
ELSA	6,60	....
EM.TV & MERCHANDI	5,90	....
EUROMICRON	17,95	....

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne - **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande - **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche - **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède - **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **Aventis** gagnait 0,12 %, jeudi 31 mai dans les premières transactions, à 85,8 euros. Le groupe franco-allemand a annoncé le regroupement de ses activités d'agrochimie au Japon avec celles de la société japonaise Shionogi. Aventis CropScience détiendra 66 % du capital de la coentreprise, et la société Shionogi possédera les 34 % restants.

● Le titre **Axa** cédait 0,54 %, jeudi matin, à 33,09 euros. Les discussions avec la Deutsche Bank en vue d'un partenariat dans la bancassurance ont bien été rompues, a-t-on confirmé de sources bancaires, après des informations dans ce sens publiées par le *Financial Times* de jeudi.

● L'action **France Télécom** reculait de 3,34 %, jeudi matin, à 63,60 euros. L'opérateur a annoncé, jeudi matin, que le prix de vente de sa participation de 9,9 % dans l'américain SprintFON avait été fixé à 19 dollars l'action, et que la plus-value attendue de cette cession s'élevait à 600 millions d'euros avant impôts.

● Le titre **Valeo** s'appréciait de 0,98 %, jeudi matin, à 51,5 euros. L'équipementier automobile a confirmé la mise en vente de sa filiale Filtrauto, mais s'est refusé à tout commentaire concernant les informations du *Figaro* du mercredi 30 mai, donnant l'italien Sogefi comme repreneur.

PREMIER MARCHÉ

JEUDI 31 MAI **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 25 juin

France ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
ACCOR	❯	47,65	312,56	−0,94	48,10
AGF	❯	67,40	442,12	+0,07	67,35
AFFINE(EXIMM		40,90	268,29	...	...
AIR FRANCE G	❯	21,93	143,85	−0,27	21,99
AIR LIQUIDE	❯	164,30	1077,74	+1,29	162,20
ALCATEL	❯	29	190,23	−0,89	29,26
ALCATEL O		22,50	147,59	−0,27	...
ALSTOM	❯	35,18	230,77	+0,80	34,90
ALTRAN TECHN	❯	69,20	453,92	−1,35	70,15
ATOS ORIGIN	❯	94,10	617,26	−0,95	95
ARBEL		...	...	...	...
AVENTIS	❯	85,55	561,17	−0,18	85,70
AXA	❯	33,11	217,19	−0,48	33,27
BAIL INVESTI	■❯	127,50	836,35	−0,08	134,80
BAZAR HOT. V		131,60	863,24	...	...
BIC	❯	42,10	276,16	+0,48	41,90
BIS		...	...	...	...
BNPPARIBAS	❯	102,20	670,39	−0,58	102,80
BOLLORE	❯	235,30	1543,47	...	235,30
BOLLORE INV		52	341,10	−1,05	...
BONGRAIN		43,40	284,69	+2,82	...
BOUYGUES	❯	43,50	285,34	−1,47	44,15
BOUYGUES OFF	■❯	59	387,01	+0,08	60,05
BULL#	❯	2,85	18,69	−2,06	2,91
BUSINESS OBJ	❯	38,15	250,25	+2,28	37,30
B T P (LA CI		...	...	...	...
BURELLE (LY)		69,50	455,89	...	...
CANAL +	❯	3,74	24,53	−0,80	3,77
CAP GEMINI	❯	133,30	874,39	−1,19	134,90
CARBONE-LORR	❯	47,25	309,94	+0,11	47,20
CARREFOUR	❯	65,55	429,98	+0,23	65,40
CASINO GUICH	❯	101,70	667,11	−0,49	102,20
CASINO GUICH		70,10	459,83	+1,01	...
CASTORAMA DU	❯	261,50	1715,33	+0,04	261,40
CEA INDUSTRI		233	1528,38	−0,04	...
CEGID (LY)		113,90	747,14	+3,45	...
CFF.RECYCLIN		47,30	310,27	−0,42	...
CGIP	❯	47,30	310,27	+0,02	47,29
CHARGEURS		79	518,21	−0,88	...
CHRISTIAN DA	●	95	623,16	+7,95	...
CHRISTIAN DI	❯	48,01	314,92	−1,01	48,50
CIC -ACTIONS		118,70	778,62	...	...
CIMENTS FRAN	❯	53,20	348,97	+0,19	53,10
CLARINS	❯	86,15	565,11	+0,76	85,50
CLUB MEDITER	❯	76,10	499,18	−0,20	76,25
CNP ASSURANC	❯	36,89	241,98	−0,57	37,10
COFACE	❯	85	557,56	+0,18	84,85
COFLEXIP	❯	172,80	1133,49	−1,26	175
COLAS	❯	69	452,61	−0,07	69,05
CONTIN.ENTRE		49,50	324,70	+0,71	...
CPR		58	380,46	...	...
CRED.FON.FRA		12,87	84,42	−0,85	...
CREDIT LYONN	❯	41	268,94	+0,44	40,82
CS COM.ET SY		9,02	59,17	...	...
DAMART		...	...	...	...
DANONE	❯	149,90	983,28	−0,07	150
DASSAULT-AVI		289,10	1896,37	...	...
DASSAULT SYS	❯	52,80	346,35	−2,13	53,95
DE DIETRICH		...	...	...	...
DEVEAUX(LY)#		85,60	561,50	+0,65	...
DEV.R.N-P.CA		14,60	95,77	...	...
DMC (DOLLFUS		10,16	66,65	...	...
DYNACTION		26,50	173,83	...	...
EIFFAGE	❯	79	518,21	−0,94	79,75
ELIOR	❯	14	91,83	−0,36	14,05
ELEC.MADAGAS		...	...	...	...
ENTENIAL(EX		32,50	213,19	−0,61	...
ERAMET	❯	43,35	284,36	−1,37	43,95
ERIDANIA BEG	❯	102,40	671,70	+1,39	101
ESSILOR INTL	❯	322	2112,18	−0,12	322,40
ESSO		87,40	573,31	+0,34	...
EULER	❯	55	360,78	+0,82	54,55
EURAZEO	❯	72	472,29	−3,23	74,40
EURO DISNEY	❯	0,95	6,23	−1,04	0,96
EUROTUNNEL	❯	1,35	8,86	−1,46	1,37
FAURECIA	❯	62	406,69	+1,81	60,90
FIMALAC SA	❯	40,25	264,02	+0,60	40,01
F.F.P. (NY)		116	760,91	...	...
FINAXA		114	747,79	...	...
FIVES-LILLE		...	...	...	...
FONC.LYON.#		33,50	219,75	+0,03	...
FRANCE TELEC	❯	64,10	420,47	−2,58	65,80
FROMAGERIES		...	...	...	...
GALERIES LAF	❯	195	1279,12	−1,76	198,50
GAUMONT #		41,90	274,85	−4,77	...
GECINA	❯	101	662,52	...	101
GEOPHYSIQUE	❯	79,70	522,80	+1,46	78,55
GFI INFORMAT	❯	26,51	173,89	−2,18	27,10
GRANDVISION	■❯	22,25	145,95	+0,68	22,35
GROUPE ANDRE		130	852,74	−1,81	...
GROUPE GASCO		83,10	545,10	−0,48	...
GR.ZANNIER (		96,20	631,03	+1,16	...
GROUPE PARTO		70	459,17	−0,71	...
GUYENNE GASC	❯	92,85	609,06	−0,05	92,90
HAVAS ADVERT	❯	15,31	100,43	−1,23	15,50
IMERYS	❯	119,50	783,87	−0,42	120
IMMOBANQUE		...	...	...	...
IMMEUBLES DE		...	...	...	...
INFOGRAMES E	❯	21,35	140,05	−3,17	22,05
IM.MARSEILLA		3400	22302,54	...	...
INGENICO	❯	24,18	158,61	−0,58	24,32
ISIS	❯	120,90	793,05	−0,66	121,70
KAUFMAN ET B	❯	22,25	145,95	...	22,25
KLEPIERRE	❯	104,80	687,44	+0,87	103,90
LAFARGE	❯	105,10	689,41	+0,29	104,80
LAGARDERE	❯	61,85	405,71	+0,08	61,80
LAPEYRE	❯	57,65	378,16	−1,45	58,50
LEBON (CIE)		...	...	...	...
LEGRAND	❯	235,70	1546,09	−0,55	237
LEGRAND ADP		180	1180,72	−0,55	...
LEGRIS INDUS	❯	53	347,66	...	53
LIBERTY SURF		6,09	39,95	+1,50	...
LOCINDUS		134	878,98	...	...
L'OREAL	❯	75,80	497,22	+0,40	75,50
LOUVRE #		95,10	623,82	−0,52	...
LVMH MOET HE	❯	67,20	440,80	−0,15	67,30
MARINE WENDE	❯	80	524,77	−0,81	80,65
MAUREL ET PR		11,46	75,17	+2,32	...
METALEUROP		5,75	37,72	−0,17	...
MICHELIN	❯	41,05	269,27	+0,74	40,75
MARIONNAUD P		133	872,42	−0,97	...
MONTUPET SA		17,52	114,92	+0,11	...
MOULINEX		3,92	25,71	+2,35	...
NATEXIS BQ P	❯	99	649,40	+0,25	98,75
NEOPOST	❯	28,40	186,29	+0,18	28,35
NORBERT DENT		24,15	158,41	+0,42	...
NORD-EST		28,61	187,67	+0,03	...
NRJ GROUP	❯	19,35	126,93	−1,58	19,66
OBERTHUR CAR	❯	16,56	108,63	−5,37	17,50
OLIPAR		9,39	61,59	−0,53	...
ORANGE	❯	10,16	66,65	−0,29	10,19
OXYG.EXT-ORI		...	...	...	...
PECHINEY ACT	❯	62,90	412,60	−0,55	63,25
PECHINEY B P		58,25	382,09	−2,43	...
PENAUILLE PO	❯	66,30	434,90	+2,63	64,60
PERNOD-RICAR	❯	79,65	522,47	+0,19	79,50
PEUGEOT	❯	327,10	2145,64	−0,64	329,20
PINAULT-PRIN	❯	206,60	1355,21	+0,24	206,10
PLASTIC OMN.	❯	96	629,72	−1,03	97
PSB INDUSTRI		87,90	576,59	+3,11	...
PUBLICIS GR.	❯	36,54	239,69	−1,30	37,02
REMY COINTRE	❯	36,70	240,74	−0,49	36,88
RENAULT	❯	55,65	365,04	−0,18	55,75
REXEL	❯	78,10	512,30	−0,70	78,65
RHODIA	❯	13,80	90,52	−1,29	13,98
ROCHETTE (LA		8	52,48	...	...
ROYAL CANIN	❯	109,10	715,65	+0,09	109
ROUGIER #		69,75	457,53	...	...
RUE IMPERIAL		1712	11229,98	+0,09	...
SADE (NY)		49,20	322,73	−0,20	...
SAGEM S.A.	❯	86,50	567,40	−1,20	87,55
SAGEM ADP		60,50	396,85	+0,83	...
SAINT-GOBAIN	❯	167,50	1098,73	...	167,50
SALVEPAR (NY		66,05	433,26	+0,38	...
SANOFI SYNTH	❯	71,90	471,63	+0,77	71,35
SCHNEIDER EL	❯	70,95	465,40	+0,42	70,65
SCOR	❯	52,15	342,08	+1,07	51,60
S.E.B.	❯	59,70	391,61	−0,50	60
SEITA	❯	48,30	316,83	...	48,30
SELECTIBAIL(	■	15,60	102,33	−2,13	...
SIDEL	❯	48	314,86	...	48
SILIC		172,30	1130,21	−0,40	...
SIMCO	❯	77,80	510,33	−0,06	77,85
SKIS ROSSIGN		16,66	109,28	−1,88	...
SOCIETE GENE	❯	70,20	460,48	−1,13	71
SODEXHO ALLI	❯	51,55	338,15	−0,87	52
SOGEPARC (FI		...	...	...	...
SOMMER-ALLIB		...	...	...	...
SOPHIA	❯	32,50	213,19	+0,31	32,40
SOPRA #	❯	77	505,09	−2,53	79
SPIR COMMUNI	■❯	87,30	572,65	+0,11	90,20
SR TELEPERFO	❯	29,90	196,13	−0,66	30,10
STUDIOCANAL		12,15	79,70	+0,41	...
SUCR.PITHIVI		...	...	...	...
SUEZ LYON.DE	❯	35,40	232,21	−0,98	35,75
TAITTINGER		...	...	...	...
THALES	❯	46,51	305,09	−0,19	46,60
TF1	■❯	38,30	251,23	+0,13	38,90
TECHNIP	■❯	172,60	1132,18	+0,47	175,10
THOMSON MULT.	❯	46,34	303,97	−2,24	47,40
TOTAL FINA E	❯	174,50	1144,64	+0,11	174,30
TRANSICIEL #	❯	53,60	351,59	−0,37	53,80
UBI SOFT ENT	❯	44,90	294,52	+0,22	44,80
UNIBAIL	❯	188,70	1237,79	−0,42	189,50
UNILOG	❯	100	655,96	−2,06	102,10
USINOR	❯	14,91	97,80	+0,07	14,90
VALEO	❯	51,80	339,79	+1,57	51
VALLOUREC	❯	66,20	434,24	−0,15	66,30
VIA BANQUE		...	...	...	...
VICAT		...	...	...	...
VINCI	❯	70,70	463,76	+0,14	70,60
VIVENDI ENVI	❯	48,84	320,37	−0,53	49,10
VIVENDI UNIV	❯	75,50	495,25	−0,53	75,90
WANADOO	❯	6,77	44,41	−2,17	6,92
WORMS (EX.SO		19,50	127,91	−2,01	...
ZODIAC	❯	288,90	1895,06	−2,07	295

International ▶ Une sélection		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Compensation (1)
ADECCO		69,85	458,19	+0,43	...
AMERICAN EXP		50	327,98	+0,38	...
AMVESCAP EXP		...	...	...	...
ANGLOGOLD LT		42,50	278,78	−3,41	...
A.T.T. #		24,02	157,56	−1,15	...
BARRICK GOLD		19,51	127,98	−0,51	...
COLGATE PAL.		67	439,49	...	...
CROWN CORK O		6	39,36	−1,64	...
DE BEERS #		...	...	...	...
DIAGO PLC		12,75	83,63	−0,39	...
DOW CHEMICAL		42,22	276,95	−1,49	...
DU PONT NEMO		54,20	355,53	+0,28	...
ECHO BAY MIN		0,98	6,43	−7,55	...
ELECTROLUX		...	...	...	...
ELF GABON		198	1298,79	−0,25	...
ERICSSON #	❯	7,58	49,72	...	7,58
FORD MOTOR #		28,80	188,92	−0,48	...
GENERAL ELEC		57,50	377,18	+0,26	...
GENERAL MOTO		65,70	430,96	−0,98	...
GOLD FIELDS		4,89	32,08	−4,12	...
HARMONY GOLD		5,90	38,70	−5,14	...
HITACHI #		12	78,71	−0,17	...
HSBC HOLDING	❯	14,42	94,59	−0,41	14,48
I.B.M.	❯	132,30	867,83	+1,46	130,40
I.C.I.		...	...	...	...
ITO YOKADO #		...	...	...	...
I.T.T. INDUS		55,70	365,37	+0,36	...
KINGFISHER P	❯	7,38	48,41	−0,27	7,40
MATSUSHITA		...	...	...	...
MC DONALD'S		35,90	235,49	+0,70	...
MERK AND CO		85,50	560,84	−1,21	...
MITSUBISHI C		...	...	...	...
NESTLE SA #	❯	2424,50	15903,68	+0,52	2412
NORSK HYDRO		46,50	305,02	−5,97	...
PFIZER INC		50,70	332,57	+0,50	...
PHILIP MORRI		60	393,57	−0,33	...
PROCTER GAMB		74,70	490	+0,27	...
RIO TINTO PL		23,90	156,77	+3,15	...
SCHLUMBERGER		73,50	482,13	+1,45	...
SEGA ENTERPR		21,80	143	−0,46	...
SHELL TRANSP		10,23	67,10	+0,10	...
SONY CORP. #	❯	90,05	590,69	−0,83	90,80
T.D.K. #		...	...	...	...
TOSHIBA #		6,70	43,95	−2,19	...
UNITED TECHO		96,20	631,03	−0,98	...
ZAMBIA COPPE		0,59	3,87	+5,36	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 30 MAI

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 11**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ABEL GUILLEM	13,89	91,11	+2,89
AB SOFT	5,04	33,06	−8,53
ACCESS COMME	8,01	52,54	−2,55
ADL PARTNER	20,40	133,82	−0,49
ALGORIEL #	7,60	49,85	+1,33
ALPHAMEDIA	1,78	11,68	−3,78
ALPHA MOS #	5,10	33,45	+0,99
ALPHA MOS BO	0,80	5,25	−5,88
ALTAMIR & CI	127	833,07	+0,08
ALDETA ◆	4,70	30,83	...
ALTI #	11,90	78,06	−2,38
A NOVO # ❯	179	1174,16	−0,67
ARTPRICE COM	10,89	71,43	−12,18
ASTRA	0,83	5,44	...
AUFEMININ.CO	2,91	19,09	−3
AUTOMA TECH	7,63	50,05	+0,39
AVENIR TELEC ❯	3,91	25,65	−7,78
AVENIR TELEC ◆	1,48	9,71	...
BAC MAJESTIC	4,30	28,21	−4,23
BARBARA BUI	18,15	119,06	+0,83
BCI NAVIGATI	5,85	38,37	−0,85
BELVEDERE	16,24	106,53	+2,27
BOURSE DIREC	4,04	26,50	−3,81
BRIME TECHNO	48,19	316,11	+0,40
BRIME TECHN	1,40	9,18	+9,38
BUSINESS ET	13,29	87,18	...
BUSINESS INT	5	32,80	−3,47
BVRP ACT.DIV ❯	26,55	174,16	−8,16
CAC SYSTEMES ◆	3,40	22,30	...
CALL CENTER	9,65	63,30	−6,31
CAST	14,75	96,75	−1,67
CEREP	100,50	659,24	−0,99
CHEMUNEX #	0,18	1,18	−5,26
CMT MEDICAL	18,41	120,76	−0,75
COALA #	19,60	128,57	+1,03
COHERIS ATIX	24	157,43	−4,95
COIL	17,50	114,79	−1,41
CION ET SYS	4,09	26,83	−0,24
CONSODATA #	17,35	113,81	−3,61
CONSODATA AC ◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN	5,15	33,78	+1,98
CROSS SYSTEM	4,44	29,12	−5,73
CRYO #	8,02	52,61	−9,17
CRYO NV ◆	6,25	41	...
CRYONETWORKS.	3,20	20,99	−5,33
CYBERDECK #	1,16	7,61	−9,38
CYBER PRES.P	18,95	124,30	−3,81
CYBERSEARCH	4,35	28,53	−2,90
CYRANO #	0,52	3,41	−26,76
DALET #	5,05	33,13	−8,18
DATASQUARE # ◆	4,02	26,37	...
DATATRONIC	3,99	26,17	...
DESK #	1,80	11,81	+8,43
DEVOTEAM # ❯	50,10	328,63	−4,57
DMS #	13	85,27	...
DIAGNOSTIC N ◆	14,50	95,11	...
D INTERACTIV	7,22	47,36	−9,52
D INTERACTIV ◆	7,20	47,23	...
D INTERACTIV ◆	7,70	50,51	...
DIREKT ANLAG	22,50	147,59	−7,41
DIREKT ANLAG	20,61	135,19	−8,40
DURAND ALLIZ	0,80	5,25	−3,61
DURAN DUBOI	15,20	99,71	−0,07
DURAN BS 00 ◆	0,18	1,18	...
EFFIK #	11,90	78,06	−2,78
EGIDE #	186,50	1223,36	−4,55
EMME(JCE 1/1	12	78,71	−2,04
ESI GROUP	31	203,35	−4,59
ESKER	6,27	41,13	−0,48
EUROFINS SCI	19,15	125,62	−12,95
EURO.CARGO S	11,70	76,75	+0,86
FIMATEX # ❯	4,05	26,57	−6,90
FI SYSTEM # ❯	5,61	36,80	−6,81
FI SYSTEME A ◆	4,91	32,21	...
FI SYSTEM BS	0,41	2,69	−4,65
FLOREANE MED	8,70	57,07	−0,91
GAMELOFT COM	2,02	13,25	−0,98
GAUDRIOT #	33,80	221,71	−0,59
GENERIX #	28,50	186,95	+1,97
GENESYS #	32,20	211,22	−6,40
GENESYS ACT ◆	42,20	276,81	...
GENESYS BS00	4,71	30,90	−9,07
GENSET ❯	13,86	90,92	−7,54
GL TRADE #	42,71	280,16	+0,49
GUILLEMOT #	37,48	245,85	−0,85
GUYANOR ACTI ◆	0,25	1,64	...
HF COMPANY	56,40	369,96	...
HIGH CO.#	115,10	755,01	−1,62
HIGH CO NOUV ◆	89	583,80	...
HIGH BON DE ◆	5,86	38,44	...
HIGHWAVE OPT ❯	26,46	173,57	−8,79
HIGHWAVE OPT ◆	30,91	202,76	...
HIMALAYA	8,30	54,44	−4,71
HI MEDIA	1,99	13,05	−3,40
HOLOGRAM IND	10,40	68,22	−1,89
HUBWOO.COM	3	19,68	−13,54
IB GROUP.COM	9,40	61,66	−0,11
IDP	2,50	16,40	...
IDP BON 98 (◆	1,07	7,02	...
INTERACTIF B ◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B ◆	0,30	1,97	...
IGE +XAO	9,85	64,61	−4,46
ILOG #	22,48	147,46	−5,15
IMECOM GROUP	2,01	13,18	+0,50
INFOSOURCES	1,01	6,63	−5,61
INFOSOURCE B ◆	1,45	9,51	...
INFOTEL #	38,80	254,51	−1,77
INFO VISTA	11,50	75,44	−4,96
INTEGRA NET ❯	2,43	15,94	−4,71
INTEGRA ACT.	...	...	...
INTERCALL #	1,96	12,86	−3,92
IPSOS # ❯	89	583,80	...
IPSOS BS00 ◆	3,75	24,60	...
ITESOFT	4	26,24	−5,66
IT LINK	5,80	38,05	−3,81
IXO	1,19	7,81	...
JOLIEZ REGOL ◆	1,18	7,74	...
KALISTO ENTE	1,73	11,35	−5,46
KALISTO ACT ◆	3,61	23,68	...
KEYRUS PROGI	2,15	14,10	−5,29
KAZIBAO	0,99	6,49	−2,94
LA COMPAGNIE	9,18	60,22	−0,33
LEXIBOOK #	17,20	112,82	...
LEXIBOOK ACT ◆	20	131,19	...
LINEDATA SER	23	150,87	−1,92
LYCOS EUROPE	1,67	10,95	−2,91
MEDCOST #	7,24	47,49	−2,16
MEDIDEP #	111,10	728,77	−4,72
MEMSCAP	6,35	41,65	−1,55
METROLOGIC G	77	505,09	−3,51
MICROPOLE	7,85	51,49	−3,56
MONDIAL PECH	4,21	27,62	−8,08
MULTIMANIA	5,15	33,78	−1,15
NATUREX	13,85	90,85	+1,09
NET2S #	16,19	106,20	+0,56
NETGEM ❯	7,81	51,23	−9,71
NETVALUE #	2,60	17,05	+4
NEURONES #	4,16	27,29	−2,12
NICOX #	69	452,61	−2,82
OLITEC	26	170,55	...
OPTIMS #	3,11	20,40	−1,89
OXIS INTL RG	0,33	2,16	...
PERFECT TECH	15,99	104,89	−3,79
PERF.TECHNO. ◆	0,41	2,69	...
PHARMAGEST I	17,76	116,50	−1,33
PHONE SYS.NE	2,40	15,74	−0,41
PICOGIGA	13,70	89,87	−2,70
PROSODIE #	48,80	320,11	−1,41
PROSODIE BS ◆	11,49	75,37	...
PROLOGUE SOF	7,35	48,21	−4,55
PROXIDIS ◆	1,28	8,40	...
QBIOGENE	4,90	32,14	...
QUALIFLOW	18,80	123,32	−3,59
QUANTEL	4,10	26,89	+1,49
R2I SANTE	6,75	44,28	−3,57
RECIF #	35,24	231,16	−2,71
REPONSE #	30,15	197,77	−2,74
REGINA RUBEN	1	6,56	−2,91
RIBER #	10,75	70,52	−4,70
RIGIFLEX INT	160,50	1052,81	+1,33
RISC TECHNOL	11,41	74,84	−5,31
SAVEURS DE F	8,69	57	+0,46
GUILLEMOT BS	13,20	86,59	−12,58
SELF TRADE	5,11	33,52	−1,16
SILICOMP #	52,40	343,72	−2,06
SITICOM GROU	21,40	140,37	−0,47
SODITECH ING	9,40	61,66	...
SOFT COMPUTI	8,60	56,41	−2,27
SOI TEC SILI ❯	22,70	148,90	−7,16
SOI TEC BS 0 ◆	15,95	104,63	...
SOLUCOM	48,59	318,73	−1,84
SQLI	3,24	21,25	−0,31
SQLI NOUV.01 ◆	3,10	20,33	...
STACI #	2,69	17,65	+6,32
STELAX	0,69	4,53	...
SYNELEC #	17,50	114,79	−2,72
SYSTAR #	9,50	62,32	−8,83
SYSTRAN	5	32,80	...

SECOND MARCHÉ

JEUDI 31 MAI

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE	43,60	286	+1,40
ACTIELEC TEC	6,70	43,95	+0,15
ALGECO #	115	754,35	+4,45
ALTEDIA	47,15	309,28	−0,53
ALTEN (SVN) ❯	131,90	865,21	−0,08
APRIL S.A.#(●	21,89	143,59	−0,45
ARKOPHARMA #	140,50	921,62	−1,06
ASSYSTEM #	55,50	364,06	...
AUBAY	10,90	71,50	−0,09
BENETEAU #	117,70	772,06	−1,92
BOIRON (LY)#	78,35	513,94	+1,75
BONDUELLE	39,15	256,81	−4,04
BQUE TARNEAU ◆	99	649,40	...
BRICORAMA #	61,90	406,04	+1,48
BRIOCHE PASQ	75	491,97	+0,47
BUFFALO GRIL	10,69	70,12	+0,85
C.A. OISE CC ◆	96,95	635,95	...
C.A. PARIS I	73,40	481,47	−0,61
C.A.PAS CAL	145,90	957,04	+0,14
CDA-CIE DES	44,70	293,21	−0,67
CEGEDIM #	57	373,90	...
CIE FIN.ST-H ◆	122,10	800,92	...
CNIM #	62,85	412,27	...
COFITEM-COFI ◆	61	400,13	...
DANE-ELEC ME	3,75	24,60	...
ETAM DEVELOP	10,05	65,92	+0,70
EUROPEENNE C	95	623,16	+0,11
EXPAND S.A.	62	406,69	−0,32
FINATIS(EX.L ◆	135,20	886,85	...
FININFO ■	35,44	232,47	+0,85
FLEURY MICHO	24,37	159,86	−0,08
FOCAL (GROUP	68	446,05	...
GENERALE LOC	124,90	819,29	−0,08
GEODIS	42,30	277,47	...
GFI INDUSTRI	31,61	207,35	−1,06
GRAND MARNIE ◆	7605,50	49888,81	...
GROUPE BOURB ◆	45,20	296,49	...
GROUPE CRIT	20,60	135,13	−3,29
GROUPE J.C.D	150,20	985,25	...
HERMES INTL ❯	166,90	1094,79	+0,30
HYPARLO #(LY ■	30,70	201,38	...
IMS(INT.META	8,88	58,25	−0,45
INTER PARFUM	74	485,41	+1,37
JET MULTIMED	32,50	213,19	...
LAURENT-PERR	32,65	214,17	−0,15
LDC	130,10	853,40	...
LECTRA SYST.	6,04	39,62	+0,67
LOUIS DREYFU	10,40	68,22	...
LVL MEDICAL	65,90	432,28	−1,93
M6-METR.TV A ■❯	33,44	219,35	−6,57
MANITOU #	76	498,53	...
MANUTAN INTE	49	321,42	...
PARC DES EXP ◆	117	767,47	...
PCAS #	24,20	158,74	−2,22
PETIT FOREST	40,04	262,65	+1,37
PIERRE VACAN	64,20	421,12	−2,28
PINGUELY HAU ❯	23,45	153,82	−0,21
POCHET ■	97,85	641,85	...
RADIALL #	84,75	555,92	+1,86
RALLYE (LY) ❯	59,70	391,61	−0,58
ROCANI(EX FI ◆	13,64	89,47	...
RODRIGUEZ GR	58,55	384,06	−1,51
SABATE SA #	31	203,35	+0,81
SECHE ENVIRO	90	590,36	−0,99
SINOP.ASSET ◆	20,67	135,59	...
SIPAREX CROI	30	196,79	−1,32
SOLERI ◆	253,50	1662,85	...
SOLVING #	77,50	508,37	−0,64
STEF-TFE #	46,70	306,33	−0,21
STERIA GROUP	126,20	827,82	−2,17
SYLEA	48,46	317,88	+2,89
SYLIS #	30,50	200,07	−1,13
SYNERGIE (EX	49	321,42	+4,70
TEAM PARTNER	16,61	108,95	+0,67
TRIGANO ❯	44,55	292,23	−2,56
UNION FIN.FR	43,01	282,13	−0,30
VILMOR.CLAUS	71,90	471,63	−1,10
VIRBAC	88	577,24	...

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 30 mai**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,82	189,05	30/05
AGIPI ACTIONS (AXA)	31,28	205,18	30/05
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
BNP MONÉ COURT TERME	2453,52	16094,04	30/05
BNP MONÉ PLACEMENT C	13469,33	88353,01	30/05
BNP MONÉ PLACEMENT D	11760,02	77140,67	30/05
BNP MONÉ TRÉSORERIE	153260,19	1005320,94	30/05
BNP OBLI. CT	161,94	1062,26	30/05
BNP OBLI. LT	33,05	216,79	30/05
BNP OBLI. MT C	149,23	978,88	30/05
BNP OBLI. MT D	136,91	898,07	30/05
BNP OBLI. SPREADS	180,09	1181,31	30/05
BNP OBLI. TRÉSOR	1918,15	12582,24	30/05
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1799,65	11804,93	30/05
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	111,96	734,41	29/05
BP MEDITERRANÉE DÉV.	74,68	489,87	29/05
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	138,88	910,99	29/05
BP OBLIG. EUROPE	50,74	332,83	30/05
BP SÉCURITÉ	101241,63	664101,56	30/05
EUROACTION MIDCAP	162,53	1066,13	30/05
FRUCTI EURO 50	123,51	810,17	30/05
FRUCTIFRANCE C	103,20	676,95	29/05
FRUCTIFONDS FRANCE NM	287,53	1886,07	29/05
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	514,63	3375,75	29/05
NORD SUD DÉVELOP. D	397,16	2605,20	29/05
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	59,84	392,52	30/05
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	20,79	136,37	30/05
ÉCUR. ACTIONS FUTUR	77,78	510,20	30/05
ÉCUR. CAPITALISATION C	42,81	280,82	30/05
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	51,03	334,73	30/05
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	49,84	326,93	30/05
ÉCUR. EXPANSION C	14489,53	95045,09	30/05
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	41,47	272,03	30/05
ÉCUR. INVESTISSEMENTS	62,10	407,35	30/05
ÉCUR. MONÉTAIRE C	220,47	1446,19	30/05
ÉCUR. MONÉTAIRE D	190,12	1247,11	30/05
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	179,13	1175,02	30/05
ÉCUR. TECHNOLOGIES	48,60	318,80	30/05
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	270,89	1776,92	30/05
ÉPARCOURT-SICAV D	27,73	181,90	30/05
GÉOPTIM C	2260,67	14829,02	30/05
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	38,52	252,67	30/05
ÉCUREUIL PRUDENCE C	34,06	223,42	30/05
ÉCUREUIL VITALITÉ C	45,24	296,75	30/05
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	475,90	3121,70	30/05
ATOUT FONCIER D	350,54	2299,39	30/05
ATOUT FRANCE ASIE D	92,66	607,81	30/05
ATOUT FRANCE EUROPE D	213,35	1399,48	30/05
ATOUT FRANCE MONDE D	53,31	349,69	30/05
ATOUT FUTUR C	235,58	1545,30	30/05
ATOUT FUTUR D	213,47	1400,27	30/05
ATOUT SÉLECTION D	127,05	833,39	30/05
DIÈZE C	467,53	3066,80	30/05
EURODYN C	607,52	3985,07	30/05
INDICIA EUROLAND D	134,01	879,05	29/05
INDICIA FRANCE D	452,48	2968,07	29/05
INDOCAM AMÉRIQUE C	48,64	319,06	30/05
INDOCAM ASIE C	22,95	150,54	30/05
INDOCAM FRANCE C	408,04	2676,57	30/05
INDOCAM FRANCE D	335,40	2200,08	30/05
INDOCAM MULTI OBLIG. C	180,30	1182,69	30/05
OBLIFUTUR C	97,50	639,56	30/05
OBLIFUTUR D	80,44	527,65	30/05
REVENU-VERT D	171,07	1122,15	30/05
UNIVERS ACTIONS C	66,52	436,34	30/05
UNIVERS-OBLIGATIONS C	42,84	281,01	30/05
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	95,01	623,22	29/05
INDOCAM VAL. RESTR. C	321,25	2107,26	29/05
MASTER ACTIONS C	51,01	334,60	28/05
MASTER OBLIGATIONS C	30,40	199,41	28/05
OPTALIS DYNAMIQ. C	21,30	139,72	29/05
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,43	134,01	29/05
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,04	131,45	29/05
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,75	122,99	29/05
OPTALIS EXPANSION C	18	118,07	29/05
OPTALIS EXPANSION D	17,87	117,22	29/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,99	118,01	29/05
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,26	106,66	29/05
PACTE SOL. LOGEM.	77,21	506,46	29/05
PACTE SOL.TIERS MONDE	82,11	538,61	29/05
UNIVAR C	189,07	1240,22	01/06
UNIVAR D	186,31	1222,11	01/06
CIC BANQUES			
CIC CONVERTIBLES	6,10	40,01	29/05
CIC FINUNION	171,85	1127,26	30/05
CIC OBLI LONG TERME C	14,88	97,61	30/05
CIC OBLI LONG TERME D	14,88	97,61	30/05
CIC OBLIMONDE	134,04	879,24	30/05
CIC PIERRE	37,37	245,13	30/05
UNION AMÉRIQUE	530,40	3479,20	30/05
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORTUNITÉ	645,66	4235,25	30/05
CIC NOUVEAU MARCHÉ	8,93	58,58	30/05
CIC TECHNO. COM	125,19	821,19	30/05
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	222,45	1459,18	30/05
LION 20000 C/3 11/06/99	483,53	3171,75	30/05
LION 20000 D/3 11/06/99	422,13	2768,99	30/05
SICAV 5000	189,73	1244,55	30/05
SLIVAFRANCE	336,27	2205,79	30/05
SLIVARENTE	40,31	264,42	30/05
SLIVINTER	178,94	1173,77	30/05
TRILION	750,42	4922,43	30/05
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *	209,91	1376,92	30/05
ACTILION DYNAMIQUE D *	197,72	1296,96	30/05
ACTILION PEA DYNAMIQUE	80,40	527,39	30/05
ACTILION ÉQUILIBRE C *	191,05	1253,21	30/05
ACTILION ÉQUILIBRE D *	178,63	1171,74	30/05
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	187,49	1229,85	30/05
ACTILION PRUDENCE C *	176,14	1155,40	30/05
ACTILION PRUDENCE D *	164,14	1076,69	30/05
INTERLION	224,39	1471,90	30/05
LION ACTION EURO	107,72	706,60	30/05
LION PEA EURO	110,07	722,01	30/05
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	26,06	170,94	30/05
CM EUROPE TECHNOL	6,16	40,41	30/05
CM FRANCE ACTIONS	41,94	275,11	30/05
CM MID. ACT. FRANCE	38,62	253,33	30/05
CM MONDE ACTIONS	367,99	2413,86	30/05
CM OBLIG. LONG TERME	103,96	681,93	30/05
CM OPTION DYNAM.	35,06	229,98	30/05
CM OPTION ÉQUIL.	54,69	358,74	30/05
CM OBLIG. COURT TERME	161,01	1056,16	30/05
CM OBLIG. MOYEN TERME	330,19	2165,90	30/05
CM OBLIG. QUATRE	164	1075,77	30/05
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,25	126,27	30/05
LCF E. DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	153,11	1004,34	30/05
ASIE 2000	83,65	548,71	30/05
NOUVELLE EUROPE	253,83	1665,02	30/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3490,67	22897,29	30/05
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	3239,79	21251,63	30/05
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	341,09	2237,40	30/05
ST-HONORÉ FRANCE	66,07	433,39	30/05
ST-HONORÉ PACIFIQUE	116,91	766,88	30/05
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	144,59	948,45	30/05
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	399,77	2622,32	30/05
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	114,52	751,20	30/05
Fonds communs de placements			
WEB INTERNATIONAL	32,65	214,17	30/05
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	241,60	1584,79	29/05
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	7217,95	47346,65	29/05
STRATÉGIE INDICE USA	10781,61	70722,73	29/05
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	105,32	690,85	30/05
ADDILYS D	104,49	685,41	30/05
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,86	202,43	30/05
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	30,26	198,49	30/05
AMPLITUDE EUROPE C	37,47	245,79	30/05
AMPLITUDE EUROPE D	36,37	238,57	30/05
AMPLITUDE FRANCE	98,85	648,41	30/05
AMPLITUDE MONDE C	272,61	1788,20	30/05
AMPLITUDE MONDE D	244,52	1603,95	30/05
AMPLITUDE PACIFIQUE C	20,60	135,13	30/05
AMPLITUDE PACIFIQUE D	19,99	131,13	30/05
ÉLANCIEL EURO D PEA	121,07	794,17	30/05
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	50,04	328,24	30/05
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	36,85	241,72	30/05
GÉOBILYS C	117,09	768,06	30/05
GÉOBILYS D	107,70	706,47	30/05
INTENSYS C	20,26	132,90	30/05
INTENSYS D	17,22	112,96	30/05
KALEIS DYNAMISME C	243,51	1597,32	30/05
KALEIS DYNAMISME D	236,83	1553,50	30/05
KALEIS DYNAMISME FR C	90,16	591,41	30/05
KALEIS ÉQUILIBRE C	210,36	1379,87	30/05
KALEIS ÉQUILIBRE D	203,79	1336,77	30/05
KALEIS SÉRÉNITÉ C	193,09	1266,59	30/05
KALEIS SÉRÉNITÉ D	186,65	1224,34	30/05
KALEIS TONUS C	84,38	553,50	30/05
OBLITYS C	109,93	721,09	30/05
OBLITYS D	108,21	709,81	30/05
PLÉNITUDE D PEA	47,81	313,61	30/05
POSTE GESTION C	2572,30	16873,18	30/05
POSTE GESTION D	2280,30	14957,79	30/05
POSTE PREMIÈRE	6990,07	45851,85	30/05
POSTE PREMIÈRE 1 AN	41457,92	271946,13	30/05
POSTE PREMIÈRE 2-3	8891,51	58324,48	30/05
PRIMIEL EUROPE C	73,19	480,09	30/05
REVENUS TRIMESTRIELS	778,34	5105,58	30/05
THÉSORA C	182,65	1198,11	30/05
THÉSORA D	152,47	1000,14	30/05
TRÉSORYS C	46585,58	305581,37	30/05
SOLSTICE D	360,94	2367,61	30/05
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	94,77	621,65	30/05
DÉDIALYS MULTI-SECT.	74,25	487,05	30/05
DÉDIALYS SANTÉ	102,79	674,26	30/05
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	50,15	328,96	30/05
DÉDIALYS TELECOM	59,35	389,31	30/05
POSTE EUROPE C	88,78	582,36	30/05
POSTE EUROPE D	85,20	558,88	30/05
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	190,53	1249,79	30/05
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	174,90	1147,27	30/05
REMUNYS PLUS	101,48	665,67	30/05
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,57	1020,47	30/05
CADENCE 2 D	153,46	1006,63	30/05
CADENCE 3 D	153,67	1008,01	30/05
CONVERTIS C	247,89	1626,05	30/05
INTEROBLIG C	57,87	379,60	30/05
INTERSÉLECTION FR. D	88,34	579,47	30/05
SÉLECT DÉFENSIF C	195,12	1279,90	30/05
SÉLECT DYNAMIQUE C	278,80	1828,81	30/05
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	183,06	1200,79	30/05
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	172,33	1130,41	30/05
SÉLECT PEA 1	240,52	1577,71	30/05
SG FRANCE OPPORT. C	524,87	3442,92	30/05
SG FRANCE OPPORT. D	491,45	3223,70	30/05
SOGENFRANCE C	570,89	3744,79	30/05
SOGENFRANCE D	514,46	3374,64	30/05
SOGEOBLIG C	109,03	715,19	30/05
SOGÉPARGNE D	45,06	295,57	30/05
SOGEPEA EUROPE	271,33	1779,81	30/05
SOGINTER C	75,46	494,99	30/05
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	18,42	120,83	29/05
DÉCLIC ACTIONS FRANC	63,87	418,96	29/05
DÉCLIC ACTIONS INTER	42,56	279,18	30/05
DÉCLIC BOURSE PEA	59,10	387,67	29/05
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,96	117,81	29/05
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,78	110,07	29/05
DÉCLIC PEA EUROPE	29,94	196,39	29/05
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	73,74	483,70	29/05
FAVOR	397,43	2606,97	30/05
SOGESTION C	53,49	350,87	29/05
SOGINDEX FRANCE C	632,21	4147,03	29/05

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

SCIENCES La santé des animaux et des végétaux reflète la qualité de leur environnement. Les scientifiques tirent parti des effets de la pollution sur ces organismes vivants pour identifier les substances chimiques responsables. ● LA BIOSURVEILLANCE se distingue ainsi des mesures instrumentales par le fait qu'elle fournit un enregistrement en continu de l'environnement, au lieu d'un simple instantané. Plusieurs animaux sont appelés à jouer un rôle de sentinelles, déclenchant des alertes en cas de pollution. ● L'IMAGE complète d'un écosystème nécessite néanmoins de faire appel à plusieurs organismes représentant les différents habitats. ● LA TAXINOMIE devrait jouer un rôle important dans la biosurveillance grâce à son apport en matière d'identification des espèces. ● LES PROCÉDÉS utilisés se standardisent lentement après une période de développement anarchique.

Puces de mer, moules, vers et cloportes deviennent guetteurs de la pollution

La biosurveillance se développe parallèlement aux relevés instrumentaux classiques. Sa grande force réside dans la mesure de la « biovalidité », c'est-à-dire de l'influence d'un polluant sur les organismes vivants. Mais il reste à développer le nombre de ces sentinelles de l'environnement

NOUS SOMMES, pour la plupart, consternés par la quantité de détritus qui se déposent sur les côtes à marée haute. Mais, pour le zoologiste Philip Rainbow, ces rebuts représentent un don du ciel. La puce de mer, *Talitrus saltator*, habite les replis humides des cartons de lait qui jonchent les rives de la Baltique. Or Rainbow, qui travaille au Muséum d'histoire naturelle de Londres, utilise ce petit crustacé pour mesurer la pollution par les métaux lourds dans la baie de Gdansk.

L'idée n'est pas nouvelle. La bonne ou la mauvaise santé des animaux et des végétaux reflète la qualité de leur environnement. Les mineurs de fond emportaient déjà avec eux un canari pour être alertés d'un air vicié dans les galeries. Aujourd'hui, en même temps qu'ils cherchent à détecter la pollution, les scientifiques tirent parti de ses conséquences sur les organismes vivants pour découvrir les substances chimiques présentes, leurs quantités et leur provenance.

La grande force de la biosurveillance est qu'elle mesure la *« biovalidité »*. Les instruments de mesure sont capables de détecter et de quantifier un polluant, mais ils n'en indiquent pas les effets, qui varient en fonction de facteurs tels que l'acidité ambiante et le climat.

Les organismes vivants ne révéleront que la fraction de polluants ayant des conséquences biologiques ; de même qu'ils accumulent ces polluants en proportion des quantités qui se trouvent dans l'environnement. Ces organismes procèdent également tout au long de leur vie à un enregistrement en continu de cet environnement, car ils incorporent toutes les substances chimiques auxquelles ils sont exposés. Les relevés instrumentaux, quant à eux, constituent davantage un instantané.

APPAREILS COÛTEUX ET FRAGILES

Steve Hopkin, zoologue à l'université de Reading (Royaume-Uni), plaide depuis longtemps pour l'utilisation du cloporte et du ver de terre dans le contrôle de la pollution de l'air et des sols. L'Agence pour l'environnement du Royaume-Uni *« commence à envisager,* dit-il, *l'emploi d'animaux comme moyens de surveillance »*. Il estime, cependant, qu'il est plus facile pour l'administration de faire valoir (et pour les tribunaux d'interpréter) les données qu'apportent les instruments que les informations fournies par les organismes vivants. Introduire des mesures nouvelles dans les textes de loi est, souligne-t-il, *« un processus long et tortueux »*.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) impose aujourd'hui que la toxicité de toutes les nouvelles substances chimiques industrielles soit testée en laboratoire sur le ver de fumier (*Eisenia foetida*), mais il a fallu vingt ans de querelles pour que cette disposition soit rendue obligatoire. Steve Hopkin souligne, enfin, que le cloporte présente certains avantages autres que scientifiques sur les appareils de mesure, qui sont coûteux et ne passent pas inaperçus : *« Si l'on installe un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air au cœur d'une ville, il n'y restera pas longtemps, à moins d'être entouré d'une clôture électrique. »* En milieu marin, les moules – notamment la moule bleue (*Mytilus edulis*) – ont longtemps été les stars de la biosurveillance. Ces organismes, qui filtrent l'eau dans laquelle ils vivent, retiennent avec leur nourriture les polluants dont on trouve des concentrations élevées dans leurs tissus.

Les moules ont, en outre, une vie sédentaire, ce qui permet d'éviter toute erreur sur le lieu d'origine des substances chimiques absorbées. On les trouve partout en grand nombre dans l'hémisphère Nord et elles entrent dans l'alimentation de beaucoup d'autres êtres vivants. Or, étudier les effets de la pollution sur un animal écologiquement important donne aux résultats obtenus une signification plus large.

PROGRAMMES DE SURVEILLANCE

Plusieurs pays, dont la France et les Etats-Unis, possèdent des programmes de surveillance des moules qui visent à déceler les tendances de la pollution à long terme et à grande échelle. Dans les climats plus chauds, d'où *Mytilus edulis* est absente, les crustacés constituent souvent des sentinelles de choix.

Les anatifes, notamment, sont, pour Philip Rainbow, *« des accumulateurs phénoménaux des traces de métaux »*. Ils présentent les concentrations les plus fortes relevées sur des organismes vivants. Pour la biosurveillance, ce chercheur est favorable à l'utilisation de crustacés *« cosmopolites »* présents un peu partout sur la planète, comme l'anatife *Balanus amphitrite,* qui s'est répandu dans le monde entier en s'attachant à la coque des bateaux.

Depuis le milieu des années 1980, Philip Rainbow traque la pollution dans les eaux de Hongkong, dont il relève les traces dans la moule et l'anatife. L'une des victoires de ce programme a été de mettre fin à une opération qui consistait à démanteler des batteries et à laisser se déverser dans l'eau du plomb et des diphényles polychlorurés. Un exemple de la façon dont les études sur la biosurveillance peuvent piéger les contrevenants dans telle ou telle action précise, en même temps qu'elles mettent en lumière de vastes schémas.

Aussi puissantes et prometteuses que soient les espèces modèles, un seul organisme ne présentera jamais l'image complète d'un environnement. Si l'on veut, par exemple, surveiller la pollution par les herbicides, le mieux est de prendre un végétal pour témoin. Mais les écosystèmes comportent un grand nombre d'habitats différents. Pour obtenir un relevé marin complet, il faut ajouter à l'information donnée par un organisme filtrant comme la moule l'analyse, par exemple, d'une algue qui prélève ses substances chimiques en solution, ainsi que celle d'un habitant des sédiments comme le ver.

Le développement de la biosurveillance, et la nécessité qu'elle implique d'identifier les espèces, pourrait donner un nouvel élan à cette discipline démodée qu'est la taxinomie. Les botanistes ont entrepris de former les fonctionnaires à l'identification des lichens, et Philip Rainbow transmet ses compétences aux scientifiques et aux étudiants des pays dans lesquels il travaille. Mais le statut modeste de la taxinomie peut gêner les progrès de la biosurveillance. Dans un monde où l'expérimentation des hypothèses domine la science, regrette William Purvis, botaniste et directeur du programme de biosurveillance au Muséum d'histoire naturelle de Londres, *« la biosurveillance n'est pas considérée comme une discipline de pointe »*.

John Whitfield

L'association de l'électronique et du vivant

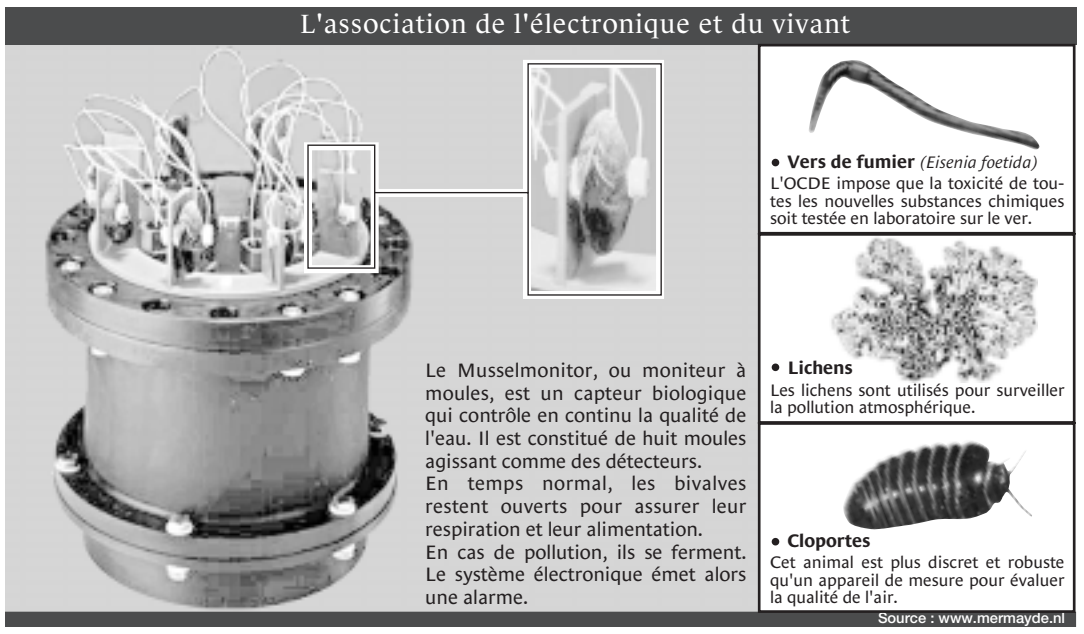

Source : www.mermayde.nl

Sonder les entrailles des sentinelles marines

COMMENT déterminer l'impact réel d'une pollution ponctuelle ou de la présence au long cours de contaminants dans les milieux naturels ? En ce qui concerne le milieu marin, les toxicologues s'appuient depuis une trentaine d'années sur des mesures chimiques, réalisées notamment par le Réseau national d'observation, financé par le ministère de l'environnement et animé par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer). Il s'agit de prélever à intervalles réguliers des huîtres et des moules, mais aussi des échantillons d'eau et de sédiments sur le littoral et dans les estuaires, et d'y mesurer directement la présence des polluants.

Mais de telles mesures ne donnent qu'une idée indirecte des dégâts potentiels dont sont victimes ces organismes sentinelles. Aussi les écotoxicologues se sont-ils inspirés, depuis une douzaine d'années, des méthodes mises au point par le milieu médical. *« Nous utilisons des indicateurs biologiques, des biomarqueurs, employés par exemple pour tester les effets du phénobarbital sur les rats »*, explique Thierry Burgeot, du département polluants chimiques d'Ifremer à Nantes. *Nous mesurons, entre autres, l'activité des systèmes enzymatiques qui assurent la détoxication ou la métabolisation des polluants. »* Car si les polychlorobiphényles (PCB), par exemple, sont généralement stockés et « neutralisés » en l'état dans les tissus graisseux des poissons, d'autres polluants, comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), sont plus efficacement « biotransformés » et sont alors susceptibles de prendre une forme plus toxique. *« Ces métabolites peuvent s'accrocher à l'ADN, induire des mutations, voire les premières étapes de la cancérogénèse,* indique Thierry Burgeot. Les chercheurs sont donc à la recherche des indicateurs biologiques caractéristiques de telles réactions, afin de proposer un diagnostic de l'état d'exposition des organismes dans leur milieu naturel.

Leur tâche est compliquée par le fait que le milieu marin est généralement porteur de contaminations diffuses, d'origine domestique ou industrielle, aboutissant à des mélanges complexes de molécules chimiques *« qui peuvent aggraver les effets »*. Il importe aussi de distinguer les réactions de défense des organismes suscitées par les polluants de celles engendrées par d'autres « stress environnementaux » – changments de température, de salinité, ou de la présence de bactéries ou de virus.

MARQUEURS CHEZ LES POISSONS

Les organismes cibles retenus pour leur collecte facile, leur profusion et leurs contacts avec le sédiment sont des poissons comme la limande, le flet, le callionyme en Atlantique et mer du Nord ; le rouget barbet et le serran en Méditerranée ; la moule et l'huître chez les mollusques. L'identification de biomarqueurs analogues à ceux que l'on a définis chez le rat ou les animaux de laboratoire classiques est plus facile sur les poissons, plus proches en terme d'évolution, que sur les mollusques. Pour l'heure, l'utilisation de ces biomarqueurs reste expérimentale, cantonnée à des *« sites ateliers »* comme la baie de Seine ou le golfe de Fos-sur-Mer. *« Ce qui nous intéresse, ce n'est pas tant de contrôler la qualité du produit pour la consommation, plutôt du ressort des services vétérinaires, que de s'assurer de la qualité du milieu naturel »*, précise Thierry Burgeot. Il espère être d'ici quatre à cinq ans en mesure de proposer des cartes de qualité du littoral, rendant compte des niveaux et effets des pollutions.

La catastrophe de l'*Erika* a malheureusement offert *« un labo grandeur nature »* qui permet de tester la validité de cette méthode sur les organismes sentinelles que sont la moule et les jeunes soles. Les premières, sédentaires, font preuve de capacités de résistance étonnantes, tandis que les secondes, plus sensibles, peuvent se protéger en changeant d'habitat. Un programme de surveillance, lancé en 2000 par le ministère de l'environnement, a été reconduit cette année et pourrait être prolongé au-delà pour étudier l'impact de la marée noire à plus long terme.

Hervé Morin

Le « moniteur à moules », système de première alerte

POUR FAIRE de la biosurveillance, une certaine compétence en biologie et un laboratoire d'analyses chimiques suffisent. Mais à peu près n'importe qui peut utiliser le Musselmonitor (littéralement, le moniteur à moules). Dans ce dispositif de la taille d'un seau, sont placées huit moules. Un détecteur électrique mesure l'ouverture des coquilles. Lorsque l'eau est polluée, les moules se ferment, et, à partir d'un certain nombre de coquilles fermées, le moniteur déclenche une alarme sonore.

L'appareil, qui coûte environ 18 000 euros, est conçu pour la surveillance immédiate de petites structures comme une prise d'eau potable ou une sortie d'effluents industriels. Pour Kees Kramer, directeur de l'agence de conseil en environnement Mermayde, dont le siège est aux Pays-Bas et qui a participé à la mise au point de Musselmonitor, *« c'est un système de première alerte. En cas d'augmentation soudaine de concentration d'un polluant, les moules vont la percevoir »*.

Les ingénieurs et les techniciens auxquels le Musselmonitor est destiné *« sont habitués à ouvrir et à fermer des commutateurs,* indique Kramer, *mais en biologie rien n'est vraiment ni noir ni blanc, tout est plutôt entre deux. »* Le Musselmonitor est conçu pour réduire cet entre-deux, tout en conservant les avantages d'une biosurveillance, le fait notamment que les moules réagissent à des milliers de substances chimiques.

UN EXEMPLE EXTRÊME

Le dispositif a été mis en place dans le Rhin et le Danube, un peu partout en Europe et aux Etats-Unis, ainsi qu'en Australie. Kees Kramer hésite à parler de fortes pollutions détectées par le Musselmonitor, mais *« nous avons,* dit-il, *fait des observations intéressantes »*. Mermayde met actuellement au point des appareils de surveillance qui incorporent plusieurs espèces, et peuvent donc répondre à un choix plus large de situations.

Le Musselmonitor est un exemple extrême de biosurveillance active : il s'agit d'une démarche hybride entre les mesures instrumentales et la biosurveillance. Les moules sont, dans les systèmes aquatiques, les organismes les plus prisés par cette technique. A terre, des tests sont réalisés sur les cultures normalisées d'herbe, de chou frisé et de lichens.

J. W.

De l'anarchie à la standardisation des procédés

BEAUCOUP de biologistes considèrent encore leur discipline comme le parent pauvre de la surveillance de l'environnement. L'essentiel des sommes consacrées par les pouvoirs publics à ce problème vont aux instruments de relevés physiques et chimiques, de sorte que ces données constituent la base de la plupart des directives et des normes édictées. *« Le problème est,* pour le zoologiste Philip Rainbow, *de faire passer le message au gouvernement. Les décideurs doivent franchir un pas conceptuel »* vers l'information biologique. Sans compter que la biosurveillance coûte en général moins cher que les études instrumentales.

Le retard de la biosurveillance s'explique en partie par l'histoire. Le contrôle chimique s'est développé jusqu'à devenir indélogeable. *« Cela ne se modifie pas en un jour,* souligne Peter Matthiesen, écotoxicologue et directeur du Centre du Royaume-Uni pour l'écologie et l'hydrologie (Windermere). *Chacun se cramponne jalousement à son petit fief. »* Peter Matthiesen estime néanmoins que la situation a changé, au moins en ce qui concerne les milieux marins : *« Une formidable dynamique s'est opérée ces dernières années au sein des principales instances chargées de la réglementation pour intégrer surveillance biologique et surveillance chimique. »*

La science reste, à certains égards, à la traîne de la réglementation. L'obligation de contrôle de la concentration des polluants dans les organismes est inscrite dans la Convention pour la protection des environnements marins du Nord-Est atlantique, dont la plupart des pays européens sont signataires. Mais les relevés biologiques s'étant multipliés, la diversité des méthodes utilisées dans les laboratoires a empêché d'établir des comparaisons significatives.

EN MER PLUS QU'EN EAU DOUCE

En 1998, l'Union européenne a entrepris de normaliser la surveillance biologique des milieux marins. Avant que la dernière main ne soit mise à ce projet, en octobre prochain, les laboratoires concernés devront avoir réalisé une demidouzaine de tests standardisés. *« Compte tenu de l'étendue du champ des relevés, qui s'étend de l'activité des enzymes à la biodiver sité des espèces, ce n'est pas une petite affaire »*, commente Peter Matthiesen.

Ce chercheur préconise d'élargir la démarche aux écosystèmes en eau douce. Au début du siècle dernier, les spécialistes de ce milieu ont, les premiers, compris que la biodiversité nous renseignait sur la pollution ; les relevés sont ainsi entrés dans la législation. Mais ce domaine d'étude n'a pas évolué, alors que les techniques de surveillance des milieux marins se sont affinées et possèdent aujourd'hui un plus grand pouvoir prédictif. Selon Peter Matthiesen, le type d'analyse qui prévaut pour les écosystèmes en eau douce indique uniquement si un *« impact majeur s'est produit »*.

Le caractère composite et désorganisé de la communauté des chercheurs qui étudient la biosurveillance – beaucoup sont taxinomistes et travaillent de façon isolée sur un animal, un végétal ou une technique privilégiés – a fait prendre du retard à d'autres domaines de cette discipline. En Italie, Pier Luigi Nimis, botaniste à l'université de Trieste, utilise les lichens pour surveiller la pollution de l'air. Il estime qu'*« une anarchie totale a régné pendant toute une période où chaque scientifique appliquait sa propre méthode »*.

Aujourd'hui que cette science est devenue adulte, les chercheurs utilisent presque tous le même ensemble de procédés qui s'est imposé *« par la sélection naturelle »*, selon les termes de Pier Luigi Nimis. Les scientifiques ayant, par ailleurs, agi de concert, le gouvernement a été alerté. L'agence nationale pour l'environnement a, en Italie, lancé un projet de cartographie des lichens et, dans la foulée d'une rencontre organisée en Allemagne au mois de mai dernier, des protocoles paneuropéens de surveillance sont nés.

Les approches biologique et chimique peuvent être complémentaires lorsque, par exemple, explique Pier Luigi Nimis, *« nous indiquons* [aux responsables de l'environnement] *les points chauds où il faut qu'ils installent leurs instruments ; 500 mètres plus loin, les résultats n'auraient pas du tout la même valeur »*. La normalisation facilite la biosurveillance. Une réduction du nombre des espèces prises en compte et des méthodes utilisées pour les étudier rend les données plus faciles à interpréter, à comparer et à reproduire.

J. W.

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde*, d'*El Pais* et de la revue internationale *Nature*. Traduction de l'anglais par Sylvette Gleize.

Perclus de crampes, Andy Roddick impose son charisme et son culot à Michael Chang

Le jeune Américain au talent prometteur écarte son compatriote en cinq sets

Andy Roddick, un adolescent américain de dix-sept ans, a péniblement disposé du vétéran Michael Chang, en cinq manches (5-7, 6-3, 6-4, 6-7 [5-7], 7-5), mercredi 30 mai, au tournoi de Roland-Garros. Le jeune joueur de Boca Raton (Floride) a conquis le public parisien grâce à son charisme et à son culot, mais aussi grâce à son courage physique, qui lui a permis de vaincre ses crampes.

ANDY RODDICK n'avait à l'époque que sept ans, mais il jure s'en souvenir comme si c'était hier. *« Ça m'a tellement inspiré que, tout de suite après, je suis allé jouer sur un court pendant au moins trois heures,* dit-il. *C'est un peu grâce à ça que je me suis vraiment passionné pour le tennis. Ça ressemblait à un conte de fées. »*

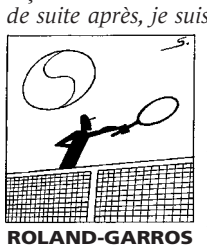

ROLAND-GARROS

Il évoque évidemment les fameux huitièmes de finale de 1989. Son compatriote Michael Chang, à peine âgé de dix-sept ans, avait terrassé à Roland-Garros – malgré des crampes qui l'obligeaient à servir « à la cuiller » – le numéro un mondial, Ivan Lendl, après cinq manches et 4 h 37 min de jeu. Il était ensuite devenu, à tout juste 17 ans, le plus jeune vainqueur d'un tournoi du Grand Chelem, en battant en finale le Suédois Stefan Edberg.

Mercredi 30 mai, lors du deuxième tour, qui l'a opposé pendant 3 h 50 à Chang pour le premier match en cinq sets de sa carrière, Roddick s'est trouvé à son tour dans la peau du jeune loup ambitieux mais endolori. Et il s'est imposé en cinq manches (5-7, 6-3, 6-4, 6-7 [5/7], 7-5).

A ce bégaiement de l'histoire presque trop beau pour être vrai, le joueur de Boca Raton (Floride), âgé de dix-huit ans, s'est permis d'ajouter une touche personnelle, révélant un charisme qui semblait à jamais perdu pour le tennis. Pour preuve, il n'a pas hésité, malgré la tension, à aller taper dans la main d'un fan de Chang qui avait sifflé ses fautes pendant quatre sets et demi. Ni à blottir sa carcasse d'adolescent dans les bras d'un juge de ligne, feignant les larmes après avoir expédié un coup droit de filet sur sa première balle de match, à 5-4 dans la dernière manche. Son culot a conquis le public.

« C'est à la fois un joueur très solide à l'entraînement et expressif, un peu à la façon de Yannick Noah, explique son entraîneur, l'ancien joueur français Tarik Benhabiles. *Il a su utiliser à son avantage l'énergie des spectateurs sur la fin. »*

Dans la tribune des joueurs, le coach est passé par toutes les couleurs : *« A un moment, je ne savais même plus s'il devait continuer. Pour son premier match en cinq sets. Il n'a pas joué juste, il a mal géré son énergie. J'ai eu peur qu'il se blesse, qu'on se retrouve avec six mois d'arrêt. »*

Mais le jeune insolent n'aurait jeté l'éponge pour rien au monde. *« On ne joue pas trois heures trente pour se coucher et mourir quand ça devient un peu plus dur,* dit-il. [Le tennis professionnel] *c'est dur tous les jours. Alors pourquoi céder quand on a travaillé si dur ? »* Roddick n'a pas davantage obtempéré lorsque Benhabiles lui a fait signe d'en appeler une deuxième fois au soigneur dans l'ultime set. *« J'avais peur de ne plus pouvoir me relever si je m'asseyais trop longtemps »*, a-t-il argué.

Farouche combattant, l'ancien numéro un mondial juniors a un penchant inné pour le show. Au point que d'aucuns l'ont soupçonné d'en rajouter un tantinet dans ses gesticulations lorsque les crampes l'ont envahi. Comme atteint de brusques accès de danse de Saint-Guy, Roddick se contorsionnait d'une façon tragi-comique à chaque service. *« Ma main était agité de petits spasmes et mes mollets aussi et quand je servais j'avais des crampes aux quadriceps »*, a-t-il expliqué plus tard, visiblement en bonne voie de récupération.

DOCTEUR ÈS CRAMPES

En fin connaisseur des différents stades de la crampe chez le tennisman, Chang ne s'est pas laissé distraire par le manège de son jeune compatriote. Il a continué à jouer son jeu. *« Je suis bien placé pour connaître les paliers* [de la douleur] », a affirmé celui dont le corps râblé a connu bien des occasions de se nouer depuis 1989.

Et d'énumérer doctement les différents stades de la crampe chez le tennisman : *« Il y a d'abord les petits fourmillements, qui sont supportables et disparaissent parfois. Puis, il y a celles qui apparaissent brutalement quand on force pour un service ou un smash, parfois elles disparaissent aussi, et il y a les très mauvaises crampes, qui vous saisissent pour ne plus vous lâcher. Enfin, il y a la crampe générale dans tout le corps, qui ne vous permet plus que de marcher totalement raide, et là il vous faut une perfusion. Mais, dans le temps, on n'en avait pas, alors je m'hydratais et je marchais, je m'hydratais et je marchais, jusqu'à me débarrasser des crampes. Je pense qu'Andy n'allait pas trop mal dans le sens où il parvenait encore à bouger et c'est peut-être la raison pour laquelle il était encore capable de bien servir. »*

Son service dévastateur, régulier au-dessus des 200 km/h, lui a en effet sauvé la mise. Dominateur dans l'échange, il a bien failli être victime de son impatience indomptée et de son trop-plein d'énergie. Avec le tennis américain qui brûle de se trouver une relève, Andy Roddick a pris date.

Patricia Jolly

Virginie Razzano, ou comment gagner avec le sourire

SI LES FRANÇAIS en lice pour le deuxième tour, mercredi 30 mai, ont tous été éliminés, leurs homologues féminines ont réalisé d'intéressantes performances. Nathalie Dechy s'est qualifiée pour le troisième tour aux dépens de la Sud-Africaine Joanette Kruger et retrouvera la Slovaque Henrieta Nagyova, sur laquelle, dit-elle, elle a une revanche à prendre.

Virginie Razzano, âgée de dix-huit ans et numéro 113 mondial, s'est offert le luxe d'éliminer l'Allemande Anke Huber (6-0, 4-6, 6-1) pour sa première apparition sur le court central de Roland-Garros. Echappant à la fameuse pression qui paralyse traditionnellement la plupart de ses compatriotes aux Internationaux de France, la détentrice du titre juniors 2000 a expliqué que sa seule véritable difficulté avait été de *« prendre ses repères »* sur ce court inconnu.

Malgré les cinq défaites essuyées en sept matches disputés depuis février, la Nîmoise au visage de statue antique n'a *« plus peur de personne »*. Si elle s'est imposé un gros travail physique avant d'arriver à Paris, elle bénéficie aussi du suivi d'un psychologue de la FFT. *« Mon travail* [psychologique] *passe avant tout par le sourire,* explique-t-elle. *J'ai besoin de rire, de m'amuser dans tout ce que je fais. A l'entraînement, même quand c'est dur, j'aime prendre le plaisir de sourire, ne serait-ce que deux ou trois minutes avant de recommencer ce que j'ai à faire. Cela m'aide à me relâcher, à rester sereine, à trouver un bien-être chez moi. »* Au prochain tour, Virginie Razzano rencontrera la Belge Justine Hénin, tête de série n° 16, une autre prometteuse jeune joueuse de dix-huit ans, elle aussi en pleine confiance.

P. Jo.

► www.lemonde.fr/rolandgarros2001

LES RÉSULTATS

Simple messieurs (2e tour)

● **Premier quart de tableau**
G. Kuerten (Bre, n°1) b. A. Calleri (Arg) 6-4, 6-4, 6-4 ;
K. Alami (Mar) b. H. Levy (Isr) 6-4, ab ;
M. Russel (Usa) b. S. Bruguera (Esp) 4-6, 5-7, 6-3, ab ;
X. Malisse (Bel) b. K. Pless (Dan) 4-0, ab ;
B. Ulihrach (Tch) b. M. Puerta (Arg) 2-6, 6-3, 6-3, 6-3 ;
T. Robredo (Esp) b. **J.-R. Lisnard** (Fra) 6-3, 6-3, 6-0 ;
O. Rochus (Bel) b. D. Hrbaty (Slo) 2-6, 6-4, 6-4, 6-4 ;
E . Kafelnikov (Rus, n°7) b. C. Mamiit (Usa) 7-6 (7/3), 3-6, 6-3, 7-6 (7/2).

● **Deuxième quart du tableau**
J.-C. Ferrero (Esp, n°4) b. M. Ondruska (Afs) 6-2, 6-2, 6-0 ;
J. Diaz (Esp) b. F. Gonzales (Chi) 3-6, 7-5, 6-3, 6-4 ;
J. Novak (Tch) b. **C. Pioline** (Fra) 2-6, 6-4, 6-2, 7-5 ;
T. Enqvist (Sue, n°14) b. J. Acasuso (Arg) 4-6, 6-3, 6-4, 7-5 ;
T. Henman (Gbr, n°11) b. S. Shalken 6-4, 6-4, 6-2 ;
G. Canas (Arg) b. A. Martin (Esp) 6-2, 4-6, 6-2, 2-6, 6-4 ;
A. Roddick (Usa) b. M. Chang (Usa) 5-7, 6-3, 6-4, 6-7 (5/7), 7-5 ;
L. Hewitt (Aus, n°6) b. N. Davydenko (Rus) 6-0, 6-1, 6-3.

Simple dames (2e tour)

● **Troisième quart du tableau**
H. Nagyova (Slq) b. E. Dementieva (Rus, n°7) 7-5, 7-5 ;
N. Dechy (Fra) b. J. Kruger (Afs) 6-3, 6-2 ;
M. Marrero (Esp) b. S. Sfar (Tun) 3-6, 7-5, 6-4 ;
K. Clijsters (Bel, n°12) b. M. Diaz Oliva (Arg) 7-5, 6-1 ;
J. Dokic (You, n°15) b. M. Irvin (Usa) 6-1, 6-2 ;
P. Mandula (Hon) b. R. De Los Rios (Par) 7-5, 5-7, 7-5 ;
C. Torrens-Valero (Esp) b. M. Pratt (Aus) 6-4, 6-2 ;
R. Grande (Ita) b. J. Kandarr (All.) 6-2, 6-4.

● **Quatrième quart du tableau**
L. Krasnoroutskaya (Rus) b. L. Nemeckova (Tch) 6-4, 6-3 ;
D. Chladkova (Tch) b. A. Kremer (Lux) 4-6, 6-2, 6-3 ;
D. Bedanova (Tch) b. A. Glass (All) 4-6, 7-5, 6-0 ;
S. Farina-Elia (Ita) b. T. Panova (Rus) 4-6, 6-3, 6-3 ;
J. Hénin (Bel, n°14) b. P. Suarez (Arg) 6-3, 6-4 ;
V. Razzano (Fra) b. A. Huber (All) 6-0, 4-6, 6-1 ;
N. Llagostera (Esp) b. S. Plischke (Aut) 5-7, 6-0, 8-6 ;
B. Schett (Aut) b. A. Carlsson (Sue) 6-3, 4-6, 6-2.

Une équipe de France inédite triomphe aisément de la Corée du Sud

Un net succès (5-0) en Coupe des Confédérations

DAEGU (Corée du Sud)
de notre envoyé spécial

Ses manières et son verbe, souvent trop convenus, le laissent assez peu deviner. Mais Roger Lemerre ne déteste pas s'offrir parfois un moment d'imprévu. Surtout loin de ses terres, lorsque l'exotisme des lieux, la ville de Daegu, à moins d'une heure de vol au sud de Séoul, incite à une certaine extravagance. Mercredi 30 mai, le sélectionneur a joué de son effet de surprise en désignant du doigt les onze Bleus pour affronter la Corée du Sud, en match d'ouverture de la Coupe des Confédérations. Il a montré Eric Carrière, milieu de terrain nantais à la maigreur trompeuse, élu meilleur joueur du championnat de France. Puis il a choisi Steve Marlet, attaquant lyonnais aux jambes de sprinter. Le premier n'avait jamais porté le maillot de l'équipe de France. Le second une seule fois, en novembre, dans les dernières secondes d'un match contre la Turquie. Deux débutants d'un coup, Roger Lemerre prend la raison à contrepied. On s'en étonne. *« J'avais plusieurs solutions possibles et pas vraiment d'idées toutes faites »*, expliquera-t-il.

FOOTBALL

L'équipe de France offre donc aux 60 000 spectateurs coréens, ébouriffés par l'averse, une allure inédite. Fait rarissime, elle compte cinq joueurs évoluant dans le championnat de France. Et Youri Djorkaeff, pourtant désigné par Robert Pires comme le remplaçant naturel de Zinedine Zidane, astique le banc de touche. Les Coréens le remarquent et se mettent à rêver d'un possible succès. Ils mordent dans la balle avec des airs de meurt-de-faim. *« On a compris tout de suite qu'ils en voulaient,* assurera Marcel Desailly. *Leur motivation sautait aux yeux. »*

UN GESTE D'ARTISTE

La scène est saisissante. Mais elle ne dure pas. Sur le premier corner français, Steve Marlet ose un geste d'artiste, une reprise de volée à un bon mètre du sol. Sa frappe laisse la défense sans voix et rend le stade aphone (9e minute). Dix minutes plus tard, Patrick Vieira reprend à son compte, sur un coup franc, le culot du jeunot. Mais il le fait avec plus de retenue, gardant les pieds au sol pour cogner un ballon renvoyé par le mur coréen. Lui qui n'avait encore jamais marqué en équipe de France rattrape cet oubli en y mettant les formes (19e). Dans la minute qui suit, Christophe Dugarry commet une bourde en manquant un penalty. Les Coréens y voient un signe, mais leur vue doit leur jouer des tours. Steve Marlet et Nicolas Anelka se jettent sur un centre d'Eric Carrière. Le premier semble avoir fait l'essentiel, mais l'arbitre attribue au second le troisième but français (34e).

Debout près de son banc, Roger Lemerre jubile. Ses choix étaient les bons. *« Cette première mi-temps a été exemplaire,* commentera-t-il. *Un modèle de fluidité et de jeu collectif. »* La seconde période traîne parfois en longueur, mais elle conserve la même ligne. Le sélectionneur fait tourner ses troupes, il fait entrer Sylvain Wiltord, puis Youri Djorkaeff, avant d'offrir à Olivier Dacourt le bonheur indélébile d'une première sélection. Les Coréens s'y perdent. Youri Djorkaeff (80e) puis Sylvain Wiltord (92e) alourdissent le score. *« Je savais que nous avions encore du chemin à parcourir, j'en ai aujourd'hui la certitude »*, soupire Guus Hiddink, l'entraîneur hollandais des Coréens.

Ces derniers mois, l'équipe de France a pris l'habitude de donner tous les coups sans jamais en recevoir. *« Elle est tellement pleine de certitudes qu'elle récite son football en toutes circonstances »*, commente Roger Lemerre. A Daegu, les Bleus ont pourtant réussi à surprendre, en acceptant aussi vite, et tellement bien, tous les nouveaux venus. On les croyait trop soudés les uns aux autres pour laisser s'immiscer un ou plusieurs intrus. On imaginait facilement qu'un titre mondial puis un autre européen suffisaient aux anciens à fermer solidement la porte du palais. Mais l'impression était trompeuse. Eric Carrière l'a expliqué à sa sortie du terrain, les yeux encore embués par l'émotion d'avoir joué le match d'un bout à l'autre : *« J'étais un peu inquiet, mais les plus vieux ont su me mettre en confiance, par quelques mots, un regard, une poignée de gestes. Ce groupe n'est pas fermé, l'intégration y est vraiment facile. On m'a beaucoup donné le ballon. J'ai eu un plaisir fou. »* En son temps, Aimé Jacquet avait eu un mal de chien à choisir vingt-deux joueurs pour disputer le Mondial. Roger Lemerre, son successeur, en perdra sûrement lui aussi le sommeil.

Alain Mercier

La fiche technique

Corée du Sud - France : 0 - 5

Coupe des Confédérations, 1er tour
• Stade de Daegu ;
Temps doux et pluvieux ;
pelouse en bon état ;
60 000 spectateurs ;
arbitre : M. Al-Ghandour (Egypte)

BUTS

FRANCE : Steve Marlet (9e), **Patrick Vieira** (19e), **Nicolas Anelka** (34e), **Youri Djorkaeff** (80e), **Sylvain Wiltord** (92e).

• LES ÉQUIPES

CORÉE DU SUD :
(**sélectionneur :** G. Hiddink)
Lee Woon-Jae • Kim Tae-Young (Ha Seok-Ju, 76e), Hong Myung-Bo, Lee Min-Sung, Song Chong-Gug • Yoo Sang-Chul, Lee Young-Pyo (Hwang Sun-Hong, 46e), Park Ji-Sung • Ko Jong-Su (An Hyo-Yeon, 70e), Seol Ki-Hyeon, Choi Sung-Yong

FRANCE :
(**sélectionneur :** R. Lemerre)
Ramé • Lizarazu, Silvestre, Desailly, Sagnol • Pires (Dacourt, 83e), Vieira • Dugarry (Djorkaeff, 73e), Carrière • Marlet (Wiltord, 67e), Anelka.

DÉPÊCHES

■ **CYCLISME : l'Espagnol Pablo Lastras (Banesto) a remporté mercredi 30 mai à Gorizia la 11e étape du Tour d'Italie.** Avant d'attaquer la montagne, l'Italien Dario Frigo (Fassa Bortolo) occupait la tête du classement général du Giro.

■ **DOPAGE : deux coureurs, un Italien et un Français dont les identités n'ont pas été révélées, ont été contrôlés positif** à l'EPO à l'occasion du Tour de Romandie disputé entre les 8 et 13 mai.

■ **FOOTBALL : Eric Cantona va revenir épisodiquement au Manchester United** pour entraîner des équipes de jeunes. L'ancienne star française des Reds Devils, élue à deux reprises meilleur footballeur de l'année (1994 et 1996) avait quitté le club en 1997.

■ **RUGBY : Alain Penaud (31 ans), demi d'ouverture du Stade toulousain, jouera la saison prochaine au CA briviste,** qu'il avait quitté en 1998 pour le club anglais de Saracens. Arrivé à Toulouse en 1999, l'international natif de Brive sera remplacé par le Palois David Aucagne. Rétrogradé en division 2, le CA Brive s'est récemment séparé de ses deux entraîneurs Serge Laïrle et Jean-François Thiot.

■ **LOTO : résultats des tirages n° 43** effectués mercredi 30 mai. **Premier tirage :** 1, 17, 19, 23, 28, 32 ; complémentaire : 25. Pas de gagnant pour 6 numéros. 5 numéros et complémentaire : 884 555 F (134 849 €) ; 5 numéros : 6 505 F (991 €) ; 4 numéros et complémentaire : 278 F (42,38 €) ; 4 numéros : 139 F (21,19 €) ; 3 numéros et complémentaire : 28 F (4,26 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €). **Second tirage :** 3, 8, 14, 21, 24, 33 ; complémentaire : 43. 6 numéros : 5 718 320 F (871 752€) ; 5 numéros et complémentaire : 179 475 F (27 360 €) ; 5 numéros : 5 605 F (8 54 €) ; 4 numéros et complémentaire : 234 F (35,67 €) ; 4 numéros : 117 F (17,83 €) ; 3 numéros et complémentaire : 26 F (3,96 €) ; 3 numéros : 13 F (1,98 €).

Des touristes à la recherche de pays à risques

Une agence parisienne propose aux vacanciers en quête de sensations fortes des circuits dans des Etats parias : Irak, Afghanistan ou Corée du Nord

DESSIN MARCELINO TRUONG

PENDANT vos vacances, prenez des risques ! Plutôt que de se contenter de lénifiants bains de mer à Palavas-les-Flots ou dans le golfe de Siam, voire de visites de cathédrales ou de sites archéologiques grecs, d'aventureux globe-trotters, las des émotions douces, privilégient pays à risques et Etats parias à l'occasion de leurs congés.

Cette manière de voyager n'est certes pas si nouvelle. Voilà belle lurette que des touristes indépendants, enfreignant les recommandations de précaution des chancelleries occidentales, trouvent leur bonheur en dehors des chemins battus, parfois au risque de leur vie. Ainsi, en 1994, trois touristes (dont un Français) sont abattus par une bande de Khmers rouges, au Cambodge. Il faudra six ans pour que le responsable des exécutions, le « colonel » Chouk Rin, soit emprisonné à Phnom Penh.

Plus près de nous, l'affaire des otages de Jolo illustre tout l'intérêt qu'ont les candidats à l'aventure à suivre les conseils de la cellule de veille du ministère des affaires étrangères sur les pays à risques (site internet www.dfae.diplomatie.fr/voyageurs – *Le Monde* du 30 septembre 2000).

« POUSSÉE D'ADRÉNALINE »

Frédéric, trente-deux ans, professeur d'anglais dans un lycée parisien, n'en a cure. Du Cambodge justement, qu'il a visité en décembre 1999, il rapporte un souvenir ému : *« Après la visite des temples d'Angkor et la plage de Sihanoukville, j'ai eu envie de pousser jusqu'à Kampot, un port proche du Vietnam. J'ai loué un taxi. A la sortie de la ville, l'accompagnateur de mon conducteur a sorti un fusil d'assaut AK-47 planqué sous le siège de la Toyota hors d'âge. Là, j'ai eu la poussée d'adrénaline mélangée de testostérone que je cherchais en venant dans ce pays. »* A peine arrivé à Kampot, il tombe sur un astucieux aubergiste italien qui lui propose la visite d'un *« village d'ex-Khmers rouges »*. Comment résister ? Fort heureusement, le périple se terminera sans incident, fortifiant Frédéric dans le sentiment que *« les diplomates français au Cambodge sont des timorés »*. N'en diront pas autant les quelques dizaines de touristes – pourtant plus sages – qui se sont fait délester de toutes leurs valeurs sur le trajet fluvial régulier menant de Phnom Penh à Angkor Vat, le 24 mars 2000, par quatre pirates, rattrapés il est vrai peu après.

Que des individus inconscients ou trop téméraires cherchent le risque est sans doute inévitable. Mais, depuis peu, des professionnels du tourisme et des éditeurs de guides de voyages, en quête d'insolite s'engagent sur le créneau. On n'en est certes pas, en France, aux extrémités d'une agence de voyage italienne qui, durant les conflits en ex-Yougoslavie, proposait à ses clients des excursions sur les fronts de guerre de Bosnie-Herzégovine. Mais d'astucieux voyagistes concoctent des circuits dans les pays les plus déstabilisés du globe.

Cosmopolis (4, rue de Courty, 75007 Paris, tél : 01-53-59-53-60) a ainsi inscrit à son programme des prochains mois la Serbie et le Monténégro, l'Algérie, le Soudan, la péninsule coréenne ou... l'Afghanistan. Créée en 1998 par Guy Larderet, cette petite agence est une émanation de l'Institut français pour la démocratie (IFD). Tout au long des années 1980-1990, Guy Larderet a promené des parlementaires (le plus souvent de droite) et des conseillers régionaux dans des voyages d'études autour de la planète. Une loi obligeant ces touristes d'un genre particulier à justifier les raisons de tels déplacements tarit la manne. D'où l'idée de *« voyages géopolitiques »* ouverts à tous.

A la veille de rejoindre en Irak un groupe envoyé par Cosmopolis, Guillaume de Vaudrey, bras droit de Guy Larderet, reconnaît : *« Certains de nos itinéraires peuvent offrir une petite surcharge d'adrénaline, comme lorsque nous amenons les gens sur le terrain de la guerre du Golfe. »* Rien de tel qu'un soupçon d'uranium appauvri dans l'air pour se sentir vivre intensément. Mais l'ancien élève de Sciences-Po qu'il est défend son initiative : *« Nos voyages ont pour but de montrer la face cachée du monde en organisant des rencontres avec des personnalités locales et françaises installées à l'étranger. De plus, nous sommes assurés et nous sécurisons tous nos déplacements. »*

UN PORTRAIT PERCUTANT

Exemple à l'appui : *« Au Bangladesh, dans la région des Sunderbands, un couple de touristes avait été enlevé. Immédiatement, nous avons engagé quatre gardes du corps armés pour protéger notre groupe. »* Ambiance garantie, les touristes « géopolitiques » auront des souvenirs forts à raconter.

La préparation de tels voyages n'est pas simple. Guillaume de Vaudrey reconnaît que Cosmopolis a *« ses propres réseaux »*, quand il s'agit, par exemple, d'entrer en contact avec les talibans afghans ou avec le régime nord-coréen. Ce que confirme le livre de Philippe Grangereau, journaliste à *Libération* sous le pseudonyme de Romain Franklin. Squattant un voyage au septentrion du pays du Matin-Calme, il dresse un portrait percutant de l'accompagnateur français de Cosmopolis, badge de Kim Il-sung au revers du veston et grand admirateur des valeurs du régime de Pyongyang, *« propreté, ordre, hiérarchie »* (*Au pays du grand mensonge*, éd. Le Serpent de mer, 2001). De même, Grangereau dresse quelques portraits des participants au voyage, dont les motivations vont du rêve d'enfance un tantinet béat, jusqu'à l'envie de pénétrer commercialement le pays pour un homme d'affaires un peu louche.

On est assez loin de la vision de M. de Vaudrey, qui décrit une clientèle constituée de *« grands voyageurs qui veulent découvrir les marges du monde »*. Plutôt même se prendrait-on à imaginer des hurluberlus à la recherche de frissons pas chers, si les tarifs des voyages proposés (entre 10 000 et 20 000 francs selon les destinations) ne les rangeaient pas dans la catégorie du tourisme haut de gamme. Mais, dans un monde où le film de guerre est souvent présent sur les écrans, comment ne pas avoir de l'indulgence pour cette envie de voyager au cœur des ténèbres ?

Marc Coutty

Le site Internet des baroudeurs

Sur un ordinateur connecté à Internet, il suffit de taper www.comebackalive.com et on obtient le site de Back Flag Café qui distribue trois ouvrages d'un Américain, Robert Young Pelton. Les titres sont éloquents : *The World's Most Dangerous Places, The Adventurist* et surtout *Come Back Alive* sont autant de livres-kits de survie pour les touristes extrêmes. Ambivalents, ils pointent les dangers du tourisme en Tchétchénie ou en Afghanistan, tout en considérant qu'il est aussi dangereux de traverser les rues californiennes où le site est hébergé. Un *chat* donne le ton : on y bavarde électroniquement afin de savoir si *« un homme peut courir aussi vite qu'une balle d'AK-47 »*. Mais, prudent, l'éditeur précise qu'il *« n'encourage pas à faire visiter ou tenter aucune des activités ou actions discutées sur le site »*.

Hommage à la rose

L'ABBAYE royale de Chaalis, près de Senlis (Oise), crée les « Journées de la rose », une manifestation pour célébrer cette fleur en particulier, mais aussi offrir un rendez-vous festif à tous les passionnés de jardin. Cette première édition, qui a lieu samedi 9 et dimanche 10 juin , doit rassembler plus de 70 exposants (professionnels, artisans, artistes) présentants de multiples produits (rosiers, buis, plantes vivaces, bouquets, objets d'art, accessoires et outillages de jardin, gastronomie, livres et papeterie, aquarelles, parfums, bijoux, vêtements, chapeaux...), tous liés au thème de la rose. Des animations, des démonstrations et des ateliers pour les grands et les petits, ainsi que des expositions, des concerts et des lectures sont prévus. Le tout sur un domaine de 30 hectares qui réunit une roseraie, un jardin anglais, les ruines d'une ancienne abbaye cistercienne, une chapelle gothique et un château du XVIIIe siècle, une orangerie et des écuries. Abbaye de Chaalis, 60300 Fontaine-Chaalis, tél. : 03-44-54-04-02.

La boisson pop de l'été

AVEC SES COULEURS fraîches et fruitées, son format pratique (un litre), sa composition gourmande et non moins légère, la nouvelle boisson de l'été, Vittel Fruits, se veut pop et dans le vent. C'est d'ailleurs au Water Bar de chez Colette, la boutique branchée de la rue Saint-Honoré à Paris, qu'elle a choisi de faire son entrée en avant-première. Elle a désormais rejoint les rayons des grandes et moyennes surfaces, où elle affiche ses arômes – orange-pamplemousse, thé-pêche, framboise-myrtille –, sa composition (eau minérale naturelle Vittel, jus de fruits, arômes naturels) et sa garantie *« peu sucré »* pour les adeptes de la ligne. La bouteille est vendue à l'unité au prix de 4,85 F (0,74 €).

Une maison-cocon ouverte sur les autres

LES FRANÇAIS attendent du logement du troisième millénaire qu'il soit sûr, sain, pratique, convivial et qu'il permette à chacun d'y vivre sa vie. C'est un des points forts que révèle *L'Observatoire sur les valeurs de l'habitat des Français*, réalisée par le groupe CSA TMO pour Leroy Merlin, l'enseigne spécialiste de la maison.

Parmi les personnes interrogées, ils sont 52 % à déclarer que la première vertu d'un logement c'est le confort (*« on installe sa maison pour soi avant tout »*), puis la sécurité (51 %), mais dans son sens large. Cette notion recouvre en effet de nombreux aspects, comme la protection des gens et des biens, ou les installations plus sûres.

Il ne s'agit pas d'une définition de la sécurité qui ne serait que *« sécuritaire »*. Les Français souhaitent aussi que le logement soit un espace de convivialité (49 %) bien loin de cette *« forteresse »* longtemps revendiquée, de détente et de repos (46 %). Il doit préserver l'intimité de la famille (45 %) ainsi que sa liberté et son indépendance (44 %). Les critères de patrimoine (héritage transmis aux enfants) et de valeur immobilière (revente) sont plus modestement évoqués. Enfin, le logement, en tant que signe distinctif et reflet du statut social (10 %), n'est pas, en ce début de troisième millénaire, une priorité.

Les caractéristiques souhaitées par les Français, concernant l'habitat, riment avec *« bonne sécurité, bonne isolation, bon éclairage, bonne capacité de rangement et facilité d'entretien »*. L'étude retient aussi l'idée que le logement idéal ne doit pas, pour les Français, correspondre à un espace figé une fois pour toutes. Il doit au contraire, être modulable, les pièces doivent pouvoir se transformer selon les évolutions de la famille et de ses besoins spécifiques.

> « Désormais, la maison est perçue comme une bulle protectrice, mais aussi comme un lieu où chacun développe de plus en plus d'activités personnelles »

Le dernier critère cité est celui de l'esthétique. *« Autrement dit,* relèvent les auteurs de l'enquête, *ce qui compte aujourd'hui, ce n'est plus le jugement des visiteurs (le paraître) mais plutôt la fonctionnalité et le confort (l'être) »*. L'étude montre, à travers les caractéristiques énoncées par les personnes interrogées, que le logement est un espace privé, à vivre au quotidien, que l'on s'approprie et que l'on aménage en fonction de soi et de sa personnalité.

« Désormais, la maison est perçue comme une bulle protectrice qui s'ouvre au monde extérieur mais aussi comme un lieu où chacun développe de plus en plus d'activités personnelles (informatique, sport, lecture, jeux, musique, bricolage...) ».

Allant dans le sens du confort, s'exprime chez les Français une forte demande d'amélioration des matériaux pour un meilleur environnement domestique. Une meilleure qualité de l'air et de l'eau est considérée comme la première priorité chez les sondés (56 %). Pour 53 %, c'est tout ce qui concerne les matériaux ou équipements de chauffage qui devrait être amélioré.

Les radiateurs actuels ne conviennent pas. La majorité des Français recherchent plutôt un chauffage intégrable dans les murs ou les sols, qui ne se voit pas, mais soit économique et écologique (pourquoi pas l'énergie solaire). Viennent ensuite les revêtements de sols et de murs, pour 34 % des sondés. Les personnes interrogées souhaitent, par exemple, que les revêtements muraux deviennent *« intelligents »* et changent de couleur ou matière. En matière de domotique, les Français estiment que la maison idéale est celle qui *« tourne, vole, change la disposition intérieur »*. Mais ce rêve n'altère pas leur pragmatisme.

Une atmosphère filtrée, une eau purifiée, une maison automatisée... mais aussi des moquettes anti-acariens, des peintures non toxiques... la définition du logement idéal est proche d'un lieu aseptisé. *« Indispensable au bien-être de chacun »*, souligne l'étude, *« cette surprotection est certainement légitime face aux multiples agressions du monde extérieur : pollution, amiante... »*.

Véronique Cauhapé

Chaque samedi avec
Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI
retrouvez
LE MONDE TELEVISION

Participez à la 5e édition du
Prix Le Monde de la recherche universitaire

Si vous avez soutenu votre thèse entre le 1er octobre 2000 et le 31 octobre 2001, le Prix *Le Monde* vous offre la possibilité de publier vos travaux dans la collection « Partage du savoir ».

Institué en 1997 par *Le Monde de l'éducation*, ce concours a comme objectifs :

- Valoriser la recherche universitaire en offrant à de jeunes docteurs une audience élargie au grand public.
- Impulser un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leurs savoirs.
- Encourager des problématiques qui – traitées dans un esprit d'ouverture interdisciplinaire – soient susceptibles d'éveiller un intérêt au-delà d'un seul cercle de spécialistes et de réduire les clivages entre l'espace de production des connaissances et les besoins des hommes.

Renseignements : 01-44-97-54-95, chupin@lemonde.fr

OFUP · Le Monde de l'éducation · fph fondation Charles Léopold Mayer · ministère Éducation nationale · puf

Les nuages arrivent par le nord

VENDREDI. Une dégradation nuageuse s'amorce par le nord-ouest en cours de journée, annonçant l'arrivée d'une perturbation. Le sud du pays reste sous un beau soleil.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le début de matinée est ensoleillé, puis les nuages vont progressivement envahir le ciel du nord au sud.

Les températures s'échelonnent entre 16 et 21 degrés.

Ardennes, Nord-Picardie, Ile-de-France, Haute-Normandie, Centre. Le soleil domine en matinée, puis les nuages, qui abordent les côtes de la Manche à la mi-journée, vont s'étendre aux autres régions en cours d'après-midi.

Les températures varient entre 16 et 21 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Un peu de grisaille se manifeste par endroit dans la matinée, puis le ciel alterne entre nuages et éclaircies.

Les températures sont comprises entre 20 et 22 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le soleil se montre bien présent tout au long de ce vendredi. Seuls quelques nuages sont présents sur la chaîne pyrénéenne.

Les températures affichent de 22 à 25 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Le soleil domine, juste contrarié sur le relief par quelques cumulus.

Les températures maximales grimpent entre 19 et 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le ciel affiche une belle couleur bleue, sauf sur la Corse où les nuages accrochent les montagnes.

Les températures restent chaudes, allant de 25 à 30 degrés.

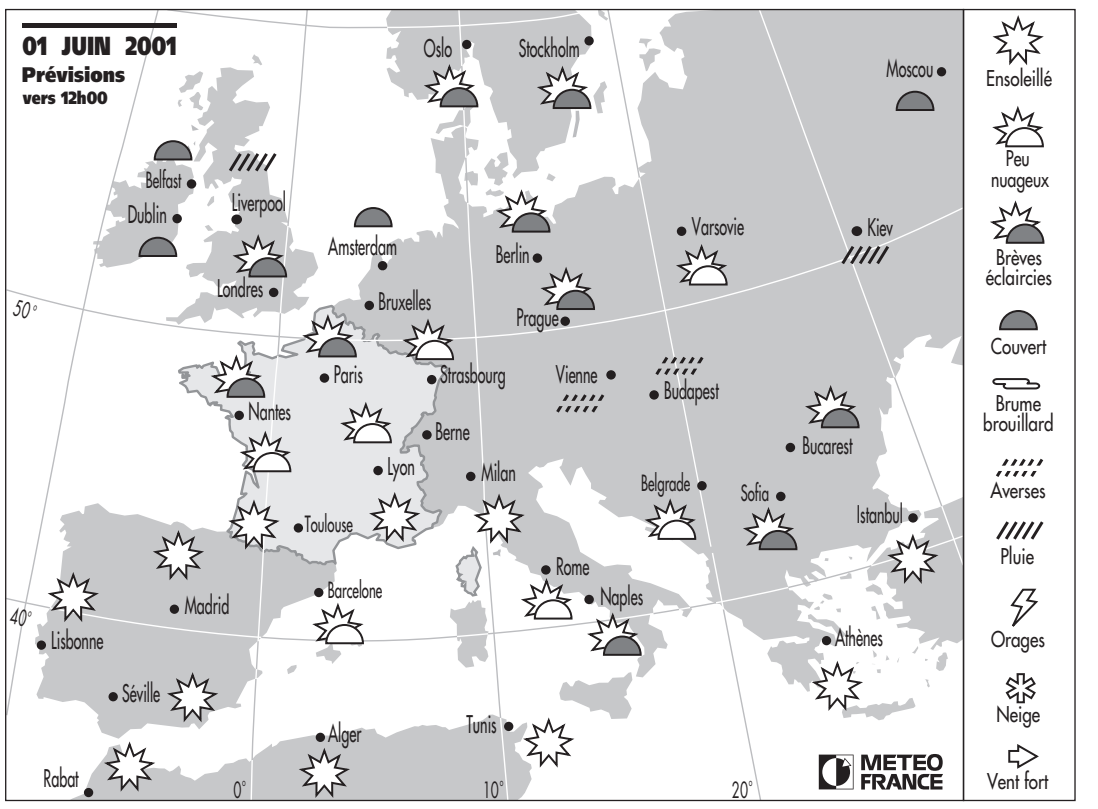

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AUTRICHE.** Transeurope Citytrips propose quatre jours à Vienne pour 1 999 F (305 €) par personne, prix incluant le vol aller-retour avec Austrian Airlines (de Paris, Nice, Lyon, Strasbourg ou Genève) et trois nuits (dont celle, obligatoire, du samedi au dimanche) dans un hôtel « 4-étoiles » avec les petits déjeuners. Condition : réserver avant le 2 juin pour un départ entre le 5 juillet et le 15 août. Pour deux enfants de moins de quatorze ans voyageant avec deux adultes, il en coûtera 975 F (149 €). Renseignements au 03-28-36-54-80.

■ **PLAGES.** La qualité des eaux de baignade continue à s'améliorer dans l'Union européenne où, selon le rapport annuel de la Commission, près de 97 % des zones concernées (11 502 plages de bord de mer et 4 338 secteurs en eau douce) étaient, en 2000, conformes aux normes de qualité, contre 85 % en 1992.

PRÉVISIONS POUR LE 01 JUIN 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	18/27	S
BIARRITZ	15/21	S
BORDEAUX	12/23	S
BOURGES	11/22	S
BREST	11/17	N
CAEN	10/16	N
CHERBOURG	10/17	N
CLERMONT-F.	11/22	S
DIJON	12/21	S
GRENOBLE	11/22	S
LILLE	9/17	N
LIMOGES	11/21	S
LYON	12/22	S
MARSEILLE	16/26	S
NANCY	9/19	N
NANTES	10/21	N
NICE	19/26	S
PARIS	9/19	N
PAU	13/21	S
PERPIGNAN	17/27	S
RENNES	10/19	N
ST-ETIENNE	12/20	S
STRASBOURG	10/20	N
TOULOUSE	13/24	S
TOURS	11/22	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/30	S
FORT-DE-FR.	25/30	S
NOUMEA	18/22	S
PAPEETE	22/27	S
POINTE-A-PIT.	25/31	S
ST-DENIS-RÉ.	19/25	S
EUROPE		
AMSTERDAM	9/15	C
ATHENES	22/30	S
BARCELONE	18/24	S
BELFAST	10/13	C
BELGRADE	13/16	P
BERLIN	9/16	C
BERNE	10/18	S
BRUXELLES	9/17	S
BUCAREST	12/19	P
BUDAPEST	12/20	S
COPENHAGUE	6/13	C
DUBLIN	9/14	C
FRANCFORT	9/19	C
GENEVE	13/22	S
HELSINKI	5/15	C
ISTANBUL	19/30	S
KIEV	9/14	S
LISBONNE	19/35	S
LIVERPOOL	10/14	S
LONDRES	10/16	C
LUXEMBOURG	8/18	C
MADRID	15/32	S
MILAN	16/26	S
MOSCOU	5/13	C
MUNICH	10/16	C
NAPLES	18/28	S
OSLO	7/11	P
PALMA DE M.	17/27	S
PRAGUE	8/14	C
ROME	16/26	S
SEVILLE	19/39	S
SOFIA	13/23	S
ST-PETERSB.	4/12	C
STOCKHOLM	5/15	S
TENERIFE	19/26	S
VARSOVIE	9/14	P
VENISE	17/23	S
VIENNE	12/18	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	18/25	S
BUENOS AIR.	10/16	S
CARACAS	23/27	S
CHICAGO	11/16	C
LIMA	16/19	C
LOS ANGELES	12/22	S
MEXICO	12/21	P
MONTREAL	10/20	S
NEW YORK	13/18	C
SAN FRANCIS.	10/19	S
SANTIAGO/CHI	3/14	S
TORONTO	11/17	P
WASHINGTON	15/22	P
AFRIQUE		
ALGER	16/29	S
DAKAR	22/24	S
KINSHASA	20/31	S
LE CAIRE	21/36	S
NAIROBI	16/25	C
PRETORIA	10/25	S
RABAT	18/28	S
TUNIS	19/28	S
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	26/33	P
BEYROUTH	22/31	S
BOMBAY	27/32	S
DJAKARTA	27/28	P
DUBAI	26/37	S
HANOI	24/28	C
HONGKONG	24/28	C
JERUSALEM	18/34	S
NEW DEHLI	27/33	P
PEKIN	20/34	S
SEOUL	17/28	S
SINGAPOUR	27/29	P
SYDNEY	11/17	C
TOKYO	19/26	S

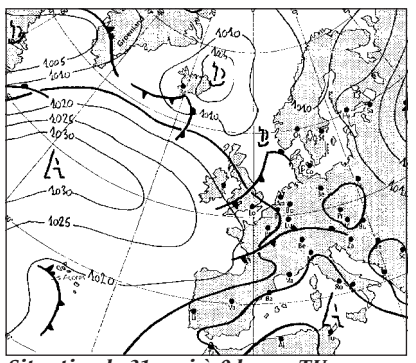

Situation le 31 mai à 0 heure TU

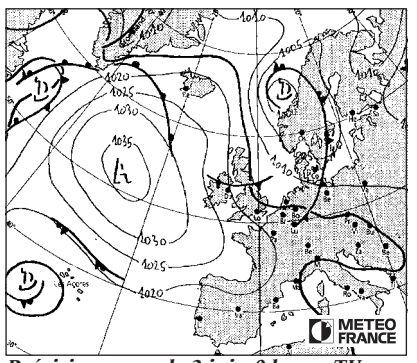

Prévisions pour le 2 juin 0 heure TU

VENTES

L'objet extraordinaire s'expose au Carré Rive gauche

ORGANISÉS par les antiquaires du Carré Rive gauche (un carré parisien délimité par le quai Voltaire et la rue de l'Université d'un côté, la rue du Bac et la rue des Saints-Pères de l'autre), « Les 5 jours de l'objet extraordinaire » sont devenus une des manifestations très attendues du public. Cent vingt spécialistes y présentent la pièce qui est pour eux la plus rare, la plus belle ou la plus originale, parmi leurs découvertes de l'année. Ces objets extraordinaires seront exposés du mercredi 6 au dimanche 10 juin.

Tableaux et sculptures sont bien sûr à l'honneur. Une spécialiste du Moyen Age, Gabrielle Laroche, propose une vierge lorraine en pierre du XIVe siècle qui a gardé sa polychromie d'origine. L'enfant dans ses bras, cette vierge au regard lointain est à moitié enveloppée dans un manteau bleu qui tombe sur une robe rouge.

Parmi les tableaux, deux œuvres du XIXe siècle montrent le goût très vif manifesté actuellement pour cette période. *Le Cortège de la reine de Saba*, toile de José-Maria Sert (1874-1945), déploie sur un fond en camaieu bistre une scène animée de personnages et d'animaux devant un palais oriental (galerie Frémontier, 550 000 F, 94 732 €). Peintre oublié aujourd'hui, José-Maria Sert a été considéré comme un génie de son temps, exécutant de multiples commandes privées et publiques, comme le gigantesque décor de la cathédrale de Vic (près de Barcelone) réalisé à la demande d'Alfonse III, ou l'hôtel Waldhorf-Astoria de New York.

La Bassinoire, de Tony Faivre (1830-1905), est une scène de genre inspirée du XVIIIe siècle, où une servante passe le lit à la bassinoire dans un intérieur de style Louis XVI (Delvaille, 240 000 F, 36 641 €). Ce tableau, qui est référencé dans le Bénézit, la bible des amateurs de tableaux, a été adjugé 1 200 francs or en 1929, soit 700 000 francs d'aujourd'hui.

Les curiosités ont une place toute trouvée parmi les objets extraordinaires. Dans cette gamme, un calorifère à bois du début du XIXe siècle en fonte de fer se distingue par un système de chauffage à trois étages superposés (Didier-Jean Nénert, 57 000 F, 8 702 €). Une chaise à porteurs en bambou, inspirée par l'Extrême-Orient, est en fait une fantaisie européenne du début du XXe siècle, sans doute créée pour une fête, une représentation ou un bal (Edouard de la Marque, 95 000 F, 14 503 €).

Dans la céramique, la rareté de certaines formes ou de certains décors fait monter le prix des pièces. Ainsi, une grande fontaine de table de la fabrique de Cléricy, à Moustiers, est proposée à 120 000 F (18 320 € ; Jean-Gabriel Peyre et Jean-Claude Silberth).

Les meubles comptent aussi quelques pièces d'exception, comme un coffret de mariage et son piètement d'époque Louis XIV, attribué à l'ébéniste Pierre Golle, le premier à être qualifié de « marqueteur » dans les registres royaux de l'année 1665. Ce novateur, qui a également épuré les lignes de ses meubles, n'en a jamais signé aucun, et seule des œuvres de grande qualité peuvent lui être attribuées. Le précieux coffret, marqueté de motifs floraux sur fond de bois clair, est rehaussé de légers bronzes dorés (Jacques Ollier, 680 000 F, 103 816 €).

Catherine Bedel

★ **Carré Rive gauche, du mercredi 6 au dimanche 10 juin, de 11 à 21 heures, le dimanche de 14 à 20 heures.**

Calendrier

ANTIQUITÉS, BROCANTES

● **Saint-Jean-Cap-Ferrat** (Alpes-Maritimes), du vendredi 1er au lundi 4 juin ; tél. : 06-60-64-56-65.

● **Argentan** (Orne), du vendredi 1er au lundi 4 juin ; tél. : 02-33-36-83-98.

● **Avignon** (Vaucluse), du vendredi 1er au lundi 4 juin ; tél. : 04-90-80-80-72.

● **Mirepoix** (Ariège), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 05-61-68-83-76.

● **Confolens** (Charente), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 05-45-20-60-56.

● **Châteauneuf-en-Thymerais** (Eure-et-Loir), les samedi 2 et dimanche 3 juin ; tél. : 02-37-43-58-26.

● **Saint-Benoît-du-Sault** (Indre), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 02-54-80-75-81.

● **Bracieux** (Loir-et-Cher), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 02-54-46-41-85.

● **Montargis** (Loiret), du samedi 2 au lundi 4 juin.

● **Vannes** (Morbihan), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 02-43-86-66-25.

● **Paris** (rue Saint-Charles), les samedi 2 et dimanche 3 juin ; tél. : 01-45-89-32-07.

● **Challans** (Vendée), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 05-57-43-97-93.

● **Houdan** (Yvelines), du samedi 2 au lundi 4 juin ; tél. : 06-86-62-67-18.

● **Albi** (Tarn), les samedi 2 et dimanche 3 juin ; tél. : 05-63-54-49-91.

COLLECTIONS

● **Saint-Amand-Montrond** (Cher), du vendredi 1er au lundi 4 juin ; tél. : 03-86-59-05-14.

● **La Ville-Dieu-du-Temple** (Tarn-et-Garonne), Salon du livre, les samedi 2 et dimanche 3 juin ; tél. : 05-63-31-51-58.

● **La Valette-du-Var** (Var), autos-motos, les samedi 2 et dimanche 3 juin ; tél. : 04-94-48-43-38.

DÉPÊCHES

■ **TROPHÉES DE CHASSE.** Bouquetins et mouflons, cerfs d'Europe et autres animaux à cornes naturalisés seront mis en vente à Gien, dimanche 10 juin. La plus belle pièce est une tête de rhinocéros blanc d'Afrique du Sud, dont on attend 25 000 à 30 000 francs (3 817 à 4 580 €). Mouflons et bouquetins sont estimés entre 3 000 et 6 000 francs (458 à 916 €).

★ **Etude Renard, tél. : 02-38-67-01-83.**

■ **FAÏENCE FRANÇAISE.** Constitué en deux générations successives, un ensemble consacré à la faïence française du XVIIIe siècle réunit des œuvres caractéristiques de chaque grande fabrique. Parmi les pièces rares se trouvent notamment un plateau de cabaret en faïence de Cinceny (60 000 francs, 9 160 €) et un bassin de Moustiers à décor polychrome d'une scène mythologique (150 000 à 180 000 francs, 22 900 à 27 480 €).

★ **Drouot, mercredi 6 juin. Etude Baron-Ribeyre. Expert : Jean-Gabriel Peyre, tél. : 01-42-61-18-32.**

■ **À LIRE.** *La Céramique française des années 1950,* de Pierre Staudenmeyer (Editions Norma, 326 p., 450 F, 69 €) propose une analyse historique et thématique de cet art. Cette recherche est étayée par le parcours d'une quarantaine de potiers de cette période.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 129

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

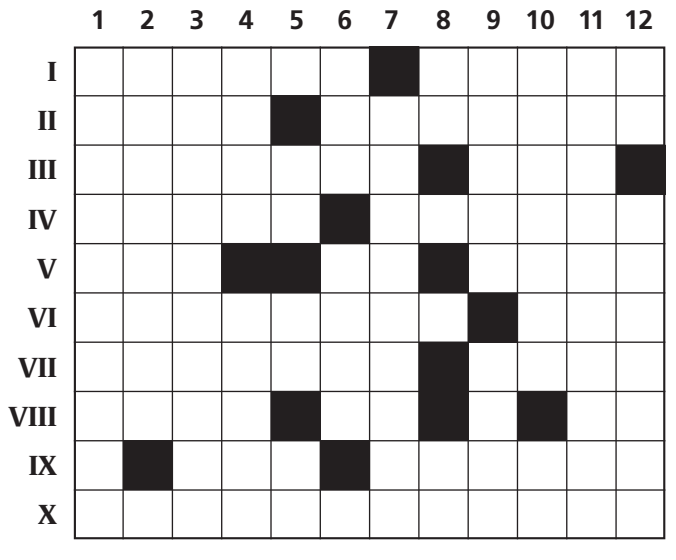

HORIZONTALEMENT

I. Intermédiaire en communication extérieure. Sait tout avant tout le monde. - II. Marque le doute dans la page. Annonce une zone de turbulence. - III. Prépare la descente. Jamais vieux. - IV. Passe à côté. Gourmandise de foire. - V. A plusieurs, ils finiront par faire de grandes rivières. Pour une distribution locale. Gros multiplicateur. - VI. Chez le poissonnier et le boucher, et souvent à la maison. Chez la boulangère. - VII. Changer l'aspect. Examine à contresens. - VIII. A l'aise dans ses pompes. Préposition. Eclat de rire. - IX. Accord. Entre hautes et basses eaux. - X. Aspirations mal inspirées.

VERTICALEMENT

1. Evite d'aller trop loin. - 2. Sans barbes. - 3. Plus très froid, pas encore les grosses chaleurs. - 4. Hameau antillais. Sans exemple. - 5. La fin du gothique. En gothique. Droit au cimetière. - 6. Possessif. Virgile en a fait un héros. - 7. Comme une crème réussie ou ratée. - 8. Ouvre la série. Le samarium. - 9. Bonne conduite. Travaille sur l'œil. - 10. Peut-être ont-elles mangé froid. En rouge sur les cartes. - 11. Mît à l'ombre pour un moment. - 12. Vient d'arriver. Bien que végétariennes, leurs larves sont nuisibles.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 128

Horizontalement

I. Rideau. Volet. - II. Emancipé. Ame. - III. Faute. Irréel. - IV. Ogresse. Ente. - V. Réa. Cadran. - VI. Médée. Salera. - VII. Erne. Nicot. - VIII. TB. Etroit. Nh. - IX. Tors. Merci. - X. Eté. Infestée.

Verticalement

1. Réformette. - 2. Imagée. Bot. - 3. Daurade. Ré. - 4. Enté. Eres. - 5. Acescent. - 6. Ui. Sa. Erin. - 7. Pieds. - 8. Ver. Ranime. - 9. Réalités. - 10. Laennec. Rt. - 11. Emet. Ronce. - 12. Télépathie.

L'ART EN QUESTION

N° 224 En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Une sculpture non spatiale

ORGANISÉE conjointement avec la Galleria nazionale d'arte moderna de Rome, l'exposition « Italies. L'art italien à l'épreuve de la modernité, 1880-1910 » vise à montrer la vitalité artistique de ce pays durant trente années souvent méconnues, comme mises entre parenthèses entre le mouvement des Macchiaioli, né à Florence au milieu du XIXe siècle, et le futurisme qui explose dans les premières années du XXe siècle.

Parmi les artistes italiens de cette période qui ont séjourné en France figure Medardo Rosso. Tout d'abord peintre de paysage, il s'est très vite consacré à la sculpture, prenant le contre-pied des règles établies. Ainsi, en 1883, il a été renvoyé de l'académie Brera, à Milan, pour avoir pris la tête d'un mouvement de révolte contre les méthodes d'enseignement qu'il jugeait trop traditionnelles. Sa grande originalité est d'avoir recouvert des études en plâtre d'une couche de cire, leur donnant ainsi une accroche particulière à la lumière et un aspect éphémère. Rosso considère que sa sculpture ne doit être regardée que d'un seul point de vue et photographie ses œuvres afin de faire savoir sous quel angle il souhaite qu'elles soient vues. Considéré comme le plus grand sculpteur impressionniste, son influence est grande sur Rodin qui, dans une lettre écrite en 1894, lui déclare *« sa folle admiration »*.

ROME, GALLERIA NAZIONALE D'ARTE MODERNA

Medardo Rosso, au Musée d'Orsay jusqu'au 15 juillet, pour l'exposition « Italie. L'art italien à l'épreuve de la modernité, 1880-1910 ».

En 1889, Rosso figure parmi les exposants du sixième Salon de la Société des indépendants qui ouvre ses portes à Paris quelques mois après l'exposition organisée par Claude Monet et Auguste Rodin :

● à la galerie Durand-Ruel ?
● à la galerie Georges Petit ?
● au café Volpini ?

Réponse dans *Le Monde* du 8 juin.

Réponse du jeu n° 223 paru dans *Le Monde* du 25 mai.

Aurélie Nemours a reçu la médaille de la Ville de Grenoble en 1996, l'ordre de chevalier de la Légion d'honneur en 1998, et le Grand Prix des arts plastiques de la Ville de Paris en 1999.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

ARTS **Les récents conflits surgis lors de ventes aux enchères de photographies traduisent le basculement vertigineux de cet art, passé du statut de vieux papier à celui d'objet de collection. ● HUIT PHOTOS d'Henri Cartier-Bresson, qui devaient être mises aux enchères le 30 mai, ont été retirées de la vente à la demande du photographe, habitué à revendiquer la propriété des tirages de ses photos. ● LE 3 MAI, ce sont des centaines de photographies médicales issues du Musée Charcot qui devaient être vendues par un particulier avant que l'Assistance publique des hôpitaux de Paris ne les réclame. ● DE NOMBREUSES archives publiques ou privées recèlent des tirages oubliés et aujourd'hui très chers, ce qui risque de multiplier les problèmes de propriété. ● LA VENTE à Londres, le 6 juin, de photographies de Lewis Caroll ayant appartenu à Alice Lidell s'annonce comme la plus excitante de l'année.**

De nombreux conflits enveniment le marché de la photographie

Longtemps considérés comme de faible intérêt, certains tirages sont devenus un enjeu culturel et financier. En témoigne la multiplication des contentieux lors de ventes aux enchères, comme ce fut le cas récemment pour des photos d'Henri Cartier-Bresson et pour des documents médicaux

IL SE PASSE des choses étranges dans le marché de la photographie. Plusieurs conflits ont récemment surgi lors de ventes aux enchères, avec des propriétés contestées, des lots subitement retirés, des avocats et des huissiers qui entrent dans la danse, des menaces de procès... Ces affaires, au-delà de leurs spécificités, traduisent le basculement vertigineux du statut de la photographie. Rares étaient ceux qui se souciaient de ces photos, il y a trente ou cinquante ans. Elles dormaient, s'abîmaient, on les perdait, les jetait à la poubelle. On les a pillées aussi. Elles sont devenues un enjeu culturel et surtout elles valent – parfois – beaucoup d'argent. D'où l'apparition de conflits.

L'un des plus récents concerne la belle curiosité d'une vente aux enchères qui a eu lieu le 30 mai, sous l'égide de l'étude Beaussant-Lefèvre. Il s'agit de huit photos d'Henri Cartier-Bresson, né en 1908, un des plus grands photographes vivants. Beaucoup d'épreuves d'HCB qui passent en vente sont des photos de presse, portant au dos le tampon de Magnum, l'agence qu'il a cofondée en 1947. Elles sont oubliées dans les archives d'un journal, sont « récupérées » dans des conditions obscures et surgissent sur le marché – galeries, ventes aux enchères. HCB, très pointilleux sur la protection – légitime – de son droit, réputé procédurier pour certains, fait régulièrement intervenir ses avocats et récupérer son bien avant toute vente.

Mais pour la première fois, les photos, prises pour la plupart durant l'après-guerre – Moscou, Etats-Unis, Inde, Chine –, ne sont pas des tirages de presse. Leur taille impressionne : l'une d'elles mesure 60 × 40 cm. Dans le catalogue, l'expert de la vente, Pierre-Marc Richard, explique que les tirages *« collés sur carton furent sans doute réalisés pour une exposition (non identifiée) quelques années après la seconde guerre mondiale »*. Le catalogue insiste sur la photo nº 60, merveilleuse de mouvement et de composition, et qui semble inédite puisque jamais publiée dans un livre d'HCB.

Lundi 28 mai, deux jours avant la vente, l'avocat de HCB demande que les huit photos soient retirées. Martine Franck, femme du photographe, photographe elle-même et qui travaille à la création d'une Fondation Cartier-Bresson, explique : *« Nous sommes tombés des nues en voyant le catalogue de vente ! Ces tirages font partie de l'exposition d'Henri réalisée par le Musée des arts décoratifs, au pavillon de Marsan, en 1955 ; sa plus grande exposition en France, avec 356 photos. Les panneaux de l'exposition avaient été photographiés, ce qui nous a permis d'identifier l'origine des tirages. »* Le ministère des affaires étrangères a ensuite fait circuler l'exposition dans le monde entier.

HENRI CARTIER-BRESSON

Le tirage nº 60 de la vente Beaussant-Lefèvre du 30 mai. Une photo de Cartier-Bresson, prise en Espagne dans les années 1930.

Quand et comment ces photos qui, affirme Martine Franck, *« n'ont jamais été commercialisées »* ont-elles pu quitter leur lieu de conservation ? *« Le propriétaire nous assure qu'il les a achetées à quelqu'un, qui les aurait trouvées dans une poubelle »*, répond Pierre-Marc Richard. L'argument fait sourire les responsables de Magnum, qui *« ont souvent entendu ce genre de défense »*. Pierre-Marc Richard insiste : *« Les épreuves sont arrivées en sale état. C'est comme si on leur avait marché dessus. Elles n'avaient pas l'aspect de photos archivées. »*

LES POUBELLES DE CHARCOT

Martine Franck regrette que l'étude Beaussant-Lefèvre ne soit pas venue la voir avant de publier les photos dans le catalogue de vente. *« Quinze jours avant la publication, je suis allé montrer ces photos à Magnum, et personne n'a émis de réserves ! »*, répond Pierre-Marc Richard. A l'agence, on dit qu'on a *« comme chaque fois informé le photographe »*. Beaucoup de questions restent en suspens. Où se trouvent les autres photos de l'exposition ? Qui est propriétaire : le photographe, comme c'est vraisemblable, le Musée des arts décoratifs, le ministère des affaires étrangères, un tiers ? *« Nous allons le vérifier »*, dit Martine Franck. Ce ne sera pas facile ; cinquante ans ont passé. Mais déjà il se murmure que d'autres photos de cette exposition sont dans la nature...

Une autre affaire, à peine plus ancienne, implique l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris (APHP). Le 3 mai, des centaines de photographies médicales, pénibles à regarder pour la plupart, devaient être vendues à Drouot par l'étude Libert et Castor. Tirées de gros albums, il s'agit de constats pathologiques réalisés par le service photographique de la Salpêtrière, créé par le professeur Charcot, en 1878. Elles ont abord été conservées dans le Musée Charcot, tombé en désuétude dans les années 1920.

Le matin de la vente, l'APHP a demandé que les photos soient retirées et a lancé une procédure de saisie-revendication, au motif que les documents lui appartiennent. Il s'agit d'*« un bien inaliénable »*, explique Jean-Pierre Carbuccia-Berland, directeur des affaires juridiques de l'APHP. A priori, il n'y a rien à redire, sauf l'inélégance à revendiquer un bien quelques heures avant la vente et alors même que l'APHP avait été prévenue deux mois auparavant.

Et pourtant le vendeur, l'étude et l'experte Viviane Esders, qui a travaillé des mois sur ces photos, enragent. Ils s'appuient sur les circonstances de cette redécouverte. *« C'est dégueulasse, car j'ai récupéré ces photos, il y a vingt-sept ans exactement, au milieu de gravats, dans une benne qui se trouvait dans la cour même de la Salpêtrière !*, dit le vendeur anonyme. *Je n'ai pu sauver que trois albums sur une quarantaine. J'ai demandé aux responsables l'autorisation d'en prendre d'autres, ils n'ont pas voulu. Le 27 mai, j'ai reçu une lettre me sommant de restituer les photos sous peine de poursuites. Je suis un sauveur, on me traite comme un voleur ! »*

Me Libert ajoute : *« Quand le Louvre ne veut plus d'un tableau, il le range dans les réserves. Là, on jette des photos à la décharge. On devrait dire merci à mon client ! Une autre question se pose : une administration peut-elle récupérer ce qu'elle a jeté ? »*

DÉCOUPES AU CUTTER

« Le tribunal dira qui est vraiment propriétaire », répond M. Carbuccia-Berland. Une enquête permettra aussi de vérifier si le vendeur a pu sauver de la poubelle ces albums. Plusieurs témoignages le confirment. Les trois albums en sa possession ont des planches manquantes, découpées au cutter. Or d'autres albums, conservés à la bibliothèque Charcot (université Paris-VI), ont subi les mêmes dommages. La conservatrice de la bibliothèque, Mme Leroux-Hugon, ajoute que l'amphithéâtre et le Musée Charcot ont beaucoup souffert avant d'être détruits. Le libraire Bernard Clavreuil dit avoir vu, en 1965, le bureau de Charcot *« dans un état épouvantable, avec les photos d'Albert Londe, un proche de Charcot, sous la poussière, en plein soleil. Plus tard, le bureau de Charcot a commencé à être détruit au bulldozer avant que des médecins interviennent »*.

Jean-Pierre Carbuccia-Berland comprend *« l'amertume de l'étude »* et reconnaît que l'APHP *« n'a sans doute pas été un gestionnaire scrupuleux de ses collections »*. Il conclut : *« Si un préjudice résulte d'une faute de notre part, nous sommes prêts à discuter d'une indemnisation. »* L'étude et l'experte évaluent leur dommage à 600 000 francs. Le prix de photos jadis maltraitées, aujourd'hui fortement courtisées.

Michel Guerrin

Alice vue par Lewis Carroll, la vente la plus excitante de l'année

C'EST une des histoires les plus fascinantes de la littérature photographique. Que se passait-il dans la tête de Lewis Carroll quand il réalisait le portrait de fillettes, parfois nues, sous la rigoriste époque victorienne ? Qu'a-t-il ressenti pour son modèle préféré, Alice Liddell, sa muse pour *Alice au pays des merveilles* (1865) ?

Ces questions resurgissent alors que la maison Sotheby's va vendre, le 6 juin à Londres, des photographies, manuscrits, lettres et livres ayant appartenu à Alice Liddell. C'est une provenance fascinante pour ce qui s'annonce comme la vente de photographies la plus excitante de l'année. Car ce sont bien les images que l'on retient, leur qualité et leur rareté. Le fameux portrait d'Alice en mendiante (1858), colorié à la main, est estimé à 1,5 million de francs. Et l'estimation monte entre 5 millions et 8 millions de francs pour un album comprenant Alice assise de profil sur une chaise et un autoportrait du photographe lisant.

Lewis Carroll, né Charles Lutwidge Dodgson (1832-1898), est exemplaire des lectures multiples que seule offre la photographie. On peut regarder ses photos comme des œuvres d'art, des reliques aux prix fous, le hobby d'un écrivain célèbre, un témoignage sur l'époque victorienne. Ou, plus brutalement, le résultat des fantasmes de son auteur. Car, franchement, quels parents abandonneraient aujourd'hui de longues heures leur fillette – il n'aimait pas les garçons – devant l'objectif d'un diacre, mathématicien, entouré de jouets, qui aimait récompenser ses *« petites amies »* en les faisant asseoir sur ses genoux pour *« leur donner des baisers »*, multipliait les séances d'habillage-déshabillage, attiré particulièrement par le nu ? Carroll, chrétien convaincu, était choqué quand ses intentions étaient mal interprétées.

LEWIS CAROLL

Alice Lidell en mendiante, photographiée par Lewis Carroll au cours de l'été 1858. Epreuve albuminique coloriée à la main.

Reste que Lewis Carroll fut un immense photographe, découvert par Helmut Gernsheim en 1947. Ce dernier a montré combien la passion de Carroll pour les fillettes et pour la photographie sont liées. Alice, là encore, est centrale, même si Xie Kitchin fut la plus assidue. Carroll prend ses premiers portraits en 1856, après avoir rencontré son héroïne qui considérait la photo comme *« une joie »*. Il arrête brutalement en 1880, quand Alice se marie ; il vit cette union comme une tragédie, le passage de l'enfance à l'âge adulte. 1880 est aussi l'année où Lewis Carroll est attaqué par un père de famille pour des nus qu'il détruira avant sa mort.

PORTRAITS SPONTANÉS

L'apport du photographe fut analysé par Colin Ford, dans le nº 75 de la collection « Photo Poche » (Nathan, 1998). Il y a le portraitiste de célébrités (Alfred Tennyson, poète favori de la reine Victoria), de proches et d'enfants, opposé au flou symboliste de Julia Margaret Cameron, offrant des *« portraits, parmi les plus spontanés et les moins guindés »*.

Colin Ford dit aussi que le fameux portrait d'Alice fait surgir involontairement – *« c'était pour lui l'innocence même »* – une dimension sexuelle dans la photographie. *« Elle pose avec sa blouse en loques glissant très bas sur son épaule, un genou inconfortablement plié pour dévoiler sa jambe nue. Sa main droite est posée de manière suggestive sur sa taille, sa tête langoureusement inclinée d'un côté. Elle fixe son photographe – et le spectateur – sans ciller, d'un air aguichant. »*

M. G.

La bataille des archives a commencé

AUX AFFAIRES Cartier-Bresson et Charcot *(lire ci-dessus)*, ajoutons celle de l'agence photographique La Bonne Presse, dont quatre mille tirages du début du XXe siècle devaient être vendus, le 9 avril, à Drouot (*Le Monde* du 6 avril). Le jour de la vente, le groupe Bayard a fait savoir que *« ces photos leur appartiennent parce qu'ils avaient racheté le fonds de La Bonne Presse »*, explique Christophe Goeury, expert de la vente, qui a dû être annulée au dernier moment. *« Une recherche en propriété est en cours »*, ajoute ce dernier, qui ne veut donner aucune *« information »* sur la personne qui leur a confié les quatre mille photos ni sur les conditions dans lesquelles elle les avait acquises.

« Ces problèmes vont se répéter avec beaucoup d'archives », affirme l'experte Viviane Esders, qui a travaillé sur les photos de Charcot. Parce que la photographie est passée du statut de *« vieux papier »* à celui d'objet de collection. Et parce que les archives contiennent des tirages souvent fatigués, mais datant de l'époque de la prise de vue, les seuls à faire enfler les prix.

Il y a d'abord des particuliers peu scrupuleux qui ont accès à des fonds publics ou privés – souvent mal protégés à l'époque où personne ne s'en soucie encore –, se servent et attendent que la cote grimpe pour les vendre. Mais les choses ne sont pas toujours simples et la recherche de propriété peut se révéler un casse-tête. *« Un photographe m'a demandé de retirer une de ses photos d'une vente au motif que son directeur artistique la lui avait volée il y a trente-cinq ans »*, explique Viviane Esders. Mais comment retracer le circuit de la photo, et comment *« distinguer le vol du don ? »*, demande l'experte.

Le *New York Times* est passé à la vitesse supérieure, au Salon Paris Photo, en novembre 2000, en vendant – avec succès – des images tirées de ses archives (*Le Monde* du 20 novembre 2000). Un Cartier-Bresson pris dans une rue newyorkaise, en 1947, était proposé 7 500 dollars (8 745 euros). Le photographe dénonçait un vol : *« J'ai cédé mon droit d'auteur à un journal pour une utilisation précise. Je ne lui ai jamais vendu le support même, c'est-à-dire le tirage, qui m'appartient. »*

DES TRÉSORS EN RÉSERVE

Suivi par le *Daily News*, le *New York Times* a ouvert une bataille des archives de journaux des années 1920 à 1960, souvent formées d'images que photographes et agences laissaient en dépôt. Le marchand Howard Greenberg a ainsi signé en 2000 un contrat qui l'autorise à vendre des photos des archives de *Time, Life* et *Fortune*. Il a aussi vendu pour 25 000 dollars (29 151 euros) une photo du débarquement de Normandie prise par Robert Capa.

La dernière « affaire Cartier-Bresson » montre que sont également convoitées des photos ayant servi à des expositions, de format plus grand et de qualité meilleure que les tirages de presse. On sait aussi que des photos ayant servi à illustrer des livres ont « dormi » chez des éditeurs et imprimeurs qui se voient ensuite assis sur un trésor.

Il est difficile, sauf à renier le droit d'auteur, de ne pas suivre Cartier-Bresson, quand il veut récupérer des images confiées pour une utilisation précise – un journal, un livre, une exposition –, sauf évidemment s'il les avait données ou vendues.

D'un autre côté, et on pense surtout à l'affaire Charcot, les commissaires-priseurs, marchands et experts ont beau jeu de rappeler que nombre de photos qui arrivent sur leur bureau ont été très mal conservées par les institutions : oubli, perte, vol, détérioriations... *« Nous, on identifie, classe, restaure, documente ces photos avant de les vendre. Mieux vaut faire vivre un patrimoine que de le voir agoniser »*, disent-ils, faisant référence au grand collectionneur André Jammes qui a sauvé nombre d'épreuves de la poubelle (*Le Monde* du 27 octobre 1999).

Viviane Esders craint désormais que des ensembles d'archives ne soient plus vendus à Paris, de crainte de saisie, mais à New York où Londres, *« comme ce fut le cas récemment d'un ensemble issu de la police judiciaire française »*.

M. G.

Murray Perahia, pianiste des équilibres

Le musicien et chef d'orchestre américain donne un récital à Paris le 1er juin. Il publie un nouveau disque consacré à Jean-Sébastien Bach

QUAND on ne connaît pas Murray Perahia, on a tendance à le prendre pour un Britannique d'origine indienne : le teint, l'expression du visage, le nom, les disques avec l'English Chamber Orchestra... Fausses pistes : ce pianiste est né à New York, en 1947, de parents d'origine juive, immigrés du Portugal, parlant une langue aujourd'hui presque morte, le ladino. *« Je l'ai parlée dans ma jeunesse, mais je ne la pratique plus aujourd'hui, évidemment je l'ai quelque peu oubliée. »* Et New York ? Que lui fait aujourd'hui cette ville qu'il a quittée après ses études et où nous le rencontrons, le 29 mars, au sommet d'un grand hôtel, le lendemain d'un concert avec l'Academy of St. Martin in the Fields, à l'Avery Fisher Hall ? *« Je ne la reconnais pas car elle s'est considérablement bonifiée. J'y passe régulièrement quelques jours chaque année, pour des concerts, je n'y vis plus, mais la cité n'a plus rien à voir avec celle que j'ai connue il y a vingt ans. C'était une ville violente, chaotique. Une ville où je ne voulais pas que mes enfants grandissent. C'est une des raisons qui m'ont fait m'installer en Grande-Bretagne, où je vis toujours. »*

PORTRAIT

L'étude du clavecin lui a permis de voir Bach et Couperin sous un autre angle

Murray Perahia que l'on connaît surtout comme pianiste, est le nouveau directeur musical de l'Academy of St. Martin in the Fields, le fameux orchestre de chambre fondé en 1956 par Sir Neville Marriner. Lorsqu'une infection à un doigt mal opéré a placé le musicien dans l'impossibilité de jouer en public pendant de longs mois, il a naturellement développé cette activité de chef, dont il avait acquis les bases, parallèlement à des études de composition, à la Mannes School of Music à New York, en sus de ses études de piano.

Aujourd'hui guéri, il joue et enregistre de nouveau au clavier de son instrument, dirige naturellement l'orchestre du piano (comme il l'a fait avec l'English Chamber Orchestra pour son intégrale des concertos pour piano et orchestre de Mozart, enregistrée entre 1975 et 1983 pour CBS-Sony). Mais il quitte volontiers son clavier pour prendre la baguette et diriger, vraiment diriger, la formation, ainsi que le fait, à l'Orchestre de chambre de Lausanne, depuis le début de cette saison, son confrère Christian Zacharias.

Depuis quelques années, Murray Perahia se passionne pour Jean-Sébastien Bach et la musique ancienne. *« J'ai décidé de me mettre au clavecin et d'apprendre véritablement cet instrument. J'ai dû adapter mes habitudes de toucher, d'articulation, connaître la grammaire particulière du répertoire écrit pour lui. Cela m'a fait découvrir les splendeurs de la musique de François Couperin, et j'ai pu voir la musique de Bach sous un autre angle. »* Perahia n'a pas, qu'on sache, franchi le pas au concert. *« Je ne veux pas en jouer en public, il y a suffisamment de bons clavecinistes. »* Des noms ? *« Oh, oui ! je pourrais vous en donner, et notamment des noms français, car vous avez, à mon avis, la meilleure école. Je connais leurs disques. »*

Quand on l'interroge sur d'éventuels chefs « baroqueux » qui auraient pu influencer son travail sur les symphonies de Mozart et Haydn, il a une mine dubitative, mais reste discret : *« Il y a de merveilleux musiciens qui m'intéressent beaucoup, mais j'ai parfois l'impression qu'on a donné trop d'importance à certains "papes" qui n'ont pas forcément fait autre chose que ce que réussissaient aussi bien beaucoup de glorieux aînés, dans le domaine de l'articulation et des tempos par exemple. »*

Après son fameux enregistrement des *Variations Goldberg*, de Bach (1 CD Sony SK 89243), et une tournée de récitals, dont une mémorable soirée au festival « Piano aux Jacobins » de Toulouse (*Le Monde* du 17 septembre 1999), le pianiste s'attaque aux concertos pour clavier et orchestre du même Bach, qu'il joue bien entendu au piano, avec un orchestre traditionnel : *« J'ai fait ce choix, tout en sachant qu'il sera critiqué. Mais nous avons beaucoup travaillé les équilibres et je pense que cela peut parfaitement fonctionner. Nous sommes aujourd'hui dans une période où les pratiques musicales peuvent s'appliquer de manière très diversifiée à un même répertoire. Les jouer sur un piano Steinway et sur instruments modernes, à la façon qui est la mienne, n'empêche pas une lecture différente de la part de certains de mes collègues. Au contraire, c'est une richesse dont il faut se réjouir ! »*

SONY

Pianiste de formation, Murray Perahia s'est tourné vers la direction d'orchestre et, tout récemment, vers le clavecin.

Renaud Machart

★ *Concertos pour clavier et orchestre* de Jean-Sébastien Bach, par l'Academy of Saint Martin in the Fields, Murray Perahia (piano et direction). 1 CD Sony Classical 89245. Récital à Paris : Œuvres de Mozart, Schubert, Chopin. Théâtre du Châtelet, 1, place du Châtelet, Paris-1er. M° Châtelet. 20 heures, le 1er juin. Tél. : 01-44-17-93-25. De 90 F à 440 F (13,72 € à 67,08 €).

DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE : la direction artistique du Festival de Menton a été confiée à Radio-France**. Son président, Jean-Marie Cavada, annoncera, le 13 juin, une convention de partenariat avec la ville de Menton (Alpes-Maritimes). Fondé et dirigé par André Böröcz de 1950 à 1998, ce festival a reçu quelques-uns des plus grands artistes pour des concerts donnés en plein air sur le parvis de l'église. L'édition 2000 avait été confiée à Jean-Marie Fournier, directeur de la Salle Gaveau. Ce seront désormais Patrice d'Ollone, délégué artistique de l'Orchestre national de France, pour le répertoire classique, et Xavier Prévost, producteur à France-Musiques, pour le jazz, qui assureront la programmation de cette manifestation.

■ **Les Chorégies d'Orange auront lieu du 7 juillet au 14 août.** Au programme, au Théâtre antique, *Aïda*, *Rigoletto* et *Don Carlo*, de Verdi, et, au château Malijay de Jonquières, *Cosi fan tutte,* de Mozart. Sont également programmés des récitals de piano et de chant, ainsi qu'un concert de préfiguration, le 22 juin, consacré au *Requiem* de Verdi, dirigé par Myung-Whun Chung. Tél. : 04-90-34-24-24.

■ **La violoniste lettone Baiba Skribe a remporté le Concours international Reine Elisabeth de Belgique.** Agée de vingt ans, elle a pour dauphins Ning Kam (Singapour, vingt-cinq ans) et Barnabas Kelemen (Hongrie, vingt-deux ans). La lauréate se verra prêter pour quatre ans le fameux « Huggins », l'un des meilleurs violons de Stradivarius.

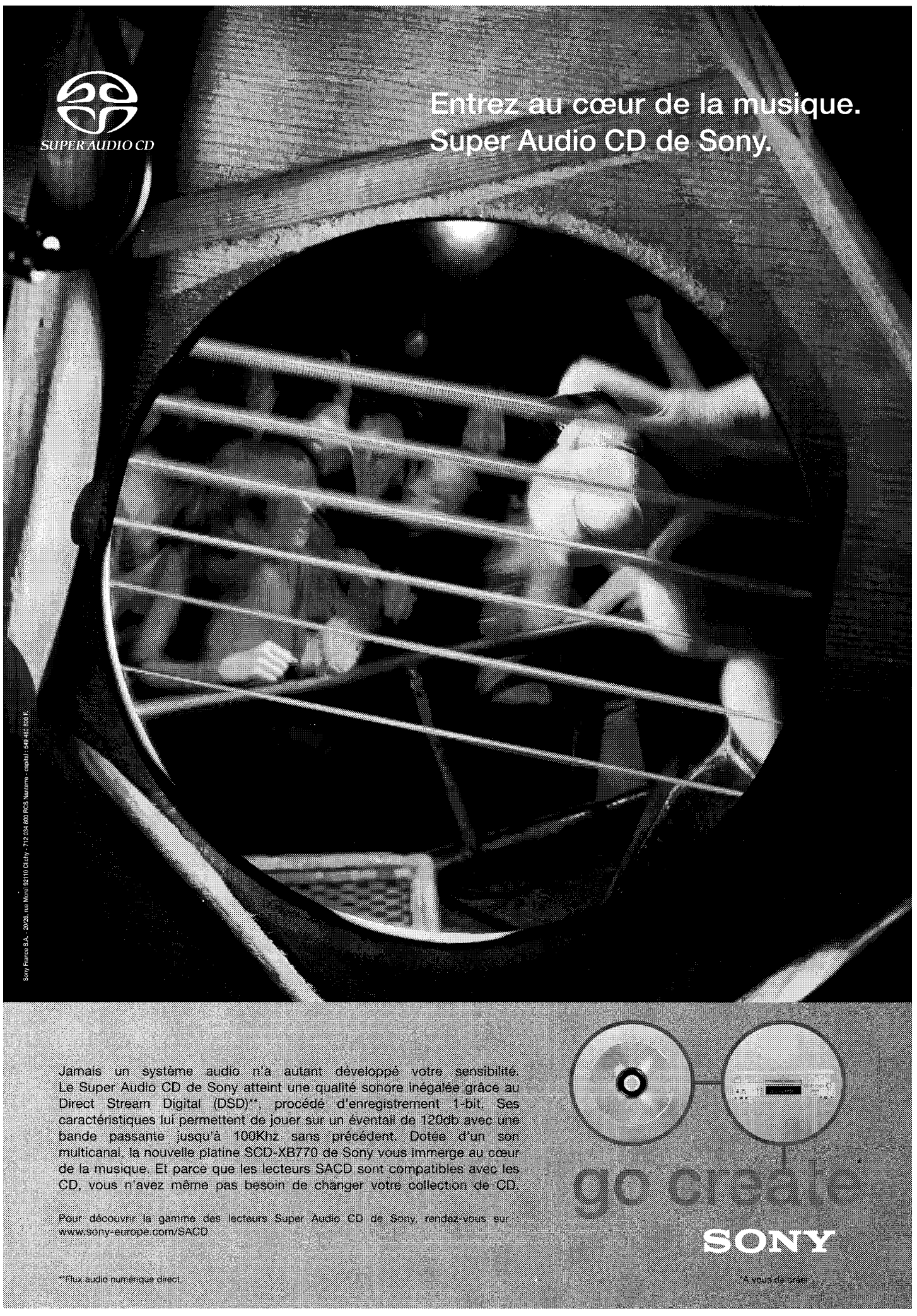

A Montreuil, des protestations ont fait suite à l'interdiction d'un programme consacré à la Palestine

Prévu au Méliès, « Palestine, regards sur l'occupation » a suscité l'inquiétude de la municipalité

UNE MANIFESTATION a été organisée, mercredi 30 mai, devant la mairie de Montreuil après la *« déprogrammation »* par la municipalité de « Palestine, regards sur l'occupation ». Ce programme devait proposer films, expositions et débats du 30 mai au 5 juin. La manifestation a été suivie par la projection en plein air de l'un des films interdits.

Ce festival, prévu de longue date (le programme publié en avril par le cinéma Georges-Méliès l'avait d'ailleurs annoncé), devait être coorganisé par l'Association montreuilloise du cinéma (qui gère la salle municipale Georges-Méliès), la Contrebande, association culturelle montreuilloise, et l'Association des Palestiniens en France. C'est à partir du 8 mai que « Palestine, regards sur l'occupation » a suscité l'inquiétude de la municipalité.

Lors des célébrations de la défaite de l'Allemagne nazie, *« beaucoup d'émotions se sont exprimées »*, explique Jean-Pierre Brard, le député et maire (apparenté communiste) de Montreuil. Deux jours plus tard, la mairie demandait à l'association gestionnaire du cinéma de déprogrammer « Palestine, regards sur l'occupation ». Les quinze films proposés – d'*Ici et ailleurs,* tourné dans les années 1970, par Jean-Luc Godard à *Nous retournerons un jour*, des Palestiniens Samir Abdallah et Walid Charara – ne reflétaient qu'une partie de l'éventail des thèses et des positions qui s'affrontent aujourd'hui au Proche-Orient, du radicalisme palestinien au pacifisme israélien. On retrouvait ce même parti pris dans les invitations lancées pour l'organisation des débats prévus après les projections.

Pour M. Brard, cette programmation *« donnait à haïr »* et il était du rôle de la municipalité que d'empêcher *« l'expression publique qui encourage un climat de haine entre les communautés »*. Pourtant, le maire de Montreuil affirme ne pas avoir reçu de demandes d'interdiction en bonne et due forme, qu'elles viennent d'associations ou d'individus. Lorsque la municipalité a instamment prié l'Association montreuilloise du cinéma de déprogrammer « Palestine, regards sur l'occupation », le maire a évoqué un grave incident antisémite qui avait eu lieu à Montreuil dans les semaines précédentes, incident suivi de deux arrestations. Il mentionne également la multiplication d'inscriptions antisémites. Le maire fait valoir que sa ville a mis en œuvre un double jumelage avec les villes, israélienne, de Kfar Saba et, palestinienne, de Qalquilia, et annonce pour la rentrée la tenue d'un débat avec des représentants de ces deux cités. Il rappelle encore l'organisation dans sa ville, il y a cinq ans, d'un débat entre la représentante de l'Autorité palestinienne et l'ambassadeur d'Israël.

La Contrebande et l'Association des Palestiniens en France font valoir que « la parole des Palestiniens n'est pas synonyme de propos racistes ou antisémites »

Françoise Benoît, présidente de l'Association montreuilloise du cinéma, fait remarquer que les films proposés *« n'étaient pas des brûlots antisémites »* et que, parmi les invités aux débats, on comptait plusieurs Israéliens, ainsi que l'ex-camarade de parti de M. Brard, Jack Ralite, sénateur et maire d'Aubervilliers. Le Méliès s'est *« soumis à l'injonction de la mairie »*, mais l'affaire a suscité de nombreuses protestations, venant aussi bien de l'extrême gauche, des Verts, que d'associations de l'immigration. La Contrebande et l'Association des Palestiniens en France *« refusent tout amalgame »* et font valoir que *« la parole des Palestiniens n'est pas synonyme de propos racistes ou antisémites »*.

Le maire de Montreuil se refuse à placer le débat sur le terrain de la censure : *« La manifestation n'était pas culturelle »*, estime-t-il. Pour lui, le Méliès – qui est l'unique salle de cinéma de la ville, en attendant l'ouverture d'un multiplexe – doit être *« un espace de dialogue et de confrontation »*, et les associations privées *« peuvent s'exprimer dans des lieux privés »*.

Thomas Sotinel

Radu Lupu, virtuose du clavier

En concert au Théâtre du Châtelet, le soliste roumain déstabilise par un programme inattendu

LUDWIG VAN BEETHOVEN : *Sonate n° 12 en la bémol majeur op. 26* ; *Sonate n° 21 en ut majeur op. 53 « Waldstein »*. GEORGE ENESCU : *Sonate en fa dièse mineur op. 24.* LEOS JANACEK : *Sur les sentiers herbeux.* Radu Lupu (piano).
THÉÂTRE DU CHÂTELET, le 30 mai, 20 heures, dans le cadre de Piano Quatre Etoiles.

A quoi pense Radu Lupu quand il entre en scène ? On ne saura jamais l'angoisse du soliste qui va, pendant deux heures, faire appel à toutes ses ressources physiques et psychiques pour jouer. Cet effort sur soi-même, sur ses peurs et ses doutes, cette crainte de faillir, de ne pas être à la hauteur du défi que représente la confrontation entre le public et l'œuvre, entre le travail solitaire et le grand saut dans le vide, cette mise à nu de soi, l'exposition de ses faiblesses, qui commencent dès que les mains se posent sur le clavier.

Inventé par Franz Liszt, qui fut le premier à jouer seul, à ne pas partager la scène avec des chanteurs ou des instrumentistes à cordes, le récital de piano condense à lui seul le rituel du concert, spectacle appelant les déchaînements de l'assemblée du public tout en privilégiant la relation intime entre un artiste et chacun des auditeurs.

On ne sait pas à quoi pense Lupu, mais l'on sait que la peur le tenaille comme elle domine tant d'artistes. Calé dans sa chaise pliante, le corps loin du piano comme s'il le repoussait, le pianiste plante ses mains dans la profondeur des touches. Le son est lumineux, qui s'élève, un peu vacillant dans le Théâtre du Châtelet, comme la douce lumière d'un photophore. Il joue la *Sonate op. 26* de Beethoven, l'une des seules que Chopin prisait et faisait travailler à ses élèves.

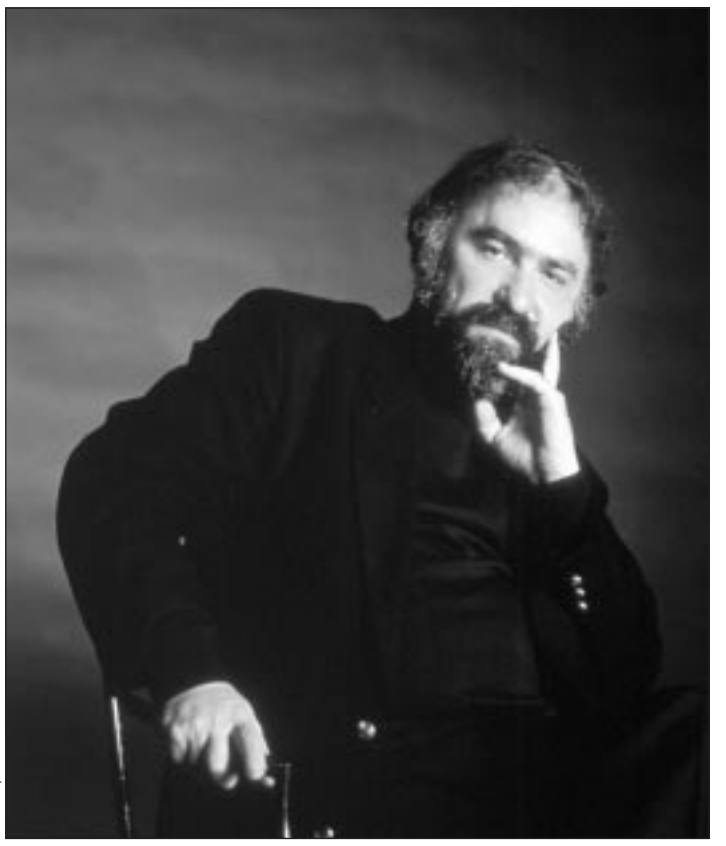

DECCA/MARY ROBERT

Radu Lupu est un artiste secret, fêté unanimement par les mélomanes et par ses pairs.

MUSIQUE INTERDITE AUX FOULES

Lupu prend son temps, adoucit les contrastes du premier mouvement qui prend une couleur automnale, quasi schubertienne, voire quasi brahmsienne, captivante et si peu rationnelle que l'on se dit qu'il ne franchirait pas le concours d'entrée de quelque académie de musique allemande ou autrichienne, d'autant que ses doigts ne sont pas parfaits. Mais n'est-ce pas la marque des artistes – à ne pas confondre avec les pianistes – que de nous déstabiliser dans ce que nous tenons pour vrai et qui ne l'est devenu que par la force de l'habitude ?

Est-ce parce qu'il est roumain que Lupu a choisi ensuite de jouer la *Sonate op. 24* d'Enescu ? Peut-être, mais plus encore parce que sa musique doit être défendue et qu'un artiste aussi fêté peut programmer cette pièce jamais jouée sans vider la salle. La virtuosité retrouve sa vertu étymologique. Malgré un tel parrainage, cette sonate ne sera jamais un hit : elle est trop subtile, trop fuyante, trop peu rhétorique avec sa couleur modale, ses ruptures, ses éclats intériorisés.

« FINALE » CONQUÉRANT

Splendide idée que de la faire suivre par *Sur les sentiers herbeux* de Janacek, musique elle aussi interdite aux foules, jouée avec une juxtaposition de couleurs douces, de ruptures effacées par un jeu oublieux de soi-même, bouleversant par ses failles mêmes, petits défauts qui font le prix des grands musiciens, dont ils sont même parfois la marque et que le refus du développement mis en œuvre par le compositeur morave appellerait presque d'une certaine façon, musique qui ne doit pas être jouée propre mais humée, devinée à mesure qu'elle avance difficultueusement.

Tout le contraire de la *Sonate Waldstein*, de Beethoven. Une force en mouvement qui emporte tout dans son passage, grande étude de sonorité qui balaie le clavier, oppose le martèlement élastique des accords avec l'écho scintillant de la main droite, dont l'*adagio molto* central, si bref, si intense, lance le *finale* conquérant, joyeux presque, qui pousse le piano au-delà de ses possibilités en le transformant en un immense corps sonore. Et là, soudain, les ressources physiques et psychiques de Radu Lupu marquent le pas. Qui irait le lui reprocher ?

Alain Lompech

Christoph Eschenbach se révèle dans Chostakovitch

LUDWIG VAN BEETHOVEN : *Concerto n° 1 pour piano et orchestre en ut mineur op.15.* DIMITRI CHOSTAKOVITCH : *Symphonie n° 5 en ré mineur op. 47.* Orchestre de Paris, Christoph Eschenbach (piano et direction).
Salle Pleyel, Paris, le 30 mai. Même programme donné le 31 mai à 20 heures, Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris 8e. M° Ternes. Tél. : 0825-000-821. De 60 F (5,45 €) à 380 F (34,55 €). Prochain concert : Concerto n° 2 pour violon et orchestre, *Le Prince de bois*, de Bela Bartok, par Gil Shaham (violon), Pierre Boulez (direction), les 6 et 7 juin à 20 heures, au Théâtre du Châtelet, place du Châtelet, Paris 1er.

On n'imagine pas Christoph Eschenbach diriger Dimitri Chostakovitch. On imagine le chef allemand si fin, sec et noir, comme le disait, en substance, Jules Renard de Maurice Ravel, qu'on ne le voit pas se colleter avec les outrances grinçantes et un rien débraillées des symphonies du musicien russe. Pourtant, la *Cinquième symphonie* (1937) de Chostakovitch a les atours d'une symphonie de Gustav Mahler, un auteur qu'Eschenbach dirige fort bien et avec lequel il entretient plus d'une affinité.

Le pont est tendu entre les deux rives : Chostakovitch, comme Mahler, pratique cette couleur douce-amère qu'il faut savoir contrôler comme une diphtongue stylistique, ni trop douce ni trop amère. Comme Mahler, Chostakovitch est grotesque mais pas ridicule, extrême mais savamment contrôlé, impudique au point de cacher sa pudeur par son exact opposé. Un roulement de tambour, une marche militaire, chez Chostakovitch, ce ne sont pas des signes intériorisés, réduits à leur essence, comme dans les Lieder de Hugo Wolf, ou passés au tamis sourdement ironique de son compatriote Serge Prokofiev. Chez Chostakovitch, il faut oser, jusqu'au bout. Et pourtant ne pas faire semblant. C'est comme l'exercice-clé de la douche de l'Actors Studio, dont l'acteur Harvey Keitel parle si bien dans la célèbre émission de James Lipton : l'essentiel est de se jeter à l'eau, de le faire, un point c'est tout.

Dans la *Cinquième,* il faut faire le final comme il est écrit, un peu inconvenant, couvert de médailles de chocolat, surtout après ce *Largo* à se pendre, sonnant comme un adagio mahlérien qui se serait auto-bâillonné, qui se serait emprisonné dans les rêts de son chromatisme clos, refusant à la ligne de s'épandre, la contenant dans un lyrisme d'autant plus fort qu'il est contr(a)it. L'*Allegretto,* deuxième mouvement en forme de scherzo délicieusement grinçant, cherche et trouve sa voie entre un *Ländler* mahlérien, là encore, et la gouaille d'une rengaine échappée de *Petrouchka*, de Stravinsky. Le premier mouvement est rendu dans son ton juste, celui d'une douleur distante, poliment désespérée.

CHANT DE DOULEUR

La vulgarité glisse sur Eschenbach comme l'eau sur les plumes d'un canard. Il est immunisé. Alors la *Cinquième symphonie* devient chant de douleur, étrange, décalé, dérangeant sans qu'on puisse dire pourquoi et comment. Inattaquable. La réponse en perverse chausse-trappe d'*« un artiste soviétique à de justes critiques »*.

En première partie, Christoph Eschenbach remplaçait Marta Argerich s'illustrant, *in absentia,* dans l'une de ses spécialités : l'annulation. Du clavier, placé en biais, Eschenbach, qui a toujours des doigts et de la mémoire, dirigeait l'orchestre du clavier dans le *Premier concerto* de Ludwig van Beethoven. Lecture vive, sans arêtes, alanguie, sans mollesse. Des dialogues réussis avec les vents, des équilibres pas toujours idéaux (la position du piano ?), mais, toujours, de la musique, de l'élégance, de la pensée alerte, qui règnent, magnifiques. (Et des toux inexcusables, et, bien entendu, un téléphone portable au beau milieu de moment le plus ténu du *Largo* de Chostakovitch.)

Renaud Machart

Les élèves très bien formés de l'Ecole des beaux-arts exposent

SINCÈRES FÉLICITATIONS, Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 13, quai Malaquais, Paris-6e. M° Pont-Neuf. Tél. : 01-47-03-50-00. Du mardi au dimanche de 13 heures à 19 heures. Entrée : 25 F (3,81 €). Jusqu'au 1er juillet.

Tous les printemps, depuis onze ans, l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts expose ceux de ses élèves qui ont obtenu leur diplôme avec les félicitations du jury. Ce principe est excellent à plus d'un titre : il permet de savoir ce qui se passe dans les ateliers de la rue Bonaparte, il initie les étudiants aux us et aléas de l'exposition publique, il produit un instantané des tendances et références à la mode du moment. Cette année, sur 108 élèves candidats, 98 ont obtenu leur diplôme, dont 29 avec des félicitations votées à l'unanimité ou à la majorité des cinq membres de leur jury, un professeur et quatre extérieurs, dont deux artistes. Ce sont donc ces 29 qui sont réunis dans les salles du quai Malaquais.

Nés pour la plupart au début de la décennie 1970, ils ont entre 25 et 30 ans. Avant d'entrer à l'ENSBA, où le cursus normal dure cinq ans, ils ont été nombreux à suivre l'enseignement d'une école régionale, d'une université ou d'une école spécialisée, telle l'Ecole Boulle. Ils ne sont pas moins nombreux à avoir séjourné à Amsterdam, à Canberra, à Francfort ou à Londres. On ne s'étonnera donc pas de n'être pas étonné par la plupart de leurs travaux.

SENTIMENT DE DÉJÀ-VU

Ce sont ceux d'élèves parfaitement informés des mouvements et des engouements actuels, visiteurs de biennales et de rétrospectives, lecteurs de revues, habitués du Net probablement. De là un sentiment fréquent de déjà-vu, tout à la fois décevant et compréhensible. Il serait facile de rétorquer à l'un qu'il est trop proche de William Kentridge, ou à un autre que l'histoire du ready-made est longue et qu'il ne la renouvelle pas. Ce serait vrai – et vain. On pourrait aussi s'amuser à deviner de quel professeur tel diplômé a médité l'exemple. Ce serait facile souvent – et tout aussi vain.

Selon une anecdote, Georges Rouault, présentant sa dernière peinture à son professeur aux Beaux-Arts, Gustave Moreau, avait entrepris de citer tous ses inspirateurs en manière d'autoflagellation. Moreau l'interrompit d'une phrase : *« Vous avez aussi un père et une mère, sans doute ? »* Comme Rouault il y a un siècle, les élèves d'aujourd'hui ont des pères, des mères et des querelles œdipiennes en cours de règlement. On n'en tirera aucune conclusion.

Des constantes se dégagent cependant, affaire de génération. L'installation et la photographie tiennent le premier rang, devant la vidéo et la peinture, cette dernière n'étant que peu et mal représentée. Les objets, tels quels ou transformés, et les grands tirages en noir et blanc ou en couleurs l'emportent visuellement. Le F2 carcéral et imaginaire conçu par Virginie Yassef et Julien Berthier domine une salle de sa hauteur et de sa masse géométrique. La construction en bois, fer blanc et ventilateurs de Vincent Mauger déconcerte un instant, à la fois close et vibrante. Quant à Nourou'l Kébir Assouma, il agrémente le recyclage des rebuts d'une ironie qui gratte où ça fait mal.

Philippe Dagen

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 11 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le troisième dimanche de chaque mois à 16 heures

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi à 13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi 13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

SORTIR

PARIS

Daniel Masclet
Il reste quelques jours pour aller découvrir la première rétrospective du photographe français Daniel Masclet (1892-1969), présentée à la Maison européenne. D'abord violoncelliste, il est un des personnages centraux de la photographie en France des années 1930 à 1960. Il adopte à ses débuts le style pictorialiste emprunté à son mentor, le baron de Meyer, puis plonge dans la photographie moderniste, mutlipliant les portraits en gros plan et les natures mortes. Dans l'après-guerre, il adopte un style plus subjectif, réalisant des vues abstraites du paysage urbain à Paris. Daniel Masclet était aussi un théoricien et critique qui exerçait son influence, publiant des livres, articles, devenant le conseiller de photographes au sein du Club des 30 × 40, ainsi que commissaire des premières expositions de Berenice Abbott et d'Edward Weston ; autant de facettes que l'on découvre dans la monographie que Christian Bouqueret consacre à Masclet aux éditions Marval (156 p, 125 photos, 280 vignettes, 188 F, 28,66 €).
Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris-4e. M° Saint-Paul. De 11 heures à 20 heures, du mercredi au dimanche. Jusqu'au 10 juin. Tél. : 01-44-78-75-00. 30 F et 15 F.

Dix versions
Au top du hip-hop depuis son premier spectacle en 1996, la compagnie Käfig, pilotée par Mourad Merzouki, présente sa troisième pièce intitulée *Dix versions.* Invention gestuelle alliée à une dramaturgie simple et forte, elle impose sa singularité sur un thème aussi rebattu que la différence. Enlevé par neuf interprètes d'excellence, qui signent collectivement la chorégraphie, *Dix versions* (comme diversion !) affirme, s'il en est encore besoin, la beauté d'une danse aussi puissante que suggestive.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. M° Trocadéro. 20 h 30, le 1er juin ; 14 h 30 et 20 h 30, le 2 ; 15 heures, le 3. Tél. : 01-53-65-30-00. 70 F, 90 F et 120 F.

Trio Como/Bramerie/Ceccarelli
L'ancien clavier du groupe Sixun, Jean-Pierre Como, est un mélodiste accompli, sensible et réservé. De ses origines italiennes il a ramené des airs de soleil, une manière de romantisme lyrique qui n'est pas encombré de pathos. Avec lui, sur disque *Storia* (Naïve) et sur scène, le contrebassiste Thomas Bramerie et André Ceccarelli à la batterie.
Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1er. M°s Châtelet, Les Halles. Les 1er, 2, 3 et 4 juin, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 80 F à 100 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).
Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Raillerie, satire, ironie et signification profonde
Théâtre du Fust.
Grande Halle de la Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. M° Porte-de-Pantin. 22 heures, les 1er et 2 juin. Tél. : 01-40-03-75-75. De 45 F à 110 F.

Bambi (en anglais avec livret)
avec la Compagnie Green Ginger.
Parc de La Villette. Parquet de bal, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. M° Porte-de-La-Villette. 20 h 30, les 1er et 2 juin. Tél. : 01-42-57-82-04. De 45 F à 110 F.

Nuits dans les jardins d'Espagne
d'Alan Bennett, mise en scène de Thierry Harcourt, avec Annie Girardot.
Théâtre Molière – Maison de la poésie, 157, rue Saint-Martin, Paris-3e. M° Rambuteau. 21 heures, les vendredi 1er, 2, 6, 7, 8 et 9 ; 17 heures, le 3. Tél. : 01-44-54-53-00. De 65 F à 130 F. Jusqu'au 1er juillet.

Hamlet sur la route
d'après Shakespeare, mise en scène de Paul Golub.
Itteville (Essonne). Salle Georges-Brassens. 20 h 30, le 1er juin. Tél. : 01-60-85-20-85. 50 F.

Orchestre philharmonique de Radio France
Œuvres de Willi, Bruch, Tchaïkovski. Nicolas Znaider (violon), Manfred Honeck (direction).
Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. M° Ternes. 20 heures, le 1er juin. Tél. : 08-25-00-02-52. De 50 F à 190 F.

Masterclasse internationale Christa Ludwig
Atelier d'interprétation du lied et de l'opéra réservé aux chanteurs professionnels. Christa Ludwig (professeur), Susan Manoff (pianiste, chef de chant).
Méry-sur-Oise (Val-d'Oise). Château, avenue Marcel-Perrin. 15 heures, les 1er, 2, 3 et 4 juin. Tél. : 01-30-36-77-77. De 70 F à 120 F.

Simon Goubert Quartet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. M° Châtelet. 21 heures, les 1er, 2 et 4 juin. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Jean-Benoît Culot Quartet
Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, Paris-1er. M° Châtelet. 22 h 30, les 1er et 2 juin. Tél. : 01-42-36-01-36. De 80 F à 100 F.

Marcel Azzola invite le Jacques Vidal Trio
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. M° Châtelet. 22 heures, le 1er juin. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 100 F.

Quentin Rollet & Charlie O., Erik M. & Akosh S.
Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Mains d'œuvres, 1, rue Charles-Garnier. 20 h 30, le 1er juin. Tél. : 01-40-11-25-25. 60 F.

Otomo Yoshihide et Sachiko M, Xavier Charles
Montreuil (Seine-Saint-Denis). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 1er juin. Tél. : 01-42-87-25-91. 80 F.

RÉGIONS

Convoi partout
de et avec les compagnies Générik Vapeur et Collectif AOC.
Châlons-en-Champagne (Marne). Furies, festival de cirque et de théâtre de rue, parc du Grand-Jard, avenue du Général-Leclerc. 22 h 15, le 2 ; 18 heures, le 3. Tél. : 03-26-65-90-06. Entrée libre.

Jardin de femmes
mise en scène de Jean-Marie Madeddu.
Châlons-en-Champagne (Marne). Furies, festival de cirque et de théâtre de rue, parc du Grand-Jard, avenue du Général-Leclerc. 17 h 30, le 2 ; 16 h 30, le 3. Tél. : 03-26-65-90-06. Entrée libre.

Les Tambours
de et avec la compagnie Transe Express.
Châlons-en-Champagne (Marne). Furies, festival de cirque et de théâtre de rue, parc du Grand-Jard, avenue du Général-Leclerc. 11 heures et 14 h 30, le 2. Tél. : 03-26-65-90-06. Entrée libre.

Traboule
mise en scène de Raymond Peyramaure.
Châlons-en-Champagne (Marne). Chapiteau du Grand-Jard. 20 h 30, du 2 au 4. Tél. : 03-26-65-90-06. De 30 F à 60 F.

Fin de partie
de Samuel Beckett, mise en scène de François-Michel Pessenti.
Marseille (Bouches-du-Rhône). La Friche Belle-de-Mai, 23, rue Guibal. 21 heures, le 2. Tél. : 04-91-11-45-65. 45 F et 70 F. Dernière.

Le Gardien
d'Harold Pinter, mise en scène de Stuart Seide.
Tourcoing (Nord). Ancien Hospice, rue d'Havré. 20 h 30, les 2, 5, 6, 7, 8 et 9. De 55 F à 140 F. Dernières.

Compagnie Mulleras
Mini@tures.
Saint-Brieuc (Côtes-du-nord). La Passerelle, place de la Résistance. 18 heures, le 2. Tél. : 02-96-68-18-40. 30 F.

Kayassine : les Arts Sauts
mise en scène d'Hervé Lelardoux.
Nantes (Loire-Atlantique). Chapiteau. 21 heures, les 2, 5, 8, 9, 11, 12 ; 18 heures, les 3, 4, 10. Tél. : 02-51-88-25-25. 110 F et 160 F. Jusqu'au 19 juin.

Il Tito
de Cesti. William Christie (direction), Alain Germain (mise en scène).
Strasbourg (Bas-Rhin). Opéra national du Rhin, 19, place Broglie. 20 heures, les 2, 4, 6 et 8 ; 17 heures, le 10. Tél. : 03-88-75-48-23. De 70 F à 330 F.

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

BIENNALE DU THEATRE JEUNES PUBLICS
5 au 15 Juin 2001
11 jours de théâtre
71 représentations
18 spectacles
à voir par tous
Rens. : 04.72.10.03.04

EN VUE

■ Avant de rediffuser un dessin animé datant de 1942, où le lapin, la face peinte en noir, imite le chanteur de jazz **Al Jolson** en roulant des yeux, la chaîne Cartoon Networks s'interroge : *« Bug Bunny est-il raciste ? »*

■ Son avocat a demandé l'expertise psychiatrique de **Piet Odendaal**, un entrepreneur blanc de Sasolburg en Afrique du Sud, car, avant de traîner sur 5 kilomètres un Noir attaché derrière son camion pick-up, puis de jeter le corps dans un champ, son client *« s'était disputé la veille avec sa femme et avait bu »*.

■ Un rapport de la Commission d'enseignants de la province du Gauteng en Afrique du Sud déconseillait aux élèves de terminale la lecture d'***Hamlet*** *« eurocentrique, pas assez optimiste, insuffisamment édifiant »*.

■ Une restauratrice d'art sud-africaine paiera des dommages et intérêts au propriétaire d'*Intérieur de taverne*, un tableau du maître hollandais **Adriaen Van Ostade** (1610-1685), pour avoir rajouté une barbe à un fumeur de pipe et posé sur la cheminée une marmite typique d'Afrique du Sud.

■ Le gouvernement iranien ne s'oppose nullement à la publication dans la presse de lettres de journalistes prisonniers, *« à condition qu'elles soient au préalable certifiées par l'administration pénitentiaire »*.

■ A peine **Mohammad Mobarhan**, maire de Kermanchah en Iran, avait-il rappelé à ses conseillers : *« Patience, mon mandat n'a pas encore expiré ! »*, qu'ils lui sont tous tombés dessus pour le rouer de coups.

■ Les parents d'**Azizeh**, jeune Iranienne qui vient de subir le fouet *« à cause de la perversité de ses mœurs »*, emmènent la convalescente en promenade au bord du lac d'Oroumieh où ils l'étranglent et *« lavent leur honneur »* en la jetant à l'eau.

■ Un habitant de Kerman, dans le sud de l'Iran, apprend que son fils est séropositif : il le tue d'un coup de hache.

■ **Bernard Kouchner**, qui, avant de devenir ministre délégué à la santé, avait signé une charte de l'OMS préconisant la prohibition du tabac chez les jeunes, estimait, mercredi 30 mai dans la cour de l'Elysée : *« On leur interdit assez de trucs comme ça. »*

■ Mardi 22 mai, un Népalais âgé de 16 ans devenait *« le plus jeune alpiniste »* à gravir l'Everest ; le vendredi suivant *« le plus vieux »*, un sexagénaire du Connecticut, atteignait à son tour le sommet où le rejoignait le même jour *« l'aveugle le plus haut du monde »*, un Américain du Colorado.

Christian Colombani

De vraies histoires d'amour en Chine

Le « Quotidien de la jeunesse de Pékin » publie une page, qui n'est pas toujours à l'eau de rose, sur la vie sentimentale des Chinois

C'EST UNE PAGE gentillette, où l'eau de rose s'égoutte au coin des paupières, mais on y trouve aussi des histoires fortes, dures, bouleversantes, de vrais scénarios de films qu'on se prend à rêver de voir à l'écran sous la signature des grands noms du cinéma chinois. La rubrique « Sentiments » du *Beijing Qingnian Bao* (*Le Quotidien de la jeunesse de Pékin*) – la plus grosse diffusion dans la capitale – n'est pas qu'un rendez-vous pour midinettes. C'est un fragment de vie crue.

Voilà par exemple l'histoire d'un paysan et de son épouse, balluchon sur l'épaule, s'en allant faire des achats en ville. La femme a eu jadis un accident dont elle est sortie amnésique. Qu'importe : elle continue d'arpenter les sentiers de poussière avec son homme. Arrivé en ville, le

couple est ballotté par la foule et se sépare quelques instants. Là, tout bascule. C'est le trou de mémoire, le grand vide : la femme ne se souvient plus de rien, ni de son mari ni de son village. Elle disparaît. Ou, plutôt, elle erre. Le temps passe. Elle se retrouve mariée dans un autre village – lointain de 2 000 kilomètres ! –, ignorant qu'elle l'était déjà. Son mari (le premier) a collé des avis de recherche partout. En vain. Il renonce. Et puis, cinq ans plus tard, c'est le réveil, la renaissance. La femme surgit sur le seuil de la maison. Elle a retrouvé son chemin. Que s'est-il passé ? Un jour qu'elle travaillait dans les champs près de son nouveau village, le serment d'une vie antérieure lui est subitement revenu en mémoire : *« Pour notre dixième anniversaire de mariage, je t'offrirai un bracelet en bois sculpté. »* C'était justement le jour du dixième anniversaire et le bracelet en bois sculpté l'attendait.

Cette histoire est une des plus fameuses de la page « Sentiments » du *Beijing Qingnian Bao*. Il y en a des brassées d'autres. Pas forcément spectaculaires, souvent banales, mais c'est ce qui en fait l'intérêt. A mille lieues des chemins de terre, voilà l'histoire de deux bureaucrates. Ils sont assis l'un en face de l'autre, lui et elle. Ils s'ennuient et boivent donc du thé. Des journées entières à s'humecter la gorge de thé brûlant.

CODE SECRET

Insensiblement, ils s'habituent l'un à l'autre. Le thé devient leur univers partagé, un lien intime, comme un code secret. Puis, c'est le cataclysme. Il doit changer d'affectation. Ils se quittent. C'est l'arrachement. De l'exil, chacun songe à la tendresse perdue de ces instants de thé. Alors, ils reprennent contact. Ils se donnent rendez-vous dans une... maison de thé. Là, il lui fait une déclaration dans des effluves de jasmin.

Et puis il y a les inévitables histoires d'amour sur Internet, ce média en pleine explosion en Chine. Dans les grandes villes gagnées par l'anonymat, c'est désormais dans le cyberespace que les jeunes se rencontrent. Une multitude d'idylles s'y nouent. Elles peuvent tourner mal. Il y a eu des divorces et même des suicides provoqués par tous ces amours cybernétiques. Pour éviter l'échec, un garçon et une fille ont pris leurs précautions. Ils se sont donné rendez-vous dans un restaurant. Lui était censé porter un jean et un tee-shirt blanc. Elle une robe rouge. Mais à l'ultime instant elle opte pour un prudent stratagème. Elle enfile plutôt un short noir : elle pourra ainsi le dévisager par le menu sans être reconnue. Lui conçoit exactement la même ruse. Il s'est vêtu d'une veste marron : il pourra l'inspecter à distance sans être identifié.

Ce jour-là donc, ils sont tous les deux attablés, jetant des regards circulaires, mais ils sont transparents l'un pour l'autre. Jusqu'à ce qu'entre une fille moulée de rouge, une cliente quelconque. Il la dévore du regard. Il pense que c'est « elle », se lève et lui fait une proposition. Il se fait sèchement éconduire. Il n'y comprend rien. Elle, la vraie galante masquée de noir, s'est vite éclipsée. Elle n'a point aimé sa manière. Mais elle recommencera. *« J'ai essayé d'arrêter le "chat" sur Internet 38 fois,* écrit-elle au *Beijing Qingnian Bao, mais j'ai échoué 38 fois. »*

Frédéric Bobin

► www.lemonde.fr/chine

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Un prestigieux ministre – Roland Dumas –, qui eut la charge d'être la voix de la France durant plusieurs années, condamné à six mois de prison ferme. Un grand patron – Loïk Le Floch-Prigent –, qui eut la responsabilité de diriger tour à tour de grands fleurons de notre industrie nationale, de Rhône-Poulenc à la SNCF en passant par Elf, puni de trois ans et demi d'enfermement. Les sanctions prononcées hier contre ces deux figures de la République mitterrandienne laissent un profond sentiment de malaise que traduit le silence gêné observé par la classe politique. *(...)* Sur cette colossale affaire Elf, la justice n'a fait que lever un petit coin du voile. Il lui reste encore de nombreux aspects à explorer si elle y parvient jamais. Demeure le terrible sentiment que deux hommes, qui avaient qualité de serviteur éminent de la République, se sont copieusement et indûment servis de cette République comme d'une prébende.

RTL
Alain Duhamel

■ Les magistrats ont disculpé Roland Dumas de toute confusion entre ses décisions politiques et l'influence pour laquelle Christine Deviers-Joncour était rémunérée. Ils n'ont pas établi d'intervention directe de Roland Dumas dans l'emploi consenti à sa maîtresse. Ils le condamnent donc pour les cadeaux reçus – bottines, statuettes, invitations – et financés illégalement. Il s'agit clairement de faire un exemple et de souligner ainsi qu'un élu de la République a d'autres contraintes qu'un simple citoyen, qu'un ministre doit s'appliquer une grille plus sévère qu'un quidam, et que le président du Conseil constitutionnel ne saurait être soupçonné d'irrégularités ou de légèretés. La condamnation de Roland Dumas est donc aussi morale que pénale.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ La justice a refusé de poursuivre l'ancien ministre pour abus de fonction (trop difficile à prouver ou trop risqué ?) préférant s'en prendre à l'ancien amant indélicat et passablement goujat, coupable de ne pas avoir remboursé à sa maîtresse une paire de (coûteuses) bottines, d'avoir été rétif du portefeuille lorsqu'il dînait avec elle au restaurant et d'avoir utilisé un appartement dont il n'a pas été prouvé qu'il lui était destiné pour multiplier les réceptions. Six mois de Santé pour de tels écarts de conduite, c'est cher payé. A moins que Roland Dumas n'ait été aussi et surtout condamné à une telle peine pour sa mauvaise réputation justement acquise.

www.vie-lyceenne.education.fr

Un site simple et sérieux, pour aider les élèves à s'impliquer dans la vie du lycée

« RESTEZ INFORMÉ. » Le site Vie lycéenne, qui vouvoie l'internaute et lui propose de laisser son mél, deviendra peut-être le rendez-vous incontournable des quelque deux millions de lycéens. Lancé par le ministère de l'éducation nationale le 29 mai, il a pour vocation de permettre aux élèves d'*« être des acteurs dans la vie quotidienne de leur établissement »*.

Pour cela, il leur délivre les dernières *« actualités »* scolaires, leur expose une *« galerie d'initiatives »* et les informe sur leurs *« droits et devoirs »* (droits d'expression, d'affichage)... Un forum de discussion sera ouvert prochainement – *« sans censure »*, assure Thomas Rogé, délégué national à la vie lycéenne.

Quelques *« outils pour agir »* sont à la disposition de ceux qui voudront s'impliquer davantage : fiches pratiques pour *« réussir une réunion »* ou *« créer un journal »*, textes officiels classés par thèmes, composition des diverses instances représentatives des lycéens, coordonnées du médiateur de l'éducation nationale et de ses correspondants... L'internaute peut entrer en contact avec chacun d'entre eux d'un simple clic : banal pour les habitués du Web, ce geste représente un progrès dans l'univers scolaire, peu aguerri à la communication.

Les lycéens conviés au lancement du site au Web Bar à Paris sont encouragés dans cette démarche : *« N'hésitez pas à envoyer un mél pour poser des questions, évoquer un problème ou dire ce qui se passe dans vos établissements. »* Plusieurs rubriques sont vides, en effet, et attendent d'être alimentées. Ce côté « canevas à finir », que les instigateurs du projet disent délibéré puisque le site doit être interactif, en déroute certains : *« En tant qu'internaute, je trouve cela frustrant »*, commente Antony, qui a installé un système d'intranet dans son lycée parisien.

Pour faciliter la mise à jour, le site repose sur une architecture simple et sans fantaisie : pas une once du « fun » auquel on pourrait s'attendre pour des pages destinées à un public jeune. Mais celui-ci semble apprécier : *« Ils n'ont pas essayé de faire quelque chose de trop chargé »,* approuve Antony. Et son voisin d'abonder dans son sens : *« C'est bien, c'est clair. » « C'est sûr, ils auraient pu mettre plus de photos »*, remarque un troisième. Ce ne serait pas difficile, car il n'y en a qu'une : celle de Jack Lang, qui signe l'éditorial d'accueil. *« Mais ça aussi, c'est très ouvert,* précise Thomas Rogé. *Le prochain édito pourra être fait par un lycéen. »*

Marie-Laure Phélippeau

SUR LA TOILE

TROPHÉES DU TOURISME

■ Le deuxième Festival des trophées du Webtourisme, qui aura lieu à Val-d'Isère du 13 au 16 décembre, a mis en ligne son dossier d'inscription. Tout créateur ou propriétaire d'un site touristique peut poser sa candidature dans l'une des huit catégories : voyagiste, hébergement, restauration, transporteur, collectivité locale, attraction touristique, services au voyage, sport et aventure.
www.festivaltwt.com

PROTECTION DE L'ANONYMAT

■ La société californienne Medinex, qui publie des informations médicales sur Internet, a retiré sa plainte contre quatorze internautes anonymes, à qui elle reprochait d'avoir critiqué sa gestion et la qualité de ses services sur un forum de Yahoo ! L'Electronic Frontier Foundation (EFF), association de défense de la liberté d'expression sur Internet, avait pris la défense des quatorze anonymes et leur avait fourni une assistance juridique gratuite. Dans plusieurs affaires récentes, les tribunaux américains ont protégé le droit à l'anonymat de participants à des forums de discussion.
www.eff.org

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 10 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la «une» de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 10 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE		FRANCE
❑ 2 semaines	(13 n°)	96F/14,64€
❑ 3 semaines	(19 n°)	139F/21,19€
❑ 1 mois	(26 n°)	173F/26,37€
❑ 2 mois	(52 n°)	378F/57,63€
❑ 3 mois	(78 n°)	562F/85,68€
❑ 12 mois	(312 n°)	1 980F/301,85€

Offre valable jusqu'au 15/12/2001

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute) ou par Internet : abonnement.lemonde@sceabt.com

Votre numéro d'abonné **(impératif)** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom : ..... Nom : .....

Commune de résidence habituelle (impératif) : |_|_|_|_|_|

❑ Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)
du : ..... au : .....

❑ Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)
du : ..... au : .....

Votre adresse de vacances :

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 h du lundi au vendredi, ou par Internet : abo@lemonde.fr

101MQVAC

Votre adresse de vacances :

du : ..... au : .....

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Votre adresse habituelle :

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Votre règlement : ❑ Chèque bancaire ou postal joint

❑ Carte bancaire n° : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

En France métropolitaine uniquement.
Bulletin à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements 60646 Chantilly Cedex

Date et signature obligatoires :

Michel et Christine *par Luc Rosenzweig*

C'EST FAIT ou presque : Christine Boutin a annoncé, vers 23 heures, le mercredi 30 mai 2001, qu'il y avait *« plus de 50 % de chances »* pour qu'elle soit candidate à l'élection présidentielle. C'était dans l'avant-dernier numéro de « Ce qui fait débat », émission que la direction de France 3 a décidé de faire passer à la trappe, ainsi que toutes les productions de son animateur, Michel Field. Nous regretterons ce garçon, dont nous avons suivi la carrière depuis le temps où il jouait, avec Patrice Carmouze, les souffre-douleur chez Dechavanne. Il a eu le tort, nous semble-t-il, de vouloir faire trop de choses à la fois, d'être un boulimique des plateaux, au lieu de se limiter à ce qu'il sait le mieux faire, animer des débats politiques. Sa tentative, par exemple, de se mêler de variétés a été un bide monumental. De la famille agrégée, sous-espèce des ex-gauchistes, ne nous reste donc plus que Gérard Miller à nous mettre sous la dent, et lui aussi commence à nous lasser grave, comme dirait Philippe de Villiers.

Mais revenons à Christine Boutin, personnage déconcertant que nous n'hésiterons pas à qualifier de postmoderne, non pas tant par les idées qu'elle défend, qui sont relativement anciennes, que par sa posture politique, qui mélange tradition et radicalité, idées réactionnaires et méthodes gauchistes. On a pu le constater ce soir-là, lorsqu'elle faillit quitter l'émission, arrachant d'un geste rageur son micro, au motif que Field aurait manqué à sa parole de ne pas laisser Philippe Meynard, un responsable gay de l'UDF, l'attaquer sur ses positions concernant le pacs. Ce dernier, qui porte le titre ronflant de « responsable des questions citoyennes » du parti de François Bayrou, en fait préposé au ratissage des voix homos pour le compte de ce dernier, avait rendu Christine responsable des banderoles du genre *« Les pédés au bûcher ! »* de la grande manifestation anti-pacs. Accusation qui la mit en rage et faillit ainsi nous priver de cette annonce faite au téléspectateur, dont Michel Field fut en quelque sorte l'archange Gabriel.

Réfléchissons un instant : qu'aurait été notre vie si, par malheur, Christine Boutin avait quitté le plateau avant de lever le suspense ? Aurions-nous pu, alors, passer, l'esprit en paix, au résumé de la journée à Roland-Garros ? Pleurer avec Cédric Pioline et rire avec Virginie Razzano sans nous torturer les méninges sur les intentions présidentielles de Mme Boutin ? Son « Retenez-moi ou je fais un malheur ! » laisse en tout cas présager d'une candidature à haute valeur ajoutée récréative, ce dont nous nous réjouissons, pour la bonne santé de notre démocratie.

JEUDI 31 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Peut-on mesurer l'univers ? **Forum**
22.00 L'Amazone, premier fleuve du monde. **Forum**
23.00 La Poste, de la lettre à l'e-mail. **Forum**

MAGAZINES

19.00 Nulle part ailleurs. Invités : Yannick Noah ; Naomi Klein. **Canal +**
20.55 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. Post-scriptum : la France qui rave. **France 2**
23.25 Courts particuliers. Invité : Jacques Doillon. **Paris Première**
23.45 Le Club. Invité : John Boorman. **Ciné Classics**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Une femme chez les motards. **Arte**
21.00 L'Art de la direction d'orchestre. [3/3]. **Mezzo**
21.05 François Mitterrand, le roman du pouvoir. [3/4]. Les illusions perdues (1981-1988). **TV 5**
22.00 Les Brûlures de l'Histoire. Mai 1968, la danse du pouvoir. **La Chaîne Histoire**
22.40 Grenouilles et compagnie. Le triton amoureux. **Odyssée**
22.40 Thema. Le Marché chinois. **Arte**
22.50 Légendes. Stefanie Powers. **Téva**
23.30 Les Grands Fleuves. Le Mekong. **Odyssée**
23.35 Légendes. Judith Light. **Téva**
0.00 Irak, 5 000 ans et 6 semaines. **Histoire**
0.10 Thema. Wall Street. **Arte**
0.30 Les Grandes Batailles. Gallipoli. **La Chaîne Histoire**
1.00 Pilot Guides. L'Afrique de l'Ouest. **Voyage**

SPORTS EN DIRECT

2.05 Hockey sur glace NHL. Coupe Stanley (finale, 3e match) : New Jersey Devils - Colorado Avalanche. **Canal +**

MUSIQUE

21.00 Bach. *La Passion selon saint Jean.* Avec Christophe Prégardien, baryton ; Anton Scharinger, baryton ; Andreas Scholl, contre-ténor ; Sibylla Rubens, soprano ; Klaus Mertens, basse. Par l'Orchestre du Royal Concertgebouworchestra et le Dutch Chamberchoir, dir. Ton Koopman. **Muzzik**
21.55 Beethoven. *Missa solemnis* en ré majeur opus 123. Avec Lella Cuberli, soprano ; Trudeliese Schmidt, alto ; Vison Cole, ténor ; José Van Dam, basse. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne et le Chœur des amis de la musique de Vienne, dir. Herbert von Karajan. **Mezzo**
23.30 Rabih Abou Khalil. Stuttgart, 1994. **Muzzik**
23.45 La Traviata. Opéra de Verdi. Par l'Orchestreet les Chœurs du Royal Opera House, dir. sir Georg Solti. **Mezzo**
0.35 Jazz à Vienne 1998. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.30 Deux frères. Philippe Laïk. **Festival**
20.45 Substitute 2, la vengeance. Steven Pearl ✪. **TF 6**
21.55 Safe, point limite zéro. Stephen Frears. ✪. **CinéCinémas**
22.10 L'Amour assassin. Elisabeth Rappeneau. **Festival**
22.40 De parfaits petits anges. Timothy Bond ○. **TF 1**
23.05 Un si violent désir. Lean Storm. ✪. **TF 6**
23.15 Légende maléfique. Sebastian Niemann. ○. **M 6**
23.35 La Douleur du passé. Anita W. Addison ✪. **Festival**
0.55 Le Secret des Flamands. Robert Valey [2/4]. **Monte-Carlo TMC**

COURTS MÉTRAGES

20.40 Courts au 13. *La Mule.* Jean-Christophe Sauvaire. **13ème RUE**

SÉRIES

20.40 Buffy contre les vampires. Les liens du sang. **Série Club**
20.55 Julie Lescaut. Beauté fatale. **TF 1**
23.45 Homicide. Franck a perdu la tête ○. **Série Club**
0.35 That 70's Show. La grande fête de Hyde ✪. **Canal Jimmy**

FILMS

16.20 Bronco Billy ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1979, 130 min). **TCM**
16.50 L'Année de l'éveil ■ ■ Gérard Corbiau (France - Belgique, 1990, 125 min). **Festival**
18.20 Un homme et une femme ■ ■ Claude Lelouch (France, 1966, 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
18.45 Les Frissons de l'angoisse ■ ■ Dario Argento (Italie, 1975, 105 min) ○. **Ciné Cinémas 1**
20.46 La Scandaleuse de Berlin ■ ■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1948, 114 min). **Arte**
20.50 Polar ■ ■ Jacques Bral (France, 1984, 105 min). **13ème Rue**
21.00 La Grande Menace ■ ■ Jack Gold (Grande-Bretagne, 1978, 105 min). **France 3**
21.00 La Machine à explorer le temps ■ ■ George Pal (Etats-Unis, 1960, 100 min) ✪. **Cinétoile**
21.00 La Nuit de San Lorenzo ■ ■ ■ Vittorio Taviani et Paolo Taviani (Italie, 1981, 120 min) ✪. **Histoire**
23.25 Les Tuniques écarlates ■ ■ Cecil B DeMille (Etats-Unis, 1940, v.o., 125 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
23.40 La vie est belle ■ ■ Roberto Benigni (Italie, 1998, 110 min) ✪. **Ciné Cinémas 2**
0.05 Kissed ■ ■ Lynne Stopkewich (Canada, 1996, 80 min) ○. **Cinéfaz**

0.05 Guêpier pour trois abeilles ■ ■ **Joseph L. Mankiewicz. Avec Rex Harrison, Capucine** (Etats-Unis, 1966, v.o., 125 min) ✪. **Cinétoile**
1.25 L'Empire des sens ■ ■ Nagisa Oshima (France - Japon, 1975, v.o., 100 min) ✪. **Cinéfaz**
1.55 Zéro de conduite ■ ■ ■ Jean Vigo (France, 1933, 45 min) ✪. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.30 Sunset Beach.
18.20 Exclusif.
19.00 Le Bigdil.
19.50 Vivre com ça.
19.55 et 0.28 **Parce qu'il y aura toujours des hommes.**
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 Julie Lescaut. Beauté fatale.
22.40 De parfaits petits anges. Téléfilm. Timothy Bond ○.
0.30 Exclusif.

FRANCE 2

14.50 Tennis. Internationaux de France de Roland-Garros. En direct.
19.50 Un gars, une fille.
19.55 Les Jours euros.
20.00 Journal. Invité : Bernard Kouchner.
20.55 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. *P.-s.* : la France qui rave.
23.05 Ronde de nuit Film. Jean-Claude Missiaen ○.
0.40 Journal, Météo.
1.00 CD' aujourd'hui. Samaha.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Le Journal de Roland-Garros.
20.30 Tous égaux.
21.00 La Grande Menace ■ ■ Film. Jack Gold.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Passé sous silence. Docteur la mort.
0.10 Texto. Le grand déballage : vie publique, vie privée.

CANAL +

► En clair jusqu'à 19.00
18.00 Dilbert ✪.
18.30 Canal + classique. Théâtre de rue ✪.
18.40 Nulle part ailleurs. Cinéma **19.00** Magazine ✪.
20.35 A l'attaque ! ■ Film. Robert Guédiguian ✪.
22.10 Instinct Film. Jon Turteltaub (v.o.) ○.
0.15 Mamirolle Film. Brigitte Coscas.

ARTE

19.00 Voyages, voyages. Naples.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Une femme chez les motards.
20.45 Thema. Le marché carrefour des échances. Le marché, carrefour des échanges. **20.46** La Scandaleuse de Berlin ■ ■ Film. Billy Wilder. **22.40** Le Marché chinois. **0.10** Wall Street.
1.15 Le Clown braqueur. Téléfilm. Tim Trageser.

M 6

18.10 Buffy contre les vampires ✪.
19.00 et 20.50 **Loft Story.**
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ✪.
20.38 Un jour à part.
20.40 Loft Story, Décrochages info.
23.15 Légende maléfique. Téléfilm. Sebastian Niemann ○.
0.50 Drôle de scène. Eric Collado. Stéphane Rousseau. Grégory Juppin. Lisa Bayou.
1.15 Ça me révolte !

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fictions 30 (rediff.). *Charité*, de Linda Lê.
21.00 Le Gai Savoir.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit.
0.05 Du jour au lendemain. Corinne Boujot (*Le Venin*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert Euroradio. Par le Chœur de Radio France et l'Orchestre national de France, dir. Zdenek Macal : Œuvres de R. Schumann ; Brahms.
22.00 Jazz, suivez le thème. The Man I Love [4/4].
23.00 Le Conversatoire.

RADIO CLASSIQUE

20.40 Les Rendez-vous du soir. Par l'Orchestre de Paris, dir. Christoph Eschenbach, Tzimon Barto, piano. Œuvres de Prokofiev, Stravinsky.
22.15 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Biber, Bach, Graun, J.C. Bach, Haydn, Mozart.

Le Monde TELEVISION

Arte

20.45 La Scandaleuse de Berlin ■ ■
Dans *La Scandaleuse de Berlin*, réalisé par Billy Wilder en 1948, une jeune femme (Jean Arthur) découvre les dessous de la vie berlinoise alors qu'elle enquête, en 1946, sur la moralité des soldats américains et la protection dont bénéficie une chanteuse de cabaret (Marlene Dietrich) proche des nazis. Ce film romancé est un documentaire fidèle sur l'Allemagne de la défaite.

Ciné Cinémas 1

23.25 Les Tuniques écarlates ■ ■
Cecil B. De Mille a porté à l'écran la rébellion des métis du Nord-Ouest canadien contre la domination de l'Angleterre en 1885. Jacques Corbeau, qui a fait alliance avec les tribus indiennes, est recherché pour un meurtre commis au Texas par le ranger Dusty Rovers (Gary Cooper). Celui-ci va apporter son aide à la police montée. Ce scénario mêle histoire d'amour et aventures mouvementées. En v.o.

France 3

23.20 Docteur la mort
Réalisé à partir d'une enquête de Tristan Mendès France, ce remarquable documentaire met en lumière le terrible *« project coast »* du gouvernement sud-africain, visant à la création d'armes biochimiques pour éliminer la population noire de l'apartheid. Quatre années d'investigations de la commission Vérité et Réconciliation établirent la culpabilité du docteur Basson. Un praticien qui exerce encore aujourd'hui...

VENDREDI 1er JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Etre autrement, vivre normalement. **Forum**
22.00 Bonne fête mamans ! **Forum**
23.00 Les Œuvres inachevées. **Forum**

MAGAZINES

15.05 C'est mon choix. **France 3**
18.40 Nulle part ailleurs. **Canal +**
19.00 Tracks. Spécial Manu Chao. **Arte**
19.30 et 0.30 Rive droite, rive gauche. Best of. **Paris Première**
20.55 Thalassa. Escale en Norvège. **France 3**
21.00 Recto Verso. Invité : Claude Rich. **Paris Première**
22.35 Bouillon de culture. C'est mon choix. Invités : Frédéric Beigbeder ; Hector Bianciotti ; Pietro Citati ; Jean-Jacques Brochier ; Philippe Sollers ; Bernard Giraudeau. **France 2**
23.35 On ne peut pas plaire à tout le monde. **France 3**
0.15 Live Zone. Invitée : Jeanne Mas. **M 6**
0.55 Envoyé spécial. Le ciel nous tombe-t-il sur la tête ? Passeurs d'ombres : les filières. *P-s* : la France qui rave. **France 2**

DOCUMENTAIRES

17.30 Des oreilles dans le désert. **Monte-Carlo TMC**
17.35 Les Métiers du cinéma. [3/3]. Les costumiers. **CinéCinémas**
18.00 Détours du monde. **Voyage**
18.10 Le Monde des animaux. Animaux rescapés. [14/24]. Le tigre du Bengale, le pigeon de l'île Maurice, l'addax. **La Cinquième**
18.25 L'Actors Studio. Jack Lemmon. **Paris Première**
18.30 Les Leçons de musique de Leonard Bernstein. Avez-vous l'oreille musicale ? **Mezzo**
19.15 Robert Louis Stevenson, écrivain voyageur. [1/2]. **Planète**
20.00 Régions de France. La Corse. **Voyage**
20.15 Reportage. L'Ecole des centaures. **Arte**
20.55 Fleurs de Chine. **Odyssée**
21.20 Les Mystères de l'Histoire. Invasion EU. **La Chaîne Histoire**
21.45 La Fusée Ariane, un succès de l'Europe. **Odyssée**
22.00 Dancing in the Street. [1/10]. Whole Lotta Shakin'. **Canal Jimmy**
22.05 Phénomènes de foire. **Planète**
22.15 Grand format. Désert. **Arte**
22.30 Les Dossiers de la Crime. Les Nouveaux Détectives. La double hélice. **13ème RUE**
22.55 Biographie. Franklin D. Roosevelt, les années de guerre. **Chaîne Histoire**
23.00 Raid Eco-Challenge Maroc 98. [4/4]. **Voyage**
23.10 Promenade aux montagnes. **Planète**
0.00 La Guerre des cancers. [3/4]. Identifier les causes. **Histoire**
0.25 Civilisations perdues. La Grèce, l'ère de l'excellence. **La Chaîne Histoire**
0.30 Les Chinois font leur cirque. **RFO Sat**
0.40 L'Homme technologique. [4/8]. Le principe de répétition. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

13.10 Tennis. Internationaux de France. 5e jour. A Roland-Garros. **France 3**
14.50 Tennis. Internationaux de France. 5e jour. A Roland-Garros. **France 2**

DANSE

21.00 La Veuve joyeuse, de Lehar. Chorégraphie de Ronald Hynd. Par le ballet national du Canada. Avec Karen Kain (Hanna Glawari la veuve joyeuse), John Meeham (le prince Danilo). **Mezzo**

MUSIQUE

19.30 Classic Archive. *Symphonie* n°38 », dite *Prague* , en ré majeur, KV 504, de Mozart ; *Prélude* et *Mort d'Isolde*, extraits de T*ristan et Isolde*, de Wagner, par l'Orchestre national de l'ORTF, dir. Igor Markevitch ; etc. **Mezzo**
19.30 Tony Bennett. En juin 1985, lors du Festival de Montréal. **Muzzik**
21.00 et 22.45 Soirée Jazz à Vienne 1998. Avec Taj Mahal, chant et percussions ; Joe Sublett, saxophone ; Darrell Leonard, trompette ; Denis Freeman, guitare ; Michael Weaver, piano et orgue ; Lary Fulcher, chant et basse ; Tony Braunagel, batterie. Réal. Jean-Marc Birraux. **Muzzik**
22.30 Prokofiev. *Symphonie* n°1 Concert enregistré en 1988. Par l'Orchestre philharmonique de Munich, dir. Sergiu Celibidache. **Mezzo**
23.05 Story Tellers. Concert enregistré aux Etats-Unis, en juillet 2000. **Canal Jimmy**
23.45 Jeanne d'Arc. Opéra de Verdi. Par l'Orchestre et les Chœurs du Théâtre communal de Bologne, dir. R. Chailly. **Mezzo**
23.55 Michel Petrucciani Trio. A la Liederhalle de Stuttgart, en 1998. **Muzzik**

THÉÂTRE

22.05 La Répétition ou l'Amour puni. Pièce de Jean Anouilh. Avec Anny Duperey. **Festival**

VARIÉTÉS

0.00 Souvenir. Top à Guy Bedos et Sophie Daumier. **Canal Jimmy**

TÉLÉFILMS

17.30 A l'est d'Eden. Harvey Hart. [2/4] ✪. **Téva**
18.30 Les Gens de Mogador. Robert Mazoyer. [5/6]. **Festival**
18.55 Le Serre aux truffes. Jacques Audoir ✪. **CinéCinémas**
19.00 Démons et merveilles. Randall Miller. **Disney Channel**
20.30 L'Ile du retour. Marijan D. Vajda. **Festival**
20.45 Mort dans le chais. Julian Roman Pölsler. **Arte**
20.45 Le Retour de Rick Hunter. Bradford May. **RTL 9**
23.30 La Proie et l'Ombre. Jag Mundhra ✪. **TF 6**
0.30 Le Secret des Flamands. Robert Valey. [3/4]. **Monte-Carlo TMC**

SÉRIES

18.00 Dilbert. The Prototype ✪. **Canal +**
18.10 Buffy contre les vampires. [1/2]. Une revenante ○. **M 6**
18.15 Mélissol. Lynchage. **TV 5**
19.10 La Vie à cinq. Retour aux sources ✪. **Téva**
19.25 Hill Street Blues. Les Bleus ✪. **Monte-Carlo TMC**
19.50 Homicide. [1/2]. Incendie ✪. **Série Club**
19.55 Switch. Au large de Puerto Vallerta. **13ème RUE**
20.05 Madame est servie. Le grand combat d'Angela ✪. **M 6**
20.45 Felicity. On tourne la page. **TF 6**
20.50 Stargate SG-1. Réaction en chaîne ✪. **M 6**
20.50 New York District. Disparitions ○. Le pouvoir de vie ou de mort ○. **13ème RUE**
20.50 Nestor Burma. Atout cœur. **France 2**
21.45 Stargate SG-1. 2010 ✪. **M 6**
22.15 Alien Nation. The Red Room ✪. **Série Club**
22.25 Dharma & Greg. Dutch Treat (v.o.) ✪. **Téva**
22.50 Ally McBeal. Mr Bo (v.o.) ✪. **Téva**
23.45 Homicide. [1/2]. Incendie ✪. **Série Club**
0.10 Un cas pour deux. Le fils indigne. **RTL 9**
0.50 The Golden Palace. Ebbtide for the Defense (v.o.). ✪. **Téva**
1.00 Friends. Celui qui offrait un vélo (v.o.) ✪. Celui qui se déguisait (v.o.) ✪. **Canal Jimmy**

FILMS

14.10 L'Année de l'éveil ■ ■ Gérard Corbiau (France - Belgique, 1990, 105 min). **Festival**
14.25 La vie est belle ■ ■ Roberto Benigni (Italie, 1998, v.o., 115 min) ✪. **Ciné Cinémas 3**
15.50 Un homme et une femme ■ ■ Claude Lelouch (France, 1966, 105 min) ✪. **Ciné Cinémas 1**
16.05 Ne pas avaler ■ ■ Gary Oldman (Fr. - GB, 1997, v.o., 115 min) ✪. **Cinéfaz**
16.10 Les Vikings ■ ■ Richard Fleischer (EU, 1958, v.o., 110 min) ✪. **Cinétoile**

16.35 Désir ■ ■ **Frank Borzage. Avec Marlene Dietrich, Gary Cooper, John Halliday** (EU, 1936, v.o., 95 min) ✪. **Ciné Classics**
17.20 Le Mors aux dents ■ ■ Burt Kennedy (Etats-Unis, 1965, 90 min). **TCM**
18.15 Titanic ■ ■ Herbert Selpin et Werner Klingler (Allemagne, 1943, 95 min) ✪. **Histoire**
18.50 Chasseur blanc, cœur noir ■ ■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1990, 115 min). **TCM**

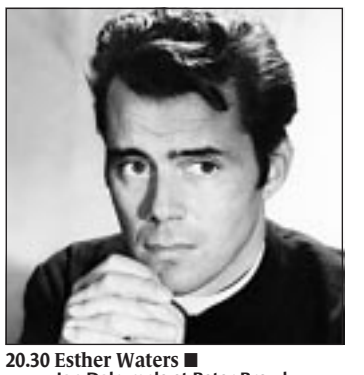

20.30 Esther Waters ■ **Ian Dalrymple et Peter Proud. Avec Kathleen Ryan, Dirk Bogarde** (GB, 1948, v.o., 110 min) ✪. **Ciné Classics**
20.45 Celui par qui le scandale arrive ■ ■ Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1960, 145 min). **TCM**
21.00 Atlantic City ■ ■ Louis Malle (France - Canada, 1980, 100 min) ✪. **Cinétoile**
22.20 Le Rapt ■ ■ Charles Crichton (GB, 1952, v.o., 85 min) ✪. **Ciné Classics**
22.40 Les Trente-neuf Marches ■ ■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, 85 min) ✪. **Cinétoile**
23.15 Trop belle pour toi ■ ■ ■ Bertrand Blier (France, 1989, 90 min) ○. **Ciné Cinémas 3**
0.05 La Dame au manteau d'hermine ■ ■ Ernst Lubitsch et Otto Preminger (Etats-Unis, 1948, v.o., 90 min) ✪. **Cinétoile**
0.10 Yol, La permission ■ ■ ■ Yilmaz Güney et Serif Gören (Turquie, 1982, v.o., 110 min) ○. **Ciné Cinémas 2**
1.15 Marie Walewska ■ ■ Clarence Brown (EU, 1937, v.o., 115 min) ✪. **Ciné Classics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Cœurs coupables. Téléfilm. Marcus Cole. [2/2].
16.35 Les Dessous de Palm Beach.
17.30 Sunset Beach.
18.20 et 1.40 **Exclusif.**
19.00 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo, Trafic infos.
20.55 Stars à domicile.
23.15 Sans aucun doute.
1.00 Les Coups d'humour.

FRANCE 2

13.50 Derrick ✪.
14.45 Un livre.
14.50 Tennis. Internationaux de France de Rolland-Garros.
19.45 Un gars, une fille.
19.55 Tirage du loto.
20.00 et 23.50 **Journal, Météo.**
20.50 Nestor Burma. Atout cœur.
22.30 Bouche à oreille.
22.35 Bouillon de culture. C'est mon choix.
0.15 Retour à Roland-Garros.
0.40 Mezzo l'info.
0.55 Envoyé spécial.

FRANCE 3

13.10 Tennis. Internationaux de France.
15.05 C'est mon choix.
15.50 L'Ile fantastique.
16.40 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.15 Le Journal de Roland-Garros.
20.30 Tous égaux.
20.55 Thalassa. Escale en Norvège.
22.15 Faut pas rêver. Laos : Nakaï City. France : Les hommes du lac. Liban : La bataille du cèdre.
23.10 Météo, Soir 3.
23.35 On ne peut pas plaire à tout le monde.
1.25 Toute la musique qu'ils aiment.

CANAL +

13.45 Hockey sur glace.
14.20 Je préfère le bruit de la mer Film. Mimmo Calopresti ✪.
15.45 Mickro ciné.
16.40 South Park, plus grand, plus long et pas coupé ■ Film. Trey Parker ✪.
► En clair jusqu'à 20.35
18.00 Dilbert ✪.
18.30 Canal + classique ✪.
18.40 Nulle part ailleurs cinéma.
19.00 Nulle part ailleurs ✪.
20.35 Allons au cinéma ce week-end.
21.00 La Tête dans le carton à chapeaux Film. Antonio Banderas ○.
22.50 Intrusion. Film. Rand Ravich ○.
0.45 Nag la bombe Film. Jean-Louis Milesi ✪.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 et 18.40 **Le Journal de la santé.**
14.05 Les Pages rouges de l'Histoire.
14.35 Françoise Dolto.
15.30 Jangal.
16.00 Le Système Ikea.
16.30 Les Ecrans du savoir.
17.35 100 % question 2e génération.
18.10 Le Monde des animaux.
18.55 Météo.
19.00 Tracks. Spécial Manu Chao.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. L'Ecole des centaures.
20.45 Mort dans le chais. Téléfilm. Julian Roman Pölsler.
22.15 Grand format. Désert.
23.56 Sombre ■ Film. Philippe Grandrieux ✪.
1.50 Le Dessous des cartes.

M 6

13.34 et 18.09 **Bi6clette.**
13.35 L'Innocence perdue. Téléfilm. Bethany Rooney ✪.
15.20 Les Routes du paradis ✪.
16.15 M comme musique.
17.10 Highlander ✪.
18.10 Buffy contre les vampires ○.
19.00 et 20.40, 1.15 **Loft Story.**
19.50 I-minute.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ✪.
20.50 Les Aventures du vendredi. Stargate SG-1. *Réaction en chaîne* ✪. **21.45** *2010* ✪.
22.35 Sliders, les mondes parallèles. *Un monde de cobayes* ✪. **23.30** *Un monde virtuel* ✪.
0.15 Live Zone.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Appel d'air.
20.30 Black & Blue.
21.30 Cultures d'islam.
22.12 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Portrait de Sabine Macher.
0.05 Du jour au lendemain. Pietro Citati (*Portraits de femmes*).
0.40 Chansons dans la nuit.

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.05 Concert franco-allemand. Par l'Orchestre symphonique de la Radio de Francfort, dir. Hugh Wolff. Œuvres de Haydn, Chostakovitch.
22.30 Alla breve (rediff.).
22.45 Jazz-club. Dewey Redwey, saxophone, avec Rita Marcotulli, piano, John Menagon, contrebasse et Mark McLean, batterie.

RADIO CLASSIQUE

18.30 L'Actualité musicale.
20.40 Les Rendez-vous du soir. François-Antoine Habeneck, fondateur de la société des concerts du conservatoire. Œuvres de Beethoven, Viotti, Rossini, Berlioz, Cherubini, Meyerbeer, Lalo.
22.45 Chants traditionnels d'Azerbaïdjan. Aga Khan Abdoulaïev, chant, Firouz Aliev, tar., Adalat Vezirov, kamanché.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde TELEVISION

Voyage

18.00 Détours du monde
Partis en juillet 2000, cinq jeunes reporters indépendants ont parcouru le monde pour la chaîne Voyage. Un continent pour chacun. De retour, ils racontent, dans une spéciale *trotte-globeurs*, les temps forts. Suit le documentaire inédit, « Quatre mariages et un enlèvement », tourné en Corée, Turquie, Nouvelle-Calédonie et Afrique. Ce petit film montre avec fraîcheur l'importance d'un tel événement dans chaque culture.

Arte

19.00 Tracks : Spécial Manu Chao
C'est l'histoire d'un bohémien fortuné et sans compromission que nous retrouvons dans Tracks. L'ex-leader des Hot Pants puis de la Mano Negra, groupe de rock alternatif français, a une dégaine de voyageur sans destin. Il développe une philosophie de la nonchalance. Pour Tracks, il livre ses archives personnelles, où il a attrapé dans ses filets des bribes du quotidien.

Ciné Classics

20.30 Esther Waters ■
Ce film de Ian Dalrymple n'a jamais été distribué en France. Adaptation d'un roman de George Moore, dont l'action s'étale sur les années 1870-1890, il est une étude de mœurs, parfois âpre quant au rapport de classes. Il évite le mélodrame par une mise en scène sobre, une belle reconstitution historique et l'admirable interprétation de Kathleen Ryan (Esther Waters) et Dirk Bogarde (William).

Le Monde

VENDREDI 1er JUIN 2001

Extraordinaire, ordinaire

par Pierre Georges

DE LA DOUCE FOLIE des temps. Dans *Le Parisien*, ce matin, une phrase qui fait titre et tilt. Elle est du gynécologue qui, dans une clinique de Fréjus, a aidé une femme de 62 ans à mettre au monde son premier, et dernier sans doute, enfant. Et que dit cet homme de l'art ? « *C'est comme si j'avais accouché la Vierge Marie.* »

La Vierge et l'enfant se portent bien, merci ! Quand on lit cela, comment, au-delà des questions graves sur un sujet aussi sérieux, l'art d'être mère-grand en somme, ne pas sourire un peu ? Ainsi donc, ce qui s'est passé dans une clinique de Fréjus, et en amont grâce à quelques médecins-mages, relève-t-il de l'opération de la Sainte Procréation. Et notre Marie de labo, primipare sexagénaire, a-t-elle accouché d'un divin enfant, car conçu in vitro dans quelque loft laboratoire. Avec l'accord d'ailleurs de son compagnon qu'on présume Joseph.

La mère, l'enfant, garçon fille on ne sait, et Joseph vont bien et sont, selon le directeur de la clinique, partis à l'étranger. Afin, certainement, d'échapper à la chronique des naissances extraordinaires et paramiraculeuses. Ce n'est pas de la publicité ou un scandale qu'ils voulaient. Mais un enfant, un enfant comme déjà de préretraité de la vie, un enfant fût-il de vieux, comme l'on disait, pour moquer autrefois.

Ici l'on ne moque point ou plus. Ce désir d'enfant satisfait au-delà du raisonnable médical, sinon du possible, la preuve, est en lui-même respectable. Mais les miracles procréatifs autorisés désormais par certains hommes de science et en même temps prohibés par une nécessaire éthique, font un peu froid dans le dos. En sommes-nous arrivés à quelque olympisme procréatif ? Toujours plus haut, toujours plus fort, toujours plus tard ?

Autre phrase, *Le Parisien* encore, la phrase d'une condamnée. Elle est de Christine Deviers-Joncour, inutile de présenter donc. Et que dit, que crie, la charmante de la République et désormais reprise de justice ? « *Quand même, on a tué personne !* »

Ah voilà bien une phrase, un mot, d'entre colère et accablement qui relève d'un genre absolument coutumier dans les enceintes judiciaires. Nous qui avons usé nos fonds de culotte sur les inconfortables bancs de prétoire pouvons le certifier. Cette phrase-là est celle de tous les justiciables ordinaires condamnés par une justice ordinaire et qui, avant de maudire leurs juges, ont cette espèce de cri du condamné : Tout de même, on a tué personne ! La phrase comparative par excellence.

Tout auteur de délit étant par définition dans la conviction de n'avoir pas commis un crime y trouve, à l'énoncé des peines, matière à comparaison, à indignation et à stupéfaction. Pourquoi tant de haine, tant de peines quand d'autres en ont commis de pires et d'abominables.

Cette phrase est celle des gens sonnés. Des gens ordinaires ordinairement jugés par des juges ordinaires. Et sonnée, Christine Deviers-Joncour l'est manifestement. Comme le sont probablement les autres condamnés, illustres connus, comme il en est quotidiennement d'inconnus. Juste, injuste, ce jugement, susceptible d'appel, est tombé : redoutablement ordinaire.

Une « marche de l'espoir démocratique » est organisée dans les rues d'Alger

Les manifestants réclament « l'arrêt immédiat de la répression » en Kabylie

ALGER
correspondance

La mobilisation en faveur des libertés démocratiques ne faiblit pas en Algérie, alors que le calme revient laborieusement en Kabylie, encore émaillé d'affrontements parfois violents dans certaines localités. La capitale est devenue, depuis quelques jours, le champ d'expression de la contestation et de la solidarité avec les jeunes de Kabylie.

Après quarante jours d'émeutes qui ont fait plus de 70 morts, une grande « marche de l'espoir démocratique » devait être organisée, jeudi 31 mai à Alger, par le Front des forces socialistes (FFS de Hocine Aït Ahmed) pour « *briser le mur du silence et rendre visible la dimension politique et nationale de la révolte des citoyens en Kabylie* ». Selon le parcours initialement prévu, la marche devait aller du quartier du Maurétania à la présidence de la République ; mais le FFS a accepté, mercredi soir, de changer l'itinéraire sur la demande insistante des autorités qui affirmaient ne pas « *pouvoir maîtriser la sécurité* » sur ce parcours. Prétexte « *fallacieux* », affirmait le FFS, dont les responsables ont rencontré le premier ministre. Ce dernier, Ali Benflis, confirmant la volonté manifeste d'apaisement des autorités, s'est engagé « *à lever toutes les entraves et restrictions à l'organisation de la marche* ». Le FFS craignait en effet les classiques « *barrages filtrants* ».

« DES BALLES DANS LE DOS »

Les organisateurs ont accepté que la manifestation emprunte le parcours traditionnel, place du 1er Mai-place des Martyrs, pour réclamer « *l'arrêt immédiat de la répression et des provocations, la levée immédiate et inconditionnelle des dispositifs policiers, une solution concertée concernant les examens, le statut de langue nationale et officielle à la langue tamazight, l'arrestation et le jugement des commanditaires et des auteurs des assassinats, le retrait immédiat du texte portant modification du code pénal et l'arrêt immédiat du bradage et du pillage du patrimoine national* ».

La marche du FFS a reçu le soutien de nombreuses associations et personnalités politiques. Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), qui avait demandé un débat sur les mots d'ordre, a essuyé un refus catégorique de la part du FFS. Le parti de Hocine Aït Ahmed prône depuis dix ans une solution politique, tandis que le RCD avait admis la voie « sécuritaire » pour résoudre les problèmes de l'Algérie en rejoignant le gouvernement ; il l'a quitté après le début des émeutes de Kabylie.

A Tizi Ouzou, des milliers de « blouses blanches », les personnels médicaux, ont manifesté, mercredi, en silence contre la « *répression barbare* ». Les médecins ont dénoncé les propos d'un colonel de la gendarmerie qui affirmait que les forces de sécurité n'utilisaient que « *des balles normales* ». Scandalisés, les chirurgiens ont rétorqué que ce sont « *des balles qui tuent et dans le dos* ».

► www.lemonde.fr/algerie

Une maladresse de Wim Duisenberg fait chuter l'euro sous les 0,85 dollar

POUR la première fois depuis six mois, la devise européenne a chuté sous le seuil des 0,85 dollar, jeudi 31 mai au matin, s'établissant à 0,8463 dollar vers 10 h 30. La dernière incursion de l'euro sous le seuil psychologique des 0,85 dollar date du 24 novembre 2000. L'euro se rapproche aussi de son record de faiblesse enregistré il y a sept mois, le 25 octobre 2000, lorsqu'il avait coté 0,8272 dollar. La fragilité de l'euro fait suite à une nouvelle maladresse du président de la Banque centrale européenne, Wim Duisenberg, à l'issue d'une conférence de la Banque nationale d'Autriche, à Vienne. « *Il faut que je me répète. Le taux de change de l'euro n'est pas un objectif pour nous* », a dit M. Duisenberg. « *Il ne deviendrait important que s'il ne soutenait plus notre objectif d'inflation de manière sérieuse, et ce n'est pas le cas.* » Lundi, M. Duisenberg avait pourtant affirmé que l'intervention directe de la Banque centrale, sur le marché des changes, pour soutenir l'euro « *est une arme qui fait partie de notre arsenal* ».

Adoption définitive par les députés de la loi anti-sectes

LA PROPOSITION de loi About-Picard, « *tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires* », a été définitivement adoptée par les députés, mercredi 30 mai, à l'unanimité des groupes parlementaires.

Ce texte, adopté par le Sénat en deuxième lecture le 3 mai (*Le Monde* du 5 mai), permet la dissolution par le tribunal de grande instance des personnes morales ayant pour but « *d'exploiter la sujétion psychologique ou physique de personnes* », et qui ont été condamnées définitivement à plusieurs reprises. Il étend la responsabilité pénale de personnes morales à certaines infractions graves.

Il élargit le délit d'abus frauduleux de faiblesse à la situation de personnes « *en état de sujétion psychologique ou physique résultant de pressions graves et réitérées ou de techniques propres à altérer le jugement* ». Enfin, il permet aux associations de lutte contre les sectes, reconnues d'utilité publique, de se porter partie civile à la place des victimes.

La garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a demandé, au nom du gouvernement, le vote conforme du texte adopté par le Sénat. Le rapporteur du projet de loi, la députée (PS) Catherine Picard, n'a pas hésité à qualifier ce texte de « *première mondiale* ».

Les diverses pressions exercées sur les parlementaires n'ont apparemment pas porté leurs fruits. « *Nous sommes absolument ravis que les sectes soient furieuses* », a déclaré à la tribune Philippe Vuilque (PS), pour qui « *la haute administration américaine est vérolée par la Scientologie* ». Le député (app. communiste) Jean-Pierre Brard a dénoncé « *une campagne sans précédent du lobby international des mouvements sectaires* » contre le texte de loi.

Il a estimé que l'intervention du président de la Conférence des évêques de France, le cardinal Billé, et du président de la Fédération protestante, le pasteur de Clermont, critiquant le texte de loi dans une lettre adressée au premier ministre (*Le Monde* du 23 mai), violait « *la séparation des pouvoirs* ». René André, représentant le groupe RPR, a jugé pour sa part que les deux responsables religieux avaient « *le droit et le devoir de s'exprimer* » et que « *ce serait mal augurer de l'application du texte de loi que de leur contester ce droit* ».

Xavier Ternisien

DÉPÊCHE

■ **PRESSE : Les groupes Le Monde et Editpress Luxembourg** – la maison mère d'un groupe de presse luxembourgeois qui publie notamment *Tagesblatt* et *Le Jeudi* – ont procédé, mardi 29 mai, à une prise de participations croisée. Le Monde SA a pris 4,3 % du groupe luxembourgeois. Ce dernier a acquis 12 % du Monde Europe SA – qui détient 2,9 % de la société éditrice du journal *Le Monde*. Les deux groupes consolident une coopération qui s'inscrit dans une vision européenne : *Le Monde, le Tagesblatt* et *Le Jeudi* publient avec *Le Soir, El Pais, La Stampa* et *Süddeutsche Zeitung* un supplément trimestriel commun, *Eurofonds*. Par ailleurs, Editpress publie, sous licence, l'édition allemande du *Monde diplomatique*.

A NOS LECTEURS. La diffusion des éditions du *Monde* daté 30 et 31 mai a été perturbée en raison d'incidents techniques sur l'une des rotatives de notre imprimerie d'Ivry. Nous prions nos lecteurs et diffuseurs de presse de bien vouloir nous en excuser. *Le Monde Poche* qui devait paraître avec *Le Monde des livres* aujourd'hui est reporté d'une semaine pour les mêmes raisons.

Tirage du *Monde* daté jeudi 31 mai 2001 : 490 080 exemplaires. 1-3

Le Monde
DES LIVRES
LITTERATURE ● ESSAIS
VENDREDI 1er JUIN 2001

FREDERICK G. BURNABY
Le feuilleton de Pierre Lepape page II

SAINT-MALO
Le 12e festival international du livre Etonnants voyageurs, qui se tient du 31 mai au 4 juin, met le cap sur le Grand Nord pages II et III

DES BOUDDHAS PARTOUT
La chronique de Roger-Pol Droit page V

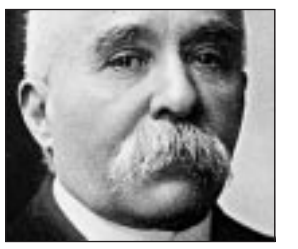

CLEMENCEAU JOURNALISTE page VI

FRANCE-ANGLETERRE :
Histoire d'une passion tumultueuse page VII

Stevenson et ses « brownies »

Pour deux livres, *L'Ile au trésor* et *Dr Jekyll et Mr. Hyde* (auxquels il faudrait ajouter *Enlevé !, Le Maître de Ballantrae* et *Au creux de la vague*), Robert Louis Stevenson est devenu un écrivain mythique, totem d'une idée nouvelle de la littérature. Pris entre Melville et Conrad, mort à quarante-quatre ans, il a écrit en un éclair ses œuvres complètes. Il séduit les enfants, les adultes et les universitaires. Il attire aussi bien les anarchistes que les conservateurs. C'est donc un classique en marge. Certains le tiennent pour un « petit maître » et d'autres pour un « grand écrivain ». La nuance ne vaut que par la qualité de ses lecteurs. Il a dans son camp Henry James, Jorge Luis Borges, Nabokov et beaucoup d'autres. Michel Le Bris, en France, a fait beaucoup pour qu'il soit reconnu. Et voici, maintenant, qu'il entre dans la collection « La Pléiade »...

Le parcours de Robert Louis Stevenson, marqué par une enfance cloîtrée à Edimbourg, ses fugues en Europe, son chemin de croix en Amérique et sa mort dans une petite île des Samoa, contribue à étoffer la simple lecture de ses textes. Le moindre écrit, dès lors, est le signe d'un destin, d'une course à l'abîme, comme si sa fin – due à une probable rupture d'anévrisme – éclaircissait totalement sa vie. Comme si aucun doute, aucun zigzag, aucune erreur ne venait se glisser dans sa trajectoire.

Jacques Meunier

Sa notice nécrologique ressemble à du Lagarde et Michard.

Ces idées toutes faites ne conviennent pas à Robert Louis Stevenson. Il n'est ni rebelle ni convenu. Il est double, triple et quelquefois pire. Il faudra l'enthousiasme d'un Michel Le Bris pour faire comprendre que le séraphin Stevenson cache un Stevenson noir, révolté contre le victorianisme et possédé par l'écriture.

Il faut envier le lecteur qui s'attaque à l'œuvre sans le souci des commentateurs. Lui, au moins, s'évade l'âme légère et prend un contact direct avec cette prose qui a un lien ténu avec la transe et l'hypnose. Robert Louis Stevenson l'avait d'ailleurs expliqué sur le mode comique qui est souvent le sien : la nuit, des petits démons, des elfes, des trolls, des tomtes, des *« brownies »*, viennent le visiter. Ils écrivent à sa place et, le jour, il n'a plus qu'à retranscrire la dictée de la nuit. Non seulement les *« brownies »* produisent des images et des intrigues, mais ils veillent à ce que leur entreprise rapporte quelque argent ! Cet aveu, en forme de blague, signale les obsessions galopantes de l'auteur : l'écriture, la hantise de la ruine et le goût de l'inconscient (des forces obscures). Sa silhouette filiforme, son œil à la fois dense et émerveillé, le côté dandy, artiste, esthète, doublé d'incessantes difficultés respiratoires, son charme disert, trahissent aussi un trait assez saillant de son caractère : un besoin infini de consolation et de protection. Sa femme, Fanny Osborne, sa mère, qui l'accompagnent dans ses plus lointains

C'est entre 1878 et 1885 que ce conteur fabuleux, aidé nuitamment par de petits esprits, écrivit l'essentiel de ses romans, nouvelles et autres récits de voyages. Une œuvre mythique qui entre enfin dans « La Pléiade »

séjours, et ses amis sauront y pourvoir. Sans doute trop par moments.

Drôle de retrouver cet homme-là sous la forme d'un missel. La collection de « La Pléiade », il est vrai, l'accueille tardivement. Moins romancier que fabuliste du réel, soucieux de vivre en beauté, plus sensible à la parole qu'au discours, amoureux de l'ellipse, de l'allusion, de la litote, il était surtout connu pour des récits d'aventures, qui sont généralement tenus pour des livres d'apprentissage. Panachant la grâce et l'effroi, cachant mal un grain de neurasthénie, c'était un candidat mal armé pour la canonisation. L'entreprise de Charles Ballarin, qui dirige cette édition, vient donc – dans le sillage d'un Michel Le Bris, qui de son côté a supervisé la réédition de l'intégrale des nouvelles et d'une très abondante exégèse anglo-saxonne – combler une lacune. Et ce n'est que justice puisque – pour paraphraser Henry James – Robert Louis Stevenson occupe une province de notre imagination...

Le volume contient des récits de voyages, des nouvelles et des romans courts. L'amateur les connaît déjà : *Croisière à l'intérieur des terres, Voyage avec un âne dans les Cévennes, Les Nouvelles Mille et Une Nuits, L'Ile au trésor, Le Prince Othon, Le Dynamiteur* et *L'Etrange Cas du Dr Jekyll et de Mr. Hyde*. Il couvre une période qui va de 1878 à 1885. Les dates sont importantes. En faisant l'impasse sur ses poèmes, ses articles, qui sont autant d'essais en modèle réduit (1), Robert Louis Stevenson avait donc écrit ses deux livres majeurs à l'âge de trente-cinq ans. Les *« brownies »* n'avaient pas chômé !

Une telle production ne s'explique que par des visions et des états seconds. C'est souvent un détail, un objet ou une séquence-choc qui déclenchent le processus de création. Ainsi, dans *Dr Jekyll et Mr. Hyde*, une porte close sert de prétexte à l'histoire. Une carte naïvement crayonnée sert de point de départ à *L'Ile au trésor*. Un jeune homme qui distribue des gâteaux à la ronde, sans se faire payer, et un casino de la mort jouent le même rôle dans *Le Club du suicide*. Stevenson a le don particulier de faire tourner ses histoires autour d'un axe obscur, une « scène primitive ». Cela implique une grande vitesse de saisie et, par voie de conséquence, favorise la dextérité et la brièveté. Il admire Victor Hugo mais il n'en a pas le souffle. Il aurait pu écrire *Au cœur des ténèbres* ou *Bartleby*, sûrement pas *Lord Jim* ni *Moby Dick*.

Dr Jekyll et Mr. Hyde fut écrit en trois jours. L'état d'urgence permet la légèreté, l'unité de ton et surtout une sorte d'inachèvement que Stevenson recherche. Le préfacier de « La Pléiade » cite d'ailleurs un exemple de pensée fulgurante dont Stevenson avait le secret : *« La vérité de l'art, c'est l'omission. Si je savais omettre, je ne demanderais rien d'autre. Un homme sachant omettre transformerait en* Iliade *le journal du matin. »*

Tout au long de sa vie, Robert Louis Stevenson a fui l'enfermement, l'oppression, la sclérose, l'asphyxie. Il n'ignore pas la précarité. *« La glace est de plus en plus mince sous nos pieds »*, dit-il, avec une pointe d'ironie et d'humour noir. Sa vie et sa mort forment un ensemble mythique. C'est du moins ce que laisse entendre Alberto Manguel, l'auteur du *Dictionnaire des lieux imaginaires* et d'*Une histoire de la lecture*, dans un roman pas plus long qu'un long chapitre, *Stevenson sous les palmiers*. Très stevensonien dans son approche, il raconte la fin de Stevenson. Prisonnier des mers du Sud, reclus dans son domaine de Valima, dans l'île d'Upolu, qui fait partie de l'archipel de Samoa, le « diseur d'histoires », malgré son indigénisme, va être confronté à ses fantômes et à la rumeur insulaire. Le voilà accusé de viol et d'incendie volontaire. Il est frappé d'une congestion cérébrale le 3 décembre 1894. Cette version apocryphe des faits n'ajoute rien au travail des biographes. Elle prouve simplement que l'œuvre, souterrainement, nuitamment, se poursuit. Nous sommes tous des stevensoniens sans le savoir.

(1) Voir par exemple *Une apologie des oisifs* (éd. Allia, 80 p., 40 F [6,09 €]).

★ A noter : l'*Intégrale des Nouvelles* de Stevenson, publiée en deux tomes chez Phébus libretto, sous la direction de Michel Le Bris (nº 77 et 78, 596 et 764 p., 85 et 95 F) : chaque nouvelle fait l'objet d'une présentation.

ŒUVRES 1
de Robert Louis Stevenson.
Edition publiée sous la direction de Charles Ballarin, avec la collaboration de Laurent Bury, Patrick Hersant, Marc Porée et Marc Rolland,
Gallimard-NRF, 1296 p., 375 F (57,16 €).

STEVENSON SOUS LES PALMIERS
d'Alberto Manguel.
Traduit de l'anglais (Canada) par Christine Le Bœuf,
Actes Sud-Leméac, « Un endroit où aller », 90 p., 79 F (12,04 €).

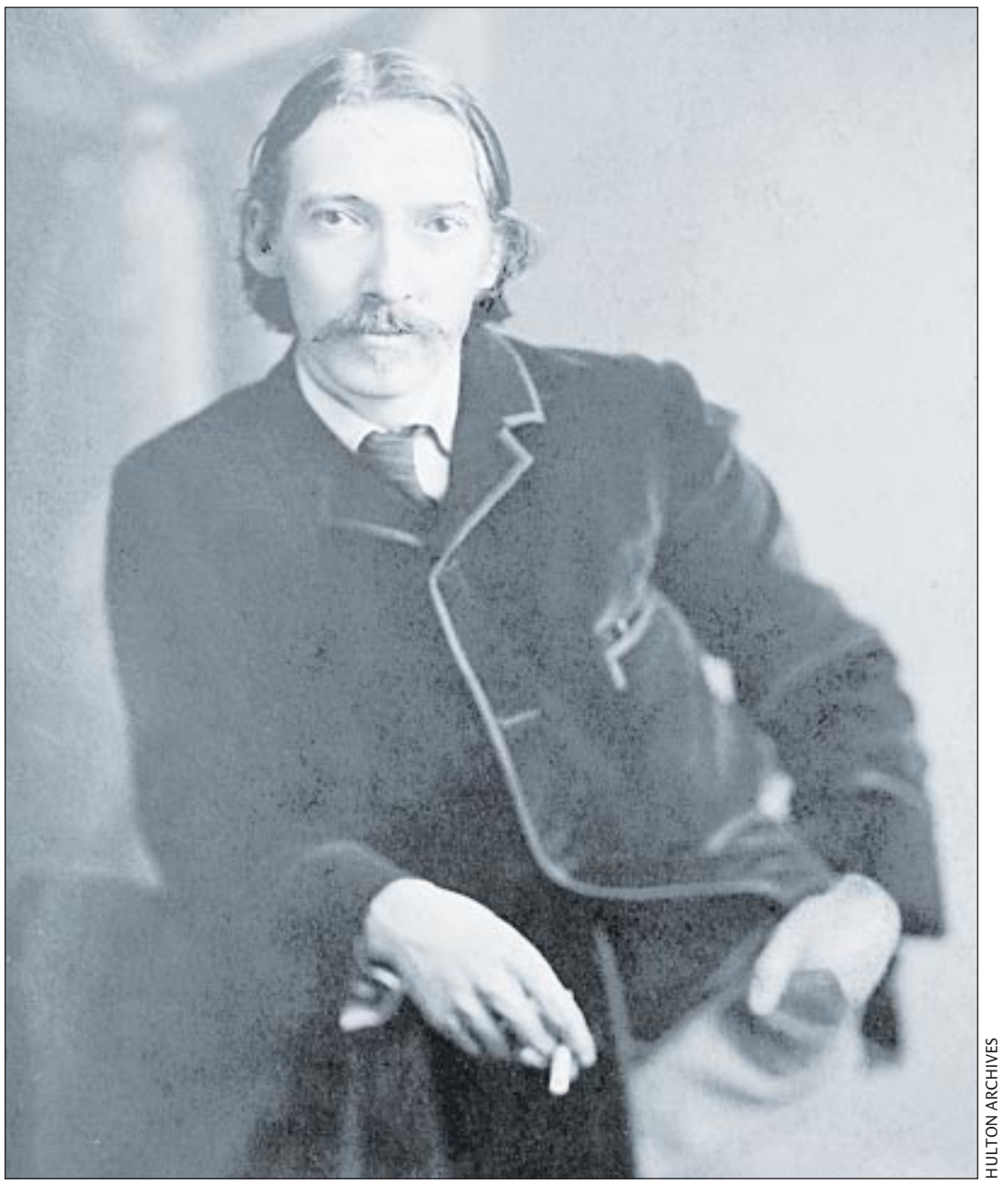

HULTON ARCHIVES

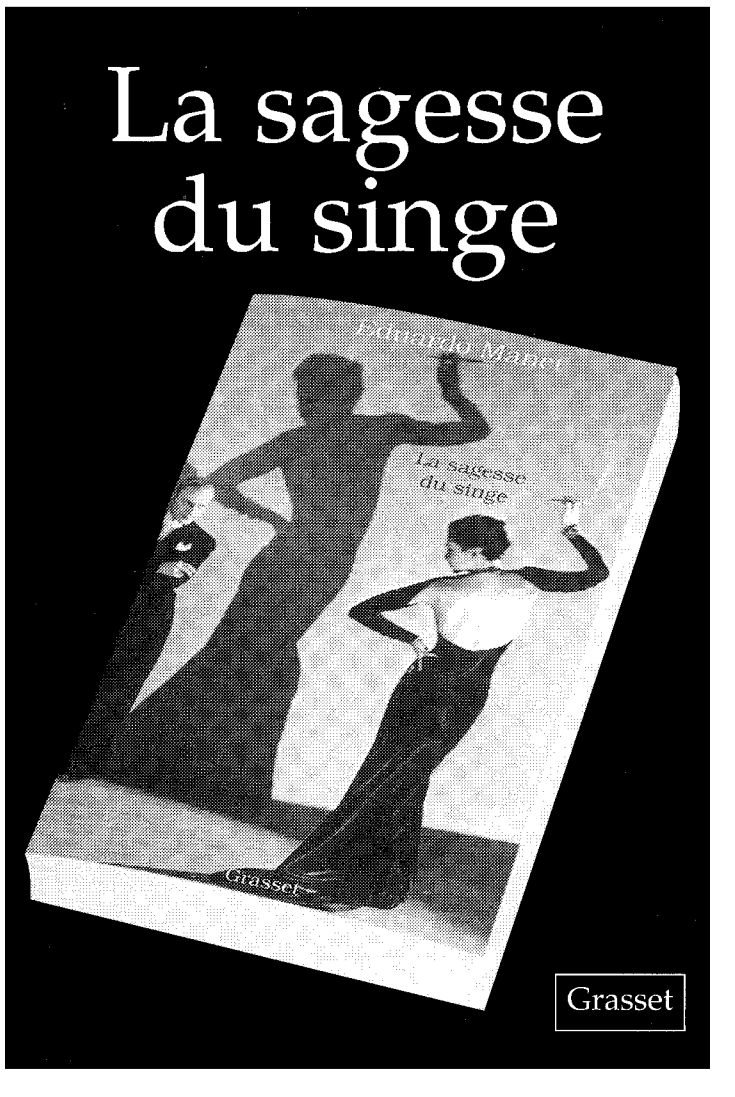

Le feuilleton

de Pierre Lepape

Le chevalier des neiges

KHIVA
Au galop vers les Cités interdites d'Asie centrale, 1875-1876
(A Ride to Khiva)
de Frederick G. Burnaby.
Traduit de l'anglais par Hephell,
Phébus, 326 p., 139 F (21,19 €).

Hiver 1875-1876 ; Frederick G. Burnaby, bouillonnant officier britannique, décide de se rendre dans les territoires d'Asie centrale tenus par les Russes. Au terme d'innombrables péripéties, qu'il conte avec délectation, ce preux chevalier de la Couronne atteindra non sans mal Khiva, l'inaccessible

L'Angleterre victorienne nous a légué un lot inépuisable d'excentriques en tous genres qui font le bonheur de nos bibliothèques. L'apogée de l'Empire et de l'industrialisation coïncide avec le développement optimum d'une société monstrueuse dont Dickens demeure le peintre inégalé. Une extraordinaire volonté de puissance contenue dans des cadres sociaux aussi rigides qu'artificiels dont on ne s'échappe que par effraction : dans l'excès, la folie, le jeu, le crime, la performance, l'inutile.

Prenez Frederick Gustavus Burnaby. Il est, bien sûr, de bonne famille : fortune confortable, alliances avantageuses, relations étendues. C'est aussi une force de la nature, un géant de deux cents centimètres pour un bon quintal de muscles soigneusement entretenus par la pratique du sport, des salles d'armes, de la boxe, de l'équitation et de l'haltérophilie. Un joyeux vivant aussi, amateur de jolies femmes, de repas plantureux et de libations en proportion. Note un peu discordante dans ce portrait aristocratique et rustique : Burnaby aime lire, sur ce corps bien fait repose une tête bien pleine. Entre deux chasses au renard, deux conquêtes, deux gueules de bois, le colosse se plonge avec une égale avidité dans la lecture et dans l'écriture. Il apprend des langues, parle le français, l'allemand, l'italien ; puis, au fil de ses aventures, l'arabe, le russe, l'espagnol. Il est passionné de géographie, amoureux de littérature ; il raconte bien, de manière enjouée, vive, légère et précise.

Fred Burnaby était tout naturellement destiné à faire une belle carrière dans l'armée. Malgré quelques heurts inévitables avec ses supérieurs, quelques rixes de régiment, il est rapidement nommé capitaine de la Royal Horse Guard. En 1872, le voilà aide de camp du prince de Galles, qu'il accompagne dans ses tournées européennes. Mais il n'est guère dans son caractère de servir d'ornement. Il demande des permissions, de plus en plus longues. En 1873, il tente un premier raid vers l'Asie centrale, qu'une typhoïde interrompt à Naples. Il met à profit sa convalescence pour gagner l'Espagne et se mêler de très près à la rébellion carliste. Puis il essaie de traverser la mer du Nord en ballon. Il lui faut de l'action, du danger, du vertige ; la discipline du régiment l'ennuie à mourir.

Il se fait engager par le *Times* pour une expédition au Soudan, où il remonte le Nil en suivant la route des esclaves. Il y gagne l'ivresse du désert, des conditions extrêmes, de la traversée d'un pays hostile à la présence anglaise. Burnaby aime être indésirable ; c'est probablement ce qui, en 1875, le pousse à profiter de quelques mois de permission pour tenter d'atteindre Khiva, la cité interdite d'Asie centrale. Il faut un peu d'histoire et de géographie pour comprendre la folie de Fred. En 1875, les Anglais contrôlent les Indes, tant bien que mal. Victoria, l'année suivante, sera proclamée impératrice de cet immense territoire. De son côté, le tsar de Russie, entraîné par ses généraux, pousse ses troupes en Asie, de plus en plus loin, de plus en plus au sud, annexant ou « protégeant » les principautés musulmanes de la région. Le moment approche où la Russie et l'Angleterre vont se retrouver face à face. La guerre est dans l'air, même si les deux puissances sont officiellement amies.

Dans ces conditions, le voyage d'un officier anglais dans les territoires récemment conquis par la Russie apparaît comme une sorte de provocation. Sans pouvoir s'y opposer ouvertement, l'administration russe va tout faire pour écarter Burnaby de la royale cité de Khiva (aujourd'hui une petite ville près d'Urgensh, en Ouzbékistan). Pour corser le jeu, notre beau capitaine, qui professe un mépris de fer pour les voyages organisés par M. Cook, a décidé de monter son expédition depuis Saint-Pétersbourg et en pleine saison froide. Le ciel est avec lui : l'hiver 1875-1876 sera épouvantable entre tous.

En train, en traîneau, à cheval, à chameau, voilà donc notre héros lancé à toute allure sur des milliers de kilomètres de désert glacé et de tempêtes tonitruantes. Il raconte tout cela avec une évidente délectation. Comment il a souffert mille morts ; comment, à plusieurs reprises, il a failli périr, enseveli sous la neige, noyé dans les glaces d'un fleuve, statufié par le gel, haché par un vent tranchant comme une lame de rasoir, perdu par des guides ivres. Comment il a connu la perfidie, le mensonge, la trahison, la violence, mais aussi la faim, la maladie, la saleté répugnante, les nourritures immondes, le dénuement, l'épuisement de toutes ses forces. On pense à ces romans de chevalerie où l'élu ne surmonte un obstacle que pour mieux devoir affronter un obstacle plus infranchissable encore, un géant furieux ou un dragon crachant flammes et venins.

Comme un preux chevalier, Fred Burnaby triomphe toujours ; ses nuits sont terribles mais il connaît des aubes éblouissantes. Seul l'impossible le met en appétit ; quand il manque au rendez-vous, il le provoque et le terrasse. L'hiver épouvantable et le désert infini ne lui suffisent pas : il affirme être pressé, brûle les étapes et les gîtes de repos et fonce en aveugle sous la lune, dans la bourrasque, sur son traîneau tiré par trois chameaux, toujours à la limite de la rupture, de la catastrophe et de l'anéantissement.

Burnaby pourtant n'en rajoute pas dans son récit. Il ne se hausse pas du col ni ne roule des épaules. Il est fou avec le plus grand naturel. Dans la partie qu'il a engagée avec lui-même, il s'est donné les plus mauvaises cartes mais il les joue ensuite raisonnablement, avec gaieté, avec humour, sans la moindre forfanterie, comme s'il ne se préoccupait pas de sa personne. Il est sensible aux paysages, au génie des lieux, à la confrontation honnête des coutumes, aux paroles et aux sentiments des gens qui l'entourent. On est même surpris du faible nombre de préjugés que transporte avec lui ce riche britannique confronté à la rudimentaire civilisation des steppes. Il interroge, il compare, il s'adapte, sans un soupçon d'arrogance. Tout juste s'il reproche aux Russes de trop aimer l'alcool et pas assez le savon.

On pourrait même le taxer d'une certaine naïveté si son récit ne révélait pas, assez vite, son double fond. En surface, il y a l'écrivain et le journaliste racontant pour le plus grand plaisir de ses lecteurs londoniens le détail de ses aventures. De la couleur, du mouvement, de l'humour, des images fortes, des dialogues enlevés, un style qui vaut par son allant et sa fraîcheur. Au-dessous se trouve ce qu'il faut bien appeler un rapport d'espionnage. On ne sait pas si les supérieurs du capitaine Burnaby lui ont confié une mission de renseignement précise, mais *A Ride to Khiva* ne s'est pas contenté d'être un best-seller de l'édition britannique ; on a dû le décrypter sérieusement chez les diplomates et les militaires.

Burnaby dresse d'abord un tableau très précis des forces et des faiblesses de l'armée tsariste dans la région. Il démonte vigoureusement la politique d'annexion de la Russie, rapporte les exactions des colonisateurs, le commerce forcé, les populations déplacées en masse déjà, la résistance locale assimilée à du brigandage, les sultans fantoches installés au pouvoir à coups de canon. Mais il ne se contente pas de ces informations générales : il note aussi l'état des forts russes, les dissensions et les rivalités au sein de l'armée, l'indiscipline des troupes cosaques, les périodes de gel et de dégel des rivières, le relevé des points d'eau. Les Russes ont bien raison de se méfier de lui. Il note : *« J'entre dans ces détails minutieux parce que cette route n'est indiquée sur aucune carte anglaise que je connaisse. »*

Le capitaine Burnaby a une idée derrière la tête : convaincre le clan pacifiste du Foreign Office, les hommes du « splendide isolement », qu'ils font fausse route en ménageant le tsar et que l'impérialisme russe ne se contentera pas de « civiliser » l'Asie centrale. Tôt ou tard, Londres et Moscou se battront pour l'Inde ; Burnaby pense que pour l'Angleterre le plus tôt sera le mieux.

Il est impossible de décider si son expédition hivernale est un nuage de fumée spectaculaire destiné à cacher ses véritables buts, ou s'il s'agit d'une manière de chevauchée expérimentale destinée à tester les conditions d'une campagne militaire autrement plus difficile que la guerre de Crimée. Ou encore si Burnaby n'a ramassé ces renseignements qu'en guise de petite monnaie d'une aventure qui se suffisait à elle-même. Un voyage où Khiva l'interdite n'est qu'un but de hasard, un nom sur la carte des exploits, un pur objet de désir qui ne vaut que par les difficultés à l'atteindre.

Il se peut que Burnaby lui-même ne sache pas ce qui le pousse. Lorsqu'il atteint enfin Khiva, qu'il pénètre dans la cité du dernier descendant des empereurs mongols, on sent brusquement fondre sa formidable énergie ; il est au bord de la déception, il flotte, il tangue. Il ne se ressaisit qu'à la perspective d'aller plus loin, de poursuivre par Boukhara, Tachkent, la Sibérie peut-être. Lorsque l'ordre tombe – de Londres – de rentrer à Moscou par le chemin de tout le monde, on le sent si dépité qu'il arrête là son livre, comme on claque une porte : *« Nous sommes à la moitié de mars. Mon voyage en traîneau est achevé. Je serre cordialement la main de Nazar en lui disant adieu. C'est aussi le moment de prendre congé du lecteur, en le remerciant de m'avoir accompagné pendant toute la durée de ce voyage. »*

Saint-Malo

Le 12e Festival international du livre Etonnants Voyageurs se déroule du 31 mai au 4 juin, au palais du Grand-Large

Les débats du « Monde » (animation : Jean-Luc Douin)

- « Pour une Europe de la littérature », avec Jacques Darras, Jean-Marie Laclavetine, Björn Larsson, Michel Le Bris et Vidosav Stevanovic (**le 3 juin** à 11 heures, rotonde Surcouf).
- « Romans : le retour de l'Histoire », avec Per Olov Enquist, Fréderic-H. Fajardie, Iain Pears et Patrick Rambaud (**le 4 juin** à 11 h 30, rotonde Surcouf).

Autres débats

– **Le 2 juin** : « Cap au Nord », avec Leena Lander, S. Sigurdardottir, Herborg Wassmo (11 h 15, Café littéraire) ; « Rencontre improbable », avec Björn Larsson, Jean Raspail, Jorn Riel, James Welch (16 h 15, Café littéraire).
– **Le 3 juin** : « Pour saluer Ryszard Kapuscinski », avec Ryszard Kapucinski, Moussa Konaté, Jacques Meunier, Pedro Rosa Mendes (14 heures, rotonde Surcouf) ; « Sagas et eddas », avec Régis Boyer, Jacques Darras, Gérard Oberlé (15 h 30, rotonde Surcouf) ; « Carnets de voyage », avec Alain Dugrand, Jacques Ferrandez, Christine Jordis, Eric Poindron, Antonin Potoski (16 h 15, Café littéraire) ; « Amériques, rêve ou cauchemar ? » avec T.C. Boyle, Jon A. Jackson, William Kitredge (17 h 45, Café littéraire) ; « Retour à Stevenson », avec Björn Larsson, Michel Le Bris, François Place, Eric Poindron (18 h 30, rotonde Surcouf).
– **Le 4 juin** : « Poussière des routes », avec Bernard Ollivier, Eric Poindron, Emmanuel de Roux, Herbjorg Wassmo (10 h 30, rotonde Surcouf), « Ces polars qui viennent du froid », avec Elena Arseneva, Stig Holmas, Andreï Kourkov, Georgui Vaïner (11 heures, Café littéraire). « Coup de cœur d'Etonnants Voyageurs », avec Kossi Efoui, Dany Laferrière (14 heures, Café littéraire).

Un jeu de piste dans l'Afrique
MA VIE
des courtisanes, des collectionneurs
TRANS-
et des trafiquants d'organes.
FORMISTE
Roman de Vincent Colonna
INVITÉ À « DROIT D'AUTEURS » - DIMANCHE 3 JUIN
ÉDITIONS TRISTRAM - DIFFUSION LES BELLES LETTRES

La flibuste, vent en poupe !

Abordages, échouages, chasses au trésor, trahisons, actes de bravoures, oyez moussaillons, pirates et corsaires reprennent la mer, pour notre plus grand plaisir

Le 8 juillet 1822, embarqués imprudemment sur l'*Ariel*, le poète Percy Shelley et son ami le lieutenant Williams disparaissaient en mer au large de Viareggio, par gros temps. Bientôt le *Bolivar* appareilla pour croiser le long de la côte, en quête des disparus. A la barre du yacht, un pirate de légende, dont la chronique répétait à l'envi les courses prodigieuses, les conquêtes féminines et les prouesses hors normes – exploits sportifs et scandales mondains –, Edward John Trelawney. Les corps mutilés repêchés, le sulfureux héros prit en charge la crémation et l'inhumation de son ami poète, au grand soulagement de Mary Shelley qui confessa plus tard : *« Les autres pleuraient, lui seul aidait. Tous les désagréments, toutes les fatigues, il les prenait sur lui... Sa générosité était sans bornes. »* Et tant pis pour Byron, que le prestige authentique du marin irritait autant qu'il le fascinait au point d'alimenter la perfide rumeur d'un Trelawney imposteur.

FRANÇOIS ROCA

A la lecture des *Mémoires d'un gentilhomme corsaire*, publiés anonymement en 1831 et dont Phébus republie dans la collection « Libretto » la vénérable traduction de Victor Perceval (446 p., 75 F [11,43 €]), le doute n'a plus lieu d'être et même les plus sceptiques rendront les armes, tel Alexandre Dumas qui prit l'ouvrage du bout des doigts avant, emporté par la force du formidable récit d'aventure, de l'intégrer un temps au nombre de ses œuvres. La religion de l'indiscipline, que Trelawney servait seule, fit rapidement école chez les feuilletonistes du XIXe siècle, avec ou sans la sanction morale que la société appelait pour compenser le frisson délicieux que lui causaient ces terribles hors-la-loi. Si la profondeur de l'œuvre de Stevenson complexifie la figure du pirate – dans *L'Île au trésor*, John Silver, malgré les vertus de Jim Hawkins, n'a rien d'un vaincu –, la littérature d'aventure est souvent moins subtile.

Ainsi l'épatant *Surcouf roi des corsaires* d'Arthur Bernède (504 p., 130 F [19,82 €]), que Fayard semble vouloir rendre à un nouveau public – après *Belphégor*, à quand *Mandrin*, *Vidocq* ou *Jean Chouan* ? – défend une psychologie des plus sommaires, où l'héroïque malouin est aussi fort que généreux, emporté mais magnifique de bravoure face à des ennemis souvent dignes, mis à part les traîtres idéalement cruels et doucereux. La typologie de l'homme de mer telle que chacun l'envisage en est en partie responsable. On ne confond pas le mécréant Barberousse avec Jean Bart, Francis Drake ou le captain Kidd. Bernède lui-même ouvre son roman solidement documenté par une mise au point toute didactique : *« Il ne faut pas confondre corsaires avec pirates... Le pirate était un bandit qui exerçait en tout temps son métier infâme. Le corsaire, lui, n'armait qu'en temps de course, muni d'une autorisation expresse de son gouvernement appelée "lettre de marque". Et les corsaires, noblement, accomplirent de fameux exploits. »* Simple en effet. Peut-être trop. D'où une intrigue souvent édifiante, au terme des nécessaires péripéties. Chez Bernède comme chez nombre de ses devanciers. Il est vrai que les scènes de genre (combats navals, sauvetage ou délivrance improbables, ruses heureuses et émouvantes retrouvailles) doivent beaucoup à la conception d'origine de ce *cinéroman*, où le découpage est de fait celui d'un scénario. Eminemment dynamique, la formule était banale dans les années 1920. Très vite le 7e art prit la relève du roman d'aventures maritimes pour offrir le dépaysement unanime que l'écrit n'atteint pas si sûrement. Puis la vague reflua, après quelques fameux morceaux d'anthologie, à l'heure du cinémascope et du technicolor. Aussi la projection à Cannes en 1986 du *Pirates* de Polanski avait-elle surpris – et rendu à nombre de spectateurs une âme d'enfant.

Reste en effet ce créneau où le genre résiste mieux ; tandis que la vie aventureuse imaginée par Alain Demouzon pour son *Bandoulier du Mississippi*, agréable divertissement où les clins d'œil taquinent l'historien (Fayard, 288 p., 98 F [14,94 €]), use des traversées sans jamais en faire un ressort romanesque, Nicole Maymat ne renonce à aucun poncif narratif dans sa formidable *Vanille flibustière des Antilles* (Seuil, 144 p., 85 F [12,96 €]). Abordages, échouages, massacres et mises à prix, rien ne manque mais tout se joue au-delà de l'anecdote, remarquablement conduite, puisqu'il s'agit, autour du trésor d'Ix Chilam Balam, de donner à voir une réalité humaine plus complexe où la traite des noirs, la spoliation des Amérindiens, la faillite des cultures indigènes comptent plus que le sort du malheureux Jason ou la révolte de Bravy-la-Manille. La nuit caraïbe est ici la matrice d'un monde nouveau où la donne se corrige à chaque coup d'éclat. Les fortes illustrations de François Roca donnent à ce retour pirate un charme qui devrait séduire tous les âges, comme l'exposition consacrée aux « Pirates et flibustiers des Caraïbes » (le catalogue paraît chez Hoëbeke), qu'abrite depuis le 23 avril l'abbaye de Daoulas (Finistère). A quelques encablures de Saint-Malo.

Philippe-Jean Catinchi

★ Signalons aussi le livre de Michel Le Bris, *D'or, de rêve et de sang. L'épopée de la flibuste* (Hachette Littérature, 380p., 139F [21,19€]).

Jörn Riel, l'ethno-romancier du Grand Nord

C'est à l'adolescence qu'il attrape le virus du Groenland, où il s'installe pendant seize ans avant de parcourir le monde. Pour autant, la grande île reste la terre d'élection de la plupart de ses écrits

Si les étonnants voyageurs malouins devaient mettre réellement cap au nord, le Danois Jörn Riel serait l'un des rares à pouvoir les guider. Ce Groenlandais d'élection, qui a vécu seize ans sur la grande île avant de parcourir le monde, vient de se mettre en congé de Malaisie où il demeure habituellement. Après une quarantaine de publications, il a décidé de reprendre souffle dans sa ferme de Scanie à l'occasion de ses soixante-dix ans.

Depuis que les vaillantes éditions Gaïa ont inauguré leur curieux papier sanguine avec ses *Racontars* (*Le Monde* du 22 octobre 1994), Jörn Riel est devenu proche des Français. En sept ans, quinze titres (60 000 exemplaires) ont été publiés, appuyés d'une centaine de lectures. Les *Racontars arctiques* (sept tomes) alignent leurs saynètes comiques de trappeurs déglingués. *La Maison de mes pères* (trois tomes), *Le Chant pour celui qui désire vivre* (trois tomes) et *Le Jour avant le lendemain* parcourent les grands espaces arctiques. *La Faille,* enfin, est un ethno-thriller qui se déroule en Nouvelle-Guinée. Huit de ces titres ont été repris par 10/18 (110 000 exemplaires).

RAGNAR AXELSSON

Chasseurs inuits du nord du Groenland

Jörn Riel se veut conteur. Rien de plus, rien de moins. Est conteur celui qui raconte les histoires des autres. Qui en fait des histoires. Ici, les autres ont ceci de particulier qu'ils vivent par moins quarante degrés, dans une lumière, des étendues et un silence où chaque détail est événement. D'autant plus fortement que la vie se joue à ces détails. L'imaginaire aussi. Jörn Riel le sait. Il en a pesé les risques, comme il pèse les situations romanesques. Avec flegme, patience et le souci d'être écouté jusqu'au bout. Par tous.

Dès ses premières expéditions, à l'âge de dix-neuf ans, il a commencé à prendre des notes sur ce qu'il approchait de peuples, de langages et de paysages. Parfois sous forme de dialogues. Il est passé à la forme romanesque *« pour intéresser plus de monde à ce monde »*. Celui des Inuits. Le sien. *« J'ai vécu avec eux, comme eux. »* Pas besoin de recherches livresques pour dire son Groenland. A condition d'être aussi exact que l'ethnologue : *« Je détesterais écrire quelque chose sans fondements ethnographiques. L'imagination ne peut rien contre la vérité. Même les personnages doivent lui obéir. »*

Et d'illustrer aussitôt : *« Un moment donné, quand j'écrivais* Le Chant pour celui qui désire vivre, *Heq* [personnage central] *a voulu aller vers le nord-est alors que je cherchais à l'entraîner vers le nord. Nos chemins se séparaient. Impossible d'écrire dans ces conditions. J'ai fini par céder, et je l'ai laissé aller vers le nord-est. Rentré au pays, j'en parle au patron du Musée ethnographique. "Pourquoi voulait-il absolument aller vers le nord-est ?" "Parce qu'il y a quatre cents ans, c'est là qu'était le renne", m'a t-il répondu. "Au nord, il n'y avait rien." Heq avait pris le bon chemin, contre ma fantaisie romanesque. »*

Parfois l'histoire lui tombe dessus sans préavis. Un jour qu'il crapahute dans une île groenlandaise, il tombe sur les restes d'une vieille dame et d'un enfant. *« En touchant leurs os, une histoire, leur histoire, celle de ces deux personnes, s'est mise en branle. »* Ce sera *Le Jour avant le lendemain.* Nous sommes en 1974. Il repart à Bangkok, où il écrira son récit, avec le crâne de la vieille dame : *« Le gosse était trop fragile, je n'ai pas pu l'emmener. »* Depuis, *« elle »* l'accompagne. Aujourd'hui encore, *« elle »* est là, devant lui, en Suède. *« Elle »* a aimé son histoire. Et il lui a promis qu'il la ramènerait au Groenland et l'enterrerait là-bas.

Avec *« elle »*, pas question de *« racontar »*. Mais de ces livres *« sérieux »* qui racontent l'Inuit, comme *Le Chant de celui qui désire vivre.* Pour cette trilogie, il a suivi le chemin que ses héros avaient parcouru des siècles auparavant, de l'Alaska aux territoires du Nord-Ouest et sur la grande île. Six mois de traversée. Quant à connaître leurs sentiments, il s'en remet à sa conviction : *« Ils n'étaient pas fondamentalement différents des nôtres. »* Tout de même. Il reconnaît une *« faille »* entre eux et nous. Entre eux et eux. De Groenland en Nouvelle-Guinée, il a suivi cette faille passant par l'Afrique, l'Inde, l'Asie du Sud-Est, et lui a consacré cinq volumes – non encore traduits. *« Cela pose la question de notre développement. A quel stade en sommes-nous ? Evidemment, la vie de ces peuples était plus dure. Mais n'était-elle pas plus saine, et ne vivaient-ils pas plus heureux ? »*

Jean-Louis Perrier

Impressions scandinaves

Une anthologie de textes d'hommes de lettres, de savants, d'explorateurs ayant parcouru le nord du Nord

LE VOYAGE EN SCANDINAVIE
Anthologie réunie
par Vincent Fournier.
Robert Laffont, « Bouquins »,
832 p., 178 F (27,29 €).

Ils sont chroniqueur, savant, journaliste, homme ou femme de lettres, diplomate, philosophe, metteur en scène, touriste. Ils ont parcouru le nord du Nord, entre 1627 et 1914. En service commandé, en promeneurs, en aventuriers d'eux-mêmes ou en curieux des autres. Et ils l'ont fait savoir. Avec un soin tout particulier dans la description des coutumes et des paysages. Vincent Fournier, qui a choisi et réuni leurs textes, s'interroge sur leur style. Comment les départager ? Celui qui écrit d'une aurore boréale qu'elle *« a le regard d'un feu volant et s'étend en l'air comme une longue palissade »* est-il greffier ou poète ?

En avisé des mondes nordiques, l'auteur de cette anthologie introduit savamment et minutieusement à ses choix, avec ce qu'il faut de cartes et de tableaux, de glossaires et d'index, pour couvrir un territoire qui s'étend bien au-delà de la Scandinavie géographique, puisque qu'elle englobe le lointain Groenland. La cohérence historico-politique du projet fait ainsi monter sur scène ces étrangetés venues de l'autre bord des océans : les Esquimaux. Des *« sauvages »*, autrement dits Skrelingues, selon Isaac de la Peyrère (1647), auxquels *« la langue sert de serviette et de mouchoir ; et ils n'ont nulle bonté de ce que les autres ont honte »*.

L'Esquimau ne connaît qu'un rival en impudeur : le Lapon. Pour le Français des temps classiques, Regnard (1681) par exemple, *« il n'y en a point, après le singe, qui approche plus de l'homme »*. Sa vie sexuelle laisse pantois le bon Regnard comme Johannes G. Scheffer (1678), qui s'alarme d'un *« furieux penchant à l'amour »* où ce qui est *« déshonneur »* pour la chrétienne est gloire du peuple Same. Quant à la *« magie »*, dans laquelle le Lapon excelle, elle est parée d'une telle puissance que nos explorateurs, fervents catholiques ou adeptes des Lumières, sont prêts à basculer dans l'incroyable.

Un siècle plus tard, le pouvoir des chamans suscite moins d'étonnement que l'instruction généralisée. Giuseppe Acerbi (1799) découvre dans les vallées les plus reculées d'humbles paysans, parfaitement alphabétisés. Jean-Jacques Ampère (1827) y voit cause de *« la probité des classes inférieures »* en Norvège, de *« l'égalité absolue entre les citoyens »* et de la dignité de leur Storting (Assemblée nationale), devant laquelle même le roi doit plier (Louis Enault, vers 1850). Le souci de la chose publique est général, la peine de mort *« presque inconnue »*, et les femmes appelées aux urnes à partir de 1910.

Replaçons cette société dans ses paysages abrupts. Devant les fjords, les cimes, les cascades et les forêts, même le voyageur pressé se découvre contemplatif. Il en faut à peine plus pour ressentir la lumière comme *« inquiétante et comme surnaturelle »*. En visitant un hospice d'aliénés venus du Nord extrême, Paul Ginisty (1890) découvre cette folie *« dont la nature implacable est la cause »*. Ajoutons aux rigueurs du protestantisme la crainte de l'opinion et les vertus de l'eau de vie, et ce tableau des siècles passés ouvrira à une nouvelle traversée de l'exception scandinave contemporaine, capable d'éclairer les films d'Ingmar Bergman ou Lars von Trier ; le théâtre de Jon Fosse ou de Lars Noren ; les romans de Torgny Lindgren ou d'Arto Paasilinna.

J.-L. P.

★ A signaler : *Mondes blancs*, anthologie de textes de Jörn Riel, Omruvié Trevor Ferguson, Björn Larsson, Einar Mar Gudmundsson, Nicolas Vanier, Ailo Gaup, Stéphane Nicot, G.-J. Arnaud, présentée par Michel Le Bris (Librio, 90 p., 10 F [1,52 €]).

Le cycliste des glaces

Yves Gauthier évoque le Russe Gleb Travine qui, vers 1930, parcourut la Sibérie à vélo

LE CENTAURE DE L'ARCTIQUE
d'Yves Gauthier.
Actes Sud, 251 p., 129 F (19,66 €).

L'ÉTRANGÈRE AUX YEUX BLEUS
de Youri Rytkhèou.
Traduit du russe
par Yves Gauthier,
Actes Sud, 276 p., 139 F (21,19 €).

C'est à l'est de l'Est, là où la Sibérie pointe le nez vers l'Alaska. Les compas s'affolent et les longitudes s'embrouillent : la Tchoukotka, où vivent les Tchouktches. Ils élèvent des rennes et chassent le morse sur les rives du détroit de Béring ; on les croit apparentés aux Inuits. L'Anglais Billings leur rendit jadis visite pour le compte de Catherine II. Quelques autres, depuis, se sont aventurés chez eux, bravant les ours, les blizzards et la faim. Ils venaient en bateau, en traîneau, et pour l'un d'eux, en 1931, à vélo.

Celui-là s'appelait Gleb Travine. Yves Gauthier avait brièvement évoqué ce cycliste des glaces dans son excellente *Exploration de la Sibérie*. Il donne aujourd'hui le récit de l'invraisemblable exploit du jeune Russe installé au Kamtchatka qui résolut un jour d'effectuer le tour de l'Union soviétique : plus de vingt mille kilomètres de vélocross, dont la moitié en région sub-polaire, sur les côtes de la Sibérie. L'auteur connaît parfaitement le contexte de l'aventure, c'est-à-dire l'histoire, la géographie et la littérature des régions traversées. C'est aussi un écrivain de talent, qui raconte et décrit avec élégance. Il sait surtout bien cerner les enjeux de l'aventure, atteindre, à travers l'exploit qu'il narre, la personnalité de celui qui l'accomplit.

Son héros, Travine, est un ouvrier simple, un patriote convaincu, un communiste sincère. Que poursuit-il ? Le tourisme ne l'intéresse pas, il traverse des régions sublimes, des villes millénaires, sans les regarder. S'il pédale, c'est un peu pour célébrer l'homme nouveau soviétique, et beaucoup, sans doute, pour rechercher ses propres limites. On touche ici – et l'auteur le met bien en évidence –, à un appétit humain mystérieux mais assez répandu : la soif de se dépasser pour un but, même s'il apparaît futile. Dans ce genre de tentative, celui qui l'entreprend se heurte aux autres autant qu'à lui-même. La bureaucratie entrave souvent l'aventurier. Il en est ainsi pour Travine, toujours soupçonné, tant son projet paraît étrange, donc louche. Il doit se battre pour pouvoir importer une bicyclette (américaine). Les autorités locales rechignent parfois à le laisser poursuivre sa route, les spécialistes du Grand Nord font tout pour le dissuader, au nom de leur expérience. Et c'est finalement chez les ethnies primitives, comme justement les Tchouktches, qu'on le comprend le mieux. Le périple accompli, il faudra le cacher pour survivre à Staline, brûler les archives, se faire tout petit, et attendre vingt ans avant d'être reconnu et célébré.

L'écrivain tchouktche Rytkhèou venait de naître quand le cycliste traversa son pays. Son dernier livre décrit en détail les mœurs de son ethnie et sa cruelle assimilation par le pouvoir stalinien, vers 1947. L'auteur a choisi la forme romanesque pour écrire une élégie navrée sur le destin de son peuple. Une anthropologue russe épouse un éleveur de rennes, un peu par inclination, un peu pour mieux faire son travail de scientifique. Les commissaires du parti, obsédés par la collectivisation des troupeaux, réglementent, modernisent et finalement détruisent ce qu'elle décrit et ce qu'elle aime. Un peu trop schématique, ce roman intéresse plus qu'il n'émeut.

Jean Soublin

★ Signalons, jusqu'au 4 juin, à Saint-Malo, l'exposition « Peuples de Sibérie », des photographies de Claudine Doury (Seuil, 144 p., 149 F [22,71 €]).

ARI

L'amour n'oublie jamais

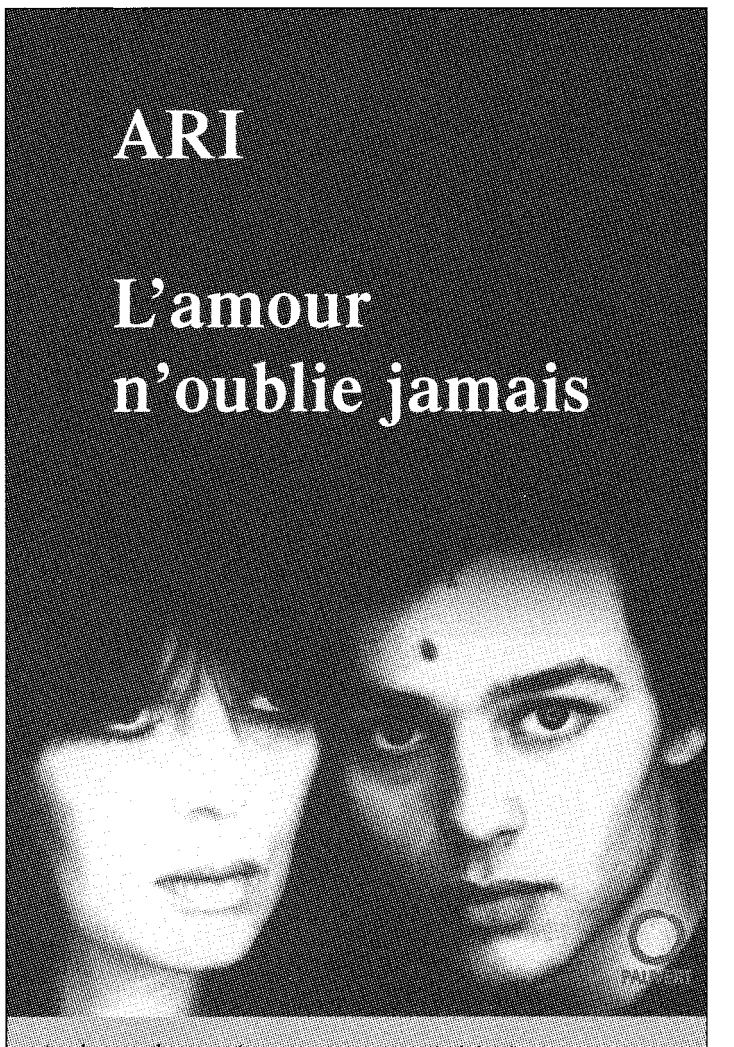

Au bout de cet étrange voyage initiatique, comme dans un roman de formation à l'envers, il y a un talent qui éclate à chaque page. Ce destin terrible d'enfant caméléon, ballotté entre les égoïsmes des adultes, a construit un artiste qui transcende le désespoir.

Frédérique Beigbeder,
Voici

C'est le livre d'un homme qui est passé par mille vies, mille lieux, mille personnages, mille abandons, un livre essentiellement poétique où chaque phrase tournoie et produit sur vous une attraction.

Anne B. Walter,
Marie-Claire

Ari, ce survivant beau comme le coma, retrace ses souvenirs de kid du siècle.

Fabrice Pliskin,
Le Nouvel Observateur

C'est un livre au cœur gros, lourd de chagrin brûlé.

Jean-Luc Douin,
Le Monde

Voilà l'ahurissante histoire d'Ari. Son livre est sa vie. Tout est là, déchiré, scintillant.

Jean-François Kervéan,
France-Soir

Ari, un « homme-canon », propulsé dans la vie par un destin hors du commun.

Arnaud Viviant,
Les Inrockuptibles

Ari porte la ressemblance de son père comme une cicatrice.

Antony Palou,
Le Figaro

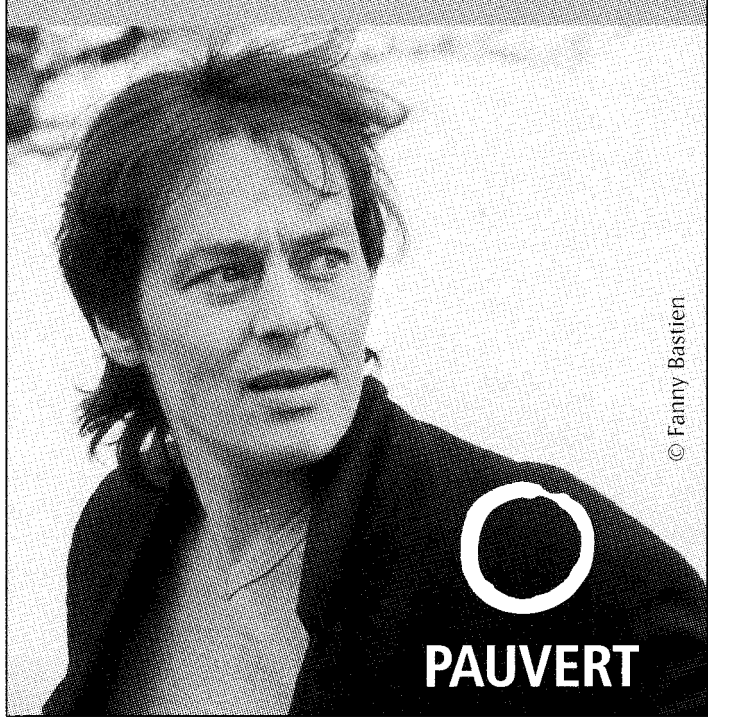

SCIENCE-FICTION

● *Par Jacques Baudou*

Conte fantastique

STARDUST
de Neil Gaiman.
Traduit de l'anglais par Frédérique Le Boucher,
J'ai lu, « Millénaires », 232 p., 89 F (13,56 €).

Narrer un conte de fées aux enfants que nous ne sommes plus est la gageure réussie de Neil Gaiman. Cet enchanteur malin a beau se cacher derrière les références culturelles – *Le Voyage du pèlerin* de John Bunyan ou le *Tristram Shandy* de Lawrence Sterne –, ce qui séduit surtout dans son merveilleux voyage en Féerie, c'est qu'il a pris résolument le parti de jouer avec la galerie complète des personnages de contes de fées : licorne, petit peuple farceur, sorcières expertes en sortilèges, prétendants au trône en quête du talisman qui leur conférera le pouvoir, jeune amoureux errant à l'aventure pour les beaux yeux de sa belle, princesse victime d'un maléfice qui l'a métamorphosée en animal. En y ajoutant toutefois une petite touche personnelle avec le personnage de l'étoile filante transformée en jeune femme nostalgique du firmament. Et une dose de cruauté toute shakespearienne qui colore le tout d'humour noir. Mais surtout, c'est qu'il les a mis en scène, avec un sens très avisé des trajectoires, dans une intrigue qui ne cesse de ravir le lecteur par son déroulement ingénieux. Avec ce conte d'un charme fou, Neil Gaiman confirme, après *Neverwhere* et *Miroirs et fumées*, qu'il est un auteur de première magnitude.

● **LE PRESTIGE**, de Christopher Priest
Ce roman a obtenu en 1996 le World Fantasy Award : une distinction sanctionne sans doute tout autant la singularité de son sujet que la hardiesse de son traitement formel. *Le Prestige* fait le récit d'une bataille de magiciens : entendez par là des prestidigitateurs, des illusionnistes de music-hall ou de salon de la fin du XIXe siècle, qui, à la suite d'une première altercation, ne vont plus cesser de guerroyer l'un contre l'autre, jusqu'à entraîner la mort de l'un d'eux et à laisser peser sur leurs descendants une étrange malédiction. Mais derrière la façade « réaliste » de ce duel, qui ne dédaigne pas de faire appel, avec la participation de Nikola Tesla, le père de l'électricité, à un argument science-fictif, ce sont les thèmes mêlés de la gémellité et du double que traire Priest avec une virtuosité confondante. D'autant plus confondante qu'il a choisi un mode de narration très particulier : la bataille des magiciens nous est retracée par le biais des journaux intimes du Professeur de Magie et du Gand Danton, tandis que le prélude, l'interlude et le final se situent à l'époque contemporaine et mettent en scène leurs arrière-petits-enfants, marqués tous les deux par une histoire familiale qui finira par livrer tous ses secrets, jusqu'au dernier qui n'est pas le moins terrifiant (traduit de l'anglais par Michèle Charrier, Denoël, « Lunes d'encre », 410 p., 145 F [22,10 €]).

● **LES INNAMORATI, Le labyrinthe des rêves**, de Midori Snyder
On reproche trop souvent à la « fantasy » d'être routinière et convenue pour ne pas saluer ici une œuvre qui prend autant de distances avec les canons du genre et fait preuve d'une inspiration aussi excentrique. Mais le grand mérite du roman de Midori Snyder n'est pas seulement de s'affranchir des normes, il est surtout de le faire avec beaucoup d'intelligence et de talent. Il nous transporte dans l'Italie du XVe siècle, au pays de la commedia dell'arte et des condottieres, mais dans une Italie parallèle où les passions sont toutes aussi exacerbées que dans la vraie, d'où les personnages de la mythologie romaine n'ont pas entièrement disparu et où se trouve la ville mythique de Labirinto, la cité du Grand Labyrinthe, qui attire des milliers de pèlerins désireux de pénétrer un dédale à qui l'on prête des vertus rédemptrices et salvatrices. C'est en véritable passionnée de théâtre que Midori Snyder a réglé le ballet complexe de ses personnages, dehors et dedans le labyrinthe : dehors pour que leurs routes convergent ensemble vers ce lieu miraculeux, dedans pour que s'expriment les fantasmes, que se guérissent les blessures psychologiques, que se renouent, dans l'apaisement, les destinées, à un moment où le labyrinthe lui-même est affecté par la présence perturbatrice d'une visiteuse. Mais plus encore que de théâtre, c'est d'amour dont il est question tout au long de ce beau roman subjugant (traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Monique Lebailly, Rivages/Fantasy, 454 p., 150 F [22,86 €]).

● **L'IGNORÉ**, de Bentley Little
Le reflux, ces dernières années aux Etats-Unis, de la vague du roman d'horreur échouée sur les rives de la complaisance et de la surenchère, n'a laissé subsister que les auteurs de toute première grandeur comme Stephen King ou Peter Straub, ou ceux qui tentent d'explorer des voies originales. C'est le cas de Bentley Little, révélé dans la collection « Terreur » (Pocket) avec des titres comme *Le Postier* ou *Révélation*. Il met en scène non pas un monstre abominable, mais tout au contraire un Américain moyen et même tellement moyen qu'il en devient littéralement invisible, ou tout du moins tellement transparent qu'aucun de ses camarades de bureau ne le remarque. Poussé à bout par un chef de service arrogant, Bob Jones – même son nom est synonyme d'anonymat ! – se rebelle violemment et est recruté par un gang d'*« ignorés »* comme lui, animés par l'idéal du « terrorisme pour l'homme ordinaire » : se venger d'une société qui les relègue dans l'insignifiance. Une épopée terroriste assez délirante les conduira finalement jusqu'à une ville-fantôme uniquement peuplée d'ignorés, où bientôt se manifeste un clown meurtrier... Sur ce canevas inattendu, Bentley Little a développé un roman d'une fort belle efficacité (traduit de l'anglais – Etats-Unis – par Jacques Martinache, Presses de la Cité, « Paniques », 454 p., 120 F [18,29 €]).

JUIN 2001
LE MONDE diplomatique
TORTURE ET COLONIALISME
De Madagascar à l'Indochine, la torture n'était pas seulement liée à des conflits, elle était consubstantielle à la colonisation. Elle révèle les rapports de l'Europe à l'Autre et les contradictions de la France républicaine.
Par Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire, Nicolas Bancel, Olivier Le Cour Grandmaison et Alain Ruscio
et aussi :
Hors des frontières, la France à la recherche d'une ambition culturelle ; Le Maroc attend le grand changement ; En Haïti, la drogue comme substitut au développement ; Manu Chao, musicien de l'autre mondialisation ; etc.
En vente chez votre marchand de journaux - 25 F - 3,81 €

La gloire du nomade

Un premier roman, un recueil de poèmes : William Cliff poursuit sa quête singulière de la liberté

LA SAINTE FAMILLE
de William Cliff.
La Table ronde, 158 p.,
89 F (13,56 €).

ADIEU PATRIES
de William Cliff.
Anatolia/éd. du Rocher,
154 p., 89 F (13,57 €).

Les titres des livres de William Cliff doivent être compris par antiphrase. *La sainte famille*, un premier roman, *Adieu patries*, un recueil de poèmes, exaltent, comme l'ensemble de son œuvre, la différence, la solitude, le compagnonnage furtif et l'errance. Proche de Rimbaud et d'Augiéras, ses frères en nomadisme définitif, il hait les dimanches, les églises et le cocon douteux des liens affectifs : *« il lui faudrait continuer sa vie/n'ayant ni femme ni enfants qui rient/à la sottise de cette question. »*

Fermé sur un temps intérieur immuable, mais malmené par les provocations extérieures, l'homme est confronté à la *« peur qui vous prend dans le ventre et vous fait fuir absurdement n'importe où »*. Détaché de la horde, soumis aux rencontres, enchanté par le désir – souvent limité au regard, le voyeurisme des grands abîmes –, il fait l'expérience de la radieuse macération de soi. Cette solitude essentielle donne aux poèmes de William Cliff, et aujourd'hui à son roman, leur puissance d'attraction. Pour le lecteur, la découverte d'une joie souterraine, arrachée au désespoir des origines.

La sainte famille mêle une biographie *« expansée »*, intemporelle comme un permanent exorcisme, et une chronologie précise, presque maniaque. Le roman est la chronique fantaisiste et fragmentée d'un voyage dans le sud de la France. Les poèmes, plus sombres, relatent cinq années d'une vie, du printemps 1994 à l'été 1998. Cet amalgame entre précision et délire n'est pas aussi paradoxal qu'il paraît. Il faut au poète ressaisir sans cesse par les mots les particules élémentaires de sa dérive, quand dès le départ on refuse les biens coutumiers et les certitudes de l'amour quotidien, que le bagage n'est que de survie et que l'or est une liberté sans avenir, livrée au hasard des corps.

La sainte famille est le récit d'un voyage au but mystérieux qui conduit le narrateur belge de sa ville du Nord aux provinces du sud de la France, sous le prétexte de retrouver un étrange baron reclus et de visiter le monastère de Montolieu, dans l'Aude. L'écriture de William Cliff, épurée, son ironie suggèrent un au-delà onirique plus vrai que la réalité et donnent à cette déambulation une force quasi mystique. *La sainte famille*, c'est bien sûr la famille qu'on n'a pas eue, qu'on a quittée, qu'on renie, le refus de tout engagement passé ou futur – l'absence de majuscule dans le titre en fait foi. *« Donc, je fus un enfant étonné et malheureux. »*

Si le roman de Cliff évite le style poétique, il s'enracine dans une conscience poétique du monde. Récit discret, pudique, *La sainte famille* est autobiographique si tant est que la vérité de notre être n'est pas dans l'accumulation des détails d'une soi-disant intimité mais dans l'exploration des cavernes où le désir traque la jouissance et où l'amitié console le désamour. L'art particulier de William Cliff est de nous attacher à un personnage auquel on ne peut s'identifier qu'après avoir capitulé. Il ne faut plus s'étonner de croiser des marginaux, des enfants perdus, de jeunes bourgeois assoiffés d'aventures, et de succomber à des attirances dangereuses. Il faut accepter d'être abandonné au bord des conclusions, dans l'inachevé des fantasmes, en rester là où le romancier est roi, dans l'imaginaire qui traverse les miroirs aux alouettes.

Le narrateur sait d'avance que tout rêve est déçu quand il prend corps, toute espérance flouée. La joie est dans la quête inassouvie. Il prend des trains, discute avec des étrangers, boit du vin, s'attarde dans la tendresse de ses hôtes, explore l'infini des utopies, puis marche en sens inverse, retraverse les décors, s'attarde un instant sur les tribulations de l'époque, accepte qu'à l'assouvissement brutal du désir succède l'échec de toute fusion.

William Cliff a publié ses premiers poèmes en 1973 : *« Je suis né au début de la dernière guerre, au cours d'un hiver terriblement froid. »* L'âge n'a pas altéré ses convictions. On retrouve dans son roman le même *« emploi du temps »* terrestre et la même lucide vigilance que dans *Adieu patries*. La patrie de l'âme, la patrie d'adoption, la patrie des goûts homosexuels sont opposées à la mère patrie. Mais, dans ses poèmes, le lyrisme est musclé. Immergés dans les somptueux crépuscules des paysages de fin de jour, les corps finissent par s'abandonner aux *« étranges chimères de la chair »*. Le poète clame l'immense soif d'une vie qui ne parle que de la mort : *« il m'a laissé au milieu de la dune/devant la mer hostile et impassible/il m'a laissé sur le sable comme une/coque vomie par l'entraille marine/alors je n'eus plus qu'à rouvrir la bible/vieille et interne qu'on n'a jamais vue/écrite ou imprimée pour être lue/et j'y entends ceci : lève-toi/va-t'en sans savoir pourquoi ta venue/au monde va toujours au désarroi »*.

« On ne sait pas où le "chemin" nous conduit », affirme le romancier. Il nous faut donc sans cesse déplacer le corps, dérouler les paysages, être celui *« qui marche dehors à l'aide seulement de ses propres jambes* (...) *un fou ou un bandit »*.

Hugo Marsan

Jean Chalon un « Sisyphe de la biographie »

JOURNAL D'UN BIOGRAPHE (1984-1997)
de Jean Chalon.
Plon, 342 p., 129 F (19,67 €).

La biographie est une prison. Prison des dates, des faits, des fiches. Le roman, c'est la liberté. » C'est pourtant cette réclusion qu'a choisie, avec acharnement, assiduité, lassitude parfois, Jean Chalon au cours des années dont il retrace le laborieux cheminement au fil de ce dernier volume d'une trilogie commencée avec le *Journal d'Espagne (1973-1998)* et poursuivie avec le *Journal de Paris (1963-1983)* (1). Ce *« Sisyphe de la biographie »* mène une double vie : *« La sienne et celle de son personnage. C'est épuisant. »* Au gré des saisons, nous assistons à l'élaboration d'ouvrages dont l'agencement sera toujours difficile : dénicher l'inédit, vérifier les faits, traquer l'aveu rare. Témoignages, recoupements, enquêtes auprès des dépositaires de documents importants, tout ici se met en place, pour servir à la restitution de figures célèbres qui, à l'évidence, font partie du panthéon personnel de l'essayiste : Alexandra David-Néel, George Sand, Natalie Barney, Liane de Pougy, Thérèse de Lisieux, Colette.

Mais le journal de Chalon, loin d'avoir la sécheresse d'un rapport érudit, reste le carnet de bord d'une vigie en alerte, parfois en alarme, qui cherche ses repères. La vie intime recoupe la vie *« extime »* : ingratitude des obligations journalistiques, déclin et mort d'une mère, rencontres mondaines et littéraires, passages à vide... Ici introspection, pudique, allusive, et investigation fiévreuse du biographe se recoupent dans une belle sincérité, commun accord entre les mouvements du cœur et ceux de la pensée.

Pierre Kyria

(1) *Le Monde* du 10 mars 2000.

Proses nues

Tandis qu'Yves Charnet met en écriture sa difficulté d'être, Bernard Sichère évoque une figure amoureuse et mystique

MON AMOUR
d'Yves Charnet.
La Table ronde, 154 p.,
89 F (13,56 €).

SPLENDEUR DE FAWZI
de Bernard Sichère.
Ed. Pauvert, 152 p., 95 F
(14,48€).

L'autobiographe est un amateur de nudité. Et d'abord de la sienne, à l'égard de laquelle il nourrit une passion probablement excessive. Il ne conçoit son existence d'homme et d'écrivain qu'exposée, abandonnée au regard d'autrui, son lecteur. D'où un « pacte » personnalisé de lecture.

Jacques Borel, dans la préface qu'il écrivit pour le premier et saisissant livre d'Yves Charnet (*Proses du fils*, La Table ronde, 1993), notait qu'il ne pouvait y avoir une voix sans personne – Samuel Beckett lui donnerait tort, mais qu'importe ! Yves Charnet, c'est d'abord cela : une voix incarnée dans un corps, dans une personne souffrante ; une voix qui se module selon les circonstances de la vie et les angoisses de l'âme ; une voix plaintive, pathétique, s'attendrissant parfois jusqu'au plus coupable sentimentalisme, ou criant dans un désert. Comme la nudité, la sincérité est sa vertu, sa valeur primordiale.

Le « je » de l'auteur – ce « je » qui *« n'en vaut pas la chandelle »*, comme il écrit, enfiévré par le rythme de son écriture – est là, sans fard ni masque, comme il l'était dans ses trois premiers livres. Charnet, qui est né en 1962, parle ici de son couple, mis à l'épreuve de la détresse, d'une fatalité où angoisse et littérature s'affrontent, comme dans un combat amoureux, comme dans une arène. Il ne s'épargne guère, cet époux, ce père en perpétuelle révolte contre lui-même ; tout en protestant de son amour, il s'invective, se fâche d'être si encombré de son propre malheur, ne trouvant dans la foi chrétienne qui est la sienne nul apaisement.

Un livre, semble penser Yves Charnet, c'est fait pour se livrer. Alors, la voix implore qu'on l'écoute, qu'on l'entende, qu'on la console. Les pages de Charnet, s'il faut définir un genre, sont des proses d'expérience et d'émotion. Au plus vif de cette expérience, elles s'inscrivent, mais aussi s'enferment. Restent la qualité, le grain de la voix : celle d'un véritable écrivain.

C'est aussi de nudité et d'incarnation qu'il est question dans le beau récit de Bernard Sichère, mais d'une nudité solaire, mystique. Universitaire, enseignant (comme Charnet), essayiste et romancier, Sichère est né en 1944. Il y a trois ans, il publiait un essai ouvrant des perspectives qu'on ignore souvent sur *Le Dieu des écrivains* (Gallimard, 1999). *Splendeur de Fawzi* parle aussi de Dieu, au travers de ce nom, le plus beau, par lequel les musulmans l'invoquent parfois : le Compatissant.

En Tunisie, *« au milieu de l'été parfait de mille neuf cent soixante-sept »*, l'auteur rencontre un jeune homme, Fawzi. Loin de son *« maigre moi »* et de sa *« violente ignorance »* d'Européen, l'homme jeune qu'il est lui aussi découvre et juge que Dieu est inséparable des *« sourires »*, des *« moues »*, des *« coquetteries »* de celui qui n'est pas une banale conquête, pareille à celles de Wilde ou de Gide sous la même lumière. Pareille aussi à ces jeunes gens que Michel Foucault, nageant à Amilcar, décrivait à l'auteur comme *« des petits animaux »*, dont il *« ne faut pas être amoureux »*. *« Dieu est Celui qui a voulu s'imposer à moi en passant par lui »*, écrit Sichère dans un sens opposé.

Plus tard, l'auteur reviendra en Tunisie, retrouvera Fawzi, marié, père de famille. Puis *« Dieu malmènera »* le corps splendide du jeune homme, jusqu'à sa mort. Mais un *« corps de gloire »* et de mémoire subsiste, auquel Bernard Sichère rend un hommage pudique et vrai, dénué de mièvrerie, hypocrisie ou cynisme.

Patrick Kéchichian

Mourir d'absence

Avec délicatesse, Jocelyne François dépeint la lutte d'un homme pour accepter le deuil de sa femme

PORTRAIT D'HOMME AU CRÉPUSCULE
de Jocelyne François.
Mercure de France, 120 p.,
79 F (12,04 €).

C'est un soir de novembre, le 27 très exactement, que Charles Dieudonné est *« entré dans le temps d'après »*. Il a cinquante-six ans. Jeanne, sa femme, vient de mourir. Le roman de Jocelyne François, *Portrait d'homme au crépuscule*, est un livre d'accompagnement, écrit avec une grande délicatesse. Une élégance et une émotion que l'on retrouve dans son *Journal 1990-2000*, publié en même temps (1). A la fin du *Journal*, elle évoque son roman, qu'elle est en train de terminer *« J'en suis aux derniers jours de mon livre.* Portrait d'homme au crépuscule *se referme sur son énigme. Je sors peu, juste pour ce qui est indispensable* (...). *J'écris intensément ces jours-ci durant lesquels mon manuscrit va vers sa fin. Tout se resserre autour de Charles D. Ce roman d'un homme qui vit ses derniers jours, et que j'accompagne, est un acte vital comme la mémoire vive, il me brûle comme la mémoire me brûle chaque fois que je la laisse suivre son cours incessant. Etre dans le silence et écrire sont les seules conditions pour retrouver les êtres, les ramener parmi nous dans le cercle de lumière. Je n'ai pas d'autre but. »*

Charles tente d'apprivoiser le deuil. Avec calme. Le 5 décembre, on enterre Jeanne, puis *« Charles redevient du jour au lendemain, Charles Dieudonné »*. Un homme qui travaille – *« agenda, horaires, ordres glissés à la manière qui est la sienne, légère »* –, voit ses deux enfants (le troisième, Guillaume, est mort avant sa mère), sa sœur bien-aimée et l'amie qui partage la vie de celle-ci. Pourtant, tout est désormais loin de lui, il a le sentiment de ne pas connaître ses enfants *« comme lui-même avait échappé à sa mère devenue veuve »*. Une sorte d'indifférence absolue le gagne. Jocelyne François excelle à montrer comment, de manière presque imperceptible, Charles perd le contact avec son entourage. Une étrange distance s'installe, comme s'il existait un énigmatique *no man's land* entre lui et le reste du monde.

Il retourne à Majorque, *« l'île rebelle, extraordinairement contrastée »*, qu'ils ont tant aimée, Jeanne et lui. Il a invité son fils Thomas et sa fille Céline *« dans l'appartement* (...) *désiré et aménagé par Jeanne pour des vacances heureuses »*. Mais rien n'y fait. Charles demeure *« entravé dans son chagrin »*. Il comprend qu'il ne reviendra plus jamais à Majorque et que, finalement, son deuil se fait à l'inverse de ce qui arrive généralement. Au lieu de prendre peu à peu congé de la personne disparue, *« il prenait congé de tout »*, *« quelque chose rongeait les jours, une obsession, un envahissement de la mémoire »*. Une obsession qui prend aussi le lecteur, une angoisse qui monte au fur et à mesure que l'année avance, qu'on va vers la date de la mort de Jeanne et vers le 5 décembre, où, constatant qu'il est *« déjà entré dans la mort psychologique »*, Charles décide de ne plus lutter.

Josyane Savigneau

(1) *Journal 1990-2000, une vie d'écrivain* (Mercure de France, 250 p., 110 F [16,77€]) fait suite au *Cahier vert, journal 1961-1989* (Mercure de France, 1990). Jocelyne François y consigne bien sûr des moments de sa vie quotidienne, des rencontres, mais aussi sa passion de la musique, de la peinture, de la lecture. C'est en 1992 seulement qu'elle découvre Philip Roth, avec *Patrimoine*, la fin de sa trilogie autobiographique. Mais, dit-elle *« chaque lecture vient en son temps, je dirais même qu'elle vient toute seule »*.

La chronique

de Roger-Pol Droit

Des bouddhas partout

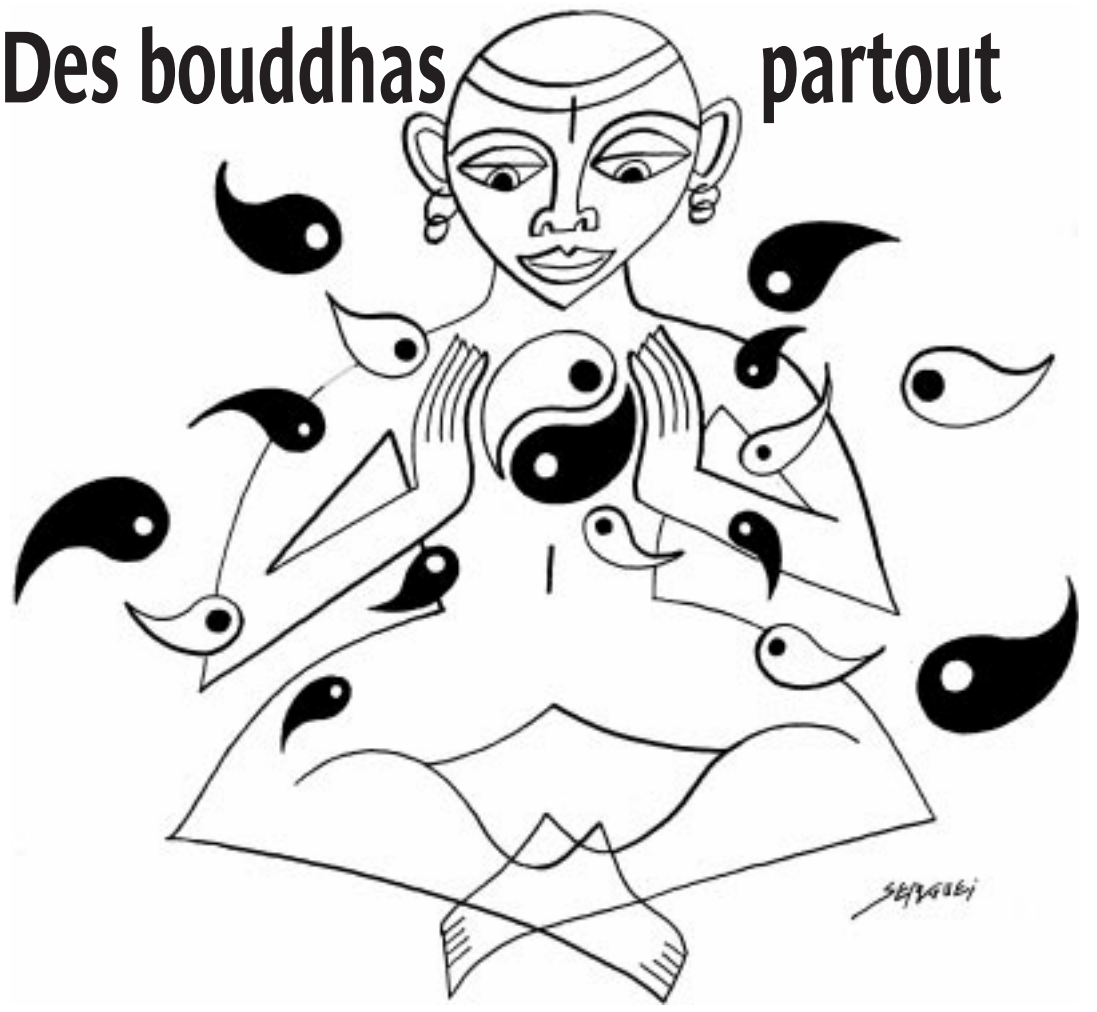

Considérer le bouddhisme comme une unité est pour une part trompeur. Pour comprendre la variété des écoles, et ne plus se perdre dans le dédale des textes et des notions, Philippe Cornu propose un dictionnaire unique en son genre

DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE DU BOUDDHISME
de Philippe Cornu
Seuil, 844 p., 350 F (53,35 €).

Quel exploit ! Le travail accompli par Philippe Cornu force l'admiration et le respect. Qu'on se représente un pharmacien de formation, devenu traducteur du tibétain, spécialiste en particulier de l'école Nyingmapa, qui se lance pour des années dans cette tâche apparemment insensée, démesurée, irréalisable : rédiger seul, à l'usage du grand public aussi bien que des étudiants et des chercheurs, un dictionnaire de tous les aspects du bouddhisme. Précisons : une vraie somme encyclopédique, pas un lexique approximatif unifiant des données disparates. Donc un ouvrage capable de tenir compte des écoles les plus diverses, de la multiplicité des langues, de la variété des cultures, des époques, des tendances, des rites et des mythes dans lesquels le bouddhisme s'est à la fois inscrit et transformé. Le simple énoncé de ce projet suffit à en indiquer le caractère impossible. On eût été enclin à en dissuader l'auteur. Comme on tenterait de retenir le marcheur téméraire partant traverser seul les massifs himalayens. Voilà qu'il y est quand même parvenu, avec l'aide de quelques amis et complices, appartenant à la nouvelle génération des connaisseurs du bouddhisme. Inattendu, élaboré plus ou moins en marge des institutions, cet imposant dictionnaire vient de paraître.

Impossible de l'avoir déjà lu entièrement, on s'en doute. Pour tout scruter à la loupe, il faudra quelques mois au moins. Viendront alors les critiques capables de travailler les nuances, discuter des détails, critiquer les inévitables petites erreurs, montrer les éventuels oublis, proposer diverses améliorations. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Marquer un étonnement, décrire une surprise jubilante, une première découverte avant les inventaires détaillés, voilà pour l'heure la seule possibilité. Ce qui domine, dans les impressions de première lecture, c'est l'extrême ouverture de ce dictionnaire à tous les horizons – linguistiques, doctrinaux, culturels – du bouddhisme. En effet, il prend en compte aussi bien les différentes écoles, aujourd'hui disparues, du bouddhisme indien ancien, le développement spécifique du Theravâda au Sri Lanka et dans le Sud-Est asiatique, les écoles du mahâyâna (Grand Véhicule) et du Vajrayâna (Véhicule du Diamant) et leurs évolutions dissemblables d'une part en Chine et au Japon, d'autre part en Inde et au Tibet. Chacune de ses branches, elles-mêmes ramifiées à l'extrême, possède ses particularités. On se souviendra en effet que le bouddhisme, à la différence des religions révélées, n'a jamais possédé un corpus de textes sacrés définitivement clos et strictement délimité. D'autre part, n'étant pas soumis au contrôle d'une autorité religieuse centrale gardienne du dogme et de l'orthodoxie, il s'est développé en des directions parfois fort différentes. A tel point qu'il faudrait presque parler *des* bouddhismes et non *du* bouddhisme.

Le travail encyclopédique de Philippe Cornu le confirme de manière éclatante : d'un article à l'autre, on passe d'un auteur indien à une notion chinoise, d'une divinité tibétaine à un maître japonais, d'un terme sanskrit à un rituel du Laos. Rarement la diversité des bouddhismes, dans leur foisonnement et leur disparité, fut donnée à voir avec tant de précision. Si l'on compare cet ouvrage à bon nombre d'autres, qui donnent une vision d'ensemble plus unie, voire unifiée, peut-être trouvera-t-on ce paysage morcelé, émietté. Encore faut-il ne pas se tromper de porte : cette somme ne convient pas à une toute première approche du bouddhisme, pour laquelle on trouve à présent en librairie des initiations de qualité. En revanche, aucun volume, jusqu'à présent, ne rassemblait une telle quantité de données dispersées. On remarquera que la branche tibétaine, et de manière générale le Véhicule du Diamant, est particulièrement présente. Cela tient évidemment à la formation de l'auteur. Mais cette forte coloration ne le conduit pas à négliger les autres aspects du bouddhisme. Tel qu'il est – et il peut évidemment être amélioré –, ce dictionnaire rendra donc les plus grands services. Pourvu de toutes les commodités d'usage (traduction des termes clés dans les différentes langues d'origine, orientations bibliographiques, système de renvois), il renferme en outre quantité d'utiles compléments (liste des textes bouddhiques fondamentaux, noms propres des déités et des lieux, listes des termes bouddhiques spécifiques en sanskrit, pâli, tibétain, japonais, chinois).

Parmi toutes les rêveries que peut susciter une promenade dans ce mandala labyrinthique, le rôle des nombres, inhabituel pour nous, mérite attention. Il existe en effet une véritable obsession bouddhique des classifications. Décomptes et dénombrements ne cessent jamais. Ainsi recense-t-on trois nobles principes, trois poisons, trois portes de l'être humain, trois préceptes purs, trois sceaux de l'existence, etc. Vont par quatre, pour leur part, les attachements, les ères cosmiques, les nobles vérités, les objets de confiance et quelques autres. On distingue également cinq agrégats, cinq perfections, cinq dégénérescences, cinq degrés de l'éveil, cinq moyens de préserver les préceptes de la discipline, etc. De telles listes ne s'arrêtent pas. Par six, par sept, ou huit, ou seize, ou trente-deux, ou quatre-vingt-quatre, elles foisonnent. Comme si, dans un univers qui du point de vue ultime est censé être discontinu, sans substance, marqué par des apparitions-disparitions instantanées, il était exigé, indéfiniment, de regrouper, d'ordonner, de nombrer.

Ce n'est qu'une hypothèse, mais il n'est pas impossible de penser qu'il existe un rapport entre la vacuité, évidemment soustraite à toute numération possible, et le souci de retenir sous forme de listes closes et fixes les aspects conventionnels de la réalité. On n'oubliera pas que les nombres fuient, malgré tout. En effet, dès qu'il s'agit des univers, de leur quantité, de leur durée, les chiffres s'affolent, s'enflent à l'infini, dépassent l'entendement. Tandis que l'Occident a longtemps inscrit l'histoire dans un seul monde et sur une durée de quelques milliers d'années (Buffon, au XVIIIe siècle, calculait que la Terre avait moins de 10 000 ans), les bouddhistes ont construit des empilements d'infinis et des entassements de cosmos à perte d'imagination. Un bouddha a pour champ d'action un milliard d'univers (chacun constitué par une série de continents, de cieux et d'enfers emboîtés les uns dans les autres), et la durée de chacun de ces univers se chiffre en milliards d'années.

Pendant ce temps, cela va de soi, les bouddhismes évoluent. On n'en a pas fini. Ainsi, chez les Nyingmapa, que Philippe Cornu a contribué à mieux faire connaître aux Occidentaux, les *tertön* peuvent toujours dénicher des *terma*. Traduction : des personnes prédestinées aux trouvailles sont capables de mettre la main sur des objets, des textes, des formules qui sont réputés avoir été dissimulés, mis en attente pour des temps meilleurs, par le fondateur de cette école, Padmasambhava lui-même. Ainsi peut-on toujours trouver du nouveau. Mais il sera réputé ancien, caché depuis le commencement, destiné depuis toujours à n'être découvert qu'à présent. Façon somme toute élégante de concilier innovation et tradition. Tant de gens en Occident s'efforcent de faire du neuf avec de l'ancien que le geste inverse a quelque chose de touchant.

Joan Lluis Vives, l'humaniste oublié

C'est en 1524 que ce Catalan, tenu pour l'égal d'Erasme et de Guillaume Budé, définit avec ce court traité de vie morale qui connaît sa première traduction depuis le XVIIe siècle une éthique moderne

INTRODUCTION À LA SAGESSE
(**Introductio ad sapientiam**)
de Joan Lluis Vives.
Traduit du latin
par Etienne Wolff,
présentation de Patrick Gifreu,
Anatolia/Le Rocher, 144 p.,
90 F (13,72 €).

L'année 1523, qui voit la traduction en français du Nouveau Testament par l'humaniste Jacques Lefèvre d'Etaples, rallié dès 1521 au camp réformateur animé par l'évêque de Meaux Guillaume Briçonnet, s'achève sur l'ouverture du procès du connétable de Bourbon. En proie à une agitation sociale qui aboutit en terre allemande au début de la guerre des paysans, à la diffusion de l'anabaptisme en Suisse et à une tension diplomatique nouvelle entre l'empereur Habsbourg Charles Quint, le roi Tudor Henry VIII et le Valois François Ier, l'équilibre précaire de l'Occident vacille en 1524, bousculé tant par la disparition de figures symboliques telles que celle de Bayard que par la publication du *De libero arbitrio* du vieil Erasme, dont le pape comme Luther veulent s'assurer le soutien.

Si le chantier de Chambord comme celui, plus lointain, de la cathédrale de Mexico peinent à couvrir les craquements du vieux monde, le cercle des humanistes tente encore de minorer la profondeur du déchirement en cours. On peut douter que ce soit le cas du Catalan Joan Lluis Vives, tenu avec Erasme et Guillaume Budé pour l'un des triumvirs de la République des lettres au moment où l'« affaire Luther » bouleverse la Chrétienté. Nettement plus jeune que ses deux aînés, Vives les a rencontrés au hasard d'une vie errante où la crainte des persécutions renforce la tradition paisible de l'itinérance estudiantine. Quittant la péninsule Ibérique dès 1509 – né l'année même où la chute de Grenade permet à la fois la première expédition transatlantique de Christophe Colomb et l'expulsion des juifs des terres des rois Très Catholiques, il n'a que dix-sept ans lorsqu'il quitte définitivement les siens –, Vives gagne Paris et le collège de Montaigu. Une brève expérience qui devait alimenter peu après sa charge virulente contre l'esprit scolastique de l'université du lieu (le *In pseudo-dialecticos* qui assoit la réputation du jeune humaniste paraît dès 1519).

Malgré son départ pour Bruges trois ans plus tard, Vives revient parfois à Paris, où il se lie dès 1514 avec Budé, comme il ne manque pas de rencontrer à Bruxelles la gloire des Pays-Bas qui est aussi le chef de file incontesté des penseurs du temps, Erasme lui-même. Etabli bientôt à Louvain – il contribue à la création du Collège trilingue qu'il dirige dès 1520 –, il mène de front activité intellectuelle et vie mondaine : il livre des *Méditations sur les sept psaumes pénitentiels* qu'il dédie à Budé et surtout les *Commentarii in libros de civitate Dei* (*Commentaires à la Cité de Dieu*), réclamés avec impatience par Erasme qui le recommanda à son éditeur bâlois Jean Froben, tout en assurant la charge éphémère de précepteur du jeune archevêque de Tolède Guillaume de Croy, familier de Charles Quint. Les *Commentaires* sur l'œuvre d'Augustin, dédiés à Henry VIII, et l'entremise de Thomas More permettent au Catalan de se fixer outre-Manche en 1523. Lecteur au Corpus Christi College d'Oxford, il est bientôt le conseiller du prince, dont la pieuse épouse, Catherine d'Aragon, voit d'un bon œil l'arrivée de ce compatriote, jusqu'à lui confier la formation de la princesse Mary. C'est du reste à la reine que Vives dédie le plus célèbre – et l'un des plus singuliers – de ses ouvrages éducatifs, une Institution de la femme chrétienne (*De institutione feminae christianae*).

On pourrait croire donc qu'en 1524 l'humaniste connaît un sort particulièrement heureux. Certes, le 26 mai, il épouse à Bruges une jeune juive convertie de Valence, Margarida Valldaura ; mais l'heureux événement coïncide avec la tragique disparition de son père, condamné au bûcher par l'Inquisition espagnole. Pour retour au judaïsme. L'épisode tragique et longtemps occulté – il fallut attendre 1964 et la divulgation des archives de l'officialité de Valence, comme le souligne Etienne Wolff dans son avant-propos, pour que l'origine juive de l'humaniste ne supporte plus la contestation – connut du reste un épilogue plus atroce encore lorsque, quatre ans plus tard, les restes de la mère de Vives, décédée en 1509, furent exhumés, brûlés et dispersés, la dépouille de la malheureuse, tenue pour relapse, ne pouvant corrompre la terre consacrée qui l'avait indûment abritée.

A l'heure où Sophie Jama s'efforce, avec un certain volontarisme, d'établir les fondements juifs de la philosophie de Montaigne (1) – son indifférence, déjà édifiante, à tout sectarisme et son authentique curiosité quasi-ethnographique pour des usages religieux prohibés suffisent, sans ce déterminisme, à établir sa singularité –, l'engagement religieux de Vives n'est pas en cause et la conversion au christianisme du lettré ne laisse guère de doute. On chercherait vainement des indices d'une résistance crypto-judaïque dans une œuvre qui aborde nombre de points brûlants. On ne peut cependant lire le *Satellitium animi* (*La Garde de l'âme*), offert à Mary Tudor, ni l'*Introductio ad sapientiam*, dont le texte connaît aujourd'hui la première édition française depuis le XVIIe siècle (!), sans avoir en tête ce terrible drame, strictement contemporain de leur publication.

Pourtant les quelque six cents principes de vie morale, répartis en dix-huit rubriques d'une inégale longueur, masquent le poids des contingences humaines. Le jeune garçon destinataire de ce traité parfaitement accessible – certains fragments semblent aujourd'hui des truismes, qui, au début du XVIe siècle, avaient un poids d'audace que le lecteur de 2001 saisit mal – y bénéficie d'un respect et d'une considération qui n'étonneront pas ceux qui savent que Vives posa les fondements de la psychologie expérimentale, observant le vécu pour définir une conduite humaine digne sans être héroïque. Condamnation du mensonge, éloge de l'amour, de la justesse du jugement pour garantir la droiture du comportement, liaison déterminante entre la connaissance et l'action, ce petit manuel pour tous définit par touches insensibles une éthique si scrupuleuse, toute de modération et d'exigence, qu'on conçoit qu'elle ait connu un vif succès jusqu'en terre réformée.

Philippe-Jean Catinchi

(1) *L'Histoire juive* de Montaigne (Flammarion, 240 p., 110 F (16, 77€]).

[b | s]
RICARDA HUCH
LE DERNIER ÉTÉ
« Un récit qui dit la fragile somptuosité d'un été où rivalisent la beauté des femmes et l'exubérance des fleurs. »
MICHÈLE GAZIER, Télérama
Viviane Hamy

Livraison

● **L'ÉCHAPPÉE AUSTRALIENNE**, d'Annick Cojean
Alors que Sydney vivait à l'heure des Jeux olympiques du millénaire, Annick Cojean est partie traverser l'Australie d'est en ouest, pour une série de reportage publiés dans *Le Monde* (du 15 septembre 2000 au 19 mars 2001). Elle a rendu visite aux médecins volants et aux instit' des enfants du bush, constaté les ravages des dingos, confessé un vieil orpailleur, plongé dans les soucis des chercheurs de perles, appris à ne pas paniquer en se retrouvant nez à nez avec un crocodile, reculé devant une mer infestée de méduses, traqué le chameau sauvage, essayé de prendre un Aborigène en photo, appris que la meilleure façon de protéger les kangourous menacés d'extinction était de les manger... Un piquant carnet de route (Seuil, 96 p., 79 F [12,04€]). **J.-L. D.**

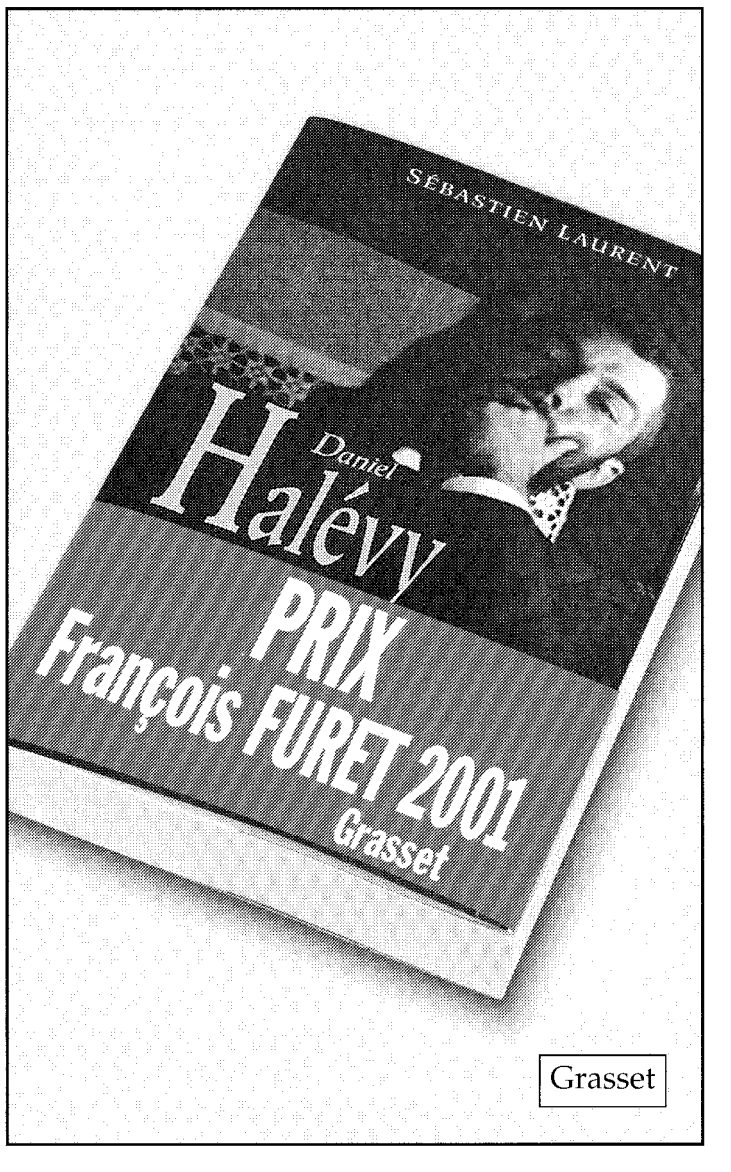

Vies endeuillées

A partir de récits, Stéphane Audoin-Rouzeau tente de saisir la « douleur laissée par la Grande Guerre »

CINQ DEUILS DE GUERRE 1914-1918
de Stéphane Audoin-Rouzeau.
Ed. Noesis, 264 p.,
120 F (18,29 €).

Comment rendre par des mots la profonde souffrance des endeuillés de la Grande Guerre ? Stéphane Audoin-Rouzeau choisit le récit. Il raconte, sans prétention à la représentativité (ici pas de deuil paysan ou ouvrier), cinq histoires de deuil touchant des milieux cultivés, où l'écriture, le « récit d'une douleur », sert souvent de support cathartique. L'historien ne fait pas, non plus, le choix d'une méthodologie spécifique. Il entend *« saisir au plus près, saisir au cœur la douleur laissée par la grande vague de 1914-1918, une fois celle-ci enfin retirée* (...), *comprendre le deuil, la dimension intime de la perte »*.

Pour autant, ces cinq deuils parlent au-delà de leurs propres acteurs. Par analogie ou portrait en creux, ils disent les malheurs des autres. Les *« privilèges »* de Jane Catulle-Mendès, femme d'un écrivain reconnu – information rapide sur les circonstances de la mort de son fils chéri Primice et capacité sociale à récupérer la dépouille pour lui donner une sépulture choisie –, témoignent en négatif des angoisses de tant de familles qui *« sont restées dans une ignorance totale »* du sort des pauvres morts. Quant à Blanche Maupas, la veuve d'un soldat fusillé pour refus d'obéissance, elle trouve les autres familles de fusillés bien mièvres dans leur deuil, elle qui lutte tant pour la réhabilitation de son mari.

Stéphane Audouin-Rouzeau retrace les étapes du deuil de chacune de ses « héroïnes », Jane, Blanche, Louise Clermont, qui pleure son frère écrivain, mais aussi l'Anglaise Vera Brittain qui perd son fiancé et son frère. La famille Gallé est, elle, toute tendue vers le culte du fils mort lors de la bataille de la Somme en septembre 1916, culte poussé jusqu'à la constitution de la maison familiale en véritable « sanctuaire » – les photos judicieusement publiées aident à se le figurer – avec son « monument au mort » dans le jardin. Sans vouloir rendre compte de tous les détails, évoquons le terrible retour du paquetage du fiancé de Vera Brittain que l'auteur présente comme *« cadavre symbolique »* et qui provoque un choc considérable.

Le récit du deuil de Jane, thème de son livre *La Prière sur l'enfant mort* (1921), emmène dans un tourbillon de souffrance, parfois brute, parfois plus construite. L'attente des nouvelles est infernale : *« Dans les rues, dans les taxis, dans les métros, je ne songe qu'à cela. Ou plutôt je ne songe à rien, je suis absente... Je laisse passer les stations, j'oublie où je vais, je ne reconnais plus les maisons où j'arrive. Tout le mouvement de la vie me devient machinal et étranger. »* La tombe de Jane (on ne sait si Primice s'y trouve aussi), au cimetière du Montparnasse, dernière évocation – complétée d'une photographie – d'un livre *« sans conclusion »*, rappelle l'inextinguible malheur : un bas-relief représente le profil de Primice dans les plis d'un drapeau, juste au-dessus du nom de Jane, *« Mme Vve Catulle-Mendès »*.

Nicolas Offenstadt

★ Dans *Les Fables du deuil. La Grande Guerre : mort et écriture*, Carine Trevisan étudie la construction d'un imaginaire littéraire autour du deuil (PUF, « Perspectives littéraires », 224 p., 134 F [20,43 €]). Signalons aussi la traduction d'une histoire- « bataille » de la Grande Guerre, à l'ancienne, que François Cochet situe dans une préface bienvenue. L'ouvrage est conçu année par année et centré sur les opérations militaires : Robin Prior et Trevor Wilson, *La Première guerre mondiale 1914-1918* (Autrement, « Atlas des guerres », 224 p, 198 F [30,18 €]).

Le grand œuvre de Clemenceau

Inaugurant une belle entreprise éditoriale, le premier des sept volumes de ses écrits journalistiques (1894-1898) permet d'éclairer sous un jour nouveau l'engagement dreyfusard de ce Tigre à la plume acérée

L'INIQUITÉ
de Georges Clemenceau.
Edition établie
par Michel Drouin,
Mémoire du livre, 588 p.,
159 F (24,24 €).

Le « tombeur de ministères », le « Tigre », fut, on le sait, un ardent dreyfusard. Chroniqueur principal de *L'Aurore*, fondé en octobre 1897 par Ernest Vaughan, il écrivit, chaque jour ou presque, pendant toute l'Affaire, une chronique dans laquelle il donnait son avis sur le rebondissement de la veille. Michel Drouin, attaché de recherche au CNRS, directeur de *L'Affaire Dreyfus de A à Z* (Flammarion, 1994), réédite le premier volume de ce monumental ensemble qui regroupe les articles publiés entre le 25 décembre 1894 – au lendemain de la condamnation du « traître » – et le 20 juillet 1898 – après le départ de Zola, à nouveau condamné, pour l'Angleterre. On y voit Clemenceau, en 1894, fustiger l'*« âme immonde »* et le *« cœur abject »* du traître et, après un silence de trois ans, à l'occasion de la relance de l'Affaire, chercher à comprendre, se poser des questions, lutter contre les doutes qui l'assaillent pour, finalement, au fil des articles, exiger inlassablement la nécessité de la révision du procès du capitaine et proclamer bientôt son innocence.

Ce Clemenceau journaliste est tout à fait prodigieux. Prodigieux par sa force de travail, prodigieux par la qualité et la vivacité d'un style – vrai régal de polémiste – que ses précédents livres ne laissaient guère espérer, prodigieux par la justesse de ses analyses et sa capacité à saisir, sur l'instant, la signification et la portée politiques de l'événement, et, surtout, prodigieux par la force qu'il dégage. A cet égard l'article *« Ils ne sont pas assez »* (CXXXVI) est un sommet qui compte parmi les plus belles pages de la littérature de l'Affaire. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, ce qu'était le Clemenceau de la fin de 1897 : un homme perdu, politiquement, qu'on avait laissé terrassé après lui avoir fait payer sa toute-puissance des précédentes années ; un homme qui avait subi les attaques acharnées et les rancunes de ses adversaires politiques et qui, pensait-on, ne s'en relèverait jamais. Compromis dans l'affaire de Panama, compromis dans un fantastique et invraisemblable montage tendant à prouver qu'il avait trahi au profit de l'Angleterre, Clemenceau avait perdu son siège à la Chambre et avec lui ses grandes ambitions politiques. Le *« tombeur de ministères »* était anéanti. Devenu journaliste, dans sa *Justice* puis à *L'Aurore*, journaux sans grande audience, le redoutable opposant avait les griffes et les crocs limés. S'engageant dans l'Affaire, fin 1897, quasi seul contre tous, naviguant à contre-courant, doucement, en se laissant gagner petit à petit, Clemenceau jouait gros.

Bien injuste est le reproche, souvent formulé, d'un opportunisme qui lui fit flairer dans l'Affaire l'occasion de se racheter et de se refaire une santé politique. C'est lui accorder une bien inhumaine clairvoyance et oublier que se dire révisionniste – dreyfusard viendra plus tard – fin 1897 était se suicider politiquement... l'histoire d'un Joseph Reinach est à cet égard édifiante : son courage à se dire dreyfusard, à l'occasion des législatives de 1898 et 1902, lui valut, au terme d'une campagne d'insultes et de calomnies, deux sévères défaites. Combien il eût été facile à Clemenceau, alors, de reprendre au refrain le thème du respect de la chose jugée et de marcher avec la foule. Ses électeurs du Var ne l'auraient pas oublié. Mais Clemenceau préféra suivre la voix de sa conscience et se jeter avec rage dans un combat qui semblait perdu d'avance et pour lequel aucune concession n'était possible.

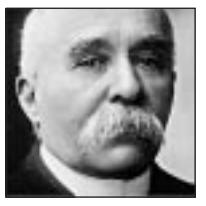

Une entreprise éditoriale d'envergure

L'Iniquité n'est que le premier d'un ensemble tout à fait extraordinaire qu'on peut tenir pour le meilleur de l'œuvre de Clemenceau. Constitué d'articles – 3 300pages ! – recueillis en volume au fur et à mesure chez Stock, éditeur fortement engagé dans la défense du capitaine diffamé, ce corpus exceptionnel n'avait pas été réédité depuis sa première publication, échelonnée entre 1899 et 1906. Les six tomes suivants devraient paraître à raison d'un par an. Signalons que, pour l'heure, l'entreprise ne bénéficie d'aucun soutien institutionnel, ce qu'on peut espérer provisoire tant elle s'avère dans son projet comme sa réalisation aussi importante et remarquable. Parallèlement Jean-Jacques Becker propose chez Geste éd. un *Clemenceau en 30 questions* d'une sobre efficacité (64 p., 48 F [7,32 €]).

« Nous nous ferons tous briser plutôt que de reculer d'un pas [car] *être vaincu vaut mieux que d'être vainqueur du côté des scélérats.* » En une langue superbe, d'une plume acérée et précise, Clemenceau démonte la mécanique qui devait perdre un innocent. Mais, plus que cela, il y dresse le tableau du monde politique du moment et y expose les principes qui sont les siens – principes qu'il oubliera parfois par la suite, quand il sera au pouvoir – et qui font de ces pages un livre de réflexion politique sur la démocratie, la justice, la séparation des pouvoirs, la raison d'Etat, le rôle des élites et de la foule, et la place de l'institution militaire et du clergé dans la République. On comprend, comme le souligne Michel Drouin, que Darlan et Carcopino, en avril 1941, aient ordonné le retrait des bibliothèques publiques de *L'Iniquité* et des volumes suivants, alors que Pétain devait très largement son bâton de maréchal à Clemenceau !

Il faut saluer l'apport de Michel Drouin qui non seulement nous permet de lire un texte passionnant mais l'enrichit d'une éclairante introduction, d'une chronologie, d'un bien pratique résumé de l'Affaire et de sept articles, non retenus par Clemenceau et parus dans *La Dépêche de Toulouse*. Il restitue ainsi une œuvre introuvable et quasi oubliée. On y voit quel dreyfusard fut Clemenceau et quel engagement fut le sien, engagement qui faisait de lui, selon Léon Daudet, figure de l'autre camp, *« un des meneurs de l'affaire Dreyfus, un des plus acharnés, des plus butés, des plus nocifs »* et qui dépasse infiniment, en volume et en qualité, l'heureuse trouvaille du *« J'accuse !... »* à laquelle on le réduit souvent.

Nombre d'articles devaient suivre ceux présentés ici. Et quand on sait qu'ils sont d'une égale valeur on ne peut que souligner la nécessité de leur réédition. Dans l'attente, on lira *L'Iniquité* au sujet duquel un autre dreyfusard, Octave Mirbeau, pouvait écrire : *« Il faut lire ce livre ; il faut le relire ; il faut se pénétrer de lui. C'est plus que de la polémique, c'est de l'histoire, de la forte et tragique histoire... Bien qu'écrit au jour le jour, selon l'accident de l'heure, et le coup de théâtre de la journée, il a, par la pensée directrice qui l'anime, par l'esprit philosophique qui en relie, l'une à l'autre, les feuilles éparses, une valeur d'unité, une ampleur de synthèse qui étonne, qui passionne et qu'on admire... »*

« Histoire journalière d'un grand esprit », comme le disait de son côté Léon Blum, *L'Iniquité* et sa suite s'affirment comme l'un des témoignages fondamentaux sur l'Affaire. Peu le savaient au bout d'un siècle d'oubli. Aujourd'hui, chacun est en mesure de le vérifier.

Philippe Oriol

Penser l'imaginaire social

Une réédition et un recueil d'articles qui dessinent avec finesse l'engagement d'un chercheur intègre imposent la formidable vigilance de Pierre Laborie

LES FRANÇAIS DES ANNÉES TROUBLES
de Pierre Laborie.
Desclée de Brouwer, 266 p.,
125 F (19,05 €).

Au moment où l'ouvrage de Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, publié en 1990, est opportunément réédité chez « Points-Seuil », paraît un recueil d'articles du même auteur qui dissèquent le mental et les émotions des Français au long des années noires. Heureuse initiative que la publication de ces dix essais dont l'écriture court de 1983 à 2000. D'abord, parce que de précieux outils de méthode et de réflexion redeviennent accessibles. Ensuite, parce que s'y donne à voir, au fil des ans, la maturation d'une œuvre originale. Enfin, parce que l'avant-propos conçu pour l'occasion n'est pas une banale mise en perspective de vingt ans de travaux. Ceux que l'histoire la plus récente intéresse, tant du point de vue du déroulement et du vécu des événements que des contraintes d'une écriture à chaud, croiseront cet avant-propos avec la préface de la réédition.

L'article le plus ancien risquait une analyse fort neuve en 1983 : l'idée que les Français ont de la Résistance a moins dépendu de ses quatre années d'existence que des derniers mois de 1944. L'histoire de la Résistance ne se termine pas avec l'Occupation, et sa compréhension reste inséparable des représentations qu'elle a suscitées. D'où la nécessité de restituer une réalité complexe dont des pans entiers ont été *« égarés en cours de mémoire »*.

Cette complexité est explorée et déclinée dans tous les écrits suivants. Tel est le cas pour le *« penser-double »*, une clef décisive pour comprendre le comportement des Français sous l'Occupation. Ont-ils basculé, comme on l'a souvent dit, par opportunisme, voire par cynisme, d'un camp dans l'autre quand la situation s'est renversée ? Tout en se gardant de donner dans un relativisme qui arase les niveaux de responsabilités, Pierre Laborie préfère insister sur leur ambivalence : les Français, en majorité, n'ont pas été d'abord vichystes, puis résistants, pétainistes puis gaullistes, mais ils ont pu être, pendant un temps plus ou moins long, et selon les cas, un peu les deux simultanément. Le même souci de ne pas s'accommoder de prêt-à-penser s'observe lorsque Laborie scrute la mémoire des années noires, qui est *« moins présence du passé que présent du passé »*. Une mémoire dont les aphasies mêmes sont une façon de se souvenir. Il existe des mémoires murées dans le silence. Il n'y a donc pas seulement les silences de la mémoire mais des mémoires du silence. Egalement objet d'un article, la définition de l'idée de Résistance est une quête tout à la fois *« indispensable, infaisable, illusoire »*. Plutôt que de se satisfaire d'une définition commode, Laborie préfère insister sur la diversité et la plasticité de la Résistance, ce qui est une manière d'appeler à un effort redoublé d'intelligence.

En filigrane de ces textes, l'historien plaide pour que les problématiques de l'histoire politique contemporaine intègrent l'imaginaire social. Le rôle majeur des représentations mentales est donc mis en évidence. La réflexion qu'exige cette démonstration l'amène, dans l'avant-propos, à poser un regard dénué de complaisance sur une histoire du très contemporain assidûment courtisée. A la visibilité médiatique que lui vaut cette surexposition, Laborie oppose le déficit de sa légitimité scientifique chez les historiens d'autres périodes. Placée sous les feux de la rampe, elle innove peu et cède parfois à la facilité. En somme, cela même qui assure sa notoriété la rend vulnérable et fragile.

Souhaitons que cette analyse qui appelle à la vigilance méthodologique et éthique suscite un débat intellectuel à la hauteur du problème qu'elle pose. D'autant que la critique prend pour première cible les propres travaux de l'auteur, tant il est vrai que cette intelligence acérée et, de ce fait, inquiète, questionne immédiatement ce qu'elle a patiemment élaboré. Se défiant de cette paresse qui conduit à accepter les idées reçues pour peu qu'elles soient parées des oripeaux de la scientificité, Laborie propose une conception exigeante du métier : *« Faire de l'histoire du très contemporain, c'est s'efforcer de regarder autrement un monde proche pour retrouver son étrangeté. »* Exigeants, décapants et dérangeants, ses travaux attestent que cette incitation à suivre sa pente en montant n'est pas utopique.

Laurent Douzou

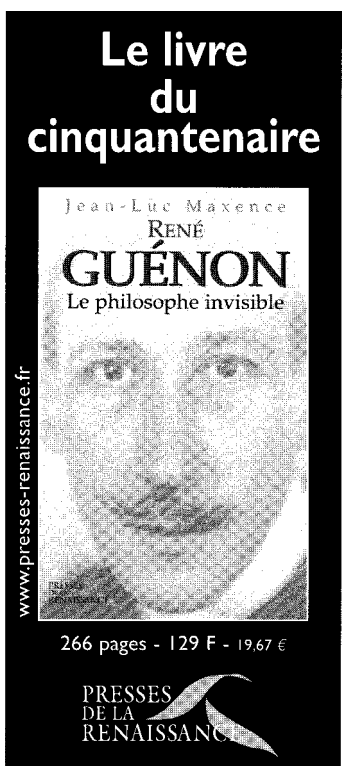

Un héraut de l'antisémitisme d'Etat

A travers le parcours édifiant de Xavier Vallat, responsable vichyssois, Laurent Joly éclaire sur l'entreprise de spoliation des juifs

XAVIER VALLAT
Du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'État 1891-1972
de Laurent Joly.
Grasset, 446 p., 143 F (21,80 €).

La biographie que Laurent Joly consacre à Xavier Vallat vient à point nommé éclairer le parcours d'un responsable de Vichy situé au cœur de cette entreprise de spoliation qu'on connaît mieux aujourd'hui grâce aux travaux de la Commission Mattéoli. Qui fut cet homme dont la mémoire est indissociable de l'action antisémite de l'Etat français ? *« Un second couteau »*, précise Philippe Burrin dans sa préface, non sans ajouter immédiatement : *« Mais il y a beaucoup à apprendre des seconds couteaux. »* L'ouvrage confirme pleinement cette assertion.

Né dans le Vaucluse en 1891, Xavier Vallat grandit dans une famille profondément catholique. Enfant des luttes anticléricales du début du XXe siècle, il milite à l'Association catholique de la jeunesse française, lisant assidûment *Le Pèlerin* avant de découvrir *L'Action française*. Son éducation nourrit un antisémitisme que ses lectures confortent. Licencié ès lettres, professeur au collège catholique d'Aix-en-Provence, il s'illustre par une guerre courageuse. Blessé en mars 1918, il doit être amputé de la jambe gauche. Elu député en 1919, battu en 1924, réélu en 1928, il siège sans discontinuer jusqu'en 1940. Républicain national, catholique et social, c'est un parlementaire zélé. Ferraillant pour la défense de l'enseignement catholique, puis pour l'interdiction de la franc-maçonnerie, il s'impose comme un orateur respecté et craint à la Chambre. Un parcours sans faute, en somme.

Sa trajectoire bifurque le 6 juin 1936 quand, dans une saillie mûrement préparée, il interpelle haineusement le nouveau président du Conseil, Léon Blum : *« Pour la première fois, ce vieux pays gallo-romain sera gouverné par un juif. »* Dans l'atmosphère électrique de ce début d'exercice du pouvoir par le Front populaire, son antisémitisme qui puise loin dans le passé est avivé par la peur viscérale du danger communiste.

Cette double hantise n'est pas sans lien avec la deuxième inflexion de sa carrière. D'abord associé au gouvernement de Vichy comme secrétaire général aux anciens combattants, Vallat prend, fin mars 1941, la tête du Commissariat général aux questions juives nouvellement créé. A ce poste, il est celui qui développe la politique antisémite de Vichy. Le second statut des juifs et leur recensement (2 juin 1941), la loi du 22 juillet 1941 qui organise « l'aryanisation » des biens « juifs », c'est-à-dire leur spoliation, tout cela est son œuvre. Tenant d'une ligne « française », qui ne le cède en rien à celle des Allemands dans la stricte application de mesures draconiennes, il n'est dans ses fonctions *« qu'un pion dans la stratégie allemande de la "solution finale" »*. Remplacé en mai 1942 par Darquier de Pellepoix, il travaille auprès de Laval au problème du ravitaillement non sans continuer à traquer les juifs. Le 29 juin 1944, il remplace Philippe Henriot, abattu la veille par la Résistance, au micro du *Radio-Journal* de Vichy et tiendra l'antenne jusqu'au 19 août.

Jugé par la Haute Cour de justice en décembre 1947, Vallat s'y montre offensif, prétendant récuser Maurice Kriegel-Valrimont, disqualifié à ses yeux comme juge parce que juif naturalisé et communiste, d'une formule qui peut être transposée aux juifs en général : *« Pour moi, il est absent. »* Condamné à dix ans d'emprisonnement et à l'indignité nationale à vie, Vallat est libéré en décembre 1949, amnistié en 1954. Dans ses chroniques à *Aspects de la France*, il donne à nouveau libre cours à sa veine antisémite dès l'année suivante. Son dernier article paru dans *Aspects de la France*, en 1969, est consacré à la réédition de l'ouvrage de Bernard Lazare, dreyfusard de la première heure, *L'Antisémitisme, son histoire et ses causes*.

Le 8 janvier 1972, Beate et Serge Klarsfeld, le photographe Elie Kagan sont présents à sa levée de corps à Annonay. Ils portent une grande étoile jaune et arborent chacun un tome de l'étude de Joseph Billig, *Le Commissariat général aux questions juives*, publiée entre 1955 et 1960. Ils assistent également à l'inhumation. Des proches de Vallat crurent voir dans ce geste un hommage rendu à l'ancien commissaire général aux questions juives ! Jusque dans la dernière apparition publique de Vallat se sera ainsi donné à voir le vertigineux gouffre entre la vision de ses amis et le souvenir qu'il laisse à tous ceux que la négation des droits de l'homme révulse.

Laurent Joly a eu le grand mérite, par un travail étayé et puisé aux sources les plus sûres, de restituer les aberrations mais aussi la logique d'un homme que ne semble pas avoir même effleuré l'idée de regretter les persécutions dont il avait été le maître d'œuvre. L'ex-commissaire général de Vichy ne formula jamais le moindre remords et ne cessa jusqu'à son dernier souffle de pourfendre les juifs. Cette absence de remords assise sur une véritable fixation antisémite lui vaut de n'être plus célébré aujourd'hui que par les nostalgiques de Vichy et les antisémites de toujours. Triste postérité !

L. Do.

France-Angleterre : une liaison passionnée

Tandis qu'Henriette Walter relate l'histoire qui unit les deux langues, Ian Buruma trace les portraits de célèbres anglophiles et Christine Geoffroy décrit les malentendus qui perdurent de chaque côté du Channel

HULTON ARCHIVES

HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE
L'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais
d'Henriette Walter.
Ed. Robert Laffont, 364 p., 139 F (21,19 €).

L'ANGLOMANIE
Une fascination européenne
de Ian Buruma.
Traduit de l'anglais par Denis Griesmar,
Ed. de Bartillat, 382 p., 139 F (21,19 €).

LA MÉSENTENTE CORDIALE
Voyage au cœur de l'espace interculturel franco-anglais
de Christine Geoffroy.
Grasset, 400 p., 149 F (22,71 €).

Peut-on imaginer institution plus anglaise que celle du *« butler »*, ce majordome impassible qui sert le thé sur un plateau d'argent et repasse au fer chaud l'exemplaire quotidien du *Times* pour qu'il ne salisse pas les mains de son maître ? Eh bien, ce mot est la déformation anglaise de l'ancien français *« bouteiller »*, qui désignait le sommelier. Quant à *« roast beef »*, autre terme incontournable dès lors qu'on parle de l'Angleterre, il vient lui aussi du français, très exactement du *« rot-de-bif »*, c'est-à-dire rôti de bœuf. Voilà quelques-unes des curiosités contenues dans l'ouvrage d'Henriette Walter qui renoue avec une tradition un peu oubliée, qui eut ses lettres de noblesse au XIXe siècle, celle de l'érudition amusante. Car Dieu sait si elle est savante, Henriette Walter, professeur émérite à l'université de Haute-Bretagne, directrice du laboratoire de phonologie à l'Ecole pratique des hautes études et disciple du grand linguiste disparu André Martinet. Mais elle pratique assidûment la *« captatio benevolentiae »*, cet art, cher aux anciens pédagogues, de se concilier les bonnes grâces de l'auditoire par des anecdotes plaisantes.

Henriette Walter entend raconter *« l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais »*, qui dure depuis des siècles, et qui est constituée d'innombrables allers et retours entre les deux langues. Et elle parvient à le faire sans cesser de divertir son lecteur. Il y a comme un reste d'enfance chez cette grande érudite. A preuve, ces encadrés qui posent des questions embarrassantes sur l'origine de tel ou tel mot, et dont les réponses, comme dans les blagues Carambar, sont écrites à l'envers. Ou cette liste, à côté de celle des *« faux amis »*, contre lesquels des générations de collégiens ont été mis en garde, de ces *« très bons amis »* qui ont exactement le même sens et la même graphie dans les deux langues.

Le français, langue latine, et l'anglais, langue germanique, ont en effet beaucoup plus de points communs qu'on ne le pense généralement. De nombreuses villes anglaises gardent le souvenir du passage des légions romaines. On retrouve *« castra »* (camp militaire, ville fortifiée) dans Lancaster, Manchester, Worcester ou Dorchester, *« vicus »* (ferme) dans Gatwick ou Greenwich, *« colonia »* (colonie) dans Lincoln. L'anglais a même réussi, après de nombreux détours, à enrichir le français de termes latins, comme *« campus »*, qui a donné « champ » en français, mais qui est revenu à l'époque contemporaine pour désigner l'ensemble du territoire et des bâtiments d'une université. C'est même à un Anglais, Alcuin, né à York en 735, qui fut chargé par Charlemagne de la direction de l'Ecole du palais à Aix-la-Chapelle, qu'on doit la réapparition du latin sur le continent lors de la renaissance carolingienne.

La grande affaire est évidemment la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, en 1066. Pendant trois cents ans, de Henri II (1152) à Henri VI (1455), tous les rois d'Angleterre, sans exception, épousent des reines choisies en France. Le français règne sans partage à la cour d'Angleterre jusqu'au début du XVe siècle. C'est seulement en 1362 que le discours d'ouverture du Parlement est prononcé, pour la première fois, en anglais et non plus en français. Pendant la guerre de Cent Ans, les soldats anglais comprennent suffisamment le français pour échanger, de loin, des injures avec Jeanne d'Arc...

A propos de Jeanne d'Arc, Henriette Walter a cette remarque iconoclaste : *« En boutant les Anglais hors de France, elle a du même coup fait perdre à la langue française les chances d'expansion mondiale que l'anglais connaîtra beaucoup plus tard. »* Si Henri V, qui était déjà comte du Maine, duc de Normandie et de Guyenne avait été couronné à Reims au lieu du « gentil dauphin », le français *« aurait pu devenir la langue des deux pays réunis en un seul royaume »*. Ainsi finissent, en tout cas, ces *« trois siècles d'intimité »* entre le français et l'anglais. Pendant cette période, c'est essentiellement l'anglais qui emprunte au français, souvent par le détour du normand. La situation se retourne au XVIIIe siècle. Ce sont alors les mots anglais qui partent à l'assaut du français, comme ils le font toujours aujourd'hui.

C'est également au XVIIIe siècle qu'apparaît sur le continent une nouvelle passion : l'anglomanie. Ian Buruma, un auteur né aux Pays-Bas et établi à Londres, où il a longtemps collaboré au magazine *The Spectator*, en fait un peu une affaire de famille. Ses grands-parents maternels étaient anglais, et il a pu constater enfant, à La Haye, au début des années 1960, le prestige dont bénéficiaient encore les Britanniques, sortis vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Son livre est une galerie de portraits qui commence avec Voltaire, *« le premier, ou du moins le plus célèbre, le plus éloquent, le plus drôle, le plus provocant et souvent le plus lucide des anglophiles modernes »*. Une certaine idée de la liberté et la modernité des institutions politiques séduisent Voltaire lorsqu'il découvre l'Angleterre en 1726. Ses *Lettres concernant la nation anglaise*, publiées à Londres en 1733, sont un immense succès d'édition. *« Avant Voltaire, les Français ignoraient jusqu'au nom d'Addison, de Pope, et même de Shakespeare. Ceux-ci devinrent bientôt follement à la mode, tout comme les romans sentimentaux de Samuel Richardson, les courses de chevaux, le jardinage, le frac et le pudding »*, écrit Ian Buruma.

L'anglomanie s'empare de l'Europe tout entière à la fin du XVIIIe siècle, en particulier de Goethe, grand admirateur de Shakespeare. Plus inattendus sont les anglophiles du XIXe et du XXe siècle. Du baron Pierre de Coubertin (1863-1937), rénovateur des Jeux olympiques, Ian Buruma dit drôlement que *« son idée, consistant à ranimer les Français par un régime de bains froids et de cricket, était insolite »*. Theodor Herzl, le fondateur du sionisme, s'habille comme un dandy anglais et croit, lui aussi, aux vertus du cricket. Dans le futur Etat juif, tous les garçons devront, bien sûr, apprendre à pratiquer ce sport...

Loin de ces emportements, Christine Geoffroy décrit froidement les malentendus qui ne cessent de se dresser dans la communication entre Français et Britanniques. Son livre, fondé sur des entretiens avec des ressortissants des deux pays, en particulier des expatriés ou des salariés de filiales dont la maison mère se situe sur l'autre rive, a reçu le prix *Le Monde* de la recherche universitaire. Il n'est pas facile pour un Français de comprendre que l'usage immédiat du prénom, dans les relations professionnelles, n'implique nulle familiarité, et encore moins des sentiments personnels. Les Anglais sont toujours choqués par la façon qu'ont les Français d'interrompre leur interlocuteur lorsqu'ils estiment avoir quelque chose d'intéressant à dire. Aux deux extrémités du tunnel sous la Manche, le Français réputé *« arrogant »* contemple toujours l'Anglais présumé *« hypocrite »*. Les *« médiateurs culturels »* ont encore, comme on voit, du pain sur la planche.

Dominique Dhombres

Voyage en Intifada

De son séjour en Israël, Marc Weitzmann rentre avec plus de perplexité que de certitude

LIVRE DE GUERRE
de Marc Weitzmann.
Stock, 152 p., 79 F (12,04 €).

Cela devait bien finir par arriver. Il était écrit que Marc Weitzmann pousserait sa plume jusqu'en Israël. Après trois romans hantés et torturés par l'identité et le rapport à soi, la peinture au couteau de sa famille (*Chaos*), la gravure au vitriol d'une certaine France antisémite à travers un fait-divers romancé (*Mariage mixte*), il fallait bien que l'auteur juif, le Juif écrivain, en vienne à l'Etat des Juifs.

L'histoire n'a pas été chiche. On imagine mal Weitzmann se promener dans le nouveau Proche-Orient rêvé un temps par Shimon Pérès, éden inouï et pacifié de « dragons » high-tech et de Livre.com. Au contraire, l'Israël arpenté est l'Israël plongé depuis le 28 septembre dans le grand chambardement de l'Intifada. Celle où la grande question du « nous » (les Juifs) et des « autres » (les Arabes) est tranchée chaque matin par les communiqués de Tsahal qui rendent compte des « opérations terroristes et des répliques » de l'IDF (Israël défense force, trouvaille géniale qui permet de désigner une armée d'occupation par un terme défensif).

Le carnet de voyage commence en octobre, aux premiers jours du soulèvement. Après une brève interruption, il reprend trois mois plus tard, en janvier, alors que bat son plein la campagne électorale qui porte Ariel Sharon au pouvoir, et retourne au débat par nature inachevé. *« Le contraste entre l'intelligence investie dans ces discussions virtuellement infinies et l'absence totale d'effet sur le terrain* (...) *ce contraste constant, depuis la création de l'Etat, entre un discours, rien moins que littéraire (car quoi de plus littéraire qu'un pays né des livres ?) et l'insaisissable réalité de cette terre, ce contraste a quelque chose de fascinant et pour tout dire d'épuisant. A la fin d'une journée passée à discuter, vous voilà dans votre chambre la tête échauffée, drogué, persuadé d'avoir tout compris et, incapable de trouver le sommeil, cherchant dans d'autres livres d'autres arguments, d'autres théories. »* Long faux reportage définitivement subjectif dont sont volontairement exclus les Palestiniens, publié en partie dans les *Inrockuptibles*, ce *Livre de guerre* oscille entre les genres au gré de souvenirs, de rappels historiques et politiques et surtout de rencontres choisies ou imposées par le hasard et qui donnent au livre toute sa chair.

C'est une fatalité, Weitzmann en son miroir a le don de tomber sur ceux qu'il traque. Juifs peu casher de *« l'émigration-saucisse »* russe, *« ariel-sharonomane »* endurci, Salomé radieuse prompte à demander la tête de tous les Arabes : tels sont ses compagnons de voyage, sur un itinéraire qui le conduit de Tel-Aviv la jouisseuse à l'univers hallucinant de Hébron, après des étapes à Jérusalem et dans la colonie de Beit El, près de Ramallah. On ne saurait d'ailleurs mieux imaginer pour tenter de se dissuader de jamais revenir.

Car Israël reste pour l'auteur perplexité plutôt que certitude. *« Tout ne se passe-t-il pas au fond* (...) *comme si l'entrée dans l'histoire qu'a représentée pour les juifs le sionisme politique s'était faite à reculons et avec l'intention d'en sortir au plus vite ? L'idée même d'un pays conçu comme un "refuge pour les juifs" et qui a fait d'Israël l'un des endroits les plus dangereux au monde pour eux, cette idée, avec son corollaire d'une violence provisoire, préparant une éternité de paix, n'est-elle pas en soi utopique, a-historique, voire messianique ? Peut-être n'y a-t-il pas de refuge ? »*

Gilles Paris

Alice.

En parrainant le Concours de Nouvelles du Festival Saint-Malo Etonnants Voyageurs organisé chaque année auprès des classes de collèges et lycées de l'Académie de Rennes, E.Leclerc réaffirme son engagement pour la diffusion de la culture au plus grand nombre. Pour l'édition 2001, sur le thème "Cap au Nord", 3 nouvelles ont été sélectionnées par un jury présidé par l'écrivain Jacques Meunier. Les 3 auteurs lauréats seront récompensés par les centres E.Leclerc. CAP SUR LA CULTURE ACCESSIBLE A TOUS !

Cette année, E.Leclerc permet aux jeunes talents de mettre le Cap au Nord.

Un concours de nouvelles sur papier glacé.

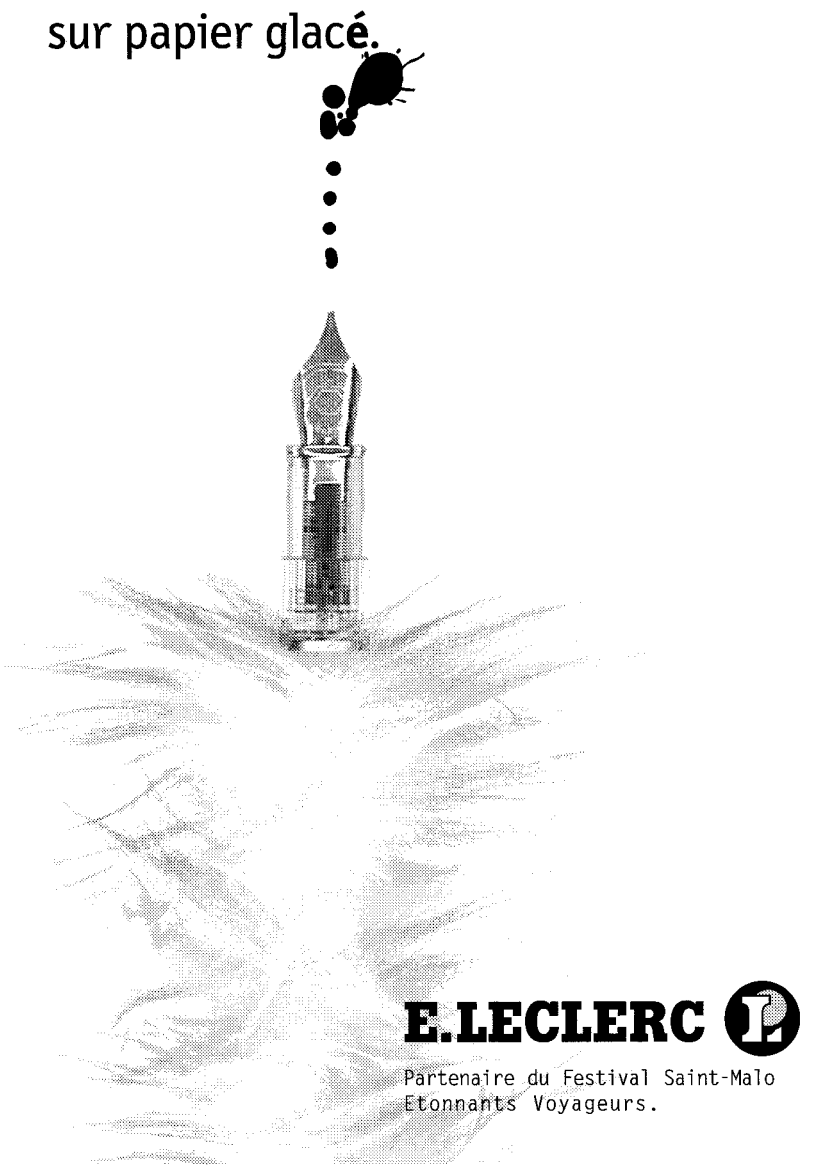

E.LECLERC

Partenaire du Festival Saint-Malo Etonnants Voyageurs.

L'EDITION FRANÇAISE

● **Colère des libraires de l'outre-mer**. La coordination des libraires de l'outre-mer a adressé une « lettre ouverte à Lionel Jospin pour que vive la librairie outre-mer ». Cette coordination, qui regroupe les libraires des quatre DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion), avait appelé ses adhérents à fermer les librairies jeudi 17 mai *« pour que vive le livre »*. La loi d'orientation prévoit *« l'alignement au 1er janvier 2002 du prix du livre dans les DOM sur celui pratiqué en métropole »*. La loi Lang avait prévu des majorations de prix, en raison des frais d'acheminement des livres. Selon les libraires, la suppression de cette majoration *« aura des conséquences économiques terribles : la disparition du réseau des librairies et la suppression d'emplois qualifiés »*.

● **Changement à France Edition Inc.** Filiale de France Edition basée à New York et chargée d'assurer une fonction d'agent pour les ouvrages français aux Etats-Unis, France Edition Inc s'adressait jusqu'à présent à un « club » d'éditeurs acquittant une cotisation pour y adhérer. A compter du 1er juillet, tout adhérent de France Edition devient, de droit, adhérent de France Edition Inc, moyennant une participation de 1 200 F (183 €) par titre confié à cette agence. Celle-ci percevra une commission de 15 % sur le montant de chaque cession. France Edition Inc, dirigée par Kathryn Nanovic-Morlet, a vendu 50 titres français à des éditeurs américains en 2000.

● **Des Américains à Paris**. Pour percer sur le difficile marché des droits américains, la Fondation franco-américaine, le ministère de la culture et France Edition ont organisé à Paris, du 12 au 20 mai, un voyage d'étude France-Etats-Unis, au cours duquel huit professionnels de l'édition américaine ont pu nouer des contacts directs avec leurs homologues français. Il s'agit de Princeton University Press, The New Press, Ecco Press, Little Brown & Co, Ruminator Books, Seven Stories, Modern Library et George Braziller Inc.

● **Prix**. Diane de Margerie a remporté le cinquantième prix **Prince Pierre de Monaco**, d'un montant de 100 000 francs (15 245 €), pour l'ensemble de son œuvre. L'écrivain algérien résidant en France Salim Bachi a obtenu le Prix de la découverte de la **Fondation Princesse Grace**, d'un montant de 80 000 francs. **Le Grand Prix littéraire des lectrices de Elle** a été attribuée à *L'Evangile selon Pilate* d'Eric-Emmanuel Schmitt (Albin Michel) et au *Portail* de François Bizot (La Table ronde). Andrée Chedid a reçu le premier **Grand Prix du roman des lectrices de Côté Femme** pour son roman *Le Message* (Flammarion). Le Prix des **Maisons de la Presse** a été décerné à Frédéric H. Fajardie pour *Les Foulards rouges* (Jean-Claude Lattès) et le Prix **Sciences Aujourd'hui** à Pierre Potier et François Chast pour *Le Magasin du Bon Dieu* (Jean-Claude Lattès). Le Prix **Alain-Fournier** a été remis à à Adeline Yzac pour son roman *Le Dernier de la lune*, paru aux éditions du Rouergue.

A NOS LECTEURS
● En raison d'impératifs techniques, le supplément « Le Monde des livres de poches » sortira avec « Le Monde des Livres » jeudi 7 juin daté vendredi 8 juin.

Chaises musicales chez Hachette

Jean-Etienne Cohen-Séat, patron de la branche littérature, perd une partie de ses fonctions pour se concentrer sur Calmann-Lévy et le développement du groupe. Un changement qui suscite des interrogations

Les chaises tournent beaucoup chez Hachette Livre. Parfois, elles valsent même. Dans ce jeu de chaises musicales, Jean-Etienne Cohen-Séat faisait figure de chef d'orchestre, depuis qu'il a été nommé en janvier 2000 directeur délégué chargé de la branche littérature. Il y a un an, Denis Bourgeois était brutalement limogé de la présidence de Calmann-Lévy, six mois après sa prise de fonctions (« Le Monde des livres » du 16 juin 2000), pour y être remplacé par Jean-Etienne Cohen-Séat, ancien PDG de la maison. Quelques mois auparavant, Louis Audibert avait quitté Hachette Littérature. Sa remplaçante était Isabelle Seguin, proche du directeur délégué, tout comme Olivier Nora, qui a succédé à Jean-Claude Fasquelle à la tête de Grasset.

Jean-Etienne Cohen-Séat a rattaché Edition 1 à Calmann-Lévy et organisé les noces du Masque et de Lattès. A cinquante-six ans, le directeur délégué est incontournable et omniprésent chez Hachette Livre. Beaucoup trop, selon ceux qui ne comptent pas parmi ses amis. Dans ce contexte, la publication, mardi 29 mai, d'un communiqué laconique dont Hachette Livre a le secret, a suscité bien des interrogations. On y apprend que Nathalie Jouven, quarante-cinq ans, directrice générale des Editions juridiques associés (LGDJ, Montchrestien) et PDG des éditions Joly, devient à partir du 11 juin, secrétaire générale de la branche littérature. On y apprend également que Jean-Etienne Cohen-Séat, *« directeur délégué d'Hachette Livre, veillera, aux côtés de Jean-Louis Lisimachio, au développement stratégique des activités éditoriales du Groupe. Il est par ailleurs président des éditions Calmann-Lévy »*. On en déduit qu'il n'est plus chargé de la branche littérature.

DISGRÂCE ?

« Il est clair que ce n'est pas une promotion », *« C'est l'arroseur arrosé »*, *« C'est un retour à la case départ »*, soulignent ses ennemis, satisfaits de voir le chef d'orchestre victime du jeu de chaises musicales. Il y a une quinzaine d'années, M. Cohen-Séat était le numéro 2 d'Hachette Livre avant d'en être licencié par le PDG d'alors, Jean-Claude Lattès, pour prendre en 1985 la présidence de Calmann-Lévy. Il redresse la maison avant de la vendre à Hachette, dix ans plus tard, où il gravit à nouveau les principaux échelons. *« C'est une erreur d'interprétation,* met en garde Valérie Bignon, directrice de la communication, *Jean-Etienne Cohen-Séat ne pouvait cumuler ses deux fonctions. Il a toute la confiance de Jean-Louis Lisimachio et c'est mal connaître le patron d'Hachette Livre que de croire qu'il remplit les placards. »*

Le principal intéressé réfute vivement les rumeurs qui évoquent sa disgrâce. *« Jean-Louis Lisimachio souhaitait, en accord avec moi, que je consacre plus de temps au développement de Calmann-Lévy, qui est en pleine santé et qui dispose de moyens qui ne sont pas utilisés. Il y avait une volonté pour que je consacre plus de temps également au développement éditorial du groupe. C'est pour cela que le choix a été fait de me décharger de tout le suivi de gestion quotidienne, qui est très chronophage. Cela s'inscrit dans une logique ambitieuse d'Hachette qu'on comprendra peu à peu. »* A ceux qui glosent sur une mise au placard, il propose de *« prendre rendez-vous dans sept ou huit mois »*. Avant de prévenir : *« Le développement stratégique des activités éditoriales du groupe concerne aussi les maisons de littérature générale. Ont-elles toutes une stratégie ? Le directeur délégué ne se désintéressera donc pas de ces filiales. »*

Le choix d'un éditeur reconnu, créateur des éditions Mazarine, à un poste de centralisation de maisons qui ont tendance à se méfier de leurs voisins a beaucoup inquiété certains éditeurs. Le prédécesseur de M. Cohen-Séat, Jacques Firmin, n'avait aucune prétention éditoriale et une parfaite connaissance des rouages et des gens. Les choses se sont encore dégradées quand M. Cohen-Séat a pris la présidence de Calmann-Lévy. *« On ne peut pas être juge et partie »*, commente Claude Durand, PDG de Fayard. *« Ça ne change rien pour nous, car je n'avais pas de sentiment de tutelle »* explique-t-il après ces nouvelles nominations. Les relations entre Jean-Etienne Cohen-Séat et Claude Durand sont au cœur de la polémique en cours. Claude Durand a pris l'habitude de mettre les points sur les i, dans des droits de réponse à la presse, forts lus, quai de Grenelle et à Saint-Germain-des-Prés. Quand M. Cohen-Séat nous indique que le journal de Renaud Camus *« pue »*, M. Durand se moque de la *« délicatesse d'odorat »* de certains éditeurs (*Le Monde* du 22 mai 2000). Une lettre publiée dans *Livres-hebdo* du 4 mai relevait autant du billard à trois bandes que de la précision. Claude Durand explique avoir *« beaucoup d'amitié pour Jean-Etienne Cohen-Séat »*. Les deux hommes sont amateurs d'opéra. *« La musique adoucit les mœurs »*, remarque Claude Durand.

Depuis deux ans, Hachette Livre vit au gré des rumeurs et de changements multiples de personnes ou de maisons, tout en donnant l'impression de perdre de la vitesse par rapport à Vivendi universal publishing (VUP). VUP annonce sa volonté de débourser 1,7 milliard de dollars, (1,94 milliard d'euros) pour acquérir l'éditeur américain Houghton Mifflin. Le groupe Lagardère va-t-il réagir, au-delà de la reprise du petit éditeur espagnol Bruno ? C'est sur ce terrain-là que *« le développement stratégique des activités éditoriales du groupe »* est attendu.

Alain Salles

« Mein Kampf » à Bucarest

Plusieurs éditeurs roumains ont protesté dès l'ouverture de la Foire du livre de Bucarest, le 23 mai, après avoir constaté la présence de livres de propagande nazie, interdits en Europe – dont *Mein Kampf* d'Adolf Hitler – sur les stands. La vente s'est poursuivie sans encombre en dépit des protestations des maisons d'édition, de nombreux écrivains et d'intellectuels, comme le représentant de l'association des éditeurs de Roumanie, l'écrivain Gabriel Liiceanu, qui a dénoncé la vente de ces livres néo-nazis et antisémites, traduits du français.

Le directeur de l'Office national des expositions, M. Mihai Oroveanu, s'est lui aussi indigné de ces pratiques et a souhaité que la Roumanie s'aligne sur les lois européennes. Le parquet a annoncé le 28 mai qu'il allait ouvrir une enquête... Le code pénal roumain prévoit des peines de 6 mois à 5 ans de prison pour *« la propagande nationaliste-chauvine et l'incitation à la haine raciale »*, ce qui n'empêche pas des maisons d'édition, comme Antet et Beladi, de diffuser un large échantillon d'ouvrages négationnistes, antisémites et néo-nazis.

La presse négationniste est également largement représentée. C'est la deuxième affaire en dix jours : l'ambassade d'Israël avait porté plainte après la parution d'un livre de blagues à caractère violemment antisémite.

Bref périple en « célanie »

La publication récente de la *Correspondance* du poète Paul Celan avec sa femme Gisèle Celan-Lestrange constitue une forme singulière d'événement. En premier lieu d'un point de vue éditorial : parue simultanément en français aux éditions du Seuil et en allemand chez Suhrkamp, cette édition est un modèle d'exactitude et de souci des faits (« Le Monde des livres » du 9 mars). Mais l'événement est aussi de nature plus obscure, encore difficile à cerner : lire Celan en poèmes et en vie, penser différemment l'œuvre, non plus comme constituée des seuls textes publiés, mais tissée, aussi, dans le quotidien d'un amour intense et pour une part impossible. Cette nouvelle perspective, qui n'a pas fini de susciter des travaux multiples, une journée de réflexion et de débats, organisée à la Maison de l'Amérique latine, à Paris, dimanche 27 mai, a commencé à l'explorer avec un rare bonheur.

La qualité de cette rencontre tenait d'abord à la participation de ceux qui ont permis à ces volumes d'exister, à commencer par Eric Celan, le fils du poète, que des dizaines de lettres ne cessent d'évoquer, et par Bertrand Badiou, qui a parachevé un travail impressionnant de notes et de mises en contexte. Tous deux ont lu un choix de lettres permettant de mettre en lumière le cheminement suivi par ces missives passionnées. Maurice Olender, qui a édité cette correspondance dans la « Librairie du XXIe siècle », qu'il dirige, et qui avait organisé cette journée, a insisté pour sa part sur la proximité de Celan et de Kafka, sur leur *« langue mineure »*, comme disait Deleuze. Celan l'écrivait à sa femme à Düsseldorf en septembre 1955 : *« La langue dont je fais mes poèmes ne dépend en rien de celle que l'on parle ici ou ailleurs. »*

Parmi ceux qui ont fait ce grand livre, on n'oubliera pas Philippe Blaizot, préparateur aux éditions du Seuil, qui a livré sur le sens et les paradoxes de son métier une méditation à la fois subtile et sensible. D'autre part, des témoins, acteurs et lecteurs de la vie-œuvre de Celan, étaient également au rendez-vous. Jean Starobinski, empêché d'être présent, avait fait parvenir une longue et belle lettre, où il explique notamment que la force que le poème transmet a pour contrepartie l'extrême exposition de son auteur. Starobinski commente également la lettre que Celan lui a écrite en 1965, sans l'envoyer (elle figure dans le tome II), pour lui demander de l'aide dans une orientation psychiatrique. Yves Bonnefoy, de son côté, a rappelé une série de souvenirs de ses multiples rencontres avec le poète, avant d'insister sur le fait que le geste fondamental de Celan était de tenter d'empêcher l'anéantissement de la parole que le nazisme avait préparé après celui des corps.

Parmi les lectures proposées, celle de Carlo Ossola, professeur au Collège de France, a insisté sur le *« sans fond »* (*Ungrund*) chez Celan, et sur sa volonté de se soustraire définitivement à l'horizon de Heidegger en refusant les *« chemins qui ne mènent nulle part »*. Julia Kristeva a conclu elle aussi un exposé particulièrement brillant par l'opposition de Heidegger et de Celan, montrant que le philosophe choisit d'habiter, alors que le poète, *« étranger radical »*, a pour mot d'ordre de seulement *« tenir »*, dans la mesure où la poésie est *« une tension tenue dans la fragmentation des langues, des êtres et de la solitude extrême »*.

Sans doute n'est-ce qu'un premier et bref périple dans cette non-terre que le poète lui-même dénommait *« célanie »* et qui est en un sens indéfiniment lointaine. Cet éloignement serait à rapprocher de la souffrance de Gisèle de ne pouvoir partager la vie de Paul, que Lydia Flem a rappelée : *« Je souffre beaucoup de n'être pas capable de partager avec vous tout ce que vous lisez, ressentez, vivez... J'ai parfois l'impression que je ne serai jamais qu'une spectatrice (de poulailler, dernier rang) de votre vie. »* Peut-être devrions-nous en dire autant de l'œuvre. Mais le voyage se poursuit.

R.-P. D.

Lettres de Hongkong

La ville des « stock-brokers » et des banques se prend de passion pour la littérature. Après l'organisation de soirées de poésie, et la création de nombreux cercles et revues littéraires, Hongkong a organisé à la mi-mai son premier Festival international de littérature, sponsorisé par le géant financier Standard Chartered. Les invités d'honneur étaient le romancier sino-britannique, né à Hongkong, Timothy Mo et le Sri-Lankais Romesh Gunesekera, accompagnés par des révélations littéraires comme Hsu-ming Teo, chinoise de Malaisie naturalisée australienne, et Lau Siew Mei, australienne originaire de Singapour.

Deux mondes littéraires se côtoient à Hongkong sans trop se rencontrer : la littérature en langue chinoise et celle en anglais. La littérature en langue anglaise est le fruit d'une population mixte, multiculturelle, et profondément internationale. Hongkong veut devenir un carrefour asiatique de la nouvelle littérature anglaise, loin des restrictions politiques qui pèsent sur Singapour et la Malaisie et du chauvinisme « blanc » australien ou américain, et loin, également, du rôle central de l'Inde, jugée parfois élitiste. L'anglais s'impose comme la langue littéraire par excellence : choisie par Xu Xi, chinoise d'origine indonésienne, ou par Goh Poh Seng et Kirpal Singh, de Singapour, mais aussi pour un nombre croissant d'auteurs vivant au croisement de trois ou quatre frontières différentes.

Une ville qui se pose souvent de manière obsessionnelle des questions sur son identité est un endroit idéal pour jouer ce rôle de carrefour. Comme le dit Timothy Mo, qui passe sa vie entre les Philippines et la Thaïlande, *« dans cinquante ans il n'y aura aucun doute sur ceux qui sont les vrais protagonistes de notre époque : ce sont les sans-papiers, les clandestins, les immigrés. C'est sur leur expérience que doit se construire la littérature contemporaine, celle qui veux privilégier les vrais thèmes nouveaux de notre époque »*.

La littérature veut regarder et analyser ces mouvements en laissant une fois pour toutes de côté le « politically correct » et les préjugés libéraux. Avant tout, vis-à-vis de la culture chinoise : *« C'est une culture oppressive, qui, même en littérature, empêche un développement individuel »*, commente Timothy Mo, qui n'a pas peur de déclarer qu'il *« déteste »* la culture chinoise.

Ilaria Maria Sala

AGENDA

● **DU 1er AU 4 JUIN. POÉSIE. A Rodez,** se déroulent les Journées de la poésie, au cours desquelles sera rendu un hommage à René Char, avec la participation de Paul Veyne et Jocelyne François. Egalement au programme : une exposition « Voisinages de René Char », et une évocation d'Antonin Artaud, de Thierry Metz et de Jean Senac. (Rens. : 05-65-77-88-49.)

● **DU 1er AU 30 JUIN. PAUL COX. A Paris,** l'Atelier Frank Bordas expose, dans le cadre du Mois de l'estampe, des lithographies de Paul Cox pour son ouvrage *Ces nains portent quoi ?* (Seuil). (2, rue de la Roquette, 75011 Paris ; rens. : 01-47-00-31-61.)

● **LE 6 JUIN. SEXUALITÉS. A Paris,** dans le cadre du « XXe siècle des historiens », la Bibliothèque nationale de France propose une conférence autour du thème « Histoires de sexualités », dirigée par Michelle Perrot. (A 18 h 30, site François-Mitterrand, grand auditorium, quai François-Mauriac, 75013 Paris ; rens. : 01-53- 79-59-59.)

● **LE 6 JUIN. MULTICULTURALISME. A Lyon,** la Villa Gillet et la Licra proposent un débat sur « Citoyenneté, multiculturalisme et violence », avec Gilles Kepel, Denis Lacorne et Nicolas Weill. (A 19 h 30, 25, rue Chazière, 69004 Lyon ; entrée 30 F [4,57 €] ; rens. et réservations : 04-78-27-02-48.)

● **LE 7 JUIN. WALSER. A Paris,** Martin Walser donnera à la librairie Arts et littérature une lecture de son dernier livre *Une source vive* (Robert Laffont). (De 18 heures à 20 heures, 120, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris ; rens. : 01-43-20-63-70.)

● **LE 7 JUIN. PSAUMES. A Paris,** pour la parution de *Gloires*, les éditions Desclée de Brouwer organisent une rencontre-débat entre Henri Meschonnic, traducteur des Psaumes, et Philippe Sollers. (A 20 h 30, auditorium Saint-Germain-des-Prés, 4, rue Félibien, 75006 Paris ; rens. : 01-45-49-61-92.)

● **DU 8 AU 17 JUIN. EURO-ARABE. A Paris,** la 6e édition du Salon euro-arabe du livre, qui accueille cette année les Emirats arabes unis en invité d'honneur, propose un colloque, « Littératures du monde, fin des littératures nationales ? », et se consacre particulièrement à la littérature destinée à la jeunesse. En fin de manifestation, remise du Prix de la meilleure traduction de et vers l'arabe. (Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, 75005 Paris ; rens. : 01-40-51-39-13.)

Présentation de
STALINE, HITLER ET LES JUIFS
(éd.puf)
de
Laurent RUCKER
avec la participation d'
Alexandre ADLER
et
Alain GRESH
(Monde diplomatique)
MERCREDI 6 JUIN
à 18H
LA LIBRAIRIE DES
puf
49,Bld St Michel
PARIS 5è-tél 01 44 41 81 20
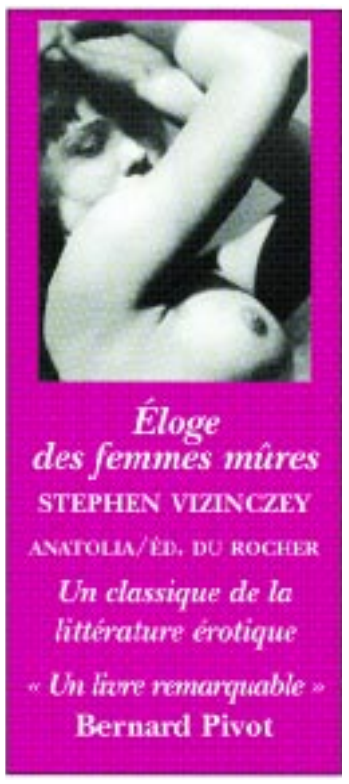
INÉDIT. **Le FAIT FRANÇAIS dans le monde.** Tome II
LES MOISSONS DE LA FRANCITÉ
(suite de la «France 3e super puissance»). Ressources, économie des 56 pays d'expression française. Droit de la mer : les zones maritimes sont bien des prolongements «territoriaux» des États riverains (France : 2e domaine territorial mondial). Structure des États d'expression française : métropole, les 10 DOM-TOM, la zone franc, conférence franco africaine (40 nations), Agence de la Francophonie (56 nations), et la possible UDELF (Union des États de langue française : 56 nations), 250 p.,98 F. - (Tome I :120 F. - Les deux tomes : 200 F. franco). Franco chez l'auteur.
MARTINOT DE PREUIL - 49560 NUEIL SUR LAYON